



14-18 : Romain Rolland

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15398 7 F

SAMEDI 30 JUILLET 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Edouard Balladur l'Africain

«AIDEZ-VOUS, et nous vous aiderons !» Ainsi pourrait-on résumer la «doctrine Balladur» sur les relations entre la France et l'Afrique. Cette «solidarité exigeante», le premier ministre l'a exposée une nouvelle fois jeudi 28 juillet à Dakar, étape initiale de sa première tournée sur le continent noir.

Du Sénégal au Gabon – via la Côte d'Ivoire –, Edouard Balladur s'emploie d'abord à rassurer celle qu'il appelle «notre Afrique traditionnelle», six mois après lui avoir infligé ce qu'aucun gouvernement de gauche n'avait osé, une dévaluation de 50 % du franc CFA, dont il revendique aujourd'hui haut et fort la paternité.

APRÈS ce traumatisme, on redoutait le pire. Il ne s'est pas produit. Aucune émeute n'a enflammé l'un des treize pays «du champ» à la monnaie dépréciée. Le petit peuple africain a confirmé sa grande capacité à endurer les difficultés de la vie quotidienne. On avait craint que l'amertume ressentie alors, et parfois exprimée, dans la rue comme dans les palais officiels, ne dégénérât en une grave crise de confiance entre Paris et ses amis du «pré carré» d'Afrique. Le pire, là aussi, a été évité.

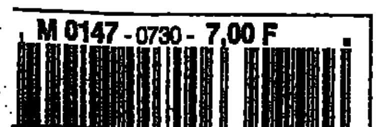
Car la France a eu la sagesse de ne pas trop «dévaluer» en même temps sa coopération. Réaffirmant qu'elle se tenait aux côtés du continent noir, elle a largement puisé dans son escarcelle, pour l'aider à surmonter cette passe difficile. Mais il y a aide et aide. Il ne sera plus question désormais d'assurer les fins de mois des régimes africains qui vivent au-dessus de leurs moyens, encore moins de rétribuer, à fonds perdus, des dirigeants corrompus, ou simplement laxistes.

CONFIANCE, stabilité, rigueur sont désormais les maîtres mots de la politique africaine de la France, martelés ces derniers mois par Edouard Balladur et son ministre de la coopération, Michel Roussin. Paris ciblera de mieux en mieux son aide, en l'affectant à des projets plutôt qu'à des budgets, et surtout en accordant une «prime à la bonne gestion». Comme dit le premier ministre, qu'on ne peut pas accuser en ce domaine de démagogie, aimer l'Afrique ne consiste pas à la flatter.

Ni à lui donner des leçons. Ainsi Edouard Balladur n'entend pas y exercer outre-mesure on ne sait quel «droit d'ingérence démocratique». Certes, il ne renie pas le désormais célèbre discours de La Baule (juin 1990), dans lequel François Mitterrand exhortait les chefs d'Etat africains à libéraliser leurs régimes.

Mais il admet, tout comme le chef de l'Etat, que chaque pays est juge d'avancer «à son rythme» sur le chemin de la démocratie, et qu'au bout du compte un peu d'injustice vaut sans doute mieux, dans ce domaine, que beaucoup de désordre. Autrement dit, l'exigence de liberté ne doit pas compromettre les chances de redressement économique. Inutile désormais, pour complaire à la France, de trop «faire démocrate», comme on dit en Afrique.

Lire page 6



Passant outre aux menaces internationales

Les Serbes confirment leur rejet du plan de partage de la Bosnie

Alors que la situation des «casques bleus» est chaque jour plus intenable, les Serbes bosniaques ont à nouveau rejeté, jeudi 28 juillet, le projet international de partage de la Bosnie, s'exposant ainsi à un durcissement des sanctions contre la Serbie. Les ministres des affaires étrangères des pays membres du «groupe de contact» (Etats-Unis, Russie, Allemagne, France et Grande-Bretagne) doivent se réunir, samedi 30 juillet, à Genève, pour décider de la réponse à donner aux Serbes. Les Cinq ont notamment brandi la menace d'une levée de l'embargo sur les armes au profit des Musulmans.

Un puzzle mal assemblé

Présenté comme celui de la dernière chance, le plan de paix pour la Bosnie-Herzégovine actuellement en discussion et prévoyant le partage de cette ancienne République yougoslave entre une fédération croato-musulmane (51 % du territoire bosniaque) et les Serbes (49 %) paraît d'ores et déjà dans une très mauvaise passe, tout comme semble largement compromise la cohésion des grandes puissances (Etats-Unis, Russie, Allemagne, France et Grande-Bretagne) qui en sont les promoteurs. Or un échec des Cinq pourrait avoir des conséquences plus dramatiques encore que celles qui ont suivi chacun des revers de ce qu'il est convenu d'appeler la «communauté internationale».

Américains, Russes, Allemands, Britanniques et Français s'étaient, cette fois-ci, dotés d'atouts qui, dans leur esprit, devaient convaincre enfin Serbes, Musulmans et Croates de mettre fin au bain de sang. D'abord, un savant dosage de *«mesures incitatives»* relevant de la carotte et du bâton ; ensuite, la manifestation d'une cohésion censée retirer à chacun des belligérants la possibilité de jouer – comme ils ont si bien su le faire depuis trois ans que dure le conflit yougoslave – sur les divisions de ladite «communauté internationale». Mais, alors même que le processus abordait sa phase la plus délicate – le moment critique où les Cinq devaient évaluer les positions des uns et des autres face à leur plan de paix et en tirer les conclusions –, cette belle union s'est publiquement fissurée.

YVES HELLER

Lire la suite page 3

Parallèlement aux dossiers Arreckx et Tapie

L'affaire du sang relance le débat sur la magistrature

Le bureau du Sénat a répondu favorablement, jeudi 28 juillet, à la requête en «autorisation d'arrestation et de placement en détention provisoire» à l'encontre du sénateur du Var, Maurice Arreckx (lire page 8). Le même jour, des déménageurs enlevaient, sur ordre du Crédit lyonnais, le mobilier de Bernard Tapie à son domicile parisien. Dans l'après-midi, le docteur Michel Garretta, condamné à quatre ans de prison dans l'affaire du sang contaminé, s'entendait notifier une nouvelle mise en examen pour «empoisonnement». Ces trois affaires de nature différente relancent la polémique sur le pouvoir des juges.

L'injustice des juges

La relance judiciaire de l'affaire du sang contaminé est en train de rendre un mauvais service à la justice. Car en démocratie les principes ne se divisent pas. Et ce qui vaut pour les politiques ou les policiers vaut aussi pour les juges. Les magistrats ont récemment rappelé aux premiers que la légitime défense de leurs idées et de leurs partis ne saurait justifier des entorses à la loi, abus de biens sociaux et financements occultes. Il leur arrive de rappeler aux seconds que leur combat contre l'insécurité ne saurait excuser des méthodes expéditives, violences ou bavures, et qu'il vaut mieux laisser courir un coupable que tuer un innocent.

Or voici qu'au nom d'une juste cause – l'incommensurable drame des mille trois cents hémophiles contaminés par le virus du sida – la justice prend le risque de violer les règles qui la fondent. La question posée par la mise en examen pour «empoisonnement» du docteur Michel Garretta est simple : peut-on juger une seconde fois un homme pour les mêmes faits ? Est-il permis de remettre sans cesse sur l'établi l'ouvrage judiciaire, de s'acharner sur un coupable avéré, de relancer à l'infini la machine à juger et à condamner, au prétexte que les victimes, livrées à leur détresse, sont évidemment inconsolables ? L'ancien directeur général du Centre national de transfusion sanguine purge actuellement une peine de prison, confirmée en appel, pour des faits connus, établis et admis : avoir diffusé des concentrés sanguins qu'il savait contaminés.

EDWY PLENEL

Lire la suite page 10

Une molécule pourrait être efficace contre la sclérose en plaques

Un type d'interféron produit par génie génétique aurait des résultats thérapeutiques positifs dans le traitement de la sclérose en plaques, maladie dégénérative généralement rebelle à toute forme de traitement. Avant la confirmation des premières études, la firme américaine Biogen a obtenu une autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis pour cette molécule qui parviendrait à réduire l'évolution des atteintes neurologiques.

page 11

Il y a cinquante ans, le début de l'insurrection de Varsovie

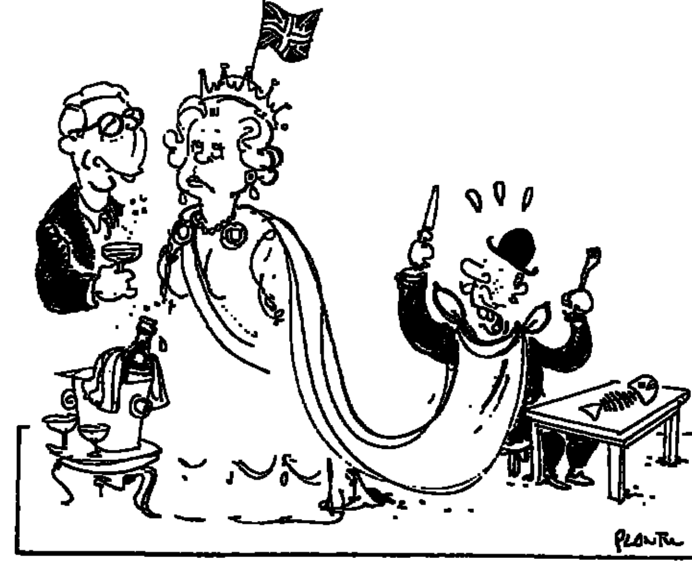
Le 1er août 1944, commence l'insurrection de Varsovie contre l'occupation allemande. Pendant soixante-trois jours, les Polonais attendront vainement l'intervention de l'armée soviétique, stationnée aux abords de la capitale. Staline, soucieux de se débarrasser de toute opposition à un pouvoir communiste, a laissé près de deux cent mille civils se faire massacrer par les nazis. Lundi 1er août, la Pologne commémorera cette insurrection en présence de dirigeants occidentaux.

page 4

L'échec d'un pays riche

La croissance est revenue outre-Manche, mais un quart des Britanniques vivent en dessous du seuil de pauvreté

En Angleterre, le quart des ménages et près d'un enfant sur trois vivent dans la pauvreté, nous apprend une récente enquête du gouvernement britannique (1). Ce qui n'empêche pas le chancelier de l'Echiquier Kenneth Clarke de se féliciter des performances économiques du Royaume-Uni. *«Aucun gouvernement depuis la guerre n'a produit un pareil climat économique, alliant croissance robuste, productivité en hausse et inflation en baisse»*, déclarait-il à la Chambre des communes, le 18 juillet. A quoi le chancelier du *«shadow cabinet»* travailliste, Gordon Brown, rétorquait : *«La réalité, pour des millions de gens, c'est que le niveau de vie baisse, que la pauvreté est de nouveau en augmentation, que les services publics sont réduits et que les impôts augmentent.»*



Peut-on dire qu'une économie développée va bien quand le quart de la population est pauvre ? La question, embarrassante, n'est pas réservée aux Britanniques, ni aux hommes politiques. Les commentateurs économiques doivent aussi se la poser. On a pris l'habitude de raisonner sur des «indicateurs conjoncturels», qui rendent compte de l'évolution – d'un mois sur l'autre, d'un trimestre sur l'autre, au maximum d'une année sur l'autre – de certaines grandeurs : produit intérieur brut, production industrielle, consommation, taux d'inflation, chômage, solde budgétaire, solde commercial, balance des paiements, dette publique, etc. On observe des variations et des taux, sans les rapprocher des valeurs absolues, encore moins des évolutions historiques ou sociologiques, surtout sans savoir comment sont répartis les fruits de la croissance. Même si des pans entiers de la population sont aux prises avec une détresse multiforme – chômage de longue durée, exclusion, délinquance, problèmes de logement, d'éducation, de santé –, cela n'apparaît pas dans l'analyse économique. D'où d'étranges déformations du jugement. La plupart des indicateurs conjoncturels passent au vert durant les phases de sortie de récession, une phase où se trouve justement l'Angleterre : le chômage recule, la production repart, les finances publiques s'améliorent.

Les commentaires basculent alors, eux aussi, dans l'optimisme, confortés le plus souvent par les enquêtes d'opinion auprès des entreprises et des consommateurs. Le gouvernement conservateur anglais n'hésite pas actuellement à se prévaloir de cette réalité statistique-là, puisqu'elle le sert. Après tout, les enquêtes faisant apparaître l'effarante ampleur prise par la pauvreté dans ce pays, qui fut le plus riche du monde, remontent à 1991-1992, précisément au moment où les conservateurs remportaient, en pleine récession économique, une victoire électorale incontestable.

Un politologue britannique de l'université de Bath, Joseph Szarka, s'est interrogé sur cette victoire, en la comparant à la défaite des socialistes français de mars 1993 (2). Les deux pays, souligne-t-il, avaient mené depuis plusieurs années une politique économique orthodoxe, visant à la *«désinflation compétitive»*, politique de rigueur modérée dans le cas de la France, tandis que la politique britannique frappait par *«son manque de constance et de prudence»*. Les *«erreurs d'appréciation»* accumulées *«ont amplifié les problèmes économiques importés et/ou séculaires du Royaume-Uni»*.

SOPHIE GHERARDI et GUY HERZLICH

Lire la suite page 20

(1) *«Households below average income»*, Government Statistical Service (*le Monde* du 20 juillet).

(2) «Politiques économiques et issues électorales», *Revue politique et parlementaire*, n° 969, janvier-février 1994.

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

11. « Au-dessus de la mêlée » ?

De l'équivoque à l'incompréhension : Romain Rolland, écrivain célèbre, prix Nobel de littérature 1915, aura beaucoup de difficultés à se défendre contre les attaques que déclenche son article « Au-dessus de la mêlée », publié d'abord dans un journal suisse en septembre 1914 : credo pacifiste incongru ou profession de foi d'un grand Européen ?

I. 1. — Au dessus de la ~~Haine~~ mêlée

INTRODUCTION

Un grand peuple assailli par la guerre n'a pas seulement ses frontières à défendre : il a aussi sa raison. Il lui faut la sauver des hallucinations, des injustices, des sottises, que le fléau déchaîne. A chacun son office : aux armées, de garder le sol de la patrie. Aux hommes de pensée, de défendre sa pensée. S'ils la mettent au service des passions de leur peuple, il se peut qu'ils en [illegible] instruments ; mais ils risquent de trahir l'esprit, qui n'est pas la moindre part du patrimoine de ce peuple. Un jour, l'histoire fera le compte de chacune des nations en guerre ; elle pèsera leur somme d'erreurs, de mensonges et de folies haineuses. Tâchons que devant elle la nôtre soit légère !

On apprend à l'enfant l'Évangile de Jésus et l'idéal chrétien. Tout, dans l'éducation qu'il reçoit à l'école, est fait pour stimuler en lui la compréhension intellectuelle de la grande famille humaine. L'enseignement classique lui fait voir, par delà les différences de races, les racines et le [illegible] communs de notre civilisation. L'art lui fait aimer les sources profondes du génie des peuples. La science lui impose la foi dans l'unité de la raison. Le grand mouvement social qui renouvelle le monde lui montre autour de lui l'effort organisé des classes travailleuses pour s'unir en des espoirs et des luttes qui brisent les barrières des nations. Les plus lumineux génies [illegible]

Les ultimes corrections portées par Romain Rolland en 1915 sur la première page de l'édition parisienne, chez Ollendorf, de « Au-dessus de la mêlée », qui a manqué s'intituler « Au-dessus de la haine ». (Document Bibliothèque nationale, département des manuscrits, fonds Romain Rolland.)

« *JE trouve aussi criminel de faire appel, pour cette guerre, à tous les barbares de l'Univers, Soudanais, Sénégalais, Marocains, Japonais, Cosaques, Hindous, Sykhs, Cipayes. [...] L'aspect d'un grand peuple d'Europe acculé, faisant tête à ces hordes sauvages, me serait impossible à supporter sans révolte (1).* »

Qui écrivait cela en septembre 1914 ? Romain Rolland, dans son *Journal*, destiné à n'être publié que beaucoup plus tard. Mais il reprenait à peu près la même idée dans l'article qui a peut-être le plus fait pour sa célébrité, « *Au-dessus de la mêlée* », publié par *le Journal de Genève* dans son numéro des 22-23 septembre 1914.

Ces « barbares », ces « hordes » étaient tous du côté de l'Entente, mis à part les Turcs, qui avaient été rajoutés dans l'article et qui d'ailleurs n'étaient pas encore dans la guerre, du moins officiellement. Les lecteurs français pouvaient être choqués par le caractère « raciste » du propos de l'écrivain, même si l'époque était peu regardante sur ce point.

Romain Rolland en fut d'ailleurs conscient, car, lors de l'édition en volume de ces articles et de leur publication en France, il ajouta une note qu'il ne cessa de remanier d'édition en édition pour expliquer qu'il ne fallait pas voir là « *un sentiment de mépris à l'égard des peuples d'Asie et d'Afrique* », mais qu'il avait voulu s'en prendre « *à la politique à courte vue qui a introduit l'Afrique et l'Asie dans les luttes de l'Europe* ». Note qui ne justifiait d'ailleurs pas l'emploi des termes de « barbares » et de « hordes »...

Les lecteurs français auraient pu être choqués ? Il aurait fallu pour cela qu'il y ait des lecteurs ! Romain Rolland n'était pas en France. Il avait été surpris par la guerre, surpris dans tous les sens du terme, en Suisse, où il était davantage préoccupé par des problèmes sentimentaux que par la situation internationale.

Dégagé des obligations militaires en raison de son âge (il a quarante-huit ans) et de son état de santé, plutôt que de rentrer il décida de rester en Suisse, ce qui était une certaine façon de prendre ses distances par rapport à la guerre. Les articles qu'il écrivit alors furent publiés dans les journaux suisses, dont la lecture n'était évidemment pas très répandue en France. Le volume dans lequel ils furent rassemblés ne parut – sans obstacle de la censure d'ailleurs – qu'un peu plus d'un an plus tard, en novembre 1915.

Entre-temps, les Français n'avaient connu des écrits de Romain Rolland que ce qu'en disait la presse, et, en général, elle ne fut pas tendre. Romain Rolland eut le sentiment qu'une véritable campagne avait été déclenchée contre lui. On conçoit qu'il ait été très affecté par les appréciations portées dans les journaux, même si elles furent tardives et très disséminées, mais parler d'une campagne paraît bien excessif.

Certes, dès le mois d'octobre 1914, la romancière Gyp écrivait dans *le Journal d'un cochon de pessimiste* que c'était un article « *dégoûtant* » et « *tel que l'on pouvait d'ailleurs l'imaginer d'après ce qu'on a déjà entrevu de la qualité morale et aussi de ce que l'on connaît du physique du Monsieur, [...] yeux cuits et hagards, [...] dégénéré intégral [d'une] effarante couardise [...]* », mais cela n'a été publié qu'en 1918, et Gyp (la comtesse de Martel), une arrière-petite-nièce de Mirabeau, ne cachait pas ses sentiments très « réactionnaires ».

L'appel fut d'abord plus critiqué que lu

L'affaire fut lancée dans *le Matin* du 23 octobre par Alphonse Aulard, le célèbre historien de la Révolution française. Sans être très virulent, Aulard parle d'une « *littérature étrange* », des « *amis allemands* » de l'écrivain, de « *son âme délicate* » dont « *le dégoût a dû ravir les Berlinois* » (il s'agissait de la condamnation de l'appel à des troupes non européennes).

La presse de gauche se montre sévère. Le plus important des journaux radicaux, *la Dépêche de Toulouse*, dont Jaurès avait été le collaborateur, écrit le 27 octobre : « *Pendant que nos armées disputent aux Barbares [...] le sol sacré de la Patrie, il y a un Français qui gémit plus spécialement sur les malheurs « de ses amis allemands ». C'est M. R. Rolland, romancier, musicologue et professeur en Sorbonne.* »

Le sénateur radical de la Guadeloupe Henry Bérenger écrivait dans un petit journal de gauche, *l'Action* : « *Nous n'avons pas de temps à perdre avec les égarés d'une germanophilie universitaire* (2). »

Romain Rolland est-il d'ailleurs vraiment français ? Il aurait enseigné à la Sorbonne à titre étranger, pour *la Croix* (3). A défaut de mettre en doute sa nationalité, *l'Action française* souligne que, s'il avait vraiment eu « *le sens de la race* », il ne se serait pas permis « *de penser contre la défense de son pays (4).* »

Le Temps n'intervint qu'assez tardivement, le 17 décembre. Plus navré que véhément, il entend ne pas blâmer *a priori* l'attitude de Romain Rolland : « *Un bon patriote peut se refuser aux vues unilatérales.* » Cependant, ses articles sont « *singuliers* », on ne se douterait pas qu'il soit « *français* ». « *Il ne tient aucun compte des faits les plus patents* ».

Romain Rolland ne trouva-t-il donc personne pour l'approuver ? Si, *l'Humanité*, le 15 novembre, mais dans un modeste article en bas de la troisième page, accompagné d'un bref extrait de l'article incriminé, et *la Bataillle syndicaliste*, l'organe de la CGT, plus vigoureusement, mais le 13 novembre...

Romain Rolland avait fait paraître *Au-dessus de la mêlée* à un moment où, même en Suisse, il n'y avait plus de doute sur l'issue de la bataille de la Marne. Le danger mortel et immédiat qui pesait sur la France avait été écarté. Romain Rolland, dans son Journal, salue la victoire sur « *toute la ligne* » : « *Il semble qu'on nous ait enlevé un poids de dessus le cœur. [...]* »

En réalité, l'écrivain a hésité pendant plusieurs semaines sur le parti à prendre. Ses premiers écrits montrent qu'il croit la cause de la France juste, ou du moins supérieure à la cause allemande. Il proteste contre les méthodes de guerre allemandes, et en particulier contre la destruction de Louvain ; il exalte le souvenir de Péguy : « *Mon cher compagnon Péguy est mort, comme il a vécu : en combattant pour le droit et pour la foi* » ; il ironise sur les propos de Gerhart Hauptmann, le plus grand dramaturge allemand de cette époque : « *Gerhart Hauptmann m'annexe à l'Allemagne comme si j'étais une simple Belgique. [...] Il prosterne le droit aux pieds de la force.* »

Au-dessus de la mêlée marque incontestablement une rupture. Romain Rolland choisit son camp, celui de l'Europe, une fois que, Français, il n'a plus à craindre pour la France. « *Ô jeunesse héroïque du monde,* débute-t-il, *vous tous, jeunes hommes de toutes les nations, qu'un commun idéal met tragiquement aux prises* », les Slaves, les Anglais, les Belges, les Allemands « *qui luttez pour défendre la pensée et la ville de Kant contre le torrent des cavaliers cosaques* », et évidemment les Français, chez qui « *refleurit la lignée des héros de la Révolution* » : « *Comme vous m'êtes chers, vous qui allez mourir.* » Aux jeunes Français, il dit : « *Quel que soit le destin, vous vous êtes haussés aux cimes de la vie, et vous y avez porté avec vous votre patrie. Vous vaincrez, je le sais.* »

Une fois la France sauvée, oser la cause de l'Europe

La jeunesse, toute la jeunesse européenne est admirable, mais les responsables, les gouvernants, les chefs religieux ou laïques, les penseurs, qu'ont-ils fait pour empêcher « *la guerre européenne, cette mêlée sacrilège, qui offre le spectacle d'une Europe démente, montant sur le bûcher et se déchirant de ses mains, comme Hercule* » ?

Romain Rolland s'indigne : dans chaque nation, il y a unanimité pour la guerre, le président de l'Académie des sciences morales, le philosophe Henri Bergson, proclame que « *la lutte engagée contre l'Allemagne est la lutte même de la Civilisation contre la Barbarie* », pendant que l'historien allemand Karl Lamprecht lui rétorque : « *La guerre est engagée entre le germanisme et la barbarie, et [...] les combats présents sont la suite logique de ceux que l'Allemagne a livrés au cours des siècles, contre les Huns et contre les Turcs.* »

Il s'en prend avec véhémence à l'attitude des puissances morales, le socialisme et le christianisme. Le socialisme, dont aucun représentant n'a su mourir pour ce à quoi il croyait. En revanche, « *c'est le député Frank, le principal champion de l'union franco-allemande, qui est tombé sous les balles françaises, pour la cause du militarisme. Car ces hommes qui n'ont pas le courage de mourir pour leur foi ont le courage de mourir pour la foi des autres* ».

Quant au christianisme, « *prêtres, pasteurs, évêques, c'est par milliers qu'ils vont dans la mêlée pratiquer, le fusil au poing, la parole divine, « tu ne tueras point* ». Romain Rolland s'élève contre ceux qui voient dans les événements du moment le triomphe des patries, comme si « *l'amour de la patrie ne pouvait fleurir que dans la haine des autres* ».

L'amer sentiment de l'incompréhension

« *Entre nos peuples d'Occident,* assure-t-il, *il n'y avait aucune raison de guerre.* » Le responsable est l'impérialisme : « *Chaque peuple a plus ou moins son impérialisme.* »

Romain Rolland ne croit pas qu'on puisse maintenant arrêter la guerre : « *[...] Le mal est fait. Le torrent est lâché.* » Il ne croit pas non plus qu'il puisse convaincre, il voulait simplement « *soulager sa conscience* ».

Convaincre, il n'en avait certes aucune chance. Aucune chance, parce que, dans l'Europe des nations, l'Europe était une notion à peu près étrangère à la totalité des populations européennes. Aucune chance, car qui en France était prêt à croire, à ce moment, que les Allemands avaient un droit égal à celui des Français à défendre leur pays, que chacun devait être renvoyé dos à dos avec ses responsabilités, qu'on ne devait pas haïr, à un moment où l'un des plus grands journaux français de province, *la Petite Gironde*, publiait en première page, sur trois colonnes, un article intitulé « Haïr » : « *Il existe aujourd'hui pour les Français une beauté, une dignité, une noblesse de la haine. Qui de nous, avant août, aurait écrit une pareille phrase sans frémir ou sans rougir ? Et pourtant c'est vrai. [...] Après la guerre ? On verra. [...]* (5) »

Romain Rolland eut le sentiment d'être totalement incompris, d'autant que de nombreuses lettres, souvent bassement injurieuses, lui parvenaient. Incompris des Français, il se désolait également de ne pas être compris des Suisses, du moins des Suisses romands, à qui il reproche leur sympathie sans nuances pour la cause française.

Un peu plus tard, en janvier 1916, il répondait à l'un de ses correspondants : « *Où croyez-vous que mes idées présentes trouvent le plus de sympathies ? Dans la France enrégimentée ? Dans l'Allemagne caporalisée ? Elles me traitent toutes deux en ennemi. En Suisse ? La Suisse française est plus germanophobe que la France* (6). »

Pour que la pensée de Romain Rolland puisse être connue en France autrement que par une presse hostile, certains de ses amis avaient diffusé son article en en faisant des copies à la machine à écrire ou même à la main. Par une sorte de paradoxe, la première publication à peu près intégrale en France d'*Au-dessus de la mêlée* fut le fait de l'écrivain nationaliste Henri Massis, au printemps 1915, dans le cadre de la campagne de dénigrement qu'il menait contre Romain Rolland.

Si l'influence de la pensée de Romain Rolland ne put être que faible, lorsque le recueil intitulé *Au-dessus de la mêlée* fut publié en novembre 1915, il rencontra un bon accueil, puisque au bout d'un an on en était à la 63e édition.

A vrai dire, comme le souhaitait Romain Rolland, comprendre l'écrivain ne signifiait pas s'opposer à la défense nationale. Un combattant comme le jeune écrivain socialiste Jean-Richard Bloch, tout en témoignant de son admiration à Romain Rolland, fut un ferme partisan de la défense nationale jusqu'à la fin de la guerre.

Malgré tout, Romain Rolland a un peu le sentiment qu'il parle dans le désert. Il confie à son Journal à la fin de 1914 : « *Je commence à me désintéresser de la ruine de ces peuples qui la veulent et même paraissent y prendre plaisir.* »

Quelques semaines encore, et les Allemands déclenchaient la guerre des gaz. Les appels à la compréhension entre les peuples européens avaient peu de chance d'être entendus !

Jean-Jacques Becker
Historial de la Grande Guerre

(1) Romain Rolland, *Journal des années de guerre (1914-1918)*, Paris, Albin Michel, 1952, p. 50.
(2) 28 octobre 1914.
(3) 25-26 otobre 1914.
(4) 24 octobre 1914.
(5) 31 octobre 1914.
(6) *Journal des années de guerre*, p. 189.

POUR EN SAVOIR PLUS

- René Cheval, *Romain Rolland, l'Allemagne et la guerre*, Presses universitaires de France, 1963
- Geneviève Colin et Jean-Jacques Becker, « Les écrivains, la guerre de 1914 et l'opinion publique », dans *Relations internationales*, nº 24, hiver 1980
- Jean-Jacques Becker (avec la collaboration de Geneviève Colin et d'Annette Becker), *Les Français dans la Grande Guerre*, Robert Laffont, 1980
- Marcelle Kempf, *Romain Rolland et l'Allemagne*, Debresse, 1962

- Exposition « Romain Rolland interroge notre temps. De Clamecy à l'Europe... du monde à Vézelay » simultanément jusqu'au 30 octobre au Musée d'art et d'histoire de Clamecy (Nièvre) et au Musée lapidaire de Vézelay (Yonne). Rens. : (16) 86.42.93.38
- Colloque « Permanence et pluralité de Romain Rolland » à Clamecy du 22 au 24 septembre. Rens. : (16) 86.60.67.00

PROCHAIN ÉPISODE : LES GAZ, NOUVELLE FRONTIÈRE DE L'HORREUR

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Les Serbes poursuivent leur politique d'obstruction malgré les menaces de sanctions

SARAJEVO

de notre correspondant

Le Parlement de la « République serbe » de Bosnie a rendu son verdict : le plan de paix international n'est pas acceptable en l'état. Pour la seconde fois en dix jours, les parlementaires serbes ont affirmé, jeudi 28 juillet, que *« tout en ne rejetant pas la possibilité de participer activement aux négociations, le Parlement a décidé de maintenir les positions précisées par la déclaration adoptée le 19 juillet dernier »*. Les Serbes enterrent donc clairement le plan de paix, moins de quarante-huit heures avant la réunion à Genève de ses promoteurs, à savoir les membres du « groupe de *contact* » (Etats-Unis, Russie, France, Allemagne et Royaume-uni), pour lesquels le projet était « à prendre ou à laisser ». Les Serbes bosniaques rappellent, dans une déclaration, quelles sont leurs principales conditions à la poursuite des négociations : modifier la carte de partage de la Bosnie, discuter de la partition de Sarajevo, de l'accès à la mer Adriatique et de la reconnaissance internationale de la « République serbe », enfin obtenir des garanties concernant la levée des sanctions économiques qui pèsent sur la Serbie.

Les diplomates espéraient pourtant que le ministre russe de la défense, Pavel Gratchev, en visite à Belgrade mardi et mercredi, aurait convaincu les Serbes de reconsidérer leur position. Celle-ci s'est en fait durcie, car, si les mots ne varient guère, les actes, eux, sont, depuis une semaine, très significatifs : tirs contre les avions de l'ONU, fermeture des routes autour de Sarajevo, attaque d'un convoi de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU).

Bref, les Serbes ont entrepris de paralyser à la fois la capitale bosniaque et les « casques bleus ». *« S'ils continuent à se conduire de cette manière très, très négative*, a déclaré le général Michael Rose, commandant la FORPRONU en Bosnie, après l'attaque d'un convoi sur la route des monts Igman (*le Monde* du 29 juillet), *il deviendra clair que les Serbes signifieront au monde que la voie de la paix ne les intéresse plus. »*

Le premier ministre bosniaque, Haris Silajdzic, estime quant à lui que, *« puisque les Serbes ont à nouveau dit non au plan de paix, la communauté internationale devrait comprendre qu'ils ne sont pas prêts pour la paix ». « Nous espérons que le « groupe de contact », samedi à Genève, tiendra ses promesses »*, a poursuivi M. Silajdzic, énumérant les sanctions qui devraient être prises contre les Serbes – dont l'utilisation de la force aérienne pour protéger les « zones de sécurité » de l'ONU et la levée de l'embargo sur les armes, qui permettrait à l'armée bosniaque de s'équiper.

RÉMY OURDAN

Un puzzle mal assemblé

Suite de la première page

Ainsi les grandes puissances ont-elles « grillé » l'un de leurs plus beaux atouts au plus mauvais moment.

Les divergences les plus marquées sont apparues entre Américains et Russes. *« C'est notre carte, et nous nous y tiendrons »*, a clamé le représentant américain au sein du groupe des Cinq _ ou « groupe de contact » _, Charles Redman, après avoir pris connaissance de la réponse serbe aux propositions internationales. Une réponse s'assimilant à un « ni oui ni non », alors que le projet de règlement était présenté par ses auteurs comme étant *« à prendre ou à laisser »*.

Les Serbes bosniaques n'ont vu dans ce projet qu'une base éventuelle à de futures négociations ; ce qui a motivé la *« déception »* des Occidentaux, qui ont, dans une réaction « à chaud », estimé qu'il s'agissait là d'une réponse négative. Dans le même temps, le ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, se félicitait, lui, de ce que la réponse serbe offrait la possibilité de *« prolonger les pourparlers »*... même si, justement, une telle possibilité avait été clairement exclue par les partenaires de la Russie au sein du « groupe de contact ». Depuis, les Cinq ont tenté, sans vraiment y parvenir, de gommer quelque peu ces divergences qui font ressembler le « groupe de contact » à un puzzle mal assemblé. Les Serbes n'en ont pas moins marqué des points en parvenant à entamer ce qui devait être un front commun dressé contre eux.

En ce qui concerne les mesures d'incitation et de coercition – possibilité, notamment, de durcir les sanctions contre les Serbes – accompagnant le plan de partage de la Bosnie-Herzégovine, la « communauté internationale » pourrait bien se trouver prise à son propre piège.

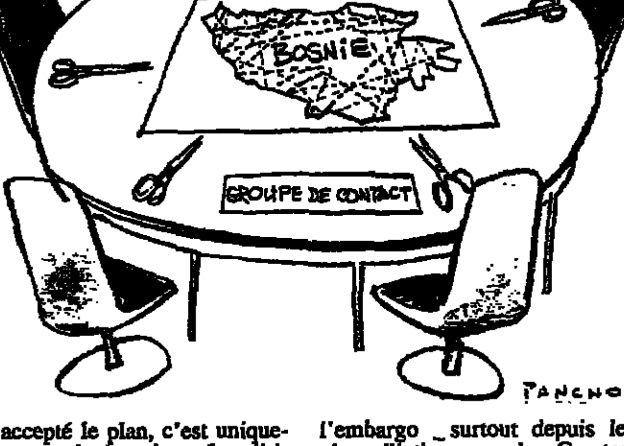
Car, parmi ces mesures, figure une option jusqu'alors rejetée catégoriquement par trois au moins des grandes puissances, la Russie, la France et la Grande-Bretagne, qui y ont vu, de tout temps, la meilleure façon de plonger la Bosnie dans une guerre encore plus *« sauvage »* qu'auparavant. Il s'agit de la menace d'une levée de l'embargo sur les armes, qui pénalise essentiellement les Musulmans.

« Solution de désespoir », « scénario de cauchemar », selon les expressions utilisées par les ministres britannique et français des affaires étrangères, Douglas Hurd et Alain Juppé, une telle mesure entraînerait le retrait des « casques bleus » et ouvrirait la voie à un règlement de compte final quasi certain. Or, outre que les Russes ont toujours dit qu'ils répondraient à une levée de l'embargo sur les armes par une levée unilatérale _ de leur part _ des sanctions contre la Serbie leur alliée, on voit mal les gouvernements occidentaux assister longtemps les bras croisés à un regain du conflit qui risquerait fort, par le jeu des alliances, de dépasser les frontières bosniaques.

C'est pour cela que l'on ne présente cette option, dans les chancelleries européennes, que comme une *simple menace – issue d'un* « compromis » entre les positions des Cinq – en espérant ouvertement n'avoir jamais à la mettre à exécution. François Léotard n'y est pas allé par quatre chemins, jeudi 28 juillet, en affirmant son hostilité à une levée de l'embargo sur les armes, au moment où le chef de la diplomatie américaine, Warren Christopher, avertissait que son pays était prêt... à lever unilatéralement cet embargo si les autres moyens de pression sur les Serbes échouaient.

Calcul tactique

La tâche des Cinq est rendue d'autant plus difficile qu'aucun des camps en présence n'est particulièrement tenté par les perspectives qu'offre leur projet. Et si les Musulmans ainsi que les Croates ont accepté le plan, c'est uniquement par calcul tactique. Les dirigeants de Sarajevo ont exprimé à plusieurs reprises leur ferme opposition à un projet qui légitime, à leurs yeux, le « nettoyage ethnique » pratiqué par les Serbes.



L'un des principaux conseillers du président bosniaque Alija Izetbegovic est allé jusqu'à affirmer, fin juin, que le plan de découpage de la Bosnie concocté par les grandes puissances était irrecevable. L'accepter, disait-il à l'époque, reviendrait à entériner les conquêtes territoriales des Serbes. Ceux-ci, qui se voient attribuer 49 % du territoire bosniaque par le projet international, en contrôlent aujourd'hui 70 % ; ils composaient, avant la guerre, quelque 33 % de la population de Bosnie-Herzégovine.

Malgré leur hostilité, les Musulmans ont dit « oui » _ sans condition _ au plan des Cinq. Tout simplement, ont-ils avoué publiquement, parce qu'ils étaient certains que les Serbes lerefuseraient et qu'ils obtiendraient donc, enfin, ce qu'ils recherchent depuis plus de deux ans : la levée de l'embargo sur les armes. Il est, certes, de notoriété publique que les Musulmans parviennent à se procurer des armes malgré l'embargo _ surtout depuis leur réconciliation avec les Croates _ mais pas dans les proportions qui leur permettraient de mener à bien leur *« guerre de libération »*.

Car, peu avant que Sarajevo n'accepte officiellement le plan de paix international, le chef de l'armée bosniaque (essentiellement musulmane), le général Rasim Delic, a annoncé que ses forces allaient lancer une *« guerre de libération »*. Passant rapidement aux actes, les forces bosniaques ont d'ailleurs lancé, fin juin, une offensive dans le nord du pays, que les Serbes ont eu quelque peine à repousser.

Considérés comme battus par une large majorité – pour ne pas dire par la quasi-totalité – de la « communauté internationale », les responsables politiques et militaires musulmans ne se voient pas, eux, dans le rôle de vaincus. Ils comptent bien, en tout état de cause, poursuivre le combat et récupérer par les armes davantage de terres que les grandes puissances ne sont disposées à leur en octroyer. Ils tiennent toujours, de plus, à la notion d'« Etat unitaire » chère à leur politique ; une notion battue en brèche par le projet de partage.

Si les Musulmans en veulent plus, les Serbes, de leur côté, ne veulent pratiquement rien rendre, ou, à la rigueur, quelques miettes. Eux aussi ont largement critiqué – doux euphémisme – le plan international, qui les obligerait à restituer 20 % de leurs conquêtes. Cette dernière éventualité a tout simplement été qualifiée d'*« humiliation »* par leur dirigeant, Radovan Karadzic, selon qui le projet des Cinq n'est jamais qu'un *« diktat américain »*.

Pour lui, les frontières sont fixées par les combattants et non autour d'un tapis vert, fût-il installé sur les bords du Léman. Mais il était difficile pour les Serbes, étant donné les pressions internationales assorties de la promesse d'*une levée progressive des* sanctions pesant sur la Serbie en cas d'acceptation du plan, de dire « *non* » *trop abruptement. D'où* le « ni oui ni non, mais continuons à négocier », aussitôt considéré comme *« inacceptable »* par les Occidentaux et... *« encourageant »* par les Russes.

Autant dire que les Serbes, placés un instant en position d'accusés et de fauteurs de guerre, menacés des foudres internationales, ont, une fois de plus, réussi à renverser la situation à leur profit. Ils peuvent, aujourd'hui, se sentir assez sûrs d'eux-mêmes pour multiplier impunément les « sanctions » à l'encontre des « casques bleus » – représentants, *de facto*, de la « communauté internationale » – en décuplant les vexations et les attaques directes ; comme celle qui a fait, mercredi 27 juillet, un mort et un blessé parmi les soldats britanniques près de Sarajevo.

Dans le même temps, les partisans de Radovan Karadzic se permettent de défier un peu plus les Occidentaux en donnant un tour de vis supplémentaire au siège de la capitale bosniaque. Et, pour bien montrer combien ils sont impressionnés par les menaces dont on les abreuve, ils « doublent la mise » en confirmant, jeudi 28 juillet, leur position d'attente.

En tout cas, le coin enfoncé dans le « front » international a déjà produit son effet. Témoin ces déclarations d'un *« diplomate de haut rang »* russe – « anonyme » – reproduites par l'agence Interfax de Moscou, deux jours avant la réunion ministérielle du « groupe de contact » prévue pour le samedi 30 juillet, annonçant triomphalement que cette réunion pourrait être annulée *« si la Russie et ses partenaires occidentaux ne parviennent pas à accorder leurs positions vis-à-vis des Serbes bosniaques »*... Et ce, alors que le ministre russe de la défense, Pavel Gratchev, se trouvait à Belgrade pour des entretiens avec les dirigeants serbes bosniaques et ceux de Serbie.

Un outsider de dernière minute

Il est vrai qu'un outsider est venu, à la dernière minute, compliquer encore un peu plus la tâche des négociateurs et accroître la zizanie. Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, visiblement agacé par l'« activisme » des grandes puissances qui relègue son organisation au second plan, a, en effet, choisi le plus mauvais moment pour plaider, lundi 25 juillet, en faveur d'un retrait pur et simple des « casques bleus » de l'ex-Yougoslavie et pour leur remplacement par une force internationale hors ONU.

L'initiative ne pouvait que braquer les Russes, car elle menace de leur faire perdre de leur influence sur les aspects militaires de l'intervention en Bosnie, *via* le Conseil de sécurité (*le Monde* du 27 juillet), et, surtout, de renforcer l'implantation de l'OTAN dans la région, où elle est déjà « sous-traitante » de l'ONU par aviation interposée.

Américains, Européens et Russes sont, aujourd'hui, confrontés _ les uns vis-à-vis des autres et, tous ensemble, face aux Serbes comme aux Musulmans _ à une situation dont la plupart des éléments leur échappent. Une seule préoccupation les réunit : contenir le conflit dans les frontières de la Bosnie-Herzégovine. Il est à redouter que la détermination des belligérants ne rende rapidement leurs espoirs dérisoires.

YVES HELLER

VATICAN

Kurt Waldheim décoré par Jean-Paul II

The International Herald Tribune indique dans son édition du vendredi 29 juillet que le pape Jean-Paul II a décerné à Kurt Waldheim l'ordre de Pie-IX. La cérémonie, qui s'est déroulée dans la nonciature papale de Vienne le 6 juillet dernier, visait à récompenser *« les efforts pour la paix »* et les activités humanitaires de M. Waldheim lors de son *mandat de secrétaire général* des Nations unies entre 1972 et 1980.

Ce geste, qui est intervenu trois semaines après la reconnaissance diplomatique d'Israël par le Vatican, a suscité une vive émotion au sein de la communauté juive, écrit le journal. Cette récompense est *« au mieux incongrue, et au pire une dévaluation du travail de ceux qui s'impliquent dans la sauvegarde des droits de l'homme »*, a expliqué M. Goldmann, représentant européen de la Ligue anti-diffamation. M. Waldheim, interdit de séjour aux Etats-Unis depuis 1987, est soupçonné d'avoir facilité les exactions nazies et d'être responsable *de massacres* de civils, d'exécutions de prisonniers et de déportation de juifs dans les Balkans pendant la seconde guerre mondiale.

ALBANIE : confirmation de la condamnation d'un ancien premier ministre. – La Cour de cassation de Tirana a confirmé, jeudi 28 juillet, le verdict prononcé en avril dernier à l'encontre de Fatos Nano, premier ministre de février à juillet 1991, le condamnant à douze ans d'emprisonnement pour détournement de fonds publics. M. Nano aurait détourné 7 millions de dollars d'aide humanitaire italienne alors qu'il dirigeait le gouvernement. *(AFP.)*

ALLEMAGNE : nouvelles interpellations après la profanation du mémorial de Buchenwald. – La police a appréhendé, mercredi 27 et jeudi 28 juillet, quatorze néonazis, âgés de seize à vingt-huit ans, à la suite de la profanation, le 23 juillet, du mémorial de Buchenwald. Ces nouvelles arrestations portent à vingt et un le nombre de suspects, inculpés pour atteinte à l'ordre public et menaces. La classe politique avait vilipendé l'absence de fermeté de la police face aux violences d'extrême droite. – (AFP, Reuter.)

HONGRIE : annulation de l'exposition universelle de 1996. – Le gouvernement a annulé, pour des raisons financières, l'*exposition* universelle prévue en 1996 à Budapest, a annoncé, jeudi 28 juillet, le *premier ministre*, Gyula Horn. Le précédent gouvernement avait tenu à organiser cette exposition malgré l'*abandon de Vienne*, initialement associée au projet. Selon M. Horn, « le pays n'est pas en mesure de *supporter* des frais supplémentaires de plus de 50 milliards de forints (500 millions de dollars) *pour l'exposition »*, dont l'organisation avait fait l'objet d'une vaste polémique. – *(AFP.)*

RUSSIE

Le scandale de la MMM et le vertige de l'argent facile

Le *gouvernement* russe a déclaré « illégales », jeudi 28 juillet, les activités de la société d'investissement MMM, qui a fait miroiter un enrichissement providentiel à ses millions d'actionnaires.

MOSCOU

de notre correspondant

L'ascension fulgurante, puis la *chute, qui semble désormais* inéluctable, de la société MMM peuvent se lire comme une parabole *des fantasmes et des anxiétés exacerbés* que suscite l'« économie de marché » en Russie. *Saisis par le vertige de* l'argent facile, des millions de Russes ont placé leurs économies *dans les centaines de fonds* d'investissements au fonctionnement souvent douteux qui se sont *multipliés ces deux dernières années*.

La MMM, fonds qui compte probablement *le plus grand* nombre d'actionnaires (dix millions, selon son directeur, deux à *cinq millions selon d'autres* sources) est depuis plusieurs jours dans la ligne de mire du *gouvernement, qui a déclaré ses* activités *« illégales »*, jeudi 28 juillet. Des milliers de petits porteurs *se sont alors agglutinés devant* l'unique guichet de la firme encore ouvert à Moscou, dans l'*espoir de se faire rembourser* leurs actions. Jeudi soir, près de vingt mille personnes s'étaient déjà inscrites sur la liste d'attente, dont les meilleures places se vendaient 5millions de roubles (15 000 francs).

Depuis quelques temps déjà, MMM *n'était plus en grâce* auprès des autorités russes, dont les derniers avertissements, le *22 juillet, sont à l'origine du mouvement* de panique. Les services fiscaux réclamaient notamment à *MMM le paiement de 50milliards* de roubles d'arriérés d'impôts. Le patron de MMM, Sergeï Mavrodi, *a immédiatement organisé une* vaste contre-offensive publicitaire dans tous les grands quotidiens *russes, menaçant de mobiliser* ses *« millions d'actionnaires »* pour lancer un référendum contre *la politique gouvernementale*.

Mais la confiance des petits porteurs était déjà vacillante. *Jusque-là pourtant, la société* avait pu tenir ses promesses d'enrichissement rapide. Avant *de perdre la moitié de sa valeur* dans le tumulte des derniers jours, le cours des actions était en *effet passé de 1 600 roubles* en février à 115 000 en début de semaine. Comment résister *quand un salaire mensuel moyen* avoisine 200 000 roubles ? Pourquoi placer ses économies à la *caisse d'épargne dont les intérêts* ne compensent même pas l'inflation ? Quant aux faillites et aux *escroqueries dont les médias* rendent compte, elles n'ont guère émoussé les rêves de gains mirifiques.

Très discrète jusqu'à présent *sur ses activités financières*, la MMM a affirmé mercredi qu'elle avait notamment d'importantes *participations dans l'usine* automobile VAZ, qui produit les fameuses Lada. Le département financier de VAZ nous a, en effet, confirmé que MMM détenait 10 % des actions de l'entreprise. C'est là, apparemment, l'un des seuls investissements de la MMM qui, à l'instar de la plupart des firmes de ce type, fonctionne essentiellement selon le principe de la pyramide financière, l'apport d'argent frais des nouveaux actionnaires permettant de régler les dividendes des anciens *« rentiers »*, jusqu'au jour où les liquidités viennent, inexorablement, à manquer.

« Une maison à Paris »

Sa popularité, MMM la doit avant tout à une monumentale campagne publicitaire. Diffusées des dizaines de fois par jour sur les chaînes de télévision, des *publicités* racontent les hauts faits de Leonid Goloubkov, personnification du Russe moyen, conducteur *de bulldozer* devenu *« rentier »* grâce aux actions MMM. A mesure que ses dividendes augmentent, *il offre successivement* des bottes à sa fille, un manteau de fourrure à sa femme, puis invite son frère aux Etats-Unis pour la Coupe du monde de football et songe désormais à *« s'acheter une maison à Paris »*...

Après avoir longtemps tergiversé, *les autorités russes* semblent aujourd'hui déterminées à mettre un peu d'ordre *dans un marché financier* totalement chaotique. Ainsi MMM, sans être enregistrée au ministère *des finances (la cotation de ses* titres est donc illégale), a émis des actions pour une valeur totale *de 1 000 milliards* de roubles, alors que son capital de base annoncé était de 100 000 roubles ! Une commission spéciale a été chargée jeudi d'élaborer un projet de décret sur la régularisation du marché des titres et la protection des petits investisseurs.

D'autre part, le gouvernement, dont le porte-parole annonçait, il y a trois jours encore, qu'il ne saurait être tenu pour responsable de la crédulité des Russes, a décidé jeudi de prendre des *« mesures spéciales pour que le krach de MMM soit le moins douloureux possible »*. Il est en effet fort probable que les autorités russes subissent le contrecoup de la colère des actionnaires floués car, comme le constatait l'un d'entre eux, *« si les dirigeants de MMM sont des filous, pourquoi le gouvernement les a-t-il laissé faire pendant deux ans ? »*. – *(Intérim.)*

EUROPE

La tragique insurrection de Varsovie en 1944

Après soixante-trois jours de résistance désespérée, la capitale polonaise capitule. Les Soviétiques ont passivement assisté au massacre de près de deux cent mille civils.

Lech Walesa a invité Allemands et Russes aux cérémonies anniversaire, lundi 1er août. Le soulèvement de 1944 était dirigé militairement contre Hitler et politiquement contre Staline. Mais la Pologne voulait avant tout montrer son refus de l'asservissement et du diktat étranger

Mardi 1er août 1944 en fin d'après-midi, le soleil vient de chasser les lourds nuages du ciel de Varsovie. A 17 heures, paraissant surgies de nulle part, des milliers de silhouettes, le bras entouré d'un brassard blanc et rouge, l'arme au poing, envahissent les rues de la capitale occupée.

Dans les crépitements des armes automatiques et les détonations sourdes des cocktails Mototov, les insurgés donnent l'assaut aux objectifs qui leur ont été assignés : les sièges de l'état-major allemand, du commandement de la garnison, de la Gestapo, les gares, les centraux téléphoniques, les ponts sur la Vistule, les centrales électriques et les dépôts de carburant... Les assauts se prolongent jusqu'aux premières heures du matin : l'insurrection de Varsovie a commencé.

La veille, le 31 juillet, le général Bor-Komorowski, commandant en chef de l'armée polonaise clandestine (AK, anticommuniste), prend la décision de déclencher le soulèvement, dont le projet a longtemps divisé le gouvernement en exil à Londres et la résistance. Le débarquement allié en Normandie, l'avance de l'armée rouge à l'est – 400 kilomètres en trois semaines, – ont accrédité l'idée, confortée par l'attentat manqué contre Hitler le 20 juillet, que le Reich est au bord de l'effondrement. Et le 22 juillet, Staline a installé en Pologne libérée un comité de libération nationale, formé de communistes à sa dévotion, qui s'est érigé en autorité politique provisoire rivale du gouvernement légitime de Londres.

Offensive décisive de l'armée rouge

Celui-ci, le premier ministre Mikolajczyk en tête, est en majorité favorable à une libération de la capitale par la résistance polonaise qui accueillerait ensuite en « maître des lieux », l'armée rouge. Minoritaires, les adversaires du déclenchement de l'insurrection, qui se comptent surtout dans les rangs des militaires, y voient un acte de désespoir condamné par avance, en l'absence d'un accord de coopération avec les Soviétiques.

A Varsovie, les indices se multiplient, tout au long de la dernière semaine de juillet, de l'imminence d'un départ précipité des Allemands et d'une offensive décisive de l'armée rouge, dont les avions bombardent les positions allemandes et dont on entend au loin tonner le canon. La propagande soviétique lance, de son côté, des appels à l'insurrection.

Après une première nuit de combats, les insurgés se rendent maîtres de la moitié de la ville. Les points stratégiques restent cependant aux mains des Allemands. Le nombre des combattants est, certes, relativement élevé – de 32 000 à 45 000, selon les estimations –, mais l'armement est plus que modeste : un combattant seulement sur dix est équipé d'une arme à feu. A vrai dire, il s'agit avant tout de tenir jusqu'à l'arrivée des Soviétiques. Mais l'armée rouge ne donne pas signe de vie : les canons se sont tus et la chasse soviétique a disparu du ciel de Varsovie.

Après avoir pris le temps de réunir cinq divisions, les Allemands, qui ont déjà écrasé en avril 1943 l'insurrection du ghetto de Varsovie, lancent leur contre-offensive le 5 août. Hitler a ordonné de réduire le soulèvement quel qu'en soit le prix, de n'épargner ni les prisonniers ni les civils, puis de raser la ville *« pour l'exemple »*. Quarante mille civils sont, dès les premiers jours, purement et simplement exécutés par les SS dans des conditions atroces.

Les insurgés se replient, en empruntant les égouts, sur des positions plus faciles à défendre. Mais l'espoir s'amenuise de jour en jour. A une vingtaine de kilomètres à l'est de Varsovie, les forces soviétiques refusent tout contact avec les insurgés. Le 13 août, Moscou déclenche une campagne de propagande contre les *« criminels de guerre »* qui mènent l'insurrection. Staline rejette une demande d'autorisation d'escale pour des avions alliés dans la zone d'opérations soviétique. Quelques parachutages de matériel, opérés à grands risques depuis l'Italie par des équipages polonais aux commandes d'appareils de la RAF, entretiennent cependant la flamme.

La ville rasée

Mais le rapport des forces est implacable. Les Allemands, armés de lance-flammes, de grenades et de « goliath » – petits robots bourrés d'explosifs –, reprennent méthodiquement un immeuble après l'autre. Les conditions de survie deviennent intenables : des dizaines de milliers de civils, sept mille à huit mille blessés, s'entassent avec les défenseurs dans les caves, privés de soins, de ravitaillement, d'eau et d'hygiène.

Le 7 septembre, les Allemands proposent la capitulation : le général Bor-Komorowski est sur le point d'accepter, puis se ravise devant les indices manifestes de relance des activités de l'armée rouge. L'espoir renaît à Varsovie, mais il s'agit d'une entreprise de diversion : *« Les Russes,* note Churchill dans ses *Mémoires, voulaient voir massacrer jusqu'au dernier les non-communistes polonais, mais aussi entretenir l'idée qu'ils se portaient à leur secours. »*

Le 2 octobre, après soixante-trois jours de résistance héroïque, les insurgés signent l'acte de capitulation qui prévoit l'évacuation des civils et l'octroi du statut de belligérants aux combattants. L'insurrection se solde par vingt-deux mille morts ou disparus dans les rangs de l'AK, cinq mille blessés et seize mille prisonniers. Dans la population civile, le nombre des victimes défie l'imagination : entre cent quatre-vingt mille et deux cent vingt mille morts. Les quatre cinquièmes de la ville sont détruits, dont la plupart des monuments historiques.

Le prix démesuré payé pour cet échec provoquera, après la guerre, un débat nourri sur les responsabilités du désastre. Au-delà des erreurs d'analyse de la situation militaire, c'est par l'appréciation de la situation politique que les dirigeants polonais à Londres comme à Varsovie ont le plus péché. Comment croire que Staline prêterait son concours à l'installation d'un pouvoir indépendant à Varsovie ?

Dans *la Pensée captive*, l'écrivain polonais Czeslaw Milosz, prix Nobel de littérature, répond mieux que quiconque : *« On ne voit pas pour quelle raison logique les Russes auraient aidé Varsovie. Les gens qui mouraient dans les combats de rue étaient précisément ceux qui pouvaient le plus gêner les nouveaux maîtres du pays, la jeune intelligentsia mûrie par la lutte clandestine et fanatisée par son patriotisme. Cette capitale traditionnelle des révoltes et des insurrections risquait d'être la ville la plus insoumise du territoire qui allait se trouver sous l'influence du Centre (...). Il n'y a pas de place pour la pitié lorsque l'Histoire parle. »*

STÉPHANE MEYLAC
Historien

POINT DE VUE

Sarajevo vit le même drame

Par Adam Michnik

« L'honneur, la prière et la réflexion ». Pour les Polonais, l'année 1944 est une année historique, l'une de ces années noires où, tandis que le monde entier exprimait en termes éloquents ses condoléances et son indignation passive, nous dûmes pour la seconde fois soupirer *« Malheur aux vaincus ! »* et compter nos pertes avec tristesse. Nous n'avions jamais su calculer, pas plus dans le bonheur que dans le malheur ; nous n'avions jamais été capables d'acquérir ce talent, exaspérant ainsi nos ennemis qui nous dotèrent du surnom d'*« incorrigibles »*.

La citation est tirée d'un récit de Joseph Conrad, *le Prince Roman*, qu'il écrivit dans les premières années de ce siècle, une quarantaine d'années avant le déclenchement de l'insurrection de Varsovie. Ce récit évoque l'insurrection de novembre 1830, quand les Polonais décidèrent de secouer le joug de la Russie pour retrouver leur liberté.

Les discussions sur les insurrections et la portée de leur échec sont un élément inaliénable de l'identité polonaise. On a appelé ces insurrections *« l'histoire de la bêtise »* ou *« l'histoire de l'honneur »*. On les a maudites et raillées, on les a glorifiées et bénies mais personne n'a jamais remis en cause leur place dans la construction du destin de la Pologne.

Si l'insurrection de Varsovie était dirigée militairement contre Hitler et politiquement contre Staline, son but psychologique était de manifester le refus de l'asservissement et du diktat étranger. C'était une ultime tentative désespérée de renverser la logique politique qui condamnait les Polonais à de longues années de dictature communiste et de domination soviétique. La tentative échoua, la logique ne pu être renversée et Varsovie – le centre politique et culturel de la Pologne – fut détruite.

Chaque culture à ses tabous, des sujets sacrés qui échappent à toute analyse rationnelle. Une loi non écrite interdit de rire dans les cimetières et dans les lieux saints. La même loi interdit de se moquer des victimes de l'holocauste et des soldats des barricades. Que notre culture ait cela pour principe est une bonne chose. Il est bon que nous sentions, même si nous n'avons pas l'étoffe de l'héros, la valeur de l'héroïsme de nos pères, au lieu de répéter avec cynisme *« mort aux jobards ! »* La situation géopolitique de la Pologne était désastreuse. Entre le Reich de Hitler et la Russie de Staline, il n'y avait pas de place pour un Etat polonais souverain. L'insurrection de Varsovie fonda, pour une durée de 63 jours, cet Etat souverain, pluraliste, diversifié. Des centaines de milliers de morts, la destruction des maisons, des écoles et des universités, des hôpitaux et des bibliothèques, des musées et des monuments furent le prix à payer pour ce bout de Pologne libre. Soixante-trois jours de liberté valaient-ils qu'on payât ce prix ?

« Une plaie béante »

Czeslaw Milosz et Stefan Kisielewski était d'avis que non. Milosz, dans son poème satirique *Toast*, voyait dans l'insurrection de Varsovie une erreur de calcul politique et un geste de patriotisme romantique qui avait refoulé la raison pragmatique. Kisielewski partageait la même opinion. En 1945, cet excellent journaliste – l'un des plus éminents Polonais du XXe siècle – qualifia l'insurrection de Varsovie d'*« acte d'impatience juvénile »* et y voyait l'expression de *« l'instinct de mort des Polonais »* avant de conclure que *« des actes qui étaient le summum de l'élan patriotique, comme les insurrections, auront finalement été une entrave au développement naturel de la Pologne. »*

On pouvait écrire cela en 1945. Quelques années après, aucun Polonais correct n'écrivait plus ce genre de chose. La terreur qu'inspiraient les communistes au pouvoir imposa une nouvelle interprétation de l'insurrection de Varsovie : l'insurrection était l'aboutissement d'une entente secrète des chefs de l'Armée de l'intérieur avec... Hitler, dirigée contre la Pologne. Les soldats de cette armée furent assassinés et persécutés avec cruauté. Il fallut attendre le dégel de 1956 pour qu'ils voient s'ouvrir devant eux les portes des prisons et qu'ils puissent retrouver une vie relativement normale.

C'est aussi à l'époque du dégel que parurent les premiers livres honnêtes sur l'insurrection et le célèbre film de Wajda, *Ils aimaient la vie*. Et c'est également à cette époque, soit douze ans après, que la Pologne révéla son nouveau visage. Alors que Budapest était en flammes, les Polonais montrèrent leur sens du compromis et de la mesure [illegible] l'insurrection de Varsovie avait porté. Les Polonais étaient, cette fois, pleinement conscients de l'isolement de leur pays. Ils savaient que personne ne viendraient à leur secours. Les Polonais avaient, à l'égard de la tradition de l'insurrection, une attitude ambiguë qui se situait entre la prière et le persiflage, entre la fierté du courage et le besoin de faire l'amer bilan des erreurs du passé.

C'est ce qui explique que toutes les discussions sur l'insurrection aient été si brûlante : c'était une plaie béante. Dans les années 60, la propagande communiste essaya de s'emparer de la tradition et de la symbolique de l'insurrection pour manipuler l'opinion. Mais ses tentatives furent vaines. Car le plus grand ennemi des Varsoviens insurgés, c'était bien Staline et le diktat soviétique. La symbolique de l'insurrection appartenait à la tradition de l'opposition anti-soviétique et des aspirations à la liberté. Le 1er août de chaque année, des bougies étaient allumées sur les tombes des insurgés. Les Polonais ne disaient pas *« Malheur aux vaincus ! »* mais *« Gloire aux vaincus ! »* Cette image de l'insurrection fut confirmée par la célèbre homélie prononcée par le pape Jean-Paul II en juin 1979 à Varsovie.

« Au nom du pardon et de la réconciliation »

Dans les années 1980-1981, pendant les seize mois de liberté qu'apporta *Solidarité*, la mémoire de l'insurrection de Varsovie revint avec une force nouvelle. La tragédie de l'insurrection a appris aux Polonais qu'ils doivent toujours essayer de parvenir à un compromis quand c'est possible mais qu'ils peuvent aller jusqu'à payer leur liberté de leur sang s'il le faut. Je pense que les dirigeants du Kremlin ont senti que les Polonais ne seraient pas comptables. Paradoxalement, c'est à ce moment qu'ils le sont devenus. Un journaliste de l'émigration a écrit que l'insurrection de Varsovie était une erreur politique, un non-sens militaire et une nécessité psychologique. Cela explique qu'il est impossible de juger la décision des chefs de la résistance clandestine selon les critères d'aujourd'hui. Tout jugement que l'on porte aujourd'hui est plus une déclaration de ses choix idéologiques qu'un jugement que l'on porte sur le passé.

Les Polonais sont extrêmement attachés à leur pays. Surtout dans le malheur. C'est alors que le lâche [illegible] philanthrope, l'admirateur raffiné de l'esprit européen, un déclamateur pur et dur du catéchisme national et un fils fidèle de l'église. Voilà la Pologne.

Aujourd'hui la Pologne a sa liberté et son indépendance. Ses frontières sont ouvertes, elle possède un Parlement démocratique et une économie de marché. Elle s'en repaît tout en maudissant son sort. Est-elle capable de profiter de sa liberté ? Est-elle capable de s'en réjouir ? Ce qui, naguère encore, était un besoin du cœur se transforme aujourd'hui en rituel officiel. Ce qui était une marque de courage et d'espoir se mue en conformisme mensonger. Voilà le sort de l'héroïsme transformé en rite officiel. C'est avec gêne que j'observe aujourd'hui les propagateurs fanatiques de la haine et les roublards ordinaires qui exploitent l'héroïsme d'alors pour commettre des vilenies d'aujourd'hui. Et pourtant – retenez vos sourires ironiques ! – rien ne peut arracher de la mémoire des Polonais leur amour de la patrie.

Le président de la République, Lech Walesa, a invité à Varsovie les présidents allemand et russe au cinquantième anniversaire de l'insurrection de Varsovie. En dépit de toutes les critiques que je peux formuler à l'égard de la politique de l'ère Walesa, je trouve ce geste sage, noble et avisé, bien ancré dans la meilleure tradition polonaise. Qu'à l'occasion du cinquantième anniversaire de cette tragédie, Polonais, Allemands et Russes échangent un signe de paix. Au nom du pardon et de la réconciliation. Contre le chauvinisme et la haine. J'aurais voulu clore ces réflexions par un signe d'optimisme. Or, j'en suis incapable. Je pense à la Bosnie. Sarajevo vit le drame de Varsovie.

▶ Conseiller de la première heure du syndicat Solidarité, Adam Michnik est le rédacteur en chef du quotidien *Gazeta Wyborcza*.

(Traduit par Laurence Dièvre)

Rapatriement des cendres du chef de l'insurrection de Varsovie. – Les cendres du général Tadeusz Komorowski, commandant en chef de l'insurrection de Varsovie, déclenchée le 1er août 1944, ont été rapatriées de Londres dans la capitale polonaise, jeudi 28 juillet, à l'occasion des célébrations du cinquantième anniversaire de ce soulèvement contre les nazis. Le général était mort en exil à Londres en 1966. – *(AFP.)*

Trois morts dans un attentat à Madrid

Une bombe a explosé, vendredi matin 29 juillet, dans le centre de Madrid, faisant trois morts dont un général et son chauffeur et une dizaine de blessés, selon la police espagnole. L'explosion d'une voiture piégée s'est produite devant un bâtiment militaire, place Ramales, dans l'un des sites les plus touristiques de la capitale. Huit véhicules garés à proximité ont été endommagés. En fin de matinée, l'attentat n'avait toujours pas été revendiqué, mais la police soupçonne un acte terroriste des séparatistes basques de l'ETA. – *(Reuter.)*

ESPAGNE

Deux membres des Groupes antiterroristes de libération bénéficient d'un régime de liberté partielle

MADRID

de notre correspondant

La décision du gouvernement espagnol d'octroyer à deux anciens policiers, José Amedo et Michel Dominguez, le régime de semi-liberté à partir du mercredi 27 juillet, a soulevé la réprobation dans les milieux judiciaires et les critiques de l'opposition. Soupçonnés de faire partie du GAL (Groupes antiterroristes de libération) – organisation parapolicière destinée à lutter contre le mouvement séparatiste basque ETA – les deux hommes avaient été condamnés à cent huit années d'emprisonnement en septembre 1991. Ils avaient notamment été reconnus coupables d'avoir incité à commettre six assassinats manqués.

Leur procès avait donné lieu à de violentes polémiques sur les méthodes utilisées par le gouvernement pour lutter contre le terrorisme basque et sur l'utilisation de fonds secrets pour rémunérer les membres du GAL. Entre décembre 1983 et juillet 1987, vingt-quatre assassinats commis au Pays basque français ont été attribués aux tueurs de cette organisation. Finalement, la responsabilité civile de l'Etat espagnol n'avait pas été retenue. Aujourd'hui, José Amedo et Michel Dominguez pourront vaquer à leurs activités durant la journée mais devront passer la nuit en prison après avoir purgé seulement six ans de leur peine.

Tous deux ont signé une profession de foi dans laquelle ils expriment leur repentir et leur désir de renoncer à *« tout type de violence, quel que soit son objectif »*. L'octroi de ce régime de semi-liberté pour *« bonne conduite »* a été violemment dénoncé par l'opposition de gauche estimant que le pouvoir *« payait les services rendus et achetait le silence »* des deux hommes. Certaines organisations judiciaires ont estimé pour leur part que cette décision administrative était un camouflet à la justice. Finalement, le Conseil des procureurs, présidé par la plus haute autorité du ministère public, a décidé, jeudi 28 juillet, de ne pas faire appel de cette mesure. Le ministre de la justice et de l'intérieur, Juan Alberto Belloch, expliquera, mardi prochain 2 août, devant les députés, les raisons de cette indulgence.

MICHEL BOLE-RICHARD

هكذا عن الاصل

(Publicité)

AFRIQUE

RWANDA

L'ONU annonce la création d'une commission d'enquête chargée d'identifier les responsables du génocide

Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a annoncé, jeudi 28 juillet, la création d'une commission d'enquête chargée d'identifier les responsables des actes de génocide commis au Rwanda depuis le début du mois d'avril. Cette commission, composée de trois experts et qui aura son siège à Genève, devra rendre son rapport avant le 30 novembre. Sa création avait été demandée le 1er juillet par le Conseil de sécurité.

A la lumière de ses conclusions, la commission indiquera la juridiction, internationale ou nationale, devant laquelle les coupables présumés devront être jugés. Le rapporteur spécial sur le Rwanda de la commission des droits de l'homme de l'ONU, René Dégni-Ségui, devra *« coopérer étroitement »* avec la commission d'experts, en lui communiquant *« toutes les informations dont il dispose »*.

A Washington, les débats se poursuivent au sein de l'administration américaine afin de déterminer la nature de l'intervention des troupes qui devraient être prochainement envoyées au Rwanda dans le cadre de l'opération « Support Hope ». L'examen du dispositif logistique et des mesures de sécurité devrait être terminé *« dans quelques jours »*, la décision finale revenant au président Clinton. Le lancement de l'opération dépend, entre autres choses, de l'attitude du gouvernement rwandais, a expliqué, pour sa part, le chef d'état-major de l'armée américaine, le général John Shalikashvili, estimant toutefois qu'il fallait agir vite car *« le temps est notre ennemi »*.

Côté français, un premier contingent de militaires, mobilisés dans le cadre de l'opération « Turquoise », devrait être retiré à partir du vendredi 29 juillet. Ce retrait sera *« modeste »* mais effectif, conformément au mandat donné à la France par le Conseil de sécurité, a souligné, jeudi 28 juillet à Washington, le ministre français de la défense, François Léotard. Quant à la requête de l'ONU, proposant à la France d'attendre le plein déploiement de l'opération des Nations unies avant de retirer ses troupes, elle sera *« examinée »*, a-t-il simplement indiqué : *« Nous ferons le maximum pour être responsables »*, a-t-il promis, tout en avouant ne pas comprendre *« pourquoi l'on ne trouvait pas les pays européens, mais également africains »* susceptibles de fournir les 5 500 « casques bleus » destinés à renforcer la Mission de l'ONU au Rwanda (MINUAR 2).

Sur le terrain, l'épidémie de choléra, qui a tué plus de 16 000 personnes dans les camps de réfugiés de Goma (Zaïre), a gagné l'intérieur du Rwanda. En outre, deux cas de méningite ont été découverts dans les camps de Katale et de Kibumba. Des analyses devraient permettre de savoir s'il s'agit, ou non, d'une *« méningite épidémique »*. Si tel était le cas, *« le risque de contamination serait très élevé »*, a estimé jeudi un responsable de Médecins sans frontières (MSF).

De son côté, le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) a annoncé jeudi, à Genève, que des *« centres de mise en quarantaine »*, destinés aux réfugiés atteints du choléra, vont être installés entre Goma et la frontière rwandaise. La présence du choléra parmi les 50 000 Rwandais qui ont déjà retraversé la frontière a été confirmée.

La mobilisation – massive, mais encore insuffisante – de la communauté internationale ne se limite pas à la stricte assistance humanitaire. A l'initiative de Reporters sans frontières (RSF), une radio, financée par la Suisse, émettra, dès la fin de la semaine, depuis la ville zaïroise de Bukavu, afin de renseigner les réfugiés sur les possibilités de trouver eau potable, nourriture et soins. Ils seront également informés sur les conditions de sécurité dans les zones de transit empruntées pour retourner dans leur pays. – *(AFP, Reuter.)*

Dans une allocution faite devant les députés sénégalais

M. Balladur invite les Africains à prendre en charge leur destin

Edouard Balladur devait achever, samedi 30 juillet, à Libreville, au Gabon, sa tournée africaine qui l'a d'abord conduit au Sénégal, puis en Côte-d'Ivoire. Avant de regagner Paris, le premier ministre se rendra à Goma, à la frontière du Rwanda ,ET PEUT-être dans la « zone de sécurité sûre » dans laquelle opèrent les militaires français.

DAKAR

de notre envoyée spéciale

Les apparences sont trompeuses : quoi qu'on en dise, M. Balladur s'intéresse à l'Afrique. Si l'on ne sait rien des relations amicales qu'il entretient avec les chefs d'Etat du continent, c'est qu'il *« n'en fait pas étalage »*. *« Question de style »*, a-t-il noté, jeudi 28 juillet, à Dakar, lors d'une rencontre avec la presse... française, les journalistes sénégalais, conviés dans un premier temps, ayant été invités à ne pas se déplacer. Et si le premier ministre a, dit-on, une approche distante du continent, ce n'est dû qu'à *« la réputation qu'on a cherché à* [lui] *faire »*. Car, en réalité, *« aucun gouvernement, en trente ans, n'a fait autant pour l'Afrique »* que le sien. Phrase qu'il répète à satiété depuis le début de sa « tournée » africaine.

M. Balladur n'a, en Afrique francophone, ni l'expérience ni le charisme d'un Jacques Chirac, d'un François Mitterrand, ou même d'un Charles Pasqua, rompus aux méandres de la politique africaine. Mais peu lui importe, semble-t-il. Il a décidé de jouer sur un autre registre, en façonnant son image sur les nouvelles relations qu'il entend instaurer entre la France et ses anciennes colonies.

« La France souhaite aujourd'hui donner une nouvelle dimension à ses relations avec l'Afrique : comme le monde, nous avons, les uns et les autres, beaucoup changé ; notre coopération doit une fois de plus s'adapter à ces nouvelles circonstances », a-t-il affirmé, jeudi, devant l'assemblée nationale sénégalaise, avant de visiter l'île de Gorée puis de se rendre auprès des forces françaises stationnées au Sénégal. Ce credo, le premier ministre l'a appliqué en janvier, lorsqu'il a imposé une dévaluation de 50 % du franc CFA, au risque de provoquer chez les Africains le sentiment d'être « lâchés ».

Ce sentiment n'a pas lieu d'être, a estimé le premier ministre qui a répété, *« de façon solennelle »*, à Dakar, *« l'engagement de la France à l'égard du continent africain »*. Mais le fait est que l'on s'interroge sur la « méthode Balladur » dans les palais présidentiels d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, où le discours sur le maintien de l'engagement de la France semble difficilement conciliable avec celui sur la normalisation des relations entre Paris et ses anciennes colonies.

Témoin de cette ambivalence, l'allocution du premier ministre devant les députés sénégalais. *« La France se tiendra* [aux] *côtés* [des Africains] *pour leur apporter son soutien »*, a-t-il martelé. Mais, *« les Africains savent que c'est à eux qu'incombe au premier chef la responsabilité de leur destin »*. *« J'estime essentiel que* [la France] *poursuive son engagement en faveur de l'Afrique et des Africains »*, a-t-il ajouté après avoir néanmoins jugé *« légitime que la France se préoccupe d'abord de soutenir son activité pour créer des emplois et s'engage à rechercher la stabilité du continent où elle se trouve »*.

Dans le même esprit, *« la France souhaite poursuivre une présence diplomatique active en Afrique » ; mais les arbitrages de différends « ressortent en premier lieu de la compétence de l'OUA* [Organisation de l'unité africaine] *qui souhaite aujourd'hui, selon les orientations des Nations unies, mener des actions capables de désamorcer les conflits ou de leur apporter une solution »*.

Ni conseils ni leçons

Aussi, dans le droit fil des suggestions du ministre de la défense, François Léotard, M. Balladur a-t-il estimé *« urgent d'étudier la mise sur pied d'une structure proprement africaine qui soit capable d'intervenir rapidement en Afrique pour des opérations de maintien de la paix sur mandat des Nations unies »*. *« La France et les institutions européennes, mais aussi d'autres contributeurs, pourraient apporter leur coopération a un tel projet »*, a-t-il indiqué. *« L'Afrique sait qu'elle peut compter sur la France »*, mais *« elle doit aussi s'appuyer sur les efforts de l'Union européenne »*.

Si ce double langage – en substance nous continuons de vous soutenir mais nous n'en avons plus les mêmes moyens, comptez donc sur vous-mêmes et sur d'autres partenaires – traduit une évolution des relations franco-africaines, susceptible d'inquiéter plus d'un chef d'Etat, les dirigeants africains n'ont en revanche aucun souci à se faire pour ce qui concerne la démocratisation. « Les voies vers la démocratie sont multiples ; elles sont longues à parcourir », a affirmé le premier ministre, promettant de se garder « soigneusement de prodiguer conseils ou leçons ».

« A chaque pays de trouver sa propre formule, son propre calendrier, en fonction de son histoire, de ses traditions, de ses conditions propres », a ajouté M. Balladur qui a répété qu'en la matière chaque pays devait aller *« à son rythme »*. Ces expressions ne sont pas nouvelles. Presque mot pour mot, elles figuraient déjà dans le discours de La Baule prononcé en *juin 1990 par le président Mitterrand*, et avaient nourri maints malentendus. Elles traduisent en tout cas une continuité, propre à rassurer ceux des chefs d'Etat qui pourraient craindre une même rigueur sur le terrain politique que dans le domaine économique.

Crainte injustifiée : évoquant la nécessité pour l'Afrique de *« s'engager résolument sur le chemin de l'Etat de droit »*, M. Balladur a déclaré : *« C'est ce qu'a fait le Sénégal, et je m'en félicite. »* Mais sans doute le premier ministre ignorait-il que, parmi les députés qui l'écoutaient, figurait Mody Sy, un parlementaire d'opposition qui a été torturé en prison, où il vient de passer plus d'un an avant d'être libéré, en juin, *« pour des raisons humanitaires »*.

De même, interrogé par la presse sur l'élection présidentielle controversée qui a eu lieu en décembre 1993 au Gabon – le résultat avait été annoncé avant la fin du dépouillement... –, M. Balladur a rétorqué que ce résultat était la preuve de l'ouverture de la scène politique gabonaise, avant de *« rendre hommage »* au président Omar Bongo.

MARIE-PIERRE SUBTIL

REPÈRES

ALGÉRIE

« Aveux » télévisés de l'un des assassins présumés des marins italiens

Un des assassins présumés des sept marins italiens, tués le 7 juillet, dans l'est du pays, a été présenté, jeudi 28 juillet, à la télévision, pour y faire des « aveux » publics. Arrêté deux jours après le drame, le jeune homme a raconté les circonstances dans lesquelles un groupe armé d'une quinzaine de personnes se serait introduit dans le semoulier italien, le *Lucina*, et aurait procédé au massacre, avant de rejoindre *« le maquis »*. Ce n'est pas la première fois que des « aveux » télévisés sont ainsi mis en scène. Dans la foulée, trois autres personnes ont été présentées comme membres ou collaborateurs de groupes islamistes armés.

Par ailleurs, à la suite du scandale des 412 chalets américains, importés à grands frais pour loger des personnalités du Club des Pins (*le Monde* du 29 juillet), le ministre de la restructuration industrielle, Mourad Benachenhou, a démenti officiellement, jeudi, toute participation dans l'initiation de ce marché. – *(AFP.)*

CAMBODGE

Les Etats-Unis ont envoyé des instructeurs militaires à Phnom-Penh

Les Etats-Unis ont envoyé au Cambodge quarante-quatre instructeurs pour aider à réorganiser l'armée khmère, malmenée sur le terrain par les Khmers rouges, a annoncé, vendredi 29 juillet, l'*International Herald Tribune*, citant le *New York Times*. Le Pentagone a aussi dépêché vers Phnom-Penh pour plusieurs centaines de milliers de dollars de matériel. Selon les officiels américains cités, c'est la première fois que Washington accorde une aide militaire au Cambodge depuis que – de 1970 à 1975 – il avait soutenu le régime anticommuniste de Lon Nol contre les Khmers rouges et les communistes vietnamiens. *« Nous les aidons seulement à construire des routes et à déminer. C'est tout »*, a affirmé un responsable américain. Mais Washington envisage d'envoyer au Cambodge des armes et des munitions, après avoir consulté le Congrès et d'autres pays impliqués dans la reconstruction du royaume, comme l'Australie ou la France.

NIGÉRIA

Menaces de sanctions américaines

Trois personnes ont été tuées par les forces de police, jeudi 28 juillet, à Abuja, lors de manifestations qui ont marqué l'ouverture du procès de l'opposant Moshood Abiola,ont indiqué plusieurs sources concordantes dans la capitale nigériane. M. Abiola, vainqueur de l'élection présidentielle du 12 juin 1993, annulée par l'armée, est passible de la prison à vie. La prochaine audience a été fixée au 2 août.

Porteur d'un message du président Bill Clinton, le révérend américain Jesse Jackson, qui a successivement rencontré le chef de l'Etat, le général Sani Abacha, et M. Abiola, a affirmé, jeudi, au cours d'une conférence de presse, que les Etats-Unis envisageaient d'imposer un gel des avoirs du Nigéria et d'accroître les sanctions contre ce pays *« tant que les militaires resteront au pouvoir »*. A son avis, *« aucune conférence constitutionnelle ou autre configuration ne peut réussir si elle ne prend pas en compte les résultats* (de l'élection présidentielle) *du 12 juin »*. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

JORDANIE

Amman ne participera pas aux négociations israélo-palestiniennes sur Jérusalem

Après avoir signé, lundi 25 juillet à Washington, une déclaration commune avec le premier ministre israélien Itzhak Rabin mettant fin à l'état de belligérance avec l'Etat juif, le roi Hussein a affirmé, jeudi 28 juillet, au cours d'une rencontre avec la presse, être *« confiant que la grande majorité du peuple jordanien soutient ses efforts de paix »*, et évoqué *« l'éventualité d'un référendum national sur la paix »*.

En ce qui concerne l'épineuse question de Jérusalem, le souverain hachémite a assuré qu'il n'avait discuté (avec M. Rabin) *« que de la souveraineté religieuse de la nation islamique sur ces biens religieux »*. *« La question de Jérusalem sera réglée ultérieurement lors des négociations palestino-israéliennes sur le statut définitif* de la ville, a-t-il ajouté, *et la Jordanie n'est pas partie prenante à ces négociations. »* L'ambassadeur de Jordanie auprès de la Ligue arabe, Nayef Al Kadi, a *expliqué* jeudi au Caire la position jordanienne sur la question de Jérusalem lors d'une réunion de cette organisation. Selon un communiqué, son *secrétaire* général, Esmat Abdel Méguid, et le représentant de l'OLP *« ont accueilli favorablement ces éclaircissements »*.

Enfin, les Etats-Unis ne fourniront pas d'avions de combat perfectionnés de type F-15 ou F-16 à la Jordanie tant que celle-ci n'aura pas signé un *« traité de paix complet »* avec Israël, a affirmé jeudi au Congrès le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher. Il a confirmé que Washington étudiait la possibilité d'annuler la dette jordanienne envers les Etats-Unis _ environ 700 millions de dollars _ _en plusieurs étapes. _ *(AFP.)*

Après les attentats antisémites de Buenos-Aires et de Londres

Les Etats-Unis appellent leurs alliés à « isoler » l'Iran

Le premier ministre britannique a montré du doigt, jeudi 28 juillet, l'Iran et appelé la communauté internationale à *« s'unir »* contre le terrorisme, après les deux attentats contre des intérêts israéliens et juifs qui ont fait 20 blessés, mardi dernier, à Londres. John Major a qualifié d'*« inacceptable et menaçante »* l'attitude de Téhéran concernant *« les droits de l'homme, le terrorisme, les ambitions militaires et nucléaires, et les tentatives pour nuire au processus de paix au Proche-Orient »*.

M. Major est toutefois resté prudent sur la responsabilité directe des attentats de Londres : *« Nous ne pouvons encore savoir avec certitude qui est derrière ces attentats, ni s'ils sont liés entre eux »*, a-t-il déclaré devant une association groupant des députés britanniques et des personnalités arabes. L'Iran avait été mis en cause par Israël après l'attentat contre une association israélite à Buenos-Aires, qui a fait au moins 95 morts et 250 blessés, le 18 juillet dernier.

De son côté, le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher a appelé jeudi les alliés des Etats-Unis à isoler économiquement l'Iran. *« Des groupes comme le Hezbollah, qui sèment le chaos et versent le sang doivent être vaincus*, a-t-il affirmé. *Le patron du Hezbollah, l'Iran, doit être isolé. »* Téhéran a répliqué jeudi, par la voix de l'agence de presse IRNA, en accusant *« les médias occidentaux, en coordination avec les services de renseignement du régime sioniste »* de lancer *« une nouvelle vague de propagande pour incriminer l'Iran »*. – *(AFP.)*

EN BREF

BURUNDI : près de deux mille morts au cours d'affrontements ethniques. – Près de deux mille Burundais ont été tués en moins d'une semaine dans quatre camps de réfugiés lors d'affrontements entre Hutus et Tutsis liés au problème de l'appartenance des terres, a-t-on appris vendredi 29 juillet. Selon une source officielle tutsie, qui a requis l'anonymat, le bilan de ces heurts s'élève à 1 636 Tutsis et 14 Hutus tués. Des sources hutues avancent un chiffre total semblable, mais affirment que le nombre de morts parmi les Hutus est supérieur. – *(AFP.)*

CHINE : nouveau durcissement à l'égard des dissidents. – La Chine a de nouveau accru la répression contre les dissidents depuis que le président Clinton a annoncé, en mai, qu'il ne liait plus les relations commerciales à la question des droits de l'homme, ont affirmé, jeudi 28 juillet, les organisations américaines Human Rights Watch/Asia et Human Rights in China. Selon celles-ci, Pékin a recommencé à mettre au secret des dissidents et de nouvelles mesures pour interdire les activités *« hostiles »* ont été annoncées en juin. – *(AFP.)*

HAITI : la majorité des pays latino-américains opposés à une intervention. – A l'exception de l'Argentine, la majorité des pays latino-américains et des Caraïbes ont exprimé, jeudi 28 juillet, aux Nations unies, leurs réserves ou leur opposition à l'intervention armée proposée par les Etats-Unis pour rétablir la démocratie en Haïti. Se prononçant sur le projet de résolution déposé en ce sens par Washington, qui devrait néanmoins être adopté dimanche 31 juillet par le Conseil de sécurité, ils ont demandé que *« soit accordé davantage de temps aux sanctions internationales et à la négociation »*. – *(AFP, Reuter.)*

NÉPAL : Reporters sans frontières proteste contre l'arrestation de quatre journalistes. – Reporters sans frontières a *« vivement »* protesté, mardi 26 juillet, auprès du premier ministre népalais, M. Koirala, contre l'arrestation de quatre journalistes, dont trois directeurs de publication, et réclamé leur libération immédiate et sans condition. Membres de l'organisation d'extrême gauche Mashal, ils ont été interpellés le lendemain de la grève générale du 24 juillet.

SOUDAN : plus de 50 000 personnes chassées de Khartoum. – Les autorités soudanaises ont déplacé, au cours des deux dernières semaines, plus de 50 000 personnes de Khartoum et de ses environs, dans des conditions contestées par les organisations non gouvernementales et les milieux diplomatiques occidentaux. Il s'agit, pour la plupart, de chrétiens du Sud venus se réfugier à Khartoum pour fuir la guerre civile. *« Les rafles se déroulent sans aucun préavis*, a raconté le représentant de Médecins sans frontières (MSF). *Elles ont lieu en pleine nuit. Les personnes sont chargées dans des camions comme du bétail et on ne leur laisse même pas le temps de prendre leurs affaires. »* – *(AFP.)*

YÉMEN : nordistes et sudistes décident de « maintenir un dialogue politique ». – Les dirigeants nordistes et sudistes, qui se sont rencontrés, jeudi 28 juillet, à Genève, sont convenus *« de la nécessité de maintenir un dialogue politique pour conduire à une réconciliation nationale et* [décidé] *décidé de garder le contact »* avec le représentant des Nations unies pour le Yémen, Lakhdar Brahimi. Aucune date n'a été fixée pour la reprise des discussions, a confié le médiateur de l'ONU, qui a reconnu l'existence de divergences entre les parties sur l'organisation de ce dialogue. – *(AFP.)*



Le bureau du Sénat autorise l'arrestation et la mise en détention de l'ancien maire de Toulon

Maurice Arreckx attend sa convocation chez le juge

Réunis, jeudi 28 juillet, le bureau du Sénat a donné une réponse favorable à la requête en « autorisation d'arrestation et de placement en détention provisoire » de Maurice Arreckx, sénateur (Républicains et indépendants) du Var. Celle-ci lui avait été soumise par le procureur général d'Aix-en-Provence, sur demande du juge Thierry Rolland, chargé de l'instruction des dossiers de corruption révélés à l'occasion de l'enquête sur l'assassinat du député UDF-PR, Yann Piat.

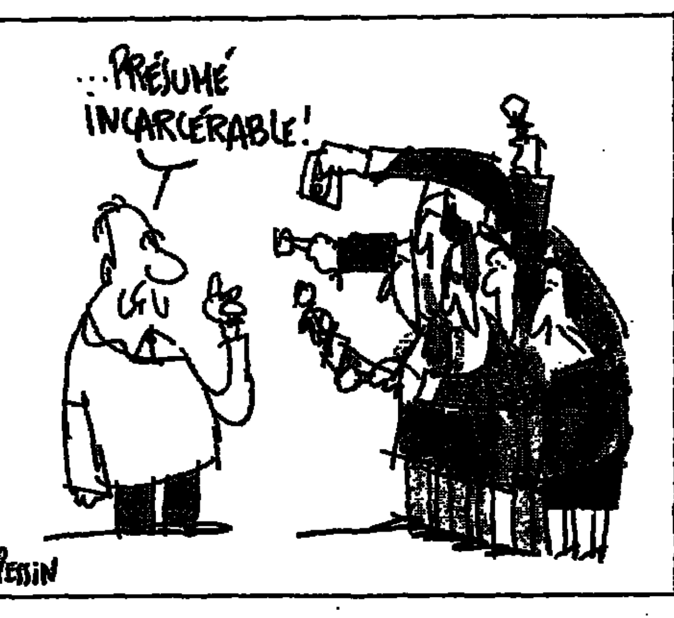
■ RETICENCES. – Tout en donnant leur accord, les sénateurs du bureau de cette assemblée ont dénoncé la procédure, qualifiée au cours de leur débat de « fantaisiste » et « pas convenable ». Ils auraient préféré que l'ensemble des sénateurs fussent saisis d'une demande de levée d'immunité parlementaire lors de la session, ordinaire ou extraordinaire, du Parlement.

■ DEFENSE. – M. Arreckx, ancien président (UDF-PR) du conseil général du Var, département dont il se disait le « parrain politique », devrait être prochainement mis en examen, à Toulon, par le juge d'instruction. Pour sa défense, il affirme avoir fait verser de l'argent pour le financement du Parti républicain.

« Si je suis toujours en liberté ce week-end, j'irai me baigner, sur une belle plage saine, une plage du Var », a déclaré Maurice Arreckx, jeudi 28 juillet en fin de journée, à son arrivée à l'aéroport de Hyères. Le sénateur (Rép. et ind.) du Var est ensuite rentré chez lui, à Toulon, pour attendre la convocation du juge d'instruction. Le bureau du Sénat ayant répondu favorablement à la requête en *« autorisation d'arrestation et de placement en détention provisoire »* qui lui avait été adressée par le procureur général d'Aix-en-Provence, M. Arreckx est désormais voué à une mise en examen rapide dans le dossier de corruption sur le chantier de l'école d'ingénieurs de Toulon. Selon toute vraisemblance, l'ancien président (UDF) du conseil général du Var devrait être convoqué, lundi 1er août, chez le juge Thierry Rolland, chargé de l'enquête sur l'assassinat de Yann Piat et sur les affaires varoises. Le sénateur ayant écrit au magistrat pour lui indiquer qu'il se tenait *« à la disposition de la justice »*, un mandat d'amener ne serait pas jugé nécessaire, indiquait-on jeudi de source judiciaire.

L'hypothèse d'un mandat de dépôt délivré au terme de la comparution de M. Arreckx reste, en revanche, la plus probable. Dans sa requête du 21 juillet, le procureur général jugeait la mise en détention provisoire *« nécessaire pour préserver l'ordre public du trouble causé par ces infractions, déjà suffisamment graves en elles-mêmes dès lors qu'elles ont pu être commises dans un système mis en place par des élus (...), mais qui serait accru par l'absence d'incarcération du plus haut responsable politique local alors que les autres auteurs présumés des infractions l'ont été ou le sont encore »*. Guy Liautaud et Jean-François Barrau, deux proches de M. Arreckx, ainsi que l'intermédiaire Raymond Lafforgue, ont, en effet, été placés en détention dans le même dossier, accusés d'avoir perçu ou convoyé les sommes correspondant à une commission de 2 millions de francs, versée par l'entreprise Campenon-Bernard. Jeudi 28 juillet, alors que les sénateurs étudiaient le dossier Arreckx, la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence ordonnait le maintien en détention des trois hommes. Seul le dirigeant de Campenon-Bernard, Jean-Louis Germain, a été mis en liberté le 14 juin, après avoir été incarcéré le 20 mai.

Les avocats de M. Arreckx se préparent donc à un débat contradictoire *« musclé »* dans le bureau du juge au sujet de l'éventuelle mise en détention de leur client. *« Rien dans le dossier ne justifierait un mandat de dépôt »*, expliquait par avance Me Yves Rosé, précisant que *« Maurice Arreckx est âgé, ne risque aucunement de s'enfuir et, surtout, n'est accusé par personne d'avoir reçu de l'argent »*. Point central de la défense du sénateur : l'absence de preuve matérielle et même de témoignage précis sur une remise d'argent qui lui aurait été faite n'a pu jusqu'ici être palliée par l'instruction. Ayant examiné à la loupe son train de vie et ses déplacements, les policiers de la brigade financière de Marseille n'ont pas trouvé trace d'un compte à l'étranger, dont il est pourtant fréquemment question dans le cours de la procédure.



Outre les déclarations de M. Liautaud, ami d'enfance de M. Arreckx, qui a affirmé que c'était à la demande de ce dernier qu'il avait dû se rendre en Italie pour rencontrer le truand Jean-Louis Fargette (*le Monde* du 20 juillet), l'accusation, elle, repose en grande partie sur le récit fait par l'entrepreneur, M. Germain, de sa *« convocation »* par l'ancien président du conseil général. *« Il m'a fait connaître d'emblée qu'il avait de gros problèmes financiers de par sa campagne électorale et que les cantonales de 1991 lui avaient occasionné un trou de caisse*, racontait M. Germain, le 10 juin. *Il m'a demandé si je pouvais l'aider à hauteur de 2 millions de francs (...). Je lui ai répondu que c'était faisable, mais j'ai émis des réserves sur la façon de procéder. M. Arreckx m'a alors indiqué que je pouvais toujours passer par l'étranger ou par la Suisse. »*

L'enquête semble avoir établi qu'un chèque de 450 000 francs a bien été versé au Parti républicain. Le PR – dont le trésorier, Jean-Pierre Thomas, n'a pas souhaité nous répondre – n'a jamais publiquement confirmé ni infirmé ce versement. Mais l'entourage de M. Arreckx confie volontiers, lui, que ce dernier ne se serait résolu à demander l'aide financière de Campenon-Bernard qu'après s'être entendu reprocher par certains de ses amis politiques de *« ne rien verser au parti »*. Ostensiblement boudé par ses anciens collègues du PR dans le Var, dont le maire de Toulon, François Trucy, et le nouveau président du conseil général, Hubert Falco, M. Arreckx en concevrait une amertume qui, selon ses proches, *« pourrait influencer sa défense dans les semaines à venir »*.

Quelques heures après la décision du bureau du Sénat, son défenseur, Me Rosé, dénonçait *« une détermination politique d'abandonner quelqu'un sans savoir s'il y a un motif d'abandon »*. *« On en sacrifie un pour en sauver d'autres peut-être »*, ajoutait l'avocat, en une allusion à peine voilée aux actuels embarras judiciaires du PR. *« Je ne me sens pas seul, on peut me serrer la main*, a déclaré pour sa part M. Arreckx. *Ce n'est pas vrai, que depuis quarante ans, les Toulonnais et les Varois se sont trompés sur celui dont ils ont fait leur maire et leur président du conseil général. Ou alors, ils sont tous aveugles et sourds. »* Interrogé au cours de sa visite officielle à Washington, François Léotard, maire de la commune varoise de Fréjus et président d'honneur du PR, a simplement estimé que l'autorisation d'arrestation délivrée par le bureau du Sénat à l'encontre de M. Arreckx était *« responsable »*, et qu'elle démontrait qu'*« il n'existe pas de privilège dès lors que la justice a décidé d'enquêter »*.

H. G.

Une procédure qui a « profondément troublé » les sénateurs

Jusqu'au bout, Maurice Arreckx, sénateur (Union des Républicains et Indépendants) du Var, a voulu croire que ses pairs accéderaient à sa demande d'audition. Arrivé peu après 9 heures, jeudi 28 juillet, au Palais du Luxembourg, à Paris, M. Arreckx a attendu, en vain, un appel du bureau du Sénat réuni pour examiner une *« requête en autorisation d'arrestation et de placement en détention provisoire »* formée à son encontre par le procureur général d'Aix-en-Provence. Celui-ci estime, en effet, qu'il existe *« des indices graves et concordants »* contre l'ancien président (UDF) du conseil général du Var, soupçonné de corruption et de *« favoritisme dans un marché public »*.

Pourtant, M. Arreckx avait été informé de l'opposition à sa demande, manifestée, la veille, par les vice-présidents réunis par le président du Sénat, René Monory (UDF-CDS). Rencontre « de préparation » rituelle avant chaque réunion du bureau. Pesant le pour et le contre, les sénateurs s'étaient demandés s'ils pouvaient refuser d'écouter un collègue qu'ils ont côtoyé pendant des années. L'entendre, n'était-ce pas accepter de statuer sur le fond de l'affaire et sortir ainsi de leur compétence, comme fait remarquer l'un d'eux ?

Le visage souvent grave, se refusant à toute déclaration, les membres du bureau se sont, dès 9 h 15, dirigés vers la présidence du Sénat. A 9 h 30, seize d'entre eux étant présents – les six autres s'étant fait excuser –, les travaux ont commencé. M. Monory a, d'abord, fait part de la demande de M. Arreckx et il a développé les réflexions exposées la veille. Très vite, l'unanimité s'est faite pour estimer que, n'ayant pas les moyens d'organiser un débat contradictoire, ils ne pouvaient y répondre positivement.

« Fantaisiste » et « pas convenable »

Tout le monde avait hâte de passer à l'ordre du jour : l'examen de la requête d'autorisation de placement en détention provisoire. Les participants ont dénoncé une procédure à laquelle ils ont trouvé un florilège de qualificatifs qui vont de *« fantaisiste »* à *« pas convenable »*, en passant par *« incompréhensible »*. *« Nous avons eu l'impression que le procureur demandait au bureau de l'Assemblée de faire le travail à sa place »*, confiera, plus tard, Roger Chinaud, sénateur (Rép. et Ind.) de Paris. Les élus ne comprenaient pas pourquoi le procureur général, Claude Salavagione, avait attendu le 21 juillet pour transmettre la requête à la chancellerie. Compte tenu des détentions provisoires déjà décidées par Thierry Rolland, le juge chargé de ce dossier de corruption, en marge de celui concernant l'assassinat de Yann Piat, les sénateurs ont souligné qu'ils s'attendaient à une demande de levée d'immunité parlementaire, pour la mise en examen de M. Arreckx, dès la fin mai.

La mesure retenue par M. Salavagione, la mise en détention provisoire, soit la plus grave, a déclenché de vives critiques au sein du bureau. Les sénateurs ont relevé, en effet, que le juge d'instruction de Toulon chargé de l'affaire était resté plus flou, parlant de *« recours à un mandat d'amener ou à un placement en détention provisoire par la suite »*. Même les arguments avancés par le procureur pour justifier la mise en détention provisoire (souci de préserver l'ordre public, de conserver des preuves et indices matériels) n'ont pas trouvé grâce à leurs yeux. Des perquisitions tant au domicile que dans le bureau de M. Arreckx, ont-ils fait remarquer, avaient déjà eu lieu, et les principaux protagonistes étaient déjà en prison.

Tous sauf un, M. Hamel

« Cette procédure a plongé tout le monde dans un trouble profond », raconte Emmanuel Hamel, sénateur RPR du Rhône, qui se déclare *« choqué par la violation du secret de l'instruction »*. Ce sentiment est partagé par Michel Dreyfus-Schmidt, sénateur socialiste du Territoire de Belfort. Une fois le *« piège »* – le mot a été prononcé – de la procédure dénoncé, et les griefs contre le magistrat et la chancellerie formulés, il bien fallu répondre à la requête. *« Tous craignaient qu'on les juge indulgents pour un des leurs »*, confie un sénateur qui requiert l'anonymat. Ils savaient de toutes façons que l'image du Sénat dans l'opinion publique serait affectée par leur décision. Finalement, rappelant les *« graves »* soupçons formulés par le procureur sur la personne de M. Arreckx, ils ont décidé de *« donner au juge les moyens de faire son travail »*, précise M. Dreyfus-Schmidt. Tous sauf un, M. Hamel. *« Je ne voulais pas créer un précédent*, dit-il. *Je ne voulais pas que les juges s'habituent à arrêter les personnes avant de les avoir reçues ou mises en examen. »*

Restait à notifier la décision. Après une discussion courte mais animée, les sénateurs ont opté pour un texte aux termes modérés mais laissant bien comprendre sur quels points avait porté leur débat. La lettre de M. Monory à la chancellerie, accompagnant le texte de la décision, serait, elle, plus musclée et plus directe à l'égard du ministre de la justice et du procureur général.

Les sénateurs voulaient qu'apparaisse leur attachement à la présomption d'innocence et qu'on ne puisse surtout pas dire qu'ils donnaient le feu vert à la détention. Aussi, ils ont repris les termes du juge d'instruction cité par le procureur, ce qui leur a permis de laisser le magistrat libre de prendre la mesure coercitive qu'il jugerait adaptée.

La réunion du bureau a duré près d'une heure et demi. Il a fallu encore une bonne heure à MM. Dreyfus-Schmidt et Chinaud, accompagnés par Etienne Dailly, sénateur (RDE) de Seine-et-Marne, pour écrire le texte de la décision. Pendant tout ce temps, M. Arreckx attendait, avec un de ses avocats, dans son bureau du Sénat. Des appariteurs empêchant les journalistes de le rejoindre, c'est lui qui en partant, peu après 13 heures, est venu faire part de ses commentaires. Très calme, il s'est déclaré *« confiant en la justice de son pays »*. Déjà bon nombre de ses pairs avaient quitté le palais du Luxembourg. Certains s'interrogeaient toujours dans la soirée sur la procédure qui venait de leur être imposée. Ils refusaient de croire à une manœuvre politique. Certains avaient l'impression d'avoir été les otages d'un *« coup médiatique de la part d'un magistrat »*.

CHRISTIANE CHOMBEAU

Le texte de la décision

Voici le texte intégral de la décision concernant Maurice Arreckx qui a été diffusé par le bureau du Sénat.

« Le bureau du Sénat réuni, le 28 juillet 1994, sous la présidence du président du Sénat :

» vu la lettre en date du 21 juillet du ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la justice, transmettant une demande d'autorisation d'arrestation de M. Maurice Arreckx, sénateur du Var, présentée par le procureur général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence ;

» vu les dispositions de l'article 26 de la Constitution ;

» rappelle qu'il n'entre pas dans la compétence du bureau du Sénat de se prononcer sur la réalité des faits susceptibles d'être reprochés à M. Maurice Arreckx ;

» veut croire que les éléments dont fait état la requête du procureur général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence n'ont été réunis qu'après le 13 juillet 1994, date de clôture de la session extraordinaire du Parlement ;

» considère qu'à défaut, le Sénat eût dû être saisi, par le garde des Sceaux, avant ladite clôture, d'une demande de levée de l'immunité parlementaire du sénateur Arreckx, et que cette demande de levée d'immunité parlementaire eût permis, non seulement, sa mise en examen, mais aussi toutes mesures coercitives que le juge d'instruction aurait estimé nécessaires ;

» note qu'il résulte de la requête du procureur général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence, en date du 21 juillet, que, dans sa requête du 15 juillet 1994 *« le magistrat instructeur en charge de la procédure ci-dessus spécifiée envisage en tant que de besoin à l'encontre de M. Maurice Arreckx le recours à des mesures coercitives telles que le mandat d'amener, au cas où le sénateur ne déférerait pas à une convocation ou à un mandat de comparution, et telles que le placement en détention provisoire par la suite »* ;

» constate que, depuis la clôture de la session extraordinaire, le 13 juillet 1994, M. Maurice Arreckx n'a pas été mis en examen pour les faits visés par la requête ;

» dans le respect de la présomption d'innocence, rappelle que l'autorisation sollicitée du bureau du Sénat ne lie pas le juge d'instruction qui, seul, apprécie ce qu'il a à faire, compte tenu des éléments du dossier, comme de toute audition ou confrontation à laquelle il procède ;

» dans le souci de ne pas risquer d'entraver le cours de la justice, décide d'accorder l'autorisation qui lui est demandée, *« en tant que de besoin »*.

LA RÉUNION : peine de prison ferme réduite en appel pour le sénateur Eric Boyer (app. RPR). – La cour d'appel de la Réunion a condamné, vendredi 29 juillet, le sénateur (app. RPR) Éric Boyer à quatre ans d'emprisonnement, dont trois avec sursis, 500 000 F d'amende et la privation de ses droits civiques pendant cinq ans. Ce jugement réduit ainsi de moitié la peine de prison ferme prononcée par le tribunal correctionnel de Saint-Denis, en mars dernier.

Jugé pour corruption dans l'attribution de marchés publics, M. Boyer, ancien président du conseil général de la Réunion, avait été condamné en première instance à quatre ans de prison, dont deux ans ferme (*le Monde* du 6 juillet 1994).

DANS LA PRESSE

Les « affaires » et la justice

Libération (Jean-Michel Helvig) : « On trouverait en vain un point commun entre Maurice Arreckx, Michel Garretta et Bernard Tapie. Les affaires qui les concernent sont de nature notoirement différentes. On n'épiloguera pas non plus sur l'étrange coïncidence de leur comparution, le même jour, sur la scène médiatique. Reste que tout cela fonctionne simultanément dans l'esprit du public. »

Le Républicain lorrain (Philippe Waucampt) : « Le travail méthodique des magistrats [dans l'affaire Arreckx] a eu pour avantage d'éviter les déperditions de preuves et de ne pas fournir au principal intéressé les moyens d'utiliser la tribune médiatique dont Bernard Tapie, dans les affaires le concernant, a su user avec un talent consommé. Les réserves dont le bureau du Sénat a assorti son accord à la demande d'autorisation d'arrestation de Maurice Arreckx démontrent une solidarité de corps de la part d'élus réticents à lâcher l'un des leurs à l'appétit d'un juge d'instruction. »

Dernières nouvelles d'Alsace (Christiane Vettu) : « Un certain nombre de juges ont décidé d'assumer pleinement leur mission : lutter contre l'injustice et tous les délits, quelles que soient la personnalité et la puissance de leurs auteurs. L'Italie a ouvert la voie avec la spectaculaire révolution « Mani pulite » (Mains propres). (...) Les juges vont-ils trop loin ? Certains, c'est vrai, ont pris goût à la médiatisation. Mais, pour l'essentiel, on a plutôt le sentiment qu'ils accomplissent leur tâche sans subir les pressions. »

L'Est républicain (Pierre Taribo) : « L'accumulation des affaires donne un tour particulier à notre vie publique que l'on pourrait croire prisonnière d'un système qui ne vit que de fraudes, de malversations et de démêlés des hommes politiques avec la justice. Faut-il pour cela en déduire que l'odeur des scandales parfume plus abondamment que jamais les couloirs de la République ? »

France-Soir (Jean-Michel Brigouleix) : « Aujourd'hui, Maurice Arreckx n'est plus qu'un roi déchu, trahi et dénoncé par ses plus fidèles courtisans et qui doit commencer à craindre pour sa liberté. Et à Toulon, capital de son ancien royaume, c'est tout un système construit sur le trafic d'influence et la corruption qui s'effondre dans le fracas du scandale. »

France Inter (Pierre Le Marc) : « L'ancien maire de Toulon, Maurice Arreckx, peut méditer sur l'ingratitude humaine, il n'en reste pas moins que l'effondrement de son empire résulte de l'opiniâtreté des juges. (...) La justice aujourd'hui exerce pleinement sa mission. A marche forcée, les juges semblent vouloir rattraper des années d'humiliation et de silence contraint. Ils se considèrent comme un contre-pouvoir moral, quitte à passer parfois pour des justiciers. »

POINT DE VUE

Pour Jacques Delors ou Raymond Barre

par Jean-Michel Baylet, Claude Cheysson, Michel Durafour, Olivier Stirn, Gérard Israël et Philippe Bardiaux

LA France se trouve dans un état qui exige de véritables réformes de structures, une authentique révolution sociale et culturelle. Pour être réalisables, ces réformes doivent être acceptées par une immense majorité de Français et voulues par des partis politiques dépassant les logiques d'affrontement. Il ne s'agit certes pas de créer un « ordre nouveau » ni de gommer les différences mais, au contraire, d'amener l'ensemble des Français à concourir à la mise en œuvre d'un projet dont dépend la survie de la société française.

Seul le président de la République peut exprimer cette volonté, à la condition, toutefois, qu'avant même son élection il ait clairement manifesté sa détermination d'entreprendre, avec l'accord des principales formations politiques, qu'elles soient libérales ou sociales, les réformes essentielles. Ce même président devra annoncer que, tout en restant fidèle à ses idées, il formera un gouvernement en conséquence et que, pour tenter de mener à bien une politique de transformation de la société, il recherchera immédiatement pour sa politique de réformes l'accord de secteurs de l'opinion traditionnellement opposés.

Les réformes cruciales que nous préconisons concernent avant tout, face aux scandales de corruption qui gangrènent le monde économique et politique, l'établissement de nouveaux systèmes de contrôle dont la mission consisterait à informer directement la justice des anomalies ou malversations qui auraient été repérées. Cette mesure sera indispensable pour redonner confiance aux Français et les amener à accepter des réformes structurelles encore plus importantes.

La réforme de la fiscalité directe ou indirecte, celle de l'imposition des revenus, de même que celle des taxes locales, celle de l'impôt sur les fortunes nécessitent l'adhésion du plus grand nombre possible de responsables politiques, car il importe de faire en sorte que les sacrifices exigés par de telles réformes soient également répartis, que nul n'y puisse échapper et, enfin, que chacun soit sollicité en fonction de sa situation réelle.

La réforme de l'entreprise devra répondre à la même logique. Fondées sur les idées de salariat et d'indépendance, les entreprises rejettent le plus souvent hors de leur existence et de leur développement les salariés, qui en sont pourtant les principaux acteurs. L'intéressement aux résultats et l'association aux décisions essentielles, avec les riques que cela comporte, peuvent transformer les travailleurs en agents actifs de réussite.

Une nouvelle définition des relations du travail devrait permettre à des syndicats, dotées de structures modernes, d'apporter leur contribution à la nouvelle donne des responsabilités économiques. Les politiques de protection sociale, de santé et familiale ne pourront être réformées que si la cohérence des options est la règle et si le contrôle démocratique y est renforcé. La recherche, l'université, l'éducation nationale, la formation professionnelle constituent un ensemble qui ne sera intégré dans le contexte du progrès social que dans la mesure où, accessible à tous, il constituera une barrière au sous-emploi.

La politique d'intégration européenne, abusivement devenue l'enjeu des luttes partisanes, sera, grâce à l'action d'un président refusant les pesanteurs de la politique intérieure, d'autant mieux acceptée qu'elle clarifiera les objectifs économiques et la finalité politique d'un projet, caricaturé par ses détracteurs.

Il apparaît, à l'évidence, que le président de l'an 2000 doit être non l'homme d'un parti mais un réformateur capable de répondre à l'attente des Français. En l'état actuel des choses, entre autres virtualités, deux personnalités nous paraissent correspondre à cette définition : Jacques Delors, qui a démontré son engagement social pour une Europe encore à faire dans cette optique, et Raymond Barre, également européen, ouvert aux nécessités du dialogue.

Nous appelons de nos vœux l'émergence d'une personnalité de cette nature. Nous sommes persuadés que celui qui aura su, sans renoncer à être lui-même, se dégager de l'emprise partisane rencontrera l'adhésion populaire.

▶ Jean-Michel Baylet (MRG), Claude Cheysson (PS), Michel Durafour (AD) et Olivier Stirn (PS) sont anciens ministres, Gérard Israël (AD) est ancien député européen, et Philippe Bardiaux est secrétaire général de l'Association des démocrates (AD).

REPÈRES

PRESSE

M. Chirac retire sa plainte contre « le Nouvel Observateur »

Le président du RPR, Jacques Chirac, a décidé, mercredi 27 juillet, de *« mettre un terme à la procédure »* qu'il avait engagée contre *le Nouvel Observateur* après la publication, en couverture, d'une photo le montrant enjambant un tourniquet du métro, et illustrant une enquête sur « la France qui triche » (*le Monde* du 22 juillet). Dans un encadré intitulé *« Chirac et nous »*, l'hebdomadaire, dans son édition du 28 juillet, précise que son enquête ne *« visait aucunement »* M. Chirac, et qu'il n'avait jamais été question de *« mettre en cause sa probité »*. Devant *« ces excuses sans ambiguïté »*, le maire de Paris a décidé de retirer sa plainte.

PRÉSIDENTIELLE

Les conditions d'une candidature de M. Delors selon M. Moscovici (PS)

Pierre Moscovici, ancien trésorier du Parti socialiste, a estimé, vendredi 29 juillet, sur France 2, que le président de la Commission européenne serait candidat à l'élection présidentielle au début de l'année prochaine *« en fonction de la situation politique »* et à condition que les socialistes soient capables de *« créer les conditions »* de cette candidature. M. Delors *« est un homme qui a de l'expérience politique, et aussi un certain âge, mais je crois qu'il se lancera dans cette bataille, qui sera sa première bataille électorale, uniquement s'il sent que la gauche est unie, que la gauche a un projet et que la bataille est gagnable, qu'elle vaut la peine »*, a ajouté M. Moscovici.

COMMÉMORATION

M. Mitterrand rend hommage à Jean Jaurès

François Mitterrand rend hommage à Jean Jaurès dans un texte écrit pour une brochure qui sera distribuée à l'occasion du spectacle de Carmaux (Tarn), consacré au dirigeant socialiste à l'occasion du 80e anniversaire de son assassinat (*le Monde* du 26 juillet). Jaurès, estime le président de la République, *« a toujours su s'écarter des deux périls opposés qui menacent tout engagement politique : l'excès d'idéalisme et l'excès d'opportunisme ; la tentation de préférer à l'homme une théorie de l'homme ; la tentation de capituler, au nom de la raison, devant les résistances du réel. »* Le chef de l'Etat ajoute que l'honneur de Jaurès est *« d'avoir tracé la voie entre les dogmatismes qui conduisent à la terreur et les renoncements qui fomentent les servitudes »*. (Lire page 25 la chronique d'Alain Rollat).

Une conséquence de la loi Carignon

Europe 1 Communication autorisé à prendre 29 % du réseau RFM

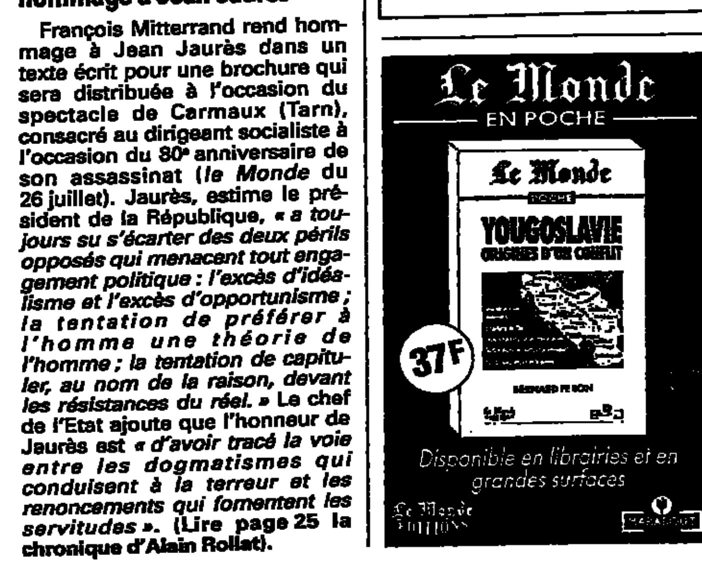
RFM, le réseau musical dirigé par Andrew Manderstam, devrait prochainement entrer dans le giron de la maison Europe. Le groupe Europe 1 Communication (qui coiffe un secteur radio, une activité de production audiovisuelle et l'affichage Giraudy) a reçu, mardi 26 juillet, l'aval du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour prendre 29 % du capital de la station RFM à la faveur d'une augmention de capital (*le Monde* du 26 juillet). Cette recomposition de l'actionnariat devrait devenir effective à la mi-août. Grâce à la loi du 1er février 1994, qui autorise les groupes radiophoniques à cumuler jusqu'à 150 millions d'auditeurs, Europe s'assure ainsi une position stratégique dans un « troisième réseau » (après Europe 1 et Europe 2) dont elle contrôlait déjà la régie publicitaire (1).

Est-ce la fin des turbulences qui ont marqué, depuis treize ans, l'histoire de RFM ? De « formats » nouveaux en modification de tours de table, RFM a souvent changé de visage, au risque de déconcerter ses auditeurs. Créée en 1981 par Patrick Meyer, ancien de la station publique Radio 7, RFM a été lancée de manière spectaculaire avec l'aide de Coluche, qui a animé bénévolement, pendant deux mois, des séquences fantasmes et des messageries sur l'antenne. Dans un contexte de concurrence accrue, le réalisme a fini par prendre le pas sur le romantisme des premières années FM. En mai 1989, le groupe anglais Crown Communication a pris en main la radio *« tout-couleurs »* en lui donnant un style californien (musique country). Son nouveau directeur, Andrew Manderstam, a ensuite « reformaté» la station pour tenter de l'imposer dans le pré carré des radios musicales adultes. Rien n'y a fait puisque quatre ans plus tard, en 1993, RFM déposait son bilan. En avril, le CSA a choisi le plan de reprise proposé par M. Manderstam et ses partenaires (2), écartant Alain Ayache, le patron du *Meilleur*, et NRJ. Depuis, la station tente d'enrayer la chute de son audience (2,2 % d'audience cumulée à Paris, d'après la vague Médiamétrie d'avril-juin 1994), moins de 2 % en « national », sur 110 émetteurs). La station devrait préciser dans quelques semaines les contours de son nouveau format, et proposer dès le 1er septembre une grille faite de 40 % de chanson française.

ARIANE CHEMIN

(1) Europe régies « coiffe » Régie I, la régie publicitaire d'Europe I, et Régie radio music, qui « gère » la publicité d'Europe 2, de Skyrock, de RFM et du GIE Les indépendants.

(2) La banque d'affaires britannique Hambros, l'industriel Frédéric Monnier, le groupe L'Evénement du jeudi, Incom (filiale de la Caisse des dépôts et consignations) et les salariés de la station.



Le respect du cahier des charges

Le CSA estime la programmation des chaînes de télévision trop complaisante à l'égard de la violence

Comme chaque année, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a dressé un bilan de l'activité de chaque chaîne. Cette fois, les critiques du CSA portent moins sur le non-respect des quotas de diffusion que sur une programmation complaisante à l'égard de la violence.

Publiques ou privées, les chaînes de télévision françaises montrent une navrante monotonie : trop de violence, trop de sexe et trop d'infractions à la réglementation sur la publicité. C'est le constat que vient de dresser le Conseil supérieur de l'audiovisuel à l'occasion du regard estival qu'il porte sur la manière dont les diffuseurs ont respecté leur cahier des charges au cours de l'année écoulée.

La palme des infractions à la *« déontologie de la programmation »* revient à France 3, qui a programmé onze films violents aux heures de grande écoute et s'en est vantée dans ses bandes-annonces.

M 6 qui s'était déjà vue reprocher, en 1992, *« un accroissement sensible du nombre de films à caractère violent »*, n'a pas cherché à *« infléchir cette tendance »*, comme le CSA le lui avait demandé. Au contraire, *« le nombre de films interdits aux mineurs de douze ans programmés à 20 h 30 »* est passé desix en 1992 à neuf en 1993. La programmation *« érotique »* trois fois par semaine de la sixième chaîne est également mal perçue par un CSA qui donne volontiers dans l'ordre moral.

Idem pour TF 1 : quatre films interdits aux mineurs de douze ans ont été programmés aux heures de grande écoute en 1993 (un seul en 1992), et quatre autres films comportant des scènes de violence se sont révélés susceptibles de heurter le jeune public. Le Conseil critique aussi les *« nombreuses émissions de télévérité »* (reality shows) qui ont donné lieu *« à quelques dérapages »*, et le trop grand nombre *« d'émissions érotiques »*, qui ne *« correspondent pas au profil de chaine familiale présenté par le groupe Bouygues au moment de la privatisation de TF 1 »*. France 2 n'a pas voulu se distinguer et a diffusé trois films trop violents, dont l'un ne comportait même pas le traditionnel *« avertissement préalable »* aux téléspectateurs. Seul Canal Plus recueille un satisfecit du CSA pour avoir exercé *« une vigilance plus grande »* sur la programmation du mercredi après-midi.

Les critiques concernant les infractions à la réglementation publicitaire sont également d'une troublante monotonie. Les émissions « La grande famille » et « Nulle part ailleurs » sur Canal Plus sont vigoureusement épinglées pour publicité clandestine en faveur *« de produits alcoolisés, de cassettes vidéos et de produits dérivés du film* Aladdin». TF 1, de son côté, a dépassé à deux reprises les *« durées autorisées pour la publicité»*, si bien que le CSA a demandé au Conseil d'Etat d'*« ordonner la liquidation de l'astreinte prononcée en mars 1988 et de condamner TF 1 à verser la somme de 2,8 millions de francs au Trésor public »*.

France 2 n'est pas en reste, qui, outre un dépassement du minutage publicitaire par une heure donnée, s'est vu sommée de cesser de couper « Matin bonheur » et « Samedi bonheur » par de la réclame. *« Le Conseil a également constaté plusieurs pratiques de publicité clandestine dans les émissions « Matin bonheur », « Que le meilleur gagne » et « Télévisator », et d'autre part dans les émissions de l'Institut national de la consommation en faveur des publications de l'Institut »*. Seules France 3 et M 6 sortent indemnes de ce champ d'infraction.

France 2, France 3 et TF 1 se voient également reprocher des infractions au pluralisme de l'information. La règle des trois tiers (égalité de traitement à l'antenne entre le gouvernement, la majorité et l'opposition) a été systématiquement bousculée par ces trois chaînes en faveur du gouvernement (40 % de temps d'antenne en moyenne au lieu de 33 %).

Curieusement, les infractions aux quotas de diffusion d'œuvres françaises et européennes qui étaient monnaie courante les années précédentes, ont quasiment disparu. La bonne santé économique du secteur, depuis la mort de La Cinq, y est sans doute pour quelque chose. Chaque chaîne ayant des résultats positifs, la guerre de l'audience se fait moins sèche et les lignes éditoriales sont infléchies dans un sens plus conforme au respect du cahier des charges. Même si TF 1 est quelque peu malmenée pour non-respect du quota de diffusion d'œuvres européennes et France 2 pour la pauvreté de ses programmes jeunesse, le berger-CSA s'est montré, sur cet aspect du dossier, satisfait du comportement de son troupeau audiovisuel.

YVES MAMOU

L'affaire du « faux document » Bourges-Botton

Le journaliste Aymar du Châtenet obtient un non-lieu partiel

Non-lieu partiel pour Aymar du Châtenet, renvoi devant le tribunal correctionnel de Philippe Palat pour *« faux et usage de faux »* : le juge d'instruction parisien Xavière Siméoni a rendu son ordonnance dans l'affaire du faux document qui avait tenté de porter préjudice au PDG de France-Télévision, Hervé Bourges, en le présentant comme l'un des associés de l'homme d'affaires lyonnais, Pierre Botton (*le Monde* du 6 mars 1993). Transmis au *Figaro* pour publication par un journaliste de TF 1 , Aymar du Châtenet, ce document truqué qui « prouvait » les liens d'affaires au sein de la société de communication ENFIN, entre l'ancien PDG de France-Télévision et Pierre Botton, n'avait jamais été publié par le quotidien de M. Hersant. Un coup de fil préalable à Hervé Bourges avait permis de dévoiler la supercherie. Indigné par le procédé, M. Bourges avait immédiatement décidé de porter plainte. Au mois de mai 1993, deux personnes étaient mises en examen pour faux et usage de faux.

Philippe Palat, qui, à l'époque, collaborait à *l'Idiot international* et s'était procuré l'« original » du document avant de l'envoyer par fax à Aymar du Châtenet, journaliste à TF 1, a été renvoyé devant le tribunal correctionnel pour faux et usage de faux. Aymar du Châtenet, qui avait transmis le document au *Figaro*, bénéficie d'un non-lieu partiel : il n'est pas poursuivi pour faux, mais devra s'expliquer devant le tribunal correctionnel sur la manière dont le document est arrivé au *Figaro*.

Deux versions s'opposent. Selon l'ancien journaliste de TF 1, la chaîne était informée des contacts avec *le Figaro*. Un membre de la hiérarchie de TF 1 , Pascal Houzelot, les aurait même facilités. La direction de la chaîne conteste cette version, et reproche à Aymar du Châtenet d'avoir mené cette affaire en solitaire sans avoir consulté la direction de la rédaction. Elle a d'ailleurs licencié son journaliste pour ce motif. Le 9 novembre dernier, une commission arbitrale composée de quatre journalistes et présidée par un magistrat avait jugé *« non-pertinents »* les griefs exposés par TF 1 pour justifier cette mise à l'écart. Selon les conclusions de cette commission, le journaliste avait bien informé la direction de l'existence du document, et TF 1 était au courant des contacts d'Aymar du Châtenet avec *le Figaro* (*le Monde* du 1er décembre).

JUSTICE

La relance de l'affaire du sang contaminé

Le docteur Michel Garretta est mis en examen pour « empoisonnement »

Le docteur Michel Garretta, *cinquante ans, ancien directeur* général du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), a été extrait de sa prison, jeudi 28 juillet, pour être mis en examen sous la qualification d'« empoisonnement » dans l'affaire du sang contaminé. Contre l'avis du parquet, le magistrat instructeur, Odile Bertella-Geffroy, a associé cette mise en examen d'une ordonnance de placement en détention. En protestant contre la nouvelle mise en examen d'un homme déjà condamné à quatre ans de prison pour les mêmes faits, l'un de ses avocats, Mᵉ François Morette, a annoncé son intention de faire appel de l'ordonnance de mise en détention dans une procédure qui pourrait permettre de trancher la controverse sur l'autorité de la chose jugée.

L'évènement n'était pas une surprise. Le 19 juillet, lors d'un interrogatoire concernant une autre procédure, le juge d'instruction avait prévenu le docteur Garretta de sa prochaine mise en examen sous la qualification d'empoisonnement. Aussitôt, les avocats de l'ancien directeur général du CNTS, Mᵉˢ Xavier Charvet et François Morette, avaient diffusé cette information en considérant qu'une nouvelle mise en examen serait une violation de l'article 6 du code de procédure pénale précisant que l'action publique est éteinte par « *la chose jugée* ». En l'occurrence, l'autorité de la chose jugée serait constituée par l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 13 juillet 1993 condamnant Michel Garretta à quatre ans de prison et 5 000 francs d'amende pour « *tromperie sur la qualité substantielle* » d'un produit.

Aujourd'hui, Mᵉ Morette répète : « *On ne peut pas être jugé deux fois ! Ce sont les mêmes faits ! Il faut qu'à un moment une justice, même imparfaite, soit rendue définitivement sinon il n'y a plus d'ordre social possible. Le docteur Garretta refusera de participer aux actes d'instruction. A partir du moment où l'on ne respecte plus les règles, ça ne le regarde plus.* » De fait, le docteur Garretta avait d'abord refusé son extraction lorsque, jeudi matin, les surveillants sont venus le prévenir qu'il serait conduit devant le juge. Puis, devant la menace d'un mandat d'amener qui aurait permis de le transporter de force au palais de justice, il a accepté.

Vers 15 heures, le docteur Garretta est entré dans le cabinet du juge, qui lui a signifié sa mise en examen pour empoisonnement en s'appuyant sur trente-six plaintes d'hémophiles et de transfusés, que le magistrat a décidé de réunir en un seul dossier. « *C'est un dossier fouillis*, rugissait Mᵉ Morette. *Il y a des pièces qui figuraient déjà dans le dossier pour lequel il a été condamné. Il y a des revues de presse et une foule de plaintes diverses allant de l'empoisonnement à l'homicide involontaire, et il y en a même sur la tromperie ! En outre, ces plaintes visent des tas de gens dont des médecins et les conseillers des ministres. Alors ? Pourquoi poursuivre le docteur Garretta ? Pourquoi pas les autres ?* »

Le juridisme étroit du parquet

Le juge ayant envisagé la mise en détention du docteur Garretta, il était nécessaire d'organiser le débat contradictoire prévu par la loi. Bernard Pagès, chef de la première section du parquet, a précisé qu'il n'avait pas requis de mandat de dépôt, « *l'intéressé étant actuellement détenu en exécution d'une peine privative de liberté* ». Derrière cette formule juridique se cache une attitude du parquet de Paris reposant sur une certaine cohérence.

Tout au long de la procédure menée contre les docteurs Garretta et Jean-Pierre Allain, sous la qualification de tromperie, le parquet n'a cessé d'écarter la qualification d'empoisonnement en soulignant l'absence d'intention homicide. Cette position a été maintenue tant à l'instruction que devant le tribunal et la cour d'appel. Cependant le juridisme étroit manifesté par le parquet qui justifie le refus du mandat de dépôt par le seul fait que le docteur Garretta soit déjà détenu, sans émettre d'avis sur l'empoisonnement, traduit aussi un certain embarras.

Le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, avait indiqué, lors du « Grand Jury RTL-*le Monde* » du 26 juin, que le parquet prendrait des réquisitions afin que les plaintes déposées pour empoisonnement « *suivent leur cours normal* ». Aussi, même s'il apparaît que le parquet de Paris n'a pas reçu l'ordre écrit de requérir un mandat de dépôt, il lui était difficile de s'élever contre une nouvelle poursuite et contre la qualification d'empoisonnement sans s'opposer à la chancellerie.

Une phrase sibylline en Cassation

D'ailleurs, à ce stade de la procédure, la controverse ne porte pas sur la qualification qui pourra faire l'objet d'un autre débat. Elle porte principalement sur la possibilité d'engager de nouvelles poursuites contre un homme déjà condamné de manière définitive. C'est l'arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 22 juin qui est à l'origine d'un épineux problème juridique. Il est possible d'en faire deux lectures.

Pour les avocats du docteur Garretta, l'arrêt a rejeté les pourvois contre l'arrêt de la cour d'appel de Paris condamnant leur client et écartant la qualification d'empoisonnement sans même faire la moindre cassation partielle. A leurs yeux, l'arrêt est donc confirmé dans toutes ses dispositions, et il n'est plus possible de poursuivre à nouveau le docteur Garretta, définitivement condamné.

Mais l'arrêt de la Cour de cassation comportait une phrase sibylline n'excluant pas d'autres poursuites sous la qualification d'empoisonnement. Ce faisant, la chambre criminelle mettait en marche un mécanisme apparemment difficile à arrêter. Depuis cette décision, les critiques sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus sévères chez les juristes, qui estiment que la Cour aurait dû soit aller jusqu'au bout de son raisonnement en cassant la partie de l'arrêt qui contestait l'empoisonnement, soit rejeter les pourvois clairement au lieu de placer la justice dans une situation quasi inextricable.

Le débat en chambre d'accusation

Pour sortir de cet imbroglio, il faut qu'une chambre d'accusation tranche dans un sens ou dans un autre afin que la question revienne à la Cour de cassation, soit devant la chambre criminelle, soit éventuellement devant l'assemblée plénière. Sans être absolument incontournable, l'ordonnance de placement en détention semble constituer le seul moyen de présenter rapidement le problème à la chambre d'accusation. Sinon ce n'est qu'au terme d'une instruction de plusieurs années que la question de la chose jugée serait tranchée.

S'exprimant dans nos éditions du 28 juillet, le bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour de Paris, Mᵉ Jean-René Farthouat, dénonçait notamment une nouvelle poursuite contre un homme déjà condamné. Aussitôt après la mise en examen du docteur Garretta, l'ordre des avocats de Paris diffusait un communiqué semblable. De son côté, un représentant du conseil de l'ordre, Mᵉ Jean-Yves Leborgne, déclarait notamment à la presse : « *Il n'y a aucune raison pour qu'une démocratie, par une sorte de mouvement à connotation que j'ose dire démagogique, méprise le droit sur lequel elle repose. Ce qui est choquant, c'est le non-respect du principe sacro-saint et fondamental de la chose jugée.* »

Dans le même temps, l'Association française des magistrats chargés de l'instruction (AFMI) réagissait aux propos du bâtonnier Farthouat en lui reprochant d'alimenter « *une polémique inutile* ». Cette réaction intervenait cependant à un moment où, au Palais de justice de Paris, il était bien difficile de trouver un magistrat qui ne soit pas aussi épouvanté que les avocats devant l'éventualité d'une justice qui pourrait poursuivre indéfiniment le même homme pour les mêmes faits sous des qualifications différentes. La plupart estimaient au contraire que le juge d'instruction, en rendant une ordonnance de mise en détention motivée par l'existence d'infractions distinctes, ouvrait volontairement la porte à un débat devant la chambre d'accusation, que tout le monde semble souhaiter.

Les délais de procédure – très stricts en matière de détention – étant d'un maximum de vingt jours après l'appel, l'affaire sera donc examinée avant la fin du mois d'août. Mais les avocats du docteur Garretta veulent également porter le litige devant la Cour européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales en invoquant l'article 4 du protocole numéro 7 de la Convention selon lequel « *nul ne peut être poursuivi ou puni pénalement par les juridictions d'un même Etat en raison d'une infraction pour laquelle il a déjà été acquitté ou condamné par un jugement définitif* ».

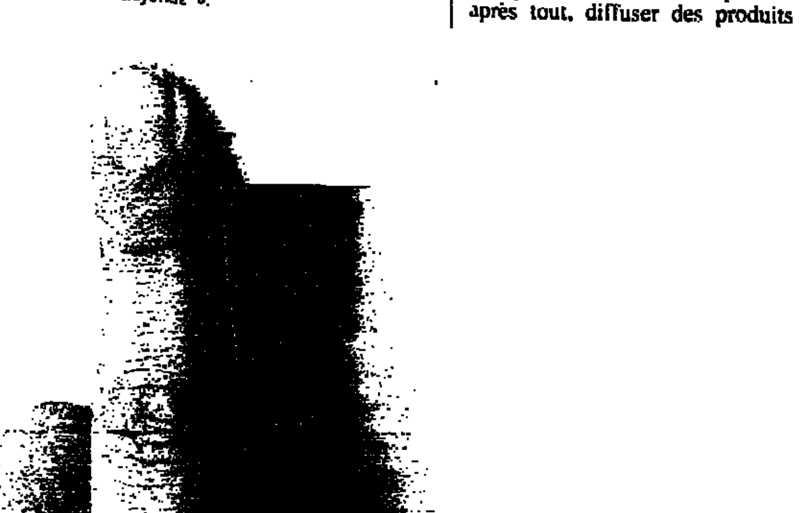
MAURICE PEYROT

Les réactions

■ Edmond-Luc Henry, président de l'Association française des hémophiles (AFH), a estimé qu'il est « *tout à fait normal que la procédure continue en matière criminelle* ». Selon lui, « *les faits reprochés au docteur Garretta entrent dans le cas d'un cumul d'infractions et, en matière de cumul d'infractions, la règle juridique est formelle, on doit juger l'infraction la plus grave* ».

■ L'ordre des avocats à la cour de Paris a estimé dans un communiqué que, « *quels que soient le respect et la compassion qu'impose à chacun la douleur des victimes, on est en droit d'attendre de la justice qu'elle ne cède pas à la pression de l'opinion. Seul le droit doit guider son action et l'on ne saurait admettre qu'en l'absence de tout élément nouveau un homme déjà jugé et reconnu coupable soit, sur le fondement de faits identiques, à nouveau poursuivi* ». Selon l'ordre, « *il ne s'agit pas (...) de venir à l'aide de quiconque, mais de rappeler qu'en dehors de l'Etat de droit, il n'est plus de vraie démocratie* ».

■ L'Association française des magistrats chargés de l'instruction (AFMI) a déploré dans un communiqué « *les termes de l'article du bâtonnier Farthouat paru dans* le Monde *du 28 juillet, expression d'une attaque virulente contre la justice et ses juges* ». L'AFMI regrette « *que le bâtonnier de Paris, tout en voulant « raison garder », prenne lui-même l'initiative d'une polémique inutile en adoptant les thèses développées par la défense dans une affaire en cours* ». L'AFMI rappelle que « *les juges, dont l'indépendance ne saurait être mise en doute, exercent leurs pouvoirs dans un souci d'efficacité exigé par notre société mais surtout dans le respect des règles de procédure et des droits de la défense* ».



L'injustice des juges

Suite de la première page

Autrement dit, en termes simples : avoir sciemment vendu, pour des raisons de rentabilité financière, des produits toxiques dont la consommation entrainait leurs usagers vers une mort certaine.

Ce fut un comportement qu'au-delà du droit, il est permis de juger, en conscience, criminelle. Mais il se trouve que la justice s'en est tenue, lors du procès de l'affaire du sang, au délit de tromperie sur une marchandise. Restrictif et réducteur, ce choix était évidemment discutable. Mais ce fut le sien, celui de magistrats du parquet et du siège. Pour se raviser aujourd'hui, elle n'avait que deux possibilités : se saisir de faits nouveaux, légitimant une vision nouvelle du dossier, ou casser le précédent jugement. Or, en l'occurence, aucune de ces deux éventualités ne s'est présentée.

Les procès de première instance et en appel ont clairement mis en évidence qu'en 1984 et 1985, le docteur Garretta et ses proches collaborateurs, alors même qu'ils savaient pertinemment que tous les lots de sang du CNTS étaient contaminés parce que non chauffés, ont choisi de ne pas interrompre immédiatement leur diffusion (1). Preuves à l'appui, ils ont fermement contredit la thèse avancée par la défense d'une méconnaissance par le CNTS du risque encouru par les hémophiles. Déjà la question de l'empoisonnement était posée : après tout, diffuser des produits que l'on savait mortels, ce n'était pas simplement « tromper » les clients... Il n'y a donc pas de faits nouveaux. Seulement un débat sur l'erreur de jugement qu'a peut-être commise la justice en se trompant elle-même dans la qualification des infractions.

Dura lex sed lex... L'adage vaut pour la justice elle-même : elle ne saurait prétendre rattraper son erreur en jugeant une seconde fois le même coupable. D'autant plus qu'elle avait la possibilité de se dédire en toute clarté : en cassant l'arrêt de la cour d'appel « *pour motifs insuffisants et contradictoires* ». Cette perche lui fut logiquement tendue par l'un des siens, l'avocat général Jean Perfetti, devant la chambre criminelle de la Cour de cassation, le 16 juin. Ce dernier avait proposé la cassation en retenant le crime d'empoisonnement, expliquant que les responsables du CNTS « *voulaient écouler leurs lots, mais ce qu'ils ne pouvaient pas ne pas prévoir, c'est qu'ils transfusaient aux hémophiles un virus mortel* ». Or, au lieu de le suivre nettement ou de le contredire clairement, la Cour de cassation a choisi la posture de Ponce Pilate : elle a refusé de casser l'arrêt fondé sur le délit de tromperie, tout en laissant la porte ouverte à des poursuites séparées pour le crime d'empoisonnement...

Bref, dans cette affaire, et depuis le début, la justice s'est embrouillée elle-même, avançant avec retard ou pusillanimité, à contre-temps et dans la confusion. Après tout, n'a-t-elle pas, dans un premier temps, rejeté certaines des plaintes des hémophiles qu'elle retient aujourd'hui ? Sauf à brader les principes d'un Etat de droit, il n'est pas légitime qu'elle transforme aujourd'hui le coupable Garretta en victime expiatoire de ses propres errements. Quand l'injustice risque d'atteindre un délinquant ou un criminel, le droit se grandit en volant à son secours. C'est à cette aune que la justice se juge : quand elle profite même à ceux qui l'ont transgressée.

C'est ce que ne semble pas vouloir entendre l'Association des magistrats instructeurs qui ne voit, dans ce raisonnement, qu'une « *attaque virulente contre la justice et les juges* ». Les juges français ont devant eux une tâche immense, dont nous ne vivons aujourd'hui que le préambule : éradiquer la corruption qui s'est épanouie au sein de l'Etat et des entreprises, de la politique et de l'économie. Pour ce faire, ils devront s'attaquer à des puissances en place, résister aux pressions, être soutenus par l'opinion. Mais ils ne réussiront que s'ils acceptent, eux aussi, le débat public et la contradiction. En ce sens, l'illégitime mise en examen du docteur Garretta, intervenant le même jour que le développement légitime des affaires Arreckx et Tapie, dessert leur cause. Elle nourrit le réquisitoire de ceux qu'ils dérangent et que l'amalgame arrange.

EDWY PLENEL

(1) Voir le livre de Laurent Greilsamer, *Le procès du sang contaminé*, Le Monde Editions, 1992.

« Déménagement » chez le député des Bouches-du-Rhône

L'enlèvement des meubles de Bernard Tapie était-il légal ?

L'enlèvement des meubles du député des Bouches-du-Rhône jeudi 28 juillet à son domicile parisien, sur ordre du Crédit lyonnais (*le Monde* du 29 juillet), était-il légal ? « *Cette saisie ne pouvait être exécutée, car nous avons un contrat concernant les dettes de Bernard Tapie à l'égard de cette banque, qui reporte les échéances de crédits à 1998* », estime l'un des avocats de Bernard Tapie, Mᵉ Francis Bousquet, faisant référence au protocole d'accord du 13 mars, conclu entre la banque et le député. Chacune des deux parties se renvoyant la responsabilité de la rupture de cet accord, le tribunal de grande instance (TGI) de Paris devra trancher ce litige le 26 octobre, et dire si oui ou non le protocole doit toujours s'appliquer. Le 20 mai, la banque avait en tout cas pris les devants, obtenant la saisie conservatoire du mobilier de M. Tapie, afin de garantir le remboursement d'une partie de sa créance, estimée aux alentours de 1,2 milliard. En l'occurrence, la banque se fondait sur l'acte notarié formalisant l'achat de l'immeuble de la rue des Saints-Pères par Bernard Tapie en 1986, à l'aide d'un prêt du Crédit lyonnais de 42 millions de francs. Compte tenu des intérêts, M. Tapie doit aujourd'hui rembourser 98 millions de francs. Revêtu de la « *formule exécutoire* », l'acte notarié a valeur de jugement et ouvre donc, entre les mains de l'huissier, la possibilité d'une saisie.

Le 3 juin, le Crédit lyonnais a donc procédé à l'« acte de conversion » par lequel il entendait voir cette saisie conservatoire devenir exécutoire. Dès lors, dans l'esprit du banquier, la vente aux enchères était programmée. Ainsi la décision de saisie-vente a-t-elle été notifiée aux époux Tapie le 15 juin par un « *procès-verbal de vérification* avec injonction ». Il s'agissait alors de s'assurer que le mobilier ne quitterait pas l'hôtel particulier sans l'accord de la banque. Ledit document stipulait qu'à compter de cette date M. Tapie disposait d'un délai de trente jours pour organiser la vente amiable de ses meubles, ou tenter d'interrompre le processus en contestant la saisie devant le juge de l'exécution des saisies. Inexplicablement, et à la grande surprise des dirigeants et défenseurs du Crédit lyonnais, M. Tapie n'en a rien fait, considérant que la procédure engagée devant le TGI de Paris sur la validité du protocole suffisait à entraver la manœuvre du banquier.

Le délai de trente jours écoulé, les avocats du Crédit lyonnais n'avaient plus qu'à requérir le concours de la force publique pour assister l'huissier chargé de l'enlèvement. Le préfet de police de Paris mit quelques jours avant de satisfaire cette demande, ce qui retarda légèrement l'enlèvement des meubles de la rue des Saints-Pères, finalement fixé au 28 juillet. D'où cet autre sujet d'étonnement au Crédit lyonnais : alors qu'il avait été averti, au mois de mai, de l'imminence de la saisie _ au point de chercher, durant la nuit précédente, à soustraire une partie du mobilier aux huissiers (*le Monde* du 22 mai) _ M. Tapie ne fut, cette fois, informé de rien. L'arrivée des déménageurs lui causa donc un second réveil difficile, un mois après l'irruption des policiers venus le conduire chez le juge d'instruction Eva Joly, pour y être mis en examen dans le cadre de l'affaire du Phocéa (*le Monde* du 30 juin).

Privé de ses meubles de collection, dont le Crédit lyonnais estime au total la valeur à 200 millions de francs environ, M. Tapie a au moins un motif de consolation : la vente aux enchères de ses biens ne pourra, de toute évidence, se tenir avant la décision du tribunal concernant l'échelonnement de sa dette. Si la justice devait juger applicable le protocole du 13 mars, que le Crédit lyonnais tient pour caduc, les meubles ne pourraient être vendus. Vendredi 29 juillet, Mᵉ Francis Bousquet indiquait qu'il avait saisi le tribunal des référés dans le but de récupérer le mobilier enlevé, et qu'il connaîtrait la date de l'audience dans la journée. Le feuilleton comptera donc, à coup sûr, un nouvel épisode estival.

H. G.

M. Emmanuelli appelle la justice à être « responsable ». – Interrogé sur la saisie des meubles de Bernard Tapie, Henri Emmanuelli, premier secrétaire du Parti socialiste, a estimé, jeudi 28 juillet, à Carcassonne, que « *la justice doit être autonome, mais aussi responsable* ». « *Combien y a-t-il de saisies en France tous les jours ? Dans certains cas, il y a des caméras, dans d'autres pas. Ce système arrange tout le monde* », a observé M. Emmanuelli. Le député des Landes a aussi considéré qu'« *une réflexion de fond* » sur les rapports entre l'autorité judiciaire et les pouvoirs exécutif et législatif était nécessaire. « *Quand un pouvoir n'a pas de responsabilité, il devient dangereux* », a-t-il lancé, se référant à Montesquieu.

Vingt-cinq associations se mobilisent pour l'accueil des Algériens

Vingt-cinq associations, parmi lesquelles le Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (GISTI), le MRAP, France terre d'asile, le Comité international de soutien aux intellectuels algériens (CISIA), SOS racisme, la Ligue des droits de l'homme, la Convention nationale des comités contre la purification ethnique, viennent de cosigner une plateforme de revendications sur les conditions d'accueil par la France des réfugiés et exilés algériens.

Soutenues par la CFDT et la Fédération de l'éducation nationale (FEN), ces associations estiment que la France « *viole ses engagements internationaux et sa propre Constitution en évitant d'une part de reconnaître le statut de réfugié à la plupart des Algériens qui y aspirent* [selon elles, 98,5 % des requêtes auraient été rejetées en 1993] *et en traitant au cas par cas, en l'absence de réglementation claire et précise, ceux qui veulent bénéficier d'un asile territorial* ». Invoquant le « *devoir d'accueil* » de la France, les vingt-cinq associations exigent, entre autres, que l'instruction des demandes de visas reprenne rapidement, que la Convention de Genève s'applique aux Algériens qui fuient leur pays, que les bénéficiaires de l'asile territorial bénéficient d'un droit renouvelable au séjour qui ne soit pas inférieure à un an, assorti d'une autorisation de travail et d'une protection sociale, et qui permette des allers-retours entre l'Algérie et la France.

MÉDECINE

Selon plusieurs études américaines

Un interféron pourrait constituer une thérapeutique efficace de la sclérose en plaques

Après une étude menée sous l'égide des instituts américains de la santé (NIH), une autorisation de mise sur le marché vient d'être accordée à un type d'interféron (bêta) qui aurait obtenu des résultats thérapeutiques positifs dans le traitement de la sclérose en plaques, maladie dégénérative *généralement rebelle* à toute forme de traitement. Productrice de cette molécule par génie génétique, la firme Biogen de Cambridge (Massachusetts) a précisé que le traitement parviendrait à réduire le nombre de poussées évolutives entraînant de nouvelles atteintes neurologiques chez les malades.

La sclérose en plaques est l'affection neurologique chronique la plus fréquente de l'adulte jeune. Elle débute le plus souvent autour de la trentaine, parfois plus tôt, et frappe un peu plus les femmes (60 % des cas) que les hommes. Cette maladie hautement invalidante se caractérise par des symptomes très variés. Ils concernent notamment les fonctions motrices (altération de la marche, de la statique, phénomènes paralytiques plus ou moins étendus) et sensitives. Des troubles visuels, mentaux, sphinctériens et sexuels sont aussi observés. L'évolution pathologique se fait par poussées sur des périodes plus ou moins longues.

La prise en charge thérapeutique est complexe, compte tenu de l'évolution généralement imprévisible de la maladie. Elle associe, schématiquement, des médications symptomatiques (contre le tremblement; les douleurs, les troubles urinaires, la fatigue, etc.), des produits corticoïdes et des traitements de fond. Ces derniers reposent pour l'essentiel sur une immunosuppression destinée à limiter les réactions immunologiques que l'on soupçonne très fortement impliquées dans le processus pathologique.

C'est dans ce contexte que se situent les essais expérimentaux à base d'interféron de type bêta *(voir encadré)*. Les premiers essais de ce type remontent déjà à quelques années (*le Monde* du 1er janvier 1987). Mais les premières démonstrations statistiques *a priori* indiscutables de l'efficacité de l'interféron sont beaucoup plus récentes. En mars 1993, un comité consultatif de la FDA (Food and Drug Administration) américaine avait recommandé l'usage d'un interféron bêta (interféron-bêta 1 G ou Bétaféron des laboratoires Chiron et Schering) chez les malades atteints de sclérose en plaques, ce produit étant présenté comme sans risque et efficace pour le traitement des malades.

Une molécule légèrement différente

« L'audience publique, en mars 1993, de ce comité consultatif de la FDA s'est présentée comme un curieux mélange de médecine, de politique et de finance, explique le professeur Richard A. Rudick (Cleveland, Ohio). *L'auditoire réunissait des avocats, des patients, des neurologues, des représentants d'industrie biotechnologique et pharmaceutique ainsi que des analystes financiers équipés de téléphones portables. Pendant l'audience, le cours de l'action de Chiron, le fabricant du Bétaféron, a fluctué ; les espoirs et les craintes des patients aussi. Mais, à la fin de la journée, le comité consultatif de la FDA a conclu que ce produit était à la fois sans risque et efficace pour le traitement de la sclérose en plaques évoluant par poussées et rémissions. Presque du jour au lendemain, un traitement approuvé par le FDA pour modifier l'évolution de cette maladie auparavant « incurable » était disponible* (1). »

Les données scientifiques alors publiées dans la revue *Neurology* laissaient clairement apparaître que le Bétaféron n'était que partiellement efficace et certainement non curatif. *« Bien qu'il ait réduit la fréquence des poussées de 35 %, en moyenne 75 % des patients du groupe traité à forte dose par ce produit ont présenté au moins une poussée dans les vingt-quatre mois*, ajoute le professeur Rudick.

En outre, aucun effet statistiquement significatif sur le plan fonctionnel n'a été démontré au cours de cette étude. Nous disposons ainsi d'un traitement partiellement efficace approuvé par la FDA. Son intérêt clinique reste à établir mais, compte tenu de l'évolution fluctuante et imprévisible de la sclérose en plaques, cette évaluation s'avère difficile. »

Cette difficulté a-t-elle été levée par les auteurs de la nouvelle étude menée sous l'égide des instituts nationaux de la santé (NIH) à partir de l'Interféron bêta (IFNr-bêta) des laboratoires Biogen ? Cette molécule a une structure légèrement différente (plus proche de l'interféron normalement synthétisé par l'organisme) de celle du précédent. Elle est administrée par voie intraveineuse une fois par semaine avec, semble-t-il, beaucoup moins d'effets secondaires.

Début juillet, à Londres, Jim Vincent, président de Biogen, nous confiait que les résultats de cet essai, très attendus dans les milieux de la neurologie, ne devaient être communiqués que dans plusieurs mois, à l'occasion de rencontres scientifiques internationales. D'autres éléments économiques ont, depuis, dû jouer et une première communication vient d'être faite. On explique ainsi, auprès de Biogen, que les essais de phase III se sont révélés *« positifs »*.

« Ces essais cliniques, soutenus par le NIH, ont permis de montrer que l'interféron recombinant de Biogen a des effets statistiquement significatifs non seulement sur le ralentissement de la progression de l'invalidité associée au développement de la maladie, ce qui constituait la première indication recherchée dans ces essais, mais aussi sur la réduction du nombre de poussées entraînant de nouvelles atteintes neurologiques », ajoute-t-on auprès de la firme américaine. La présentation scientifique des résultats de ces essais aura lieu le 10 octobre prochain aux Etats-Unis, lors du congrès de l'Association neurologique américaine, à San-Francisco, et le 26 octobre en Europe, lors du congrès de la Société internationale des neuro-immunologues, à Amsterdam.

Compétition commerciale

Biogen, qui fut la première firme à réussir la production d'un interféron (de type alpha) par génie génétique (*le Monde* du 19 janvier 1980), va demander une autorisation de mise sur le marché pour cette molécule simultanément aux Etats-Unis et en Europe dans les premiers mois de 1995. Ceci correspond à un changement important de la stratégie de cette firme, qui entend dorénavant commercialiser elle-même directement les produits issus de ses laboratoires de recherche.

D'ores et déjà, plusieurs spécialistes américains et français de la sclérose en plaques ont commenté de manière très positive ces résultats, tout en précisant que de plus amples données sont nécessaires et que le mode d'action précis de cette molécule n'est pas connu. La physiopathologie fine de la sclérose en plaques n'étant toujours pas élucidée, il reste enfin à savoir comment s'organisera la compétition commerciale entre les deux fabricants d'interféron, quel système de distribution (hospitalier ou non) sera retenu par les autorités sanitaires pour des molécules dont tout laisse penser qu'elles seront commercialisées à des prix très élevés.

JEAN-YVES NAU

(1) « Le Bétaféron dans la sclérose en plaques. Conséquences thérapeutiques », par le professeur Richard A. Rudick. Cet article vient de paraître dans l'édition française du *Journal de l'Association médicale américaine* (*JAMA*, volume XIX, n° 289, daté du 7 juin 1994).

Produit miracle ?

Il n'y a pas un mais des interférons. Ce terme désigne une famille de molécules protéiques *naturellement synthétisées par* l'organisme, en particulier lorsqu'il est soumis à une « agression virale ». Découverts à la fin des années 50, les interférons ont successivement été étudiés pour leurs propriétés antivirales, puis anticancéreuses.

Souvent présentés, parfois de manière grossière, comme des produits « miracle », les interférons ont été à l'origine de très nombreuses déceptions. La légende d'un interféron-panacée était d'autant plus tenace que son coût exorbitant et sa rareté rendaient difficile toute conclusion objective (*le Monde* du 5 octobre 1983).

On distingue trois types d'interférons baptisés alpha, bêta et gamma. A partir des années 80, la technique de manipulation génétique a permis d'obtenir en grandes quantités ces interférons purifiés. Mais les espoirs, là encore, furent souvent ruinés. La multinationale Schering a toutefois réussi à obtenir, il y a peu, une autorisation de mise sur le marché pour un interféron dont l'utilisation s'est révélée efficace chez les personnes souffrant d'hépatite virale chronique de type C.

FOOTBALL

Après la relégation en deuxième division

Les nouveaux habits de l'Olympique de Marseille

Le championnat de football 1994-1995 (*le Monde* du 29 juillet) a commencé jeudi 28 juillet par la victoire des Girondins de Bordeaux (1-0) qui recevaient l'OGC Nice, nouveau promu en première division. Rétrogradé en deuxième division à la suite de l'affaire de corruption mise à jour après un match contre Valenciennes, l'Olympique de Marseille, qui a vu partir ses meilleurs éléments, devait affronter samedi 30 juillet Le Mans.

Samedi soir 30 juillet, le Stade Vélodrome de Marseille sera une nouvelle fois le centre de la France du football. Mais l'adversaire de l'Olympique de Marseille, pour cette reprise du championnat de France, ne sera ni Monaco, ni Bordeaux, ni le Paris-Saint-Germain, rivaux habituels des Phocéens. L'adversaire viendra du Mans, cité plus connue pour ses Vingt-Quatre Heures automobiles que pour les qualités de son football. Il faudra bien s'y faire : l'OM n'est plus un club de première division, même si sa qualité de vice-champion de France lui donne le droit de participer à la Coupe de l'UEFA.

On imagine mal le club phocéen ne pas assurer, dès cette saison, sa remontée parmi l'élite du football français. Car il faut reconnaître qu'en l'espace d'un mois, depuis la décision du tribunal de commerce de Marseille d'accorder à l'OM une période probatoire de trois mois, les dirigeants marseillais ont su rebâtir une équipe qui tient la route, une équipe constituée pour tenir l'objectif prioritaire de la saison : ne pas faire de vieux os en D2.

« Et ne pas se laisser marcher sur les pieds, complète Jean-Louis Levreau, vice-président du club. *Il ne faut pas croire pour autant que nous allons être champions de deuxième division avec une marge de quinze points. Si nous finissons premiers avec un point d'avance sur notre second, j'irai brûler un cierge à Notre-Dame-de-la-Garde. »*

L'hémorragie qu'a connue l'effectif marseillais a été en effet particulièrement violente. Aux départs vers l'Italie d'Allen Boksic, de Paulo Futre et de Marcel Desailly en cours de saison dernière sont venus s'ajouter – après l'annonce de la rétrogradation administrative du club en deuxième division, décidée le 22 avril dernier par le conseil fédéral de la Fédération française de football suite à l'affaire de corruption concernant le match Valenciennes-OM – ceux de Jocelyn Angloma et de Didier Deschamps, également vers des clubs transalpins, de Basile Boli en Ecosse, de Daniel Dutuel et William Prunier à Bordeaux, et même le passage d'Eric Di Meco – le seul véritable Marseillais de l'équipe championne d'Europe – chez le vieux rival monégasque.

Des titulaires des deux dernières saisons ne reste aujourd'hui à l'OM que le seul Fabien Barthez, qui a récemment fêté sa première sélection en équipe de France au poste de gardien de but. Pour l'entourer, on a joué la carte de l'expérience. A Bernard Casoni et Jean-Philippe Durand, vieux grognards du club, on a demandé d'oublier leur idée de retraite sportive. Bruno Germain et Jean-Marc Ferreri, autres trentenaires, se sont vu proposer de revêtir à nouveau le maillot blanc et bleu qu'ils avaient porté quelque temps plus tôt. Le défenseur belge Michel de Wolf et l'attaquant irlandais Tony Cascarino ont été enrôlés ainsi que Marcel Dib, un Marseillais de souche qui a effectué l'essentiel de sa carrière dans le club.

L'ensemble affiche une solide *moyenne d'âge et encadrera* quelques jeunes éléments. *« Le groupe démontre un excellent esprit*, se réjouit Jean-Louis Levreau. *Il n'y a dans cette équipe que des joueurs qui ont d'eux-mêmes tenu à rester ou à venir jouer à Marseille. Le meilleur exemple est celui de Jean-Philippe Durand, qui a resigné avec nous pour sept années en acceptant une diminution de son salaire de plus de 50 %. Quant à Bernard Casoni, il reste avec nous pour un salaire équivalant à un tiers de ce qu'il touchait auparavant. »*

Deux solutions pour Bernard Tapie

Les dirigeants marseillais n'avaient pas le choix : la masse salariale de l'équipe a été plafonnée cette saison à 1,6 million de francs par mois sur décision de la direction nationale de contrôle de gestion (DNCG). Selon Jean-Louis Levreau, cette même masse salariale se situait il y a douze mois à près de 4,5 millions de francs. Le budget global du club *serait, quant à lui,* passé de 300 millions à un peu plus de 100 millions de francs, ce qui suffit néanmoins à maintenir l'OM parmi les cinq clubs les plus « riches » de France.

« Nous avons eu l'impression à un moment que certains de nos partenaires s'apprêtaient à nous lâcher, affirme Jean-Louis Levreau. *Mais la décision du tribunal de commerce* [de ne pas placer l'OM en redressement judiciaire] *a constitué un premier déclic en notre faveur. Il y a eu ensuite la signature de Marcel Dib, puis celle d'un contrat de cinq ans avec la société Reebok. Sur ce, Bernard Tapie a reconduit le contrat qui nous liait à Eurest, et le conseil général des Bouches-du-Rhône s'est engagé sur des actions de partenariat... C'est bien la preuve que nous avons un président qui n'a rien perdu de son pouvoir ni de son efficacité. »*

Un président ? Depuis vendredi 22 juillet et le rejet par le conseil fédéral de la Fédération française de football d'une proposition de *conciliation émanant du Comité* national olympique et sportif français. Bernard Tapie ne peut plus prétendre à une licence de dirigeant. Ce qui ne l'empêche pas d'être, à l'heure actuelle, président de l'association sportive et de la société anonyme à objet sportif (SAOS) qui forment l'armature juridique du club. Avec deux possibilités : soit Bernard Tapie démissionne de ces fonctions et y place un de ses proches (on a parlé de son propre frère, Jean-Claude, président de la section handball de l'OM), soit il s'y maintient. Légalement, rien ne semble l'en empêcher.

Bernard Tapie n'aura seulement plus le droit de représenter son club auprès des instances dirigeantes du football ni de s'asseoir sur le banc de touche ou de fréquenter le vestiaire des arbitres mais il pourra rester actionnaire majoritaire du club et continuer à diriger *de facto* celui-ci. Le désire-t-il ? Les malheureuses tentatives de revente de l'OM au printemps dernier semblent démontrer que le député des Bouches-du-Rhône cherche un repreneur pour son club mais, pour l'instant – c'est Jean-Louis Levreau qui l'affirme – *« rien n'a changé »*. Sauf le nom des adversaires de l'OM.

GILLES VAN KOTE

CLÉS/ *Les dirigeants de l'OM*

■ **LE PRÉSIDENT** : sous le coup d'une mise en examen pour « faux, usage de faux, complicité *d'abus de confiance et complicité* d'abus de biens sociaux », dans le cadre de l'enquête sur les comptes de l'OM, Bernard Tapie s'est vu notifier, vendredi 22 juillet, par la Fédération française de football, une *« interdiction de se voir délivrer une licence lui permettant d'exercer une fonction officielle dans le football français »*. Il ne pourra donc plus représenter son club auprès des instances nationales et internationales du football. Il semble cependant qu'aucun règlement ne puisse l'obliger à quitter le poste de président de l'OM qu'il occupe encore à ce jour.

■ **LE VICE-PRÉSIDENT** : ancien rédacteur en chef du *Provençal*, Jean-Louis Levreau est à la retraite depuis deux ans. Ce qui lui a permis de se consacrer un peu plus au club phocéen, dont il est le numéro deux depuis la mise en examen de Jean-Pierre Bernès, ancien directeur général, dans le cadre de l'affaire VA-OM. Il est devenu le relais de Bernard Tapie auprès de son équipe et n'a cessé de prendre la défense de son président. Jean-Louis Levreau n'est sous le coup d'aucune mise en examen.

■ **LE DIRECTEUR FINANCIER** : Alain Laroche est mis en examen pour « faux, usage de faux, complicité d'abus de confiance et complicité d'abus de biens sociaux » dans le cadre de l'enquête sur les comptes de l'OM. Il occupe toujours son poste de directeur financier et a été l'un des principaux acteurs des négociations en vue de la revente de l'OM qui se sont achevées le mois dernier par... l'évaporation de ceux qui avaient été présentés comme des « repreneurs potentiels ».

■ **L'ENTRAINEUR** : en rejoignant l'OM en juin 1993, au lendemain de la victoire en Coupe d'Europe, Marc Bourrier ne se doutait pas de ce qui l'attendait. Ce Cévenol moustachu de quarante-neuf ans, ancien entraîneur de l'équipe de France espoirs, est parvenu dans la bourrasque à maintenir un semblant de cohésion au sein de son équipe et à qualifier celle-ci pour une Coupe d'Europe. C'est à lui qu'incombe maintenant la charge de faire remonter l'OM en première division.

REPÈRES

TRAFIC D'ARMES

Huit militants présumés du FIS mis en examen

Huit militants présumés du *Front islamique du salut* (FIS), quatre Tunisiens, un Marocain, un Egyptien et deux Algériens ont été mis en examen et écroués jeudi 28 juillet, à la suite du démantèlement d'un réseau de trafic d'armes entre Perpignan et Paris *(le Monde* du 28 juillet). Six de ces hommes sont poursuivis pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, infraction à la législation sur les étrangers et falsification et usage de documents administratifs. Ils avaient été interpellés, le 24 juillet, à la frontière espagnole dans une voiture immatriculée en Allemagne et arrivant d'Espagne, porteurs de clefs de consignes de la gare de Perpignan. Les enquêteurs ont découvert des armes, des munitions et des documents dans ces consignes. Les deux autres militants, arrêtés le 26 juillet à Paris, ont été mis en examen pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste.

JUSTICE

Des militants d'extrême droite condamnés pour « entrave avec violence à la liberté d'expression »

Sept militants d'extrême droite ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Nanterre, vendredi 22 juillet, à des peines de six à huit mois de prison avec sursis et à deux ans de suppression des droits civiques. Membres du Front national de la jeunesse (FNJ), ils avaient occupé le studio de Fun-Radio à Neuilly pour attirer l'attention des médias sur le décès de Sébastien Deyzieu, militant du FNJ, tombé du cinquième étage d'un immeuble parisien lors d'un contrôle de police *(le Monde* des 11 et 15 mai). Ils avaient aussi *investi les locaux du conseil* général des Hauts-de-Seine et organisé diverses manifestations.

FRAIS DE SCOLARITÉ

La majoration de l'allocation de rentrée scolaire est reconduite

L'allocation de rentrée scolaire (ARS), destinée à aider les familles qui ont des enfants de 6 à 18 ans scolarisés, sera à nouveau de 1 500 francs par enfant à la rentrée (contre 411 francs en 1992). Cette mesure représente *un effort financier de « plus de 6 milliards de francs »,* indique le ministère des affaires sociales. Près de trois millions de familles devraient en bénéficier, soit six familles sur dix de deux enfants et plus. Son versement est prévu pour la fin du mois d'août, sauf pour les enfants de plus de 16 ans, pour lesquels le versement ne pourra avoir lieu qu'après présentation d'un certificat de scolarité, c'est-à-dire après la rentrée scolaire. L'ARS est versée aux familles bénéficiant d'une prestation familiale comme l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation adulte handicapé (AAH) ou le revenu minimum d'insertion (RMI), sous réserve que leurs ressources ne dépassent pas certains plafonds.

MUSIQUES

DON GIOVANNI, au Festival de Salzbourg

Patrice Chéreau face au Commandeur

SALZBOURG

de notre envoyée spéciale

C'est le plat de choix du Festival de Salzbourg 1994 et, sans conteste, l'événement lyrique de l'année. Plus encore : depuis que Patrice Chéreau s'était attaqué au *Dom Juan* de Molière en 1968, on pouvait penser que le Mozart-Da Ponte suivrait. Mais l'artiste, plus rare à l'opéra qu'au théâtre encore, se laissait « distraire » par *la Tétralogie* de Wagner, après un *Lucio Silla mozartien* dont la sombre beauté avait laissé coi. Puis il faisait au Châtelet le cadeau de *Wozzeck* : tout le malheur humain reconnu et magnifié dans le drame de Büchner, la musique d'Alban Berg. Vint enfin *la Reine Margot*, cinq années de galère sous la dure loi du cinéma.

Don Giovanni, lui, ne venait toujours pas. L'Opéra-Bastille l'avait bien inscrit dans ses priorités. Mais c'était du temps où Daniel Barenboïm, non encore licencié, pouvait laisser venir à lui, et au public français, tous les espoirs, tous les projets. Ce temps n'est plus. Le Festival de Salzbourg a su prendre la relève, faire éclore le rêve : Chéreau affronté à la nécessité de représenter le *Commandeur et l'insatiable* séducteur – images de la Loi et de la transgression que chaque être de sexe masculin, dit-on, porte en soi. Chéreau ayant, pendant des années, travaillé à l'ouvrage en secret, comme tout homme de théâtre arrivé à maturité doit probablement y travailler, avec méfiance, avec hésitations, et une tentation terrible d'y imprimer sa marque, définitivement. Parce que, de *Don Giovanni*, personne ne sort tout à fait intact. Parce que le drame, fût-il pour rire (*dramma giocoso*, dit le sous-titre), constitue dans le répertoire lyrique, et dans le répertoire scénique en général, un soleil noir.

Jeudi 28 juillet, quelques personnalités (dont le ministre de la culture, Jacques Toubon) et autres vedettes traquées par la télévision s'étaient déplacées pour une première dont chacun savait qu'elle compterait dans les souvenirs. Les deux accords initiaux, assénés et menaçants, annoncent que le « drame plaisant » sera, au moins dans la fosse, tragique, grandiose et solennel, mené jusqu'à ses limites stylistiques, poussé vers le dix-neuvième siècle, vers le grand opéra romantique. Daniel Barenboïm, qui a trouvé ce soir le diapason austère et la force d'un Klemperer, tiendra le pari jusqu'au dénouement, à la tête d'un orchestre exalté, lyrique jusqu'à l'excès de sentimentalité, mais tendu, pressant, présent dans tous les détails, à tous les instants : les *Wiener Philharmoniker*. Une armée. Bien loin des afféteries auxquelles ils se livrent parfois.

Patrice Chéreau (à gauche) et Feruccio Furlanetto (à droite) en répétitions. ROS RIBAS

D'un bout à l'autre de l'immense plateau

Leporello est là. Tapi dans l'ombre. Râlant sous le harnais de la domesticité. L'aube se lève et, dans une lumière grise, apparaît une façade aveugle et sombre, elle barre tout le plateau. Des jalousies étroites s'y devinent bientôt, entrouvertes comme des paupières, mais toute la lumière est rejetée vers l'avant : il n'y a pas d'ailleurs. Les issues sont étroites, on ne les situe que lorsque les personnages s'y faufilent comme des rats, s'y croisent au mépris de toute vraisemblance théâtrale, comme pour se passer le relais, pour que le fil des sorties et des entrées ne se rompe jamais. Tout le premier acte est ainsi construit comme un ballet. Chaque événement dramatique est un élément préconçu dans l'architecture de l'espace et du temps. Chaque personnage est un pion dans le jeu du destin, installé de toute éternité. On a l'impression que l'action s'est déjà passée avant, mille fois auparavant. Qu'on la retrouve filtrée par une mémoire qui a tout organisé, tout recentré pour n'en garder que le mécanisme, inexorable et nu.

Le duel est un vrai duel, pourtant. Donna Anna pousse un vrai cri en découvrant le cadavre de son père. Les gestes sont vrais aussi, péremptoires, nerveux, insolents. Une gifle claque, le grand seigneur empoigne son domestique par les cheveux, sort son épée à tout propos, lance de grands coups de cape pour écarter les manants : le pouvoir est violence, la servitude colère et indignation. Et les corps des paysans *réunis pour les noces de Zerline et* de Mazetto sont de vrais corps, jamais inertes, tressaillant au gré des rythmes musicaux, balayés d'un bout à l'autre de l'immense plateau. L'apparition d'Elvire dans l'extrême coin droit du décor, momifiée sous son voile de deuil, chrysalide noire, fait partie de ces chocs de pure beauté visuelle dont Chéreau a le secret. Elvire devient ainsi le double noir d'Erda la blanche dans *la Tétralogie*. La femme venue des tréfonds de la terre et de l'inconscient. Ici amante, mégère, et mère. Qui est Don Juan, pourtant ? Dès ce premier acte, qui passe en un éclair, et qui laisse tout augurer de la suite, un doute s'est insinué, gênant. Le personnage a une prestance, certes, et l'arrogance désinvolte. Mais quel rôle a voulu lui attribuer Chéreau ? Philosophe cynique ? Profanateur des valeurs sacrées ? Macho blasé ? Ferruccio Furlanetto connaît le rôle comme personne (il l'a entegistré avec Karajan) et ne l'a peut-être jamais chanté avec tant de majesté, sans la moindre lourdeur vocale _ fulgurant air du champagne _, sans une once de vulgarité. Mais qu'est-ce qui le pousse, au fond, à mener avec tant d'ardeur le ballet de la possession ? Chéreau laisse au héros énigmatique une opacité de plomb. Omniprésent, certes. Mais presque mécanique.

Tout dire avec les seuls corps des comédiens

Avant le dîner final, avant la scène du châtiment, le second acte est un tunnel dans lequel chaque metteur en scène doit trouver ses solutions. La musique reprend ses droits, immobilise l'action. Donna Anna succombe à l'attendrissement, Ottavio est d'un bon vouloir intarissable, Zerline a le cœur qui bat longuement. Vivement qu'on se retrouve au cimetière, pour sentir à nouveau la poussée du destin. Chéreau, dans cet impossible second acte, a encore un coup de génie. Dans le cimetière, précisément. Don Giovanni et Leporello miment l'un avec l'autre, l'un sur l'autre, leurs dernières bonnes fortunes. *La gémellité* _ et un peu plus que cela encore _ du maître et du serviteur est signifiée avec autorité.

Mais, depuis l'entracte, le metteur en scène s'était comme absenté, laissant les chanteurs à eux-mêmes (du coup ils chantent moins bien, évidemment). Et quand arrive ce que chacun attendait, la statue du Commandeur que l'on invite à dîner, l'entrée du spectre dans le palais, sa main prenant la main de Don Juan et le poussant dans les flammes, Chéreau recule, comme effrayé. Les images qu'il trouve alors _ une immense tête d'empereur romain déchirant le décor pour rouler sur le corps du héros _ sont à peine une proposition. L'emphase et le gigantisme ne sont pas dans le style habituel de Peduzzi, décorateur et fidèle second, qui pour le reste de ce *Don Giovanni* avait su mener son style jusqu'au dépouillement ultime, jusqu'à l'abstraction. Quant à ce recours au carton-pâte, il est une vraie surprise sous la signature de Chéreau. Lui qui sait tout dire avec les seuls corps des comédiens.

Immense succès, néanmoins. Les pianissimos coquins de Cécilia Bartoli (Zerline) avaient, il est vrai, chauffé la salle. Lella Cuberli (Donna Anna) avait été véhémente sans écraser la voix, plus décevante au second acte. Catherine Malfitano danse son rôle autant qu'elle le chante (quelques difficultés techniques par-ci par-là), c'est une vraie tragédienne avec des enroulés de poignet dignes d'une danseuse indienne. Un Ottavio viril (Peter Seifert), un Leporello énergique et très sûr dans son articulation (Bryn Terfel), un Masetto de bonne tradition (Andreas Kohn) entourent au moment des bravos Matti Salminen, Commandeur impérial, immense chanteur toujours digne de sa réputation.

ANNE REY

▶ **Prochaines représentations : les 3, 11, 15, 19, 24 et 26 août. Grosses Festspielhaus, 19 heures.**

BACH et MOZART, aux Semaines internationales de Tours

Un violon dans la tempête

TOURS

de notre envoyé spécial

Certains soirs, tout va mal quand tout semblait bien parti. Plus une place de libre pour le concert donné le 27 juillet par les Solistes de Moscou, l'altiste Youri Bashmet, les violonistes Victor Tretiakov et Maxim Vengerov et le pianiste Serguei Edelman. Le directeur artistique des Semaines internationales de Tours (qui se déroulent du 6 au 31 juillet) avait donc de quoi pavoiser.

La mauvaise coordination entre les deux points de vente du festival a conduit à céder plus de billets qu'il n'y a de places (sept cents) à l'intérieur du Vinci (le nouveau centre international des congrès). Les spectateurs surnuméraires ou les étudiants de l'académie qui assistent aux concerts grâce à un abonnement à tarif préférentiel se sont vu interdire l'entrée de la salle. Un vigile a même frappé un étudiant qui tentait de se faufiler. A l'entracte, interdiction de sortir pour quelques pas dans la rue est faite au public qui voudrait prendre l'air. Et, après le concert, impossible à ceux qui le souhaiteraient d'aller dans les coulisses faire signer un autographe ou simplement féliciter les musiciens.

Sont-ce ces fâcheux contretemps, la chaleur tropicale qui régnait dans la salle, l'électricité « négative » qui alourdissait l'air ? Mais les Nouveaux Solistes de Moscou ont paru bien ternes, cordes peu homogènes, acides, à l'intonation parfois douteuse, bois à peine corrects, cornistes effroyables canardant sans cesse. Youri Bashmet lui-même dirigeait comme si quelque chose s'était cassé. Dans le *Concerto pour deux violons*, de Bach, Vengerov dominait l'orchestre et son confrère Victor Tretiakov, qu'on a entendu plus maître de lui, chantant avec plénitude et non avec ce petit son pincé et de telles sautes d'archet. Serguei Edelman, pianiste admirable, semblait à la recherche de l'inspiration.

Un modèle d'élégance

C'est sûr, Mozart lui va comme des guêtres à un lapin, il s'est trompé (et bien rattrapé) au début du dernier mouvement, mais Edelman est capable de chanter les phrases éperdues du *Concerto Jeune Homme* sans les couper par des petits effets de sonorité, par un raffinement quasi debussyste déplacé dans un tel contexte. Il joue les deux cadences de telle façon qu'elles coupent le peu d'élan qu'il y avait dans son interprétation et dans celle des Solistes de Moscou « dirigés » par Bashmet. Le chef se rattrape lorsqu'il retrouve son alto pour la *Symphonie concertante*, de Mozart. C'est avec Vengerov qu'on aurait aimé entendre dialoguer ce modèle d'élégance, de simplicité et d'intériorité. Tretiakov, malgré ses qualités stylistiques, était toujours l'ombre de lui-même, sauf fugitivement dans la première phrase poignante qu'il joue dans le mouvement lent : tout et plus rien.

Le jeune Maxim Vengerov emporte l'adhésion, sans l'ombre d'une réserve, dans le *Quatrième Concerto pour violon*, de Mozart. Inspiré de bout en bout, maître de ses moyens, oublieux du boulet que sont les Solistes de Moscou qui couinent derrière lui, il chante sur son violon avec la virilité et la féminité qui sont la marque des élus.

ALAIN LOMPECH

▶ **Dernier concert le 30 juillet à 21 heures, Palais des congrés-Vinci avec Trétiakov, Maxime Vengerov, Youri Mashmet, Michel Portal, Alexandre Slobodyanik... Programme surprise. tél. : 47-70-70-70.**

STEVE GROSSMAN, BILL EVANS, CLAUDE BARTHÉLÉMY, en club, à Paris

Les demeures du jazz

Grand, touchant presque la voûte du Sunset, occupant tout l'espace de la minuscule scène, le saxophoniste Steve Grossman joue de longues et belles notes, qu'il ramène du fond de lui-même. Il se balance doucement d'avant en arrière, très naturellement. Un grand plaisir de jazz, simple, sans effets, la nuit, aux Halles, fin juillet. Dans les années 70, il y avait chez Steve Grossman plus de cris, de douleurs, une envie juvénile de courir sur les traces de John Coltrane. Aujourd'hui, le son, la recherche apaisée de la note, le délié montrent que Sonny Rollins n'est pas loin. Steve Grossman joue deux soirs de suite dans la cave aux carreaux blancs de la rue des Lombards. Deux jours, c'est un luxe, une éternité en club. Les musiciens n'ont plus vraiment le temps de sentir les salles. Après Grossman, d'autres saxophonistes viendront au Sunset : Sonny Simmons – qu'on a pas entendu à Paris depuis des siècles – ou Rick Margitza.

Le saxophoniste Bill Evans, lui, ne fait que passer au New Morning. Depuis quelques années, en juillet, le club de la rue des Petites-Ecuries reçoit les musiciens en tournée dans les festivals. Le groupe de Bill Evans est anonyme, ses mélodies aussi, une caricature trop évidente d'une musique vide. Un coup rock pour que le guitariste puisse se prendre, de très loin, pour Hendrix, un coup funk – avec une rythmique pataude et lourde, c'est assez courageux – pour que la salle essaye de se dandiner, un coup jazz, ce qu'il devrait surtout éviter, avec des notes balancées à la va-vite. Dix jours de plus n'y changeraient rien.

Un peu plus tôt, le guitariste Claude Barthélémy jouait, à quelques mètres du New-Morning, rue du Château-d'Eau, aux Etoiles. Il se sent bien ici. Il a passé trois soirées à découvrir, devant trois douzaines de spectateurs enchantés, cet ancien cabaret, un moment transformé en cinéma. La scène est en hauteur, il y a trois projecteurs, des tables, une ambiance. Barthélémy écrit des tas de petites choses très complexes qu'il joue, en trio (Manuel Denizet, batterie, Jean-Luc Ponthieux, contrebasse et basse électrique) avec la même volonté de les rendre simples que l'on entendait chez Steve Grossman. Il a des gestes en moulinets comme Pete Townshend, des Who, un rapport très physique avec sa guitare, une intelligence dans les citations et le besoin de la faille, de la surprise. Barthélémy peut jouer tous les styles, toutes les époques et n'en tire aucune vanité. A partir d'octobre, il reviendra chaque semaine aux Etoiles pour retrouver le temps de comprendre un lieu avant de s'élancer dans la musique.

SYLVAIN SICLIER

▶ **Sunset : Sonny Simmons (29 et 30 juillet) ; Matthew Russell (les 2 et 3 août) ; Rick Margitza (les 4, 5 et 6). A partir de 22 heures. Tél. : 40-26-46-60.**

▶ **New-Morning : Egberto Gismonti (29 juillet) ; Arturo Sandoval Latin Combo (le 30) ; Lucky Peterson (2 août) ; Betty Carter (le 3). A partir de 20 h 30. Tél. : 45-23-51-41.**

THÉÂTRE

KING KONG PALACE, à la Salle Benoît-XII à Avignon

Un duo Tarzan-Hamlet

AVIGNON

de notre envoyé spécial

Due à l'écrivain chilien Marco Antonio de la Parra, *King Kong Palace* est une comédie-bouffe, un peu chantée, un peu dansée, qui s'achève dans une parodie de bain de sang à la Shakespeare (comme dans *Titus Andronicus*), et qui tourne en dérision les bandes dessinées américaines les plus populaires, en particulier *Tarzan le roi de la jungle* et *Mandrake le magicien*. C'est, de la part de cet auteur, un choix étrange à première vue, car la vogue la plus forte de ces bandes se situe dans les dix années qui précédèrent la seconde guerre mondiale, quand notre auteur ne lisait pas encore, même pas les « bédés » : il est né à Santiago en 1952.

King Kong Palace présente un Tarzan vieux pépé, bedonnant, impuissant (il insiste beaucoup sur cela), qui s'est fait éjecter d'Afrique en compagnie de sa fiancée Jane, à peine reconnaissable tant elle a été revue et corrigée par d'excellents chirurgiens. Dans les *« couloirs sans fin »* du palace erre un autre fantôme, Mandrake, qui ne parvient pas à se faire engager comme petit prestidigitateur par la direction.

Tarzan, histoires d'Edgar Rice Burroughs, dessins de Harold Foster, puis, à partir de 1937, du célèbre Burne Hogarth, et *Mandrake*, de Lee Falk et Phil Davis, étaient prodigués un peu partout par des hebdomadaires illustrés américains, traduits dans toute l'Europe, épais et pas trop coûteux, comme *Hurrah*, *Robinson*, *Hop-là*, et, bien sûr, *Tarzan* et *Special Mandrake*.

Tarzan est l'ami et le soutien, très très blanc, de peuplades très très noires ou jaunes, mais aussi le massacreur de vilains traîtres « indigènes », que cela se passe en Chine ou chez les « chasseurs de fauves ». Mandrake, gominé, haut-de-forme, et assez coureur, arrache des princesses ravissantes des griffes de machos criminels, qui sont souvent baraqués et blond paille, mais qui peuvent être aussi des généraux nettement sud-américains ou des soldats aux uniformes très armée rouge. C'était sournoisement dosé, mais cela claironnait tout de même le triomphe de l'« aide humanitaire », déjà, du héros blanc intervenant chez les « sauvages ».

Naïveté déclarée et méditation grave

Marco Antonio de la Parra, médecin et écrivain chilien, appelle sa pièce *King Kong Palace*, sans doute parce que plusieurs épisodes de *Tarzan* présentent des chimpanzés et des orangs-outans, faux-jetons ou coopératifs, et aussi, bien sûr, en hommage au plus célèbre grand ténébreux du cinéma. Mais aucun singe anthropoïde n'apparaît dans cette pièce, qui est pourtant très peuplée, car elle confronte sans cesse, drôlement et habilement, les stéréotypes Tarzan-Mandrake et d'autres figures universelles comme Hamlet, le spectre de son père, et Œdipe, et Lady Macbeth...

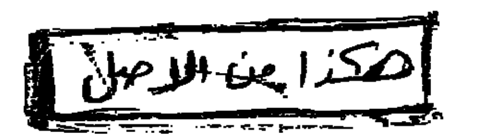
Ils sont tous protagonistes de rêves, tous repères fugitifs de nos consciences, tous miteux ou magnifiques, tous innocents ou missionnaires de telle idéologie. Et cette valse-hésitation bascule dans la dérision d'imitations de danseuses à claquettes et de pseudo-pianistes de jazz qui, du temps de Tarzan et Mandrake, occupaient les entractes des cinémas de la 43e rue, à Broadway.

Le metteur en scène Vincent Colin a le secret de donner vie d'enfer, gaieté vraie, allant fou, à des œuvres théâtrales singulières, comme ce *King Kong*, et il sait aussi trouver un point d'équilibre mystérieux entre une naïveté déclarée et une méditation grave – un peu comme Picasso lorsqu'il jouait, sur une même toile, entre le génie du dessin d'enfant et le regard d'un Rembrandt. C'est dire que la toute dernière création de ce Festival d'Avignon 1994 aura été vraie joie et vraie émotion.

Elle est interprétée par des acteurs hors pair : Edith Scob y est Jane, Jean-Jacques Moreau Tarzan, Serge Maggiani Mandrake. Sylvie Chenus, Anne-Cécile Crapie et Raphaëlle Gitlis jouent les trois sorcières venues de *Macbeth*, et Jean-Robert Viard le directeur du King Kong Palace qui, pour finir, renvoie acteurs, personnages, et spectateurs, au diable : *« Il n'y a plus de dieux, plus de monstres, plus d'idoles !... Même la mort ne sera plus tragique !... Faites le ménage !... Disparaissez ! »*

MICHEL COURNOT

▶ **Salle Benoît-XII, à 19 heures, jusqu'au 1er août.**



Le Monde

temps libre

VOYAGE

Vanuatu, retour aux mythes

Les drapeaux français et britannique devaient être levés à la même heure. Et à la même hauteur. C'était l'époque du « pandominium », comme on dénommait ironiquement le gouvernement conjoint des Nouvelles-Hébrides, par la France et la Grande-Bretagne. Devenu indépendant en 1980, l'archipel de Vanuatu reconquiert peu à peu son identité. En particulier dans l'île de Tanna.



HANS-JURGEN BURKARD/BILDERBERG

La nuit est tombée. Entre les branches des banyans majestueux, on aperçoit la Croix du Sud, constellation aussi familière à son antipode que l'est la Grande Ourse de notre hémisphère. Les étoiles brillent de cet éclat si particulier au ciel austral, rendu plus vif encore par l'absence totale de pollution et peut-être aussi par la sensibilité accrue que confère le *cava*. Cette boisson euphorisante, que généralement seuls les hommes consomment dès le coucher du soleil, est permise aux femmes ici, à Santo, la plus grande île de Vanuatu – du moins aux abords de la minuscule agglomération de Luganville. Réalisée à partir de racines broyées du *piper methysticum*, la potion amère, servie dans une coque de noix de coco, doit se boire d'un trait.

Autrefois, après la première coupe, on *« écoutait le cava »* dans un silence absolu, disent les locaux. C'était une invitation à la méditation. Mais ici, où les traditions ne sont plus tout à fait respectées, on parle en chuchotant. De jeunes Britanniques et Canadiens travaillant pour le compte d'organisations humanitaires, ou envoyés comme coopérants par leurs gouvernements, se retrouvent aussi à Nakamal chaque soir. L'un d'eux raconte pourquoi des dizaines de bateaux de pêche donnés par une puissance amie sont maintenant à l'abandon, faute de pièces pour réparer les moteurs en panne. Ailleurs, les Britanniques et les Français ont chacun fourni une partie du matériel hospitalier, mais les normes ne correspondent pas et le matériel est inutilisable.

Une complainte fréquente au Vanuatu, qui rappelle les difficultés d'entente et de coordination entre la France et la Grande-Bretagne qui ont gouverné les Nouvelles-Hébrides jusqu'à l'indépendance en 1980.

Sous la pression de leurs satellites rivaux, la Nouvelle-Calédonie et l'Australie, et devant la menace de l'Allemagne, qui s'était déjà emparée des Samoa occidentales et de la Nouvelle Guinée, la Grande-Bretagne et la France s'étaient alliées pour prendre le contrôle de cet archipel de quatre-vingt-trois îles, sorte de no man's land entre leurs colonies respectives.

Le 20 octobre 1906, les deux nations se déclaraient *« co-souveraines »* sur ce territoire *« d'influence commune »* et *« indivisible »*. *« Ce fut la forme la plus confuse de gouvernement qu'on puisse imaginer »*, écrivit Barak Sope, aujourd'hui chef du Parti progressiste mélanésien. Les Ni-Vanuatu (1) évoquent avec dérision la rivalité qui s'instaura entre les deux puissances de tutelle dans le condominium ironiquement dénommé « pandominium ». Les drapeaux britannique et français devaient être levés en même temps et à la même hauteur ; il y avait deux types de monnaies, deux systèmes d'éducation, deux systèmes de soins, deux hymnes nationaux et trois types de lois (britannique, française et autochtone). Charles Vaudin d'Imecourt, actuel président de la Cour suprême et descendant de famille anglo-normande, souligne que les lois du condominium sont restées en vigueur, à moins qu'elles n'aient été rectifiées par la Constitution adoptée à l'indépendance : *« C'est ainsi par exemple que sur les héritages ou sur les enfants naturels, les lois françaises s'appliquent aux Français, les lois britanniques aux Britanniques, et des lois différentes aux Ni-Vanuatu. »* Une situation qu'il se promet de faire changer.

C'est dans le bâtiment restauré de la Cour suprême, situé sur les hauteurs de la capitale Port Villa, que siégeait le tribunal mixte du condominium. Il était composé d'un juge français et d'un juge britannique, et par souci d'équilibre d'un président espagnol et d'un procureur belge. L'interprète devait utiliser quatre langues dont le bislama (2). *« Ce tribunal ne tarda pas à devenir le symbole de toutes les contradictions et lenteurs condominiales »*, rapporte l'anthropologue Joël Bonnemaison, dans *La Dernière Ile* (Arléa et Orstom, 1986).

Le tribunal était notamment chargé de régulariser la situation des planteurs en leur décernant des titres fonciers, lesquels n'étaient pas reconnus par les propriétaires coutumiers qui ont une autre conception de la relation à la terre. *« Quant aux litiges fonciers entre Mélanésiens, les Français et les Anglais avaient des positions différentes*, explique le Père mariste Albert Sacco, installé dans le pays depuis quarante et un ans. *Pour les Français, le clan propriétaire était celui d'origine. Même si cela faisait cent ans qu'il n'avait pas occupé la terre. Pour les Anglais, le propriétaire était celui qui y était installé. Dans les îles, où le condominium était généralement représenté par des délégués, on allait voir le délégué anglais ou français selon sa revendication. »*

Lors de l'indépendance, toutes les terres – à l'exception de quelques kilomètres carrés de zone urbaine – furent déclarées propriétés coutumières. Depuis, la Constitution en interdit la vente. Mais il faut parcourir les îles de l'archipel pour se rendre compte à quel point la terre est essentielle à la vie. Une promenade dans le sud de Santo nous fait découvrir, au milieu des forêts, des jardins méticuleusement entretenus, cocotiers, cacaoyers, cannes à sucre, cavas, arbres à pain, bananiers, et surtout manioc, patates douces, tarots, et ignames, dont les tubercules forment la nourriture de base. *« Il faut parfois de une heure à une heure et demie de marche pour se rendre à son jardin*, nous indique Tom Numake, représentant de l'île de Tanna au conseil national des chefs. *Mais, ici, marcher sur une longue distance est naturel. »*

La croissance démographique oblige en effet les Tannais à cultiver de plus en plus loin des villages. Le Père Sacco estime que, à son arrivée à Tanna, en 1954, il y avait cinq mille habitants sur l'île. Aujourd'hui, il y en a environ vingt-cinq mille. *« Dernièrement, j'ai survolé l'île et j'ai eu un choc. Il n'y a plus de place dans le centre. Ce ne sont que villages et jardins. On a commencé à couper la forêt vierge »*, regrette-t-il.

Sylvie Lepage

(1) Les Nouvelles-Hébrides ont changé de nom à l'indépendance. Vanuatu signifie, dans les langues du nord de l'archipel, *Notre terre*. Les Ni-Vanuatu en sont les citoyens.

(2) Né du contact entre Mélanésiens et Blancs, le bislama est plus proche de l'anglais que du français ou du portugais, même si le terme bislama est hérité du portugais « bêchetémer ».

(Lire la suite page 15.)

PHILATÉLIE

Mystères en filigrane

Le timbre, vedette de polar. Certains auteurs situent leur intrigue dans le milieu de la philatélie. Les vignettes colorées occupent une place centrale dans la solution du mystère. Souvent, les philatélistes y apparaissent sous les traits peu sympathiques d'êtres motivés par l'appât du gain. Juste revanche



pour les vrais collectionneurs, le 15 octobre prochain, les administrations postales de France, de Belgique et de Suisse rendront un hommage commun à la littérature policière en émettant un timbre en l'honneur de l'une de ses figures emblématiques, Georges Simenon.

(Lire page 17.)

PATRIMOINE

Versailles superstar

Neptune vient de reprendre du service à Versailles. Mais où en est au juste Versailles ?

Nul ne peut ignorer Versailles, et les cinq millions de visiteurs qui s'y pressent chaque année, ajoutés à tous ceux qui fréquentent le parc sans être dénombrés, confirment la fascination qu'exerce ce lieu. Une attirance à laquelle la République elle-même ne tarda pas longtemps à succomber, transférant bien vite vers sa propre gloire et au profit de la continuité de la nation française les attributs d'une monarchie qui avait inscrit là son accomplissement en y inventant un mode de gouvernement.

Il y a mille et un Versailles, *mille* et une façons d'aborder cette encyclopédie vivante de tous les arts, réunis par une volonté sans faille et la science des meilleurs de leur temps, dans les registres les plus divers : de l'apparat le plus insistant aux géométries les plus fines, du palais aux jardins et jusqu'à l'horizon, selon un ordonnancement où tout concourt à impressionner le spectateur, sans redondance pourtant, plutôt en s'adressant directement à sa sensibilité, à ses sens.

Représentation de l'univers, Versailles devient cette démonstration universelle que d'autres voulurent imiter et que tous veulent affronter. Au moins une fois. La difficulté réside dans ce « une fois »... Que peut-on deviner des jeux de la lumière sur les bassins un après-midi de fin septembre, ou un matin d'hiver, quand on n'a fait que mesurer du regard l'interminable façade, en plein midi, en plein mois d'août ? Que retiendra-t-on du pompeux décor des grands salons, vers lesquels sont conduits à marche un peu forcée, les visiteurs novices, sinon un accablement proportionnel à la



PHILIPPE RENAULT/GAMMA

masse de formes et de couleurs qui y sont rassemblées, si l'on n'a pas eu le temps d'entrer aussi dans le Grand Trianon, véritable salon de jardin à la mesure du royal chantier ? Comment oser renoncer à de fausses obligations de voyageur pressé afin d'éprouver, pour soi, les lois propres au parc, cette cité virtuelle, taillée dans la masse d'air, d'eau et de verdure, cette construction de l'esprit où il est permis de se perdre et de se retrouver comme on aime à le faire dans les villes de pierre ?

Versailles avait survécu à la Révolution et avait su devenir, par la volonté de Louis-Philippe, musée historique national, ce qui n'aurait pas suffi à sa sauvegarde. On conservait, mais sauvait-on vraiment ? La situation était devenue menaçante du côté du parc : bassins, statuaire, bosquets, machineries des jeux d'eau, nécessitaient plus qu'un simple entretien au jour le jour. La course des saisons, ajoutée à quelques plaies d'époque comme la pollution et le vandalisme, condamnaient le grand œuvre de nature pliée à une idée. La tempête de février 1990, qui fit une victime humaine et abattit plus de quinze cents sujets vieillissants du règne végétal, doit sans doute être considérée comme une saine catastrophe : le coup de semonce attendu pour entreprendre la rénovation selon un calendrier dont on avait jusqu'alors tenté de retarder les échéances. Maintenant, il faut penser aussi à l'invisible et nécessaire réseau d'alimentation en eau, le réparer, le restaurer.

Faire vivre le trésor de Versailles, comme l'a entrepris l'équipe réunie autour du directeur du château et du domaine, Jean-Pierre Babelon, c'est sans doute accomplir les réformes administratives qui en feront un établissement public, obtenir de l'Etat des moyens matériels et financiers, c'est aussi encourager la diversité des approches : mettre en musique la chapelle et l'Opéra, restituer leur mobilier aux appartements royaux, recomposer le parc – sur vingt ou trente ans –, en espérant que Versailles ne sera plus du tout, alors, pour ses hôtes, une étape contrainte mais une ardente obligation.

Michèle Champenois

(Lire page 18 l'article de Régis Guyotat.)

Rendez-vous

ILE-DE-FRANCE

Cortazar, piéton de Paris

On l'appelait l'enchanteur, le magicien : et nul autre que lui ne méritait mieux cette distinction. Voilà tout juste dix ans que l'écrivain Julio Cortazar n'habite plus cette planète. Lui, l'Argentin prédestiné à la citoyenneté du monde, né au moment de la première apocalypse de ce siècle, en août 1914, passionnément ancré dans la culture européenne, était un homme total : inventeur de formes narratives, traquant le fantastique et la poésie au cœur du réel, écrivain engagé, avec en mains une tierce d'élection : le jazz, le tango et les chats. *A cause de la lecture* d'*Opium*, de Cocteau, à l'aube des années 50, Paris devint sa capitale, arpentée de jour comme de nuit pendant plus de trente ans. En juste retour, la ville rend aujourd'hui un bel hommage à l'auteur de *Marelle*, avec une exposition itinérante dans plusieurs *bibliothèques : Saint-Eloi* (23, *rue* du Colonel-Rozanoff, 75012) et Parmentier (20 *bis*, avenue Parmentier, 75011),


DR

au mois d'août ; André Malraux (78, boulevard Raspail, 75006) et J. P. Melville (79, rue Nationale, 75013), tout au long du mois de septembre.

Visite aux impressionnistes

Le Val-d'Oise fut, pour les impressionnistes, une terre d'élection. Pour les autres, voilà l'occasion de prendre, à défaut du pinceau, la clef des champs. Le « Voyage au temps des impressionnistes », parcours-spectacle *(entrée : 50 F) consacré* à *ses peintres* et présenté au château d'Auvers-sur-Oise (tél. : 34-48-48-50), a déjà reçu, depuis son ouverture en mai dernier, quelque 35 000 visiteurs venus revivre ici l'histoire d'un mouvement sur le berceau duquel ne se penchèrent pas que de bonnes fées. Aujourd'hui, un diaporama géant (500 tableaux) offre au public (de 10 à 18 h 30, sauf le lundi) une approche historique, artistique et sociale *de ce mouvement* en le plongeant à la fin du XIX[e] siècle, du Paris de la Belle Epoque aux rives lumineuses de l'*Oise*. Casqué et immergé dans un univers musical et littéraire, on butine ainsi, une heure et demie durant, les Monet, Manet, Caillebotte et autres Seurat. Cerné par les paysages du département le plus vert de l'Ile-de-France. Et ravi de passer un dimanche à la campagne. Facilement accessible en *train depuis Paris, le château* d'Auvers propose, en partenariat avec la SNCF, un tarif exclusif (60 F) comprenant un billet aller-retour au départ de la gare du Nord et la visite du parcours-spectacle. *Quant au visiteur motorisé, il* profitera de l'occasion pour flâner dans les environs et découvrir, ou redécouvrir, Argenteuil, Giverny, Pontoise, Bougival et les guinguettes des bords de l'Oise. Divers circuits sont proposés à cet effet, notamment ceux dédiés à Van Gogh (dont des reproductions des toiles peintes à Auvers sont disposées sur les lieux qui les inspirèrent), à Pissarro/Cézanne (de Pontoise à Auvers) et à Monet (d'Auvers à Vétheuil et à Giverny) en attendant ceux qui, en septembre, seront consacrés à Renoir (l'Auberge Fournaise à Chatou), à Van Gogh (l'Auberge Ravoux à Auvers) et à Courbet (Musée de Saint-Denis). Renseignements au 34-25-32-52.

« A bi-cy-clette... »

Pour peu qu'on sache choisir son itinéraire, il est possible de découvrir en *vélo, et en toute sécurité, un Paris hors* des sentiers battus. En participant aux balades programmées par un citoyen belge, amoureux du Paris de Doisneau ou de Prévert. Des ateliers d'artistes du *13[e] arrondissement au* canal Saint-Martin, de Belleville à l'enchevêtrement de pavillons blottis dans l'écrin verdoyant de la « *Mouzaïa* », dans *les 19[e] et 20[e]* arrondissements, en passant par des sorties nocturnes insolites. Autant de plongées secrètes d'une durée de 3 heures organisées à partir de la station de métro Bastille. Il en coûte 150 F ou 170 F (130 F et 150 F pour les moins de 26 ans), prix comprenant le guide, le vélo et l'assurance, mais auxquels il convient d'ajouter la cotisation annuelle à l'association « Paris à vélo, c'est sympa » (9, *rue Jacques-Cœur*, 75004 Paris, tél. : (1) 48-87-60-01). Réservation obligatoire. Quant aux adeptes de la marche à pied, l'association Pharamond (3, square Emmanuel-Chabrier, 75017 Paris, tél. : (1) 46-22-19-31) leur propose, jusqu'en octobre, six découvertes thématiques du quartier *du Marais, en compagnie de conférencières* diplômées de l'Ecole du Louvre.

RÉGIONS

Jazz sur les Causses

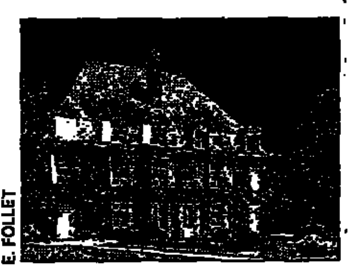
Aux alentours ou à l'intérieur d'un château Renaissance au centre d'un village des Causses du Quercy, un festival de jazz trouve ses aises sous l'intitulé mystérieux de « Jardin dans tous ses états ». Il y sera question, en dehors des rendez-vous avec de nombreux *instrumentistes français, d'un* orgue déclencheur de feu d'artifice, de milliers de citrons à découvrir, d'une très sérieuse Chorégraphie de lentilles, de savantes et gourmandes réflexions sur Grimod de La Reynière, de musiciens dans des endroits inattendus, d'un *pique-nique musical chaque jour...* Le festival de jazz d'Assier accumule ainsi les surprises et les performances joyeuses avec Yves Robert, Arminius, Ernst Reijseger, le Quintet Clarinettes, les frères Moutin, le Minotaure Jazz Orchestra de Jean-Marc Padovani, Bernard Lubat, *Michel Portal ou* Louis Sclavis. Du 1[er] au 7 août. Château d'Assier (Lot), tél. : 65-50-00-51. De 50 à 130 F, abonnements possibles, gratuit pour les moins de douze ans.

L'Ecomusée d'Alsace fête ses dix ans

Il y a dix ans s'ouvrait l'Ecomusée d'Alsace à Ungersheim (Haut-Rhin). Le site n'a pas cessé de poursuivre sa croissance depuis. Deux éléments de taille viennent rejoindre le « village » à l'été et à l'*automne. En juin a été inauguré* un atelier de potier sauvé de la démolition, reconstruit poutre après poutre, et où tournages et cuissons devraient prochainement reprendre. Le 24 septembre, c'est une maison de vignerons de la Renaissance qui s'ajoutera aux *soixante bâtiments installés sur les* lieux. Renseignements et réservations au tél. : 89-74-44-74.

Les trésors de Laàs

Vaste demeure béarnaise à trois *niveaux (le dernier mansardé)* habillée de vigne vierge et éclairée de fenêtres à croisillons, le « château » de Laàs, érigé à la fin du XVIII[e] dans un superbe parc dominant une courbe du gave d'Oloron, entre Sauveterre-de-Béarn et Navarrenx, exhale une *noblesse bourgeoise et cossue*. A l'image de ces « petites baronnies » que le pouvoir royal multipliera, après l'incorporation du Béarn à la France. Collectionneur fortuné, son dernier propriétaire, Louis Serbat, qui l'acquit en 1946, devait y installer les trésors accumulés au cours d'une vie. Parmi ces derniers, le lit (acheté dans une auberge flamande) qui fut celui de Napoléon au lendemain de Waterloo et l'inestimable Livre d'heures de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (XV[e] siècle), pour ne rien dire des tapisseries d'Aubusson, des boiseries du Hainaut, des meubles et objets d'art, des faïences et des rarissimes éventails-tableaux qui font de *cette demeure faussement modeste*, aujourd'hui propriété du département des Pyrénées-Atlantiques, un passionnant et élégant musée. Et ce d'autant plus que la visite,


E. FOLLET

assurée par une conservatrice *blonde à la voix de diva* (« *soprano léger* », précise-t-elle), est, à elle seule, un petit chef-d'œuvre de préciosité raffinée et érudite. De quoi se laisser tenter par l'invitation inscrite au fronton de la porte d'entrée : « *Restez avec nous car il se fait tard et le jour est sur son déclin* ». Ouvert tous les jours (sauf le mardi) jusqu'au 31 octobre, le château (tél. : 59-38-91-53) abrite dans ses *dépendances un passionnant musée* du maïs qui, cet été, sur une parcelle de terre située sur l'autre rive du gave, se doublera d'une création originale (une immense spirale mêlant formes et couleurs des diverses variétés de maïs) du sculpteur et photographe allemand *Nils Udo*.

Estampes à Saint-Tropez

L'Ambassade, un nouveau lieu *d'échanges culturels ouvert* à Saint-Tropez, à proximité de la place des Lices, accueille une collection d'estampes contemporaines. Ces lithographies, sérigraphies, eaux-fortes et aquatintes, gravures sur bois, font partie de la Fondation Peter Stuyvesant. Les œuvres rassemblées sont *signées*, entre autres, par Jean-Michel Alberola, Pierre Alechinsky, Arman et Jean-Michel *Blais*. L'exposition est ouverte tous les jours, jusqu'au 12 septembre, de 10 h à 12 h 30 et de 16 h à 20 h. Ceux qui préfèrent s'attarder sur les plages des Jumeaux, de Nioulargo et de la Voile rouge, à Ramatuelle, pourront, jusqu'au 9 octobre, voir une exposition de sculptures modernes, « L'art à la plage ».

Iles de France

Quand on aime, dit-on, on ne compte pas. La France, assurément, aime les îles. Des îles qu'elle a généreusement semées le long d'un littoral aussi varié qu'étendu. Restait à en dresser l'inventaire. C'est ce qu'a entre*pris une journaliste, Aude de* Tocqueville, auteur d'une France d'île en île (270 pages, 150 F) qui, après une introduction générale consacrée à l'histoire, à la nature et à la vie quotidienne, les présente, cartes à l'appui, en trois grands chapitres (îles de la *Manche, de l'Atlantique et de la* Méditerranée) puis par département. Avec, bien sûr, les « vedettes » (Belle-Ile, l'île de Ré) mais aussi des îles moins connues, sans oublier les îles Anglo-Normandes. Pour chacune, un portrait associant passé, légendes, faune, flore, paysages et *sites* ainsi que, lorsque l'île s'y prête, des propositions d'itinéraires. En fin d'ouvrage, tous les renseignements pratiques pour préparer son voyage : organismes, clubs de loisirs et de sports, climat, marées, accès, hébergement, etc.

ETRANGER

Jardins anglais

Avec ses fenêtres et bow-windows à petits carreaux, ses chambres au chintz fleuri, ses salons et bibliothèques feutrés aux parquets de chêne craquant sous les pas, ses grandes flambées crépitant dans les cheminées et, à l'heure du thé, ses scones nappés de crème *fraîche et servis dans* le oak hall, Hanbury Manor, dans le Hertfordshire, est, à 40 km au nord de Londres, l'archétype du manoir anglais. Erigé en 1890, ce manoir de style jacobéen, qui abrita un couvent et un pensionnat de jeunes filles, a été récemment restauré, rénové et transformé, depuis août 1990, en un hôtel de 96 chambres et suites (dont 27 dans un édifice adjacent) doté de trois restaurants, d'un centre de remise en *forme (piscine couverte, tennis, squash*, jacuzzi, hammams et saunas) et d'un parcours de golf (signé Harry Vardon et porté à 18 trous par Jack Nicklaus II), fleuron d'un parc de 80 ha avec jardins *à la française, jardin en espaliers victo*rien, roseraie et verger. En août, au début de chaque semaine, un programme spécial est proposé aux amateurs de jardins qui, depuis Hanbury *Manor, peuvent ainsi découvrir* quelques-uns des lieux les plus romantiques du sud-est de l'Angleterre : Furneaux Pelham Manor et sa demeure élisabéthaine, Hatfield House, demeure de la *marquise de Salisbury, Benington* Lordship avec ses lacs, ses jardins à la française, ses folies victoriennes, ses douves et son donjon normand, et Hill House, *dont les 16 ha de jardins servent* d'écrin à une belle collection d'art moderne. Une cure de verdure facturée 148 livres (environ 1 265 F) par personne et par nuit, en chambre double et pension complète avec les transports locaux, les visites et les guides. Possibilité de prolonger son séjour au tarif *bed and breakfast* (6 livres par personne, soit environ 500 F) en chambre double ou d'opter pour un des nombreux forfaits proposés. Hanbury Manor est situé à 20 minutes de l'aéroport de Stansted, desservi de Paris par Air UK (environ 1 000 F A/R). Renseignements au numéro vert des Small Luxury Hotels : 05-90-75-16.

Chevaux d'été

Pour les amateurs de randonnées à cheval et d'aventures estivales, trois pistes à explorer. D'abord, un séjour dans l'Ouest canadien, dans la région de Cariboo-Chilcotin, proposé, en exclusi*vité, par Voyages d'Oc (2 bis, bd* d'Arcole, 31000 Toulouse, tél. : 61-63-63-01), du 13 au 25 août. Avec, à partir du ranch de Chilko Lake (canoë, pêche à la mouche), six jours de randonnées *(à la portée de cavaliers débutants)* et de bivouacs pour vivre comme les pionniers de jadis, au milieu des ours et des orignaux. Pour 15 800 F par personne en pension complète (au ranch et *pendant le raid*), avec l'avion de Paris à Vancouver, les vols intérieurs, les montures et le matériel collectif. En sus, les repas pendant les trois jours à Vancouver. *Ensuite*, les *expéditions* équestres programmées par Cheval d'aventure (Anne Mariage, mas du Pommier, 07590 Cellier-du-Luc, tél. : 66-46-62-73), notamment en Islande, avec un troupeau de 30 chevaux en liberté (du 3 au 12 août, 12 600 F avec l'avion), au Kenya (du 5 au 20 août, 22 900 F avec l'avion), *dans l'Ouest américain (du 4* au 20 août, 17 800 F avec l'avion), en Corse (une grande traversée, du 26 septembre au 10 octobre, 7 500 F) ou en Grèce (8 jours en septembre, 8 400 F avec l'avion). Enfin, les chevauchées proposées en France par Cheval nomade (col du Pointu, 84480 Bonnieux, tél. : 90-04-72-01) notamment, d'août à octobre, dans la Montagne Noire, les Cévennes, les gorges du Ver*don, la vallée des Merveilles et la mon*tagne de Lure, ainsi qu'en hiver au Rajasthan et dans le Sud marocain.

Toit du monde et Soleil-Levant

Spécialiste des grands voyages culturels, Ikhar propose deux circuits (les 8 août et 3 octobre) sur le Toit du monde, au Tibet. Avec, réunis dans un même voyage, les plus prestigieux monastères, temples et forteresses de la « résidence des dieux », dont le Jokhang, le Potala, le Drepung et le Sera (à Lhassa), Xigaze, le Tashilumpo, Gyanze, Samye et Chongye. *Une* exploration sous la conduite de deux bons connaisseurs du bouddhisme himalayen. De Hongkong à Hongkong


KEVIN KLING

via Chengdu et Lhassa, 15 jours, 28 900 F par personne en chambre double et pension complète avec l'avion de Paris, les vols intérieurs, les excursions et visites, les guides, les *frais de visa et l'assurance*. A noter, le confort modeste de certaines étapes et l'altitude qui impose la consultation préalable d'un médecin. Moins élevé mais tout aussi étrange, le Japon millé*naire, dont le voyagiste propose de* découvrir, en octobre, en compagnie d'un conférencier de renom, Hervé Beaumont (chargé de cours à l'Ecole du Louvre), outre les sites incontour*nables (Tokyo, Kyoto, Nara, la mer* Intérieure), un haut lieu bouddhique (les monastères du mont Hiei) et les sanctuaires shintoïstes d'Izumo. Prix (presque) tout compris : 43 600 F. Ren*seignements au 32, rue du Laos, 75015* Paris, tél. : (1) 43-06-73-13.

Vienne du Tintoret à Freud

Réputé pour sa *collection* de *Bruegel* (la plus importante au monde) ainsi que pour ses Rubens, Raphaël, Rembrandt, Dürer et Titien, le Musée des beaux-arts de Vienne, qui attire chaque année plus d'un demi-million de *visiteurs*, organise, du 2 août au 30 octobre, à l'occasion du 400[e] anniversaire de la mort du Tintoret, une exposition exceptionnelle présentant plus de 60 portraits du grand peintre vénitien. Tous les jours (sauf le lundi), de 10 heures à 18 heures et le jeudi en nocturne jusqu'à 21 heures. *A compléter par une* visite de l'appartement que Sigmund Freud, le père de la psychanalyse, occupa pendant 50 ans au 19 de la Berggasse, transformé en musée (ouvert tous les jours de 9 heures à 16 heures) on y voit le cabinet où il recevait ses patients, l'ameublement d'origine de la salle d'attente, une soixantaine de pièces de sa collection d'antiquités, l'édition originale de ses écrits ainsi que des effets et objets personnels. Absent de marque, le fameux divan qui, aujourd'hui, se trouve au Musée Freud de Londres, ville où il vécut en exil, de 1938 à 1939. Renseignements à l'Office du tourisme autrichien (47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : (1) 47-42-78-57), où l'on peut notamment se procurer une brochure sur l'appartement-musée *de* Freud.

VENTES

Trusquins et herminettes

Les outils anciens font partie depuis longtemps de la *panoplie obligatoire des brocanteurs* de l'été. Ils se divisent en trois grandes familles : *ceux du bois, ceux du fer* et les petits outils de *précision*. Les bois, débarrassés de la crasse et de la sueur laissées par des générations, *le fer poncé, bien brillant*, ont acquis à nos yeux une beauté qui échappait sans doute à leurs fabricants comme à leurs utilisateurs.

Objet unique, l'outil ancien était fabriqué à la main, et la transition entre l'ancien et le *moderne (fait en série d'après* un prototype) remonte à 1850 environ, pour se terminer vers 1914-1920, quand le travail artisanal est définitivement abandonné pour ce type d'objets. D'où une classification assez floue chez les pro*fessionnels, puisque une* pièce « ancienne » se révèle parfois plus tardive qu'un modèle « moderne ».

Du point de vue de l'utilisateur, le bel outil est celui qu'on manie avec plaisir. Bien adapté, efficace, solide, sa *qualité et sa beauté tiennent à* sa simplicité fonctionnelle, avec la touche poétique ajoutée par la patine : manches usés par le frottement, fers *émoussés, parfois rapiécés*, réparations engendrées par un long usage. Les *amateurs apprécient les pièces décorées*, dont l'ornement est étudié pour ne pas gêner, ou datées, fait assez rare qui correspond à une occasion spé*ciale* (date de la prise en main par son propriétaire, ou évocation d'un fait compagnon*nique*). *Les outils de précision*, ou servant à des métiers précieux, se présentent souvent comme de charmants bibelots décorés avec raffinement : *fuseaux de dentellières, rou*lettes de pâtissiers, petits marteaux de ciseleurs.

La plupart des outils circulant sur le marché datent de la fin du XIX[e] siècle ou du début du XX[e]. Les modèles antérieurs à la moitié du *XIX[e] siècle valent environ trois* fois plus cher que les autres. Il convient de se méfier des pièces en bois trop bien datées par une incision récente. Quant aux prix, qui n'ont guère varié depuis une dizaine d'années, ils vont de 100 francs *pour un petit rabot* à 3 000 francs pour un riflard ou une varlope, ornés de *motifs d'art populaire. Dans* une tranche de 200 à 500 francs, on trouve par exemple des herminettes (outils à dégrossir), des haches de tonneliers, des trusquins (pour tracer des lignes en creux), des bouvets (rabots à rainures). *Parmi les outils en fer*, des boutoirs de maréchal-ferrant, des burins de ciseleurs, des *fuseaux* de dentellières s'échelonnant de 500 à 1 500 francs.

Les grands collectionneurs recherchent plus spécialement des petits originaux et des formes élégantes du XVIII[e] siècle, qui peuvent valoir de 2 000 à 4 000 *francs*. C'est le cas de certains coupe-sucre ciselés et des fameux « *maîtres à danser* », dont les jambes et les bras, à l'image d'un danseur, servent à mesurer les épaisseurs à la façon d'un compas.

Catherine Bedel

▶ Foires et salons des 30 et 31 juillet : Lemolay-Littry (14), Pont-Audemer (27), Château-La-Vallière (37), Cour-Cheverny (41), Saint-Amand-en-Puisaye (58), Trie-sur-Baïse (65), Chevru (77), Riom-ès-Montagnes (15). Apt (84) jusqu'au 2 août.

Vanuatu, retour aux mythes

Suite de la page 13

« La fête du Niel », ou fête de l'amitié, abandonnée au début de la christianisation, est de nouveau une coutume bien vivante, et peut-être joue-t-elle un rôle encore plus précieux qu'autrefois. Les villages côtiers, qui regorgent de poissons, les partageront avec les villages de l'intérieur. En retour, ceux-ci donneront des fruits de l'arbre à pain, des ignames, etc., qui abondent dans leurs jardins. Ce rituel spécifique à l'île de Tanna scelle une alliance entre un clan ou un groupe de clans.

Egalement unique à Tanna, « la fête du Toka », semblable à la coutume du Niel, permet de déployer davantage de richesses avec plus de magnificence. Pour cette raison, elle peut prendre des années à organiser. Celle qui sera célébrée à la mi-juillet sera la première depuis huit ans. Les femmes au visage peint de rouge et de noir, et portant des jupes de fibres végétales multicolores, danseront toute la nuit. A l'aube, les hommes coiffés d'aigrettes prendront le relais en rythmant leurs chants de claquements de mains. Ils se seront entraînés en secret des mois durant, jeûnant et se privant de tout contact avec les femmes. La cérémonie se conclut par la mise à mort de plusieurs dizaines de cochons et l'offrande de pieds de cava et d'ignames géantes. Le cochon est le cadeau le plus prisé dans tout l'archipel, spécialement s'il a des défenses recourbées, ce que l'on obtient en lui arrachant les canines supérieures. Les défenses de la mâchoire inférieure tendent alors à se développer et à former un cercle, parfois deux. Elles seront portées en pendentif par les chefs. Ce signe d'honneur suprême figure même sur les drapeaux.

Tanna est l'une des îles où la résurgence de la coutume est la plus évidente. Du moins pour le visiteur de passage. Rencontré à Paris, Joël Bonnemaison nous explique ce qu'est la coutume : « *Ce n'est pas seulement un ensemble de lois et de règles. C'est surtout l'identité des Mélanésiens aujourd'hui. Quand on leur demande ce qu'est la coutume, ils répondent : c'est la façon dont nos pères vivaient. C'est un peu une nostalgie, une croyance qu'autrefois les Mélanésiens étaient plus puissants qu'aujourd'hui. C'est le signe d'un malaise dans le monde moderne. C'est un passé sur lequel on pleure mais qui n'est pas mort. La coutume revit, bien que transformée. C'est une création culturelle continue.* »


HANS-JURGEN BURKARD/BILDERBERG

« La coutume, c'est un peu une nostalgie, une croyance qu'autrefois les Mélanésiens étaient plus puissants qu'aujourd'hui. »

Sur une île aussi saturée de coutumes que Tanna, il peut sembler étrange que certains villages soient spécifiquement qualifiés de « coutumiers », *kastoms* en bislama. En accord entre eux, et selon un système de rotation, un seul sera ouvert au tourisme, ce qui permet de recueillir un peu d'argent. Puis un autre prendra le relais. Celui de Yakel, au sud de l'île de Tanna, sert de figurant depuis trois ans. Les visiteurs y sont accueillis au son du tambour. Sur la place centrale, un homme vêtu d'un étui pénien et d'un petit pagne à l'entre-jambes fait résonner une sculpture effilée de bois creux pour prévenir de l'arrivée des étrangers. Les femmes et les fillettes sont déjà assises au pied d'un banyan, leurs jupes végétales déployées comme des éventails. Certaines, pudiques, ont croisé les bras sur leur poitrine nue. Devant elles, disposé sur des nattes, un petit marché artisanal où se mêlent paniers et flûtes de Pan, colliers et bracelets. Les hommes, peu à peu, sortent des jardins vivriers, et convergent vers cet espace plan débarrassé de toute végétation, le *nakamal*, centre de la vie sociale. Puis ils forment une sorte de ronde, scandant leurs mélopées de leurs mains et de leurs pieds. Les femmes les rejoignent et dansent en sautant à pieds joints, leurs jupes ondoyantes soulignant leurs mouvements.

Ils sont environ un millier de Tannais à rejeter toute forme de modernité, du moins autant qu'il l'est possible à la fin du vingtième siècle. Ils ne portent pas de vêtements et consomment essentiellement les produits de leur jardin. Dans ces villages, les enfants sont éduqués de manière traditionnelle, et il en va de même pour la pratique de la médecine. On habite des cases aux toits de palmes de cocotiers et aux cloisons de roseaux.

Le fils du chef nous explique le rituel de la circoncision, effectuée au moyen d'une lame de bambou sur des garçons de sept à douze ans. Le chirurgien coutumier ayant fini l'opération, les jeunes garçons s'en vont à la rivière et vivront isolés du monde des femmes pendant près de cent jours. Une fête somptueuse marque la fin de cette période d'initiation. Les filles connaissent, elles aussi, la réclusion, mais pendant deux semaines seulement, au moment de la puberté. Durant ce temps, leurs mères les fouetteront à l'aide de feuilles de tarots ou de bananiers – une manière, nous dit-on, d'exprimer leur joie.

Un autre périple nous amène au volcan Yasür, toujours actif. A l'approche, l'atmosphère s'épaissit de nuages de soufre et les grondements se font plus terrifiants. C'est cependant un volcan inoffensif, sauf au moment des pluies, où les émissions dégagent leur acidité et brûlent les cultures des villages situés au-delà de la plaine de cendres qui ne tolère d'autre végétation que le pandanus. En contrebas, la surface placide du lac Siwi contraste avec l'aspect menaçant de la montagne de feu.

La Land-Rover cahote dans la montée. Il faudra parcourir les derniers 500 mètres à pied avec ou contre le vent qui souffle constamment en haut du Yasür. Alors, apparaît un immense cratère au fond duquel rougeoient quatre foyers de lave. Un chuintement et une spirale de fumée annoncent l'explosion et la tornade de soufre qui nous aveuglera pendant quelques minutes. Parfois, des pierres jaillissent très haut, à la verticale, puis retombent dans le cratère. Il y en a cependant assez tout autour pour faire penser qu'elles ne suivent pas toujours ce chemin-là. Personne n'a jamais été blessé, nous rassure le guide. A part lui, nulle âme qui vive. Les Tannais évitent ce lieu sacré à la tombée de la nuit. C'est ici en effet que se termine la route des morts, une route qui suit le littoral et qu'empruntent les âmes errantes avant de plonger dans le cratère pour rejoindre les entrailles de la terre. Une croyance toujours bien vivante, nous dit-on.

D'autres mythes sont nés du volcan, tel le personnage de John Frum, tout du moins pour certains adeptes, car chez les disciples de John Frum, il n'y a pas qu'une vérité. Celle-ci varie d'un point à l'autre de l'île.

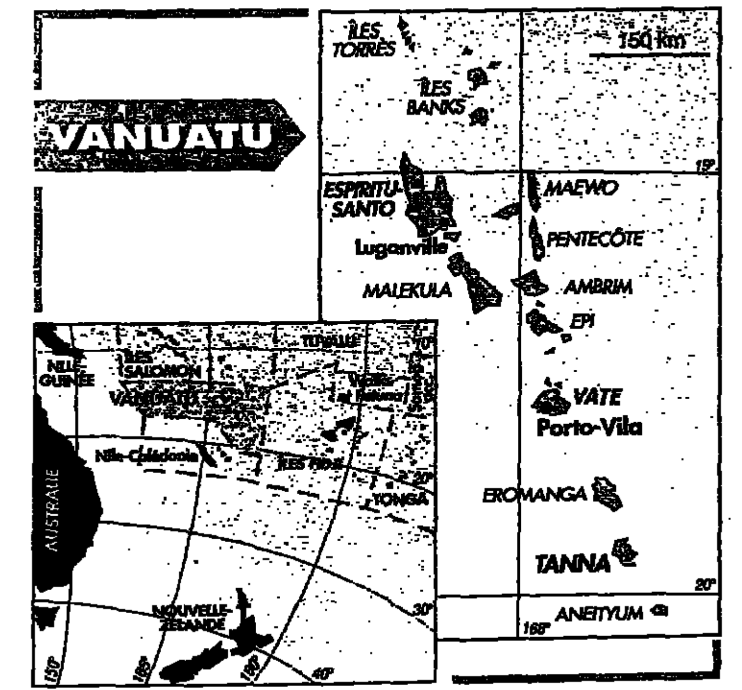
La première apparition de John Frum eut lieu à Green-Point, de l'autre côté de l'île, à la fin des années 30. Cet homme au teint clair, vêtu d'une veste aux boutons brillants et muni d'une canne lumineuse, était porteur d'un message. Il fallait, disait-il, rejeter le mode de vie imposé par les presbytériens, abandonner les offices religieux, et retourner à la coutume et à ses rites, en particulier celui du cava. John Frum exprimait le refus de la société blanche sous toutes ses formes. Suite à la désertion des offices, signe d'insurrection, l'administration coloniale s'engagea dans la répression et fit arrêter ceux qu'elle tenait pour les instigateurs de la mise en scène. Mais le mythe renaquit dans le village de Ipeukel, non loin du volcan. Son prophète, Nambas, prônait une idéologie encore plus subversive, plus anticoloniale. Les arrestations qui s'ensuivirent ne firent qu'encourager le mouvement. Car, pour chaque prophète incarcéré, d'autres surgissaient et transmettaient le message de John Frum qui leur était apparu en rêve.

Le contact avec les Américains, qui installèrent en 1942 des bases militaires à Port-Villa et Santo pour faire face à la menace japonaise, transforma le mouvement. Les Tannais, nombreux à être recrutés pour la construction des bases, ne pouvaient qu'être subjugués par cette abondance matérielle jamais soupçonnée. A Santo seulement, les Américains édifièrent quarante-trois cinémas ! Les cent mille soldats se retirèrent aussi vite qu'ils étaient venus, jetant à la mer quantité de jeeps et de camions à la pointe sud-est de l'île, surnommée plus tard One Million Dollars Point. *(L'endroit à 1 million de dollars)*. Depuis, on hisse le drapeau américain à Ipeukel, et on attend toujours le retour de John Frum qui viendra de l'Amérique accompagné d'un cargo de richesses.

Le mythe continue d'évoluer. Lorsque nous y étions, le volcan avait craché dix-neuf pierres, ce qui avait entretenu le scénario de la venue au monde de dix-neuf bébés nés d'une seule femme. De tous les coins de l'île, les adeptes de John Frum affluaient vers le miracle. « *Ce n'est pas la peine d'aller contre ces croyances*, nous dit le Père Sacco. *Si quelqu'un était capable de me convaincre que Jésus-Christ n'existait pas, je ne voudrais pas le savoir. J'ai soixante-treize ans, et j'ai passé quarante et un ans de ma vie à prêcher. Il ne faut pas m'enlever cette espérance. Eux, depuis longtemps, espèrent que le cargo va arriver avec John Frum, et que, un beau jour, ils seront riches. Ils préfèrent ne pas savoir que ce n'est pas vrai, mais, avec l'éducation, les jeunes commencent à douter.* »

De notre envoyée spéciale
Sylvie Lepage

CARNET DE ROUTE



Avion

Jusqu'au 31 décembre 1995, dans le cadre de la promotion des pays du Pacifique sud, les compagnies aériennes de la région – dont Air Vanuatu – offrent différents types de forfait (Visit South Pacific Pass), permettant d'aller d'une capitale à l'autre à des prix réduits. Ces forfaits doivent être achetés en France et ne s'appliquent qu'à l'intérieur du Pacifique sud. Se renseigner auprès du bureau de tourisme de Vanuatu, 9, rue Daru, 75008 Paris, tél. : 40-53-82-25, télécopie : 40-53-82-20. Le forfait « Découverte Vanuatu » permet également de voyager à prix réduit sur Van Air entre les principales villes de l'archipel : quatre destinations pour 1 195 F.

Hôtels

– Iririki Island Resort, Port-Villa, situé sur une île, à trois minutes de ferry. Plage privée et sports aquatiques (tél. : 678-23-388 et 23-880)
– White Grass Resort, Tanna. Cinq bungalows face à la mer, rustiques mais confortables, chacun étant équipé d'une salle d'eau. Tranquillité assurée, capacité d'accueil limitée à 20 visiteurs. Tom Numake, copropriétaire du site est un conteur intarissable. Représenté par Tour Vanuatu à Port-Villa, qui organise également les circuits (tél. : 678-22-733 et 22-745, télécopie : 23-442).
– *Hôtel ; Santo, centre de Luganville*
– Air conditionné, piscine, restaurant (tél. : 678-36-250 et 36-749).

Restaurants

Chez Gilles et Brigitte à Port-Villa. A l'avantage d'être situé dans le jardin tropical de la Fondation pour la sauvegarde des biens culturels de l'Océanie. On peut y admirer une grande collection d'ors et d'artisanats polynésien et mélanésien rassemblés par deux peintres de la capitale, Nicolaï Michoutouchkine et Aloï Pilioko. Les mets sont à la hauteur du cadre.

Circuits

A Santo : Fred Kleckham, de Driftravel, prépare à la demande des itinéraires de plusieurs jours dans la brousse avec hébergement en village. Pour les excursions à la journée, compter entre 125 F et 200 F par personne pour un groupe de deux à quatre. (tél. 678-36-850, télécopie : 36-347).

Livres

Colonised People (1987), *Black Stone II* (1989) : deux recueils de poèmes de Grace Molisa, Black Stone Publication, Port- Villa.
La Dernière Île, de Joël Bonnemaison (1986), *Un siècle et demi de contacts culturels à Tanna* (1956), *la Terre et le Sang des morts* (1983), de Jean Guiart.

Précautions

Il est prudent de suivre un traitement préventif contre le paludisme. Celui-ci varie d'un pays à l'autre. Se renseigner auprès d'un médecin sur le type de médicament efficace à Vanuatu.

Saison

La saison la plus agréable est la saison sèche, d'avril à novembre.

CONSEIL DES CHEFS

Ancienne coutume et loi nouvelle

Représentant de l'île de Tanna au Conseil national des chefs, Tom Numake explique comment la coutume a repris force de loi depuis l'indépendance.

« Quel est votre rôle ?

– Après l'indépendance, j'ai été élu par mes pairs pour représenter Tanna au Conseil national des chefs de Vanuatu. Le premier ministre, Walter Linni, a ouvert la première séance du Conseil à Port-Villa le 5 mars 1981. C'est devenu le jour de notre fête nationale. L'idée de Walter Linni était de rendre aux chefs le pouvoir que le condominium leur avait ôté. Il a demandé à chacun de mettre sur le papier les lois coutumières de son territoire. J'ai été aidé dans cette tâche par les vingt-cinq membres du conseil des chefs de Tanna. Il m'a fallu trois ans pour tout inscrire, puis six mois pour que cela soit vérifié par les autres chefs de l'île. Je suis alors devenu officiellement le président du conseil des chefs de Tanna et je suis aussi le juge suprême en ce qui concerne la loi coutumière.

– Comment les conflits sont-ils résolus ?

– Toute dispute est d'abord soumise au jugement des chefs de village. Puis, s'ils ne parviennent pas à régler l'affaire, celle-ci est portée devant l'un des quatre conseils régionaux de Tanna. En dernier recours, le plaignant peut faire appel au conseil des chefs de l'île. Pour se rassembler, la plupart doivent entreprendre de longues heures de marche. Il y a peu de voitures sur l'île. Nous allons bientôt devoir régler quatre conflits fonciers. Ces problèmes étaient peu fréquents auparavant. Mais, maintenant, les gens sont attirés par l'argent. Si leur terre est trop petite, ils essaient d'en repousser les limites pour cultiver des légumes ou élever du bétail, qu'ils vendent au marché.

– Est-ce que les conflits sont résolus selon la loi coutumière ?

– Si la police intervient, l'affaire passe généralement devant le tribunal. Mais nous, les chefs, insistons pour que l'affaire nous soit retournée. Parfois elle l'est, parfois non. Nous n'acceptons pas le code civil que les Britanniques et les Français ont mis en place. Nous voulons régler les conflits comme nous le faisions avant que l'homme blanc n'impose sa propre loi. On ne peut pas vivre à la fois selon la loi coutumière et selon la loi de l'ex-condominium. C'est seulement au cas où nous n'arriverions pas à empêcher les fauteurs de troubles de récidiver que la police devrait intervenir.

– Est-ce que la pratique de la magie noire est courante ?

– Assez. Mais les gens ne s'en vantent pas. Si vous savez que vous avez été touchés par la magie noire, vous allez voir un sage. Alors, en rêve, il voit ce qui s'est passé, et vous donne le remède. La plupart du temps, les gens guérissent. Mais si quelqu'un est tué par la magie noire, la coutume de Tanna veut que la famille de la victime reçoive une fille de la famille de celui qui a jeté un sort. Celle-ci doit avoir plus de vingt et un ans. Elle devra épouser quelqu'un de la famille du défunt. Cette coutume est toujours bien vivante.

– Quelle est l'importance du mouvement John Frum ?

– Environ trois quarts des Tannais sont des disciples de John Frum. On peut être chrétien et appartenir au mouvement John Frum. Chaque vendredi soir, ses adeptes se retrouvent, jouent de la musique et dansent jusqu'au petit matin. Puis ils rentrent dans leur village. Le mouvement John Frum faisait partie de l'Union des Communautés des Nouvelles-Hébrides, formation créée par les Français dans les années 70, par opposition aux nouveaux partis fondés par les jeunes presbytériens anglophones, évidemment soutenus par les Britanniques.

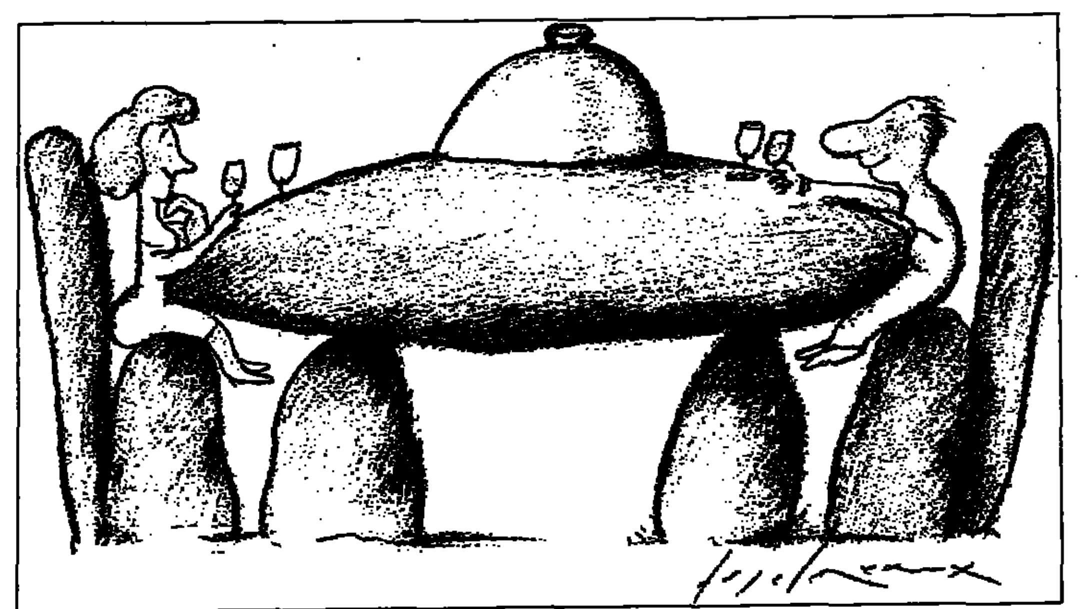
– Quels ont été les bienfaits ou les méfaits de la double tutelle ?

– Nous sommes très fiers de pouvoir parler l'anglais et le français au Vanuatu. Mais la double colonisation nous a divisés, certains d'entre nous se sont identifiés aux Anglais, et d'autres aux Français. C'est le pire méfait du condominium. »

S. L.

Bretagne, pays de gueule

Le 16 juillet, Concarneau en fête accueillait un concours de cuisine autour du « bar de ligne », à l'occasion du Xᵉ Salon du livre maritime. En l'honneur du savoir-vivre et du bien-manger, une série de manifestations sont organisées sur le thème « Quand les Bretons passent à table ».



« Il faut ranger la Bretagne au rang des bonnes provinces de gueule », rappelait fort justement Gaston Dérys en 1932. Six aliments caractérisent le bien-manger en Bretagne. Le beurre, d'abord. On en dépose au pied de la statue des saints. La table coutumière dressée comporte la motte de beurre sculptée. Le beurre a été longtemps l'âme de la cuisine bretonne (1). Alain Passard, le cuisinier de l'Arpège à Paris (ouvert en août), affirmait – il n'y a pas si longtemps – n'avoir jamais transgressé cet usage ; jusqu'au délicieux gratin de tomates à l'orange de sa carte d'été, qui requiert la présence discrète d'un cordon d'huile d'olive. C'est l'exception qui confirme la règle.

Le cidre est la boisson privilégiée. Piquette d'abord, pommes sures, clapotantes dans un jus, puis un produit « gouleyant, dret de goût, et justificatif », c'est-à-dire non fraudé ! Les céréales sont la base de l'alimentation d'autrefois, seigle, avoine, froment et sarrasin, ou blé noir, pour faire le pain, la *galette ou le* « farz », qui n'est pas seulement un entremets. Avec la viande de bœuf, le lard et le chou, il devient alors le *kig ha farz*, le plat de ralliement des Bretons de Paris ! Le lard est la principale viande consommée à la campagne. La provision dure un an. *« Une fois la queue et les oreilles mangées, il est trop tard pour économiser »*, dit un proverbe local. La pomme de terre, depuis le XVIIIᵉ siècle, y est l'objet d'une culture raffinée. La sardine enfin, fraîche, salée, en boîte, a nourri toute une population (2).

Crêpe ou galette ? Leur différence *ne tient pas seulement* à la consistance et à l'épaisseur de la préparation. Elles signent l'une et l'autre la spécificité gastronomique de la Bretagne. Le blé noir a constitué la base séculaire de *l'alimentation du pays breton*. La galette est une technique qui perpétue une mémoire.

A Concarneau, entre autres fêtes, c'est celle du bar. La cuisine bretonne était cuisine de femme, la Mère Le Rouzic à La Trinité, Lucie à l'Auberge de la Truite à Locmaria-Berrien, Mme Hellegouarch à Sainte-Anne-la-Palud, la Mère Flohic à Questembert et bien sûr la célèbre Mélanie Rouat, à Riec-sur-Belon. Il faut voir le tableau de Maurice Asselier où le bon Curnonsky, grave et pénétré, dans le style de Pont-Aven, est entouré de la servante et de la « mère » en grand uniforme : coiffe et col de dentelles. Ils contemplent la table chargée des produits de la mer. Le bar, donc, c'est la perche de mer (*baers* en flamand).

Cousin de la perche et du mérou, c'est un poisson gris-bleu pour le dos, argenté sur le ventre blanc. De la famille des serranidés, il a la dent longue ; moins toutefois que celle du narval qui sert d'oriflamme au musée océanographique de l'Odet (3), où l'on verra de passionnantes séries de coquillages, de poissons et de crustacés. Le bar est un vorace. En Méditerranée, c'est le loup ; sur la côte atlantique, la loubine. C'est un poisson très recherché.

On conviendra que de nombreux loups consommés sur la Côte d'Azur viennent des « petits bateaux » de Concarneau. Pêchés la veille, ou l'avant-veille, ils n'ont pas eu le temps d'être meurtris par la glace. C'est la condition de leur fraîcheur et de leur saveur. En Provence, on les cuisine au gril avec des herbes aromatiques. Ailleurs, le champ des recettes est ouvert. C'était le propos du *« concours bar de ligne »* de Concarneau. Le lauréat, parmi quatre concurrents professionnels, est Olivier Quéva, jeune appelé du contingent, chef de cuisine à *l'Hôtel Matignon*, avec un tournedos de bar poêlé et sa sauce au vin rouge, réalisé avec les ingrédients d'un « panier » choisi par Jacques Le Divellec. L'intérêt d'une telle compétition ? Montrer *le savoir-faire des candidats* ; et il en fallait, ici, pour chemiser les filets de poisson avec les fines tranches de poitrine fumée, et puis assurer le juste équilibre entre le fumet de poisson et la réduction de vin rouge.

Chez Paul Minchelli, tout récemment installé près des Invalides (54, boulevard de La-Tour-Maubourg, 75007 Paris. Tél. : 47-05-89-86, F. dim. et lundi), le bar est en tartare, au basilic ou bien encore, « au vert dans son verre » (210 F), entendez cuit à l'étouffé en cocotte transparente. Délicate préparation de ce spécialiste du poisson, ignoré du Michelin, qui fit la gloire de Le Duc. Au Vancouver (4, rue Arsène-Houssaye, 75008 Paris. Tél. : 42-56-77-77, F. dim.) le tronçon de bar (160 F) est poêlé, accompagné d'une fine sauce au persil très parfumée et d'un riz « cantonais », bizarre évocation de l'Asie : « A la Yokohama ! », aurait dit Pierre Loti !

Même type de cuisson chez Jean Geho, le chef du Montparnasse 25 (Hôtel Méridien-Montparnasse, 19, rue du Commandant-Mouchotte, 75014 Paris. Tél. : 44-36-44-25 F. sam. et dim.), mais l'accompagnement est une estouffade de cœurs d'artichauts bretons à la coriandre (160 F). Poché, flambé, grillé, farci avec une compote de figues même ? Je le préfère à la manière de Guérande, en croûte de sel, comme le fait Paul Canal à Port Alma (10, avenue de New-York, 75016 Paris. Tél. : 47-23-75-11, F. dimanche). Cuit entier, le poisson est toujours meilleur. C'est la plus simple et la plus savoureuse recette pour ce prédateur vorace et coûteux, à la chair tendre. A relire d'urgence *Béatrix* de Balzac, c'est la poésie de Guérande et des campagnes pélagiennes.

Fêtes encore en Bretagne cet été. Les manières de boire – « L'univers des cafés » – au Manoir de Kernault à Mellac (Finistère). Lieux maudits des « mères à genoux », les cabarets bretons font partie de la légende maritime, de *Mon Frère Yves* à *Querelle de Brest. Le poète y trouve son inspiration, les autres l'oubli. Au musée des marais-salants, à Batz-sur-Mer, c'est « Sel et salaisons en Bretagne ». Ainsi l'association de la Bretagne historique – Buhez, la vie, en breton (4) – organise quatre expositions thématiques pour dire « Quand les Bretons passent à table ». Une cinquième, synthèse des quatre autres, circulera à Vannes, Rennes, Morlaix, Saint-Brieuc, Nantes. Quand le breton passe à table, nous rappelle Gwenn-Aël Bolloré, l'auteur du roman culinaire Le Dîner bleu* (La Table ronde, 1979), c'est pour partager avec nous, en mangeant et en buvant, un trésor de légendes.

Jean-Claude Ribaut

(1) *Cuisine et gastronomie de Bretagne*, Louis Le Cunff, Ouest-France. 1984.

(2) Le prix Henri Queffélec (Xᵉ Salon du livre maritime de Concarneau) a couronné *les Ouvrières de la mer*, d'*Anne Denes-Martin, Ed. L'Harmattan, 1994, un ouvrage consacré aux sardinières. A noter la « boîte de sardines » (70 F) sur la carte du restaurant Paul Minchelli !*

(3) Musée océanographique de l'Odet. 29500 Ergué-Gabéric.

(4) Buhez, association regroupant 19 musées d'histoire, d'archéologie et d'ethnologie et les écomusées de Bretagne ainsi que leurs 25 conservateurs, vient de publier Quand les Bretons passent à table, chez Apogée, à Rennes. Diffusion PUF (1994). 233 p., 160 F.

PHILATÉLIE

Intrigues postales

Quel est le point commun *entre un « missionnaire »*, le « penny black », le « siège de Mafeking », le « one cent » rouge de Guyane ? Ces timbres célèbres jouent les premiers rôles dans *Timbre mortel*, une intrigue policière signée J. B. Livingstone (1). L'inspecteur-chef Higgins vient au secours de Scotland Yard pour élucider l'assassinat de Sir Balfour Pregforth, ancien directeur de la poste de Sa Majesté. Crime de philatéliste ? Vengeance ? L'auteur en profite pour parsemer le volume de références relatives à la naissance et aux *grands classiques du timbre*.

Ce n'est pas la première fois que le timbre tient la vedette d'un roman policier. Ellery Queen (Manfred B. Lee et Frederic Dannay, pseudonymes de Manford Lepofski et Daniel Nathan) met en scène le « penny black » anglais dans une nouvelle des *Aventures d'Ellery Queen*, en 1934, où il *est question d'une escroquerie* à l'assurance. Timbre encore, local de Fou-Tchéou imprimé recto-verso dans *le Mystérieux Monsieur X* (*The Chinese Orange Mystery*) paru la même année (2).

On retrouve une série rare de Guyane anglaise victime d'un vol dans *l'Infaillible Silas Lord*, de Stanislas-André Steeman, *paru* en 1937 (3).

Deux nouvelles d'Isaac Asimov, *le Joyau de fer* et *l'Enveloppe*, trouvent leur solution grâce à la marcophilie (marques postales apposées sur les plis) et à la philatélie (4).

Plutôt étude de mœurs que roman policier, Georges Simenon, enfin, apporte son tribut au timbre avec *le Petit Homme d'Arkhangelsk*, paru en 1956 (5) : Jonas Milk, bouquiniste et marchand de timbres, suspecté de s'être débarrassé de sa femme, Gina, qui lui a volé ses pièces les plus rares, cache en fait sa fuite et finit par se pendre. Le 15 octobre prochain, par ailleurs, la France, la Belgique et la Suisse émettront en commun un timbre en hommage à Georges Simenon.

Pierre Jullien

(1) Ed. du Rocher, 230 pages, 79 F.

(2) Coll. « Omnibus », Presses de la Cité, 1989 et 1993.

(3) Intégrale « Le Masque », Librairie des Champs-Elysées, 1993.

(4) « Le Joyau de fer », dans *Retour au club des veufs noirs*, 10/18 nº 2015, 1989, et « L'Enveloppe ? » dans *Puzzles au club des veufs noirs*, 10/18, nº 2183, 1991.

(5) *Tout Simenon*, tome VIII, Presses de la Cité, 1989.

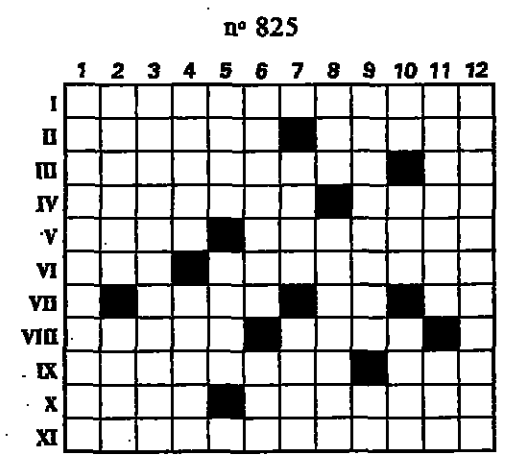
En filigrane

• Transports urbains et philatélie. – Le Musée des transports urbains de Saint-Mandé (Val-de-Marne) accueille jusqu'en octobre une exposition sur les transports urbains et la philatélie, préparée par les élèves d'une école d'Avignon. A noter aussi des objets prêtés par le Musée de la poste et l'Association d'histoire des PTT d'Alsace (60, avenue Sainte-Marie, 94160 Saint-Mandé, métro Porte-Dorée, ouvert les samedis et dimanches de 14 h 30 à 18 heures. Tél. : (1) 43-28-37-12).

• Champagne. – Le champagne Leclerc-Briant rend hommage aux libérateurs avec une cuvée spéciale, millésimée 1985, de deux mille bouteilles et trois cents magnums habillés d'une étiquette revêtue du timbre *Hommage aux libérateurs*, émis le 4 juin et oblitéré « premier jour » (Leclerc-*Briant, 67, rue Chaude-Ruelle*, BP 108, 51204 Epernay Cedex. Tél. : (16) 26-54-45-33).

Mots croisés

nº 825



HORIZONTALEMENT

I. Un lieu entre le cheval et le lapin. – II. Coupé bien net. Nous en voyons deux la nuit sant être ardents montagnards. – III. On les a bien remplies. Ne sera jamais privatisée. – IV. Va seul ou en paire. Pour longs repas. – V. Lac. Pour de très longs repos. – VI. Fruit du travail. Ont pris place parmi les autres. – VII. Un bel ornement pour un lustre. A lire pour l'oreille. Pronom. – VIII. Papale. Abrège. – IX. La fortune l'a comblée. Terrorisme d'arrière-garde. – X. Utile au Pakistanais. Même l'amateur de plantes la trouvera peu comestible. – XI. Argumenter, c'est leur plaisir.

VERTICALEMENT

1. Pousse un peu loin la poursuite. – 2. Fera comme il faut. On trouve là des spécialistes de toutes les cultures. – 3. Il a retrouvé son punch. – 4. Conspire. Lança une hérésie. – 5. Ronde dans le bon sens. Montre avec bon sens. – 6. Ne représente pas une menace. Accompagne l'effort. – 7. *Epouse héroïque*. Avoir. – 8. Navigateur. Ne se livrera pas. – 9. C'est sans façons, sinon brutales. La tête du précédent. – 10. Note inversée. N'apprend rien. Sur un échiquier. – 11. Que de fatigues elles nous causent ! Sous la férule. – 12. Lissent ou plissent parfois.

SOLUTION DU Nº 824

Horizontalement

I. Débordements. – II. Exigée. Axera. – III. Sparidé. Peau. – IV. Aliéniste. Mt. – V. *Gossec*. Actée. – VI. Ria. Tapota. – VII. Et. Attenante. – VIII. Aléas. Tael. – IX. Emit. Iari. Tl. – X. Nageur. Ivrée. – XI. Tourmenteurs.

Verticalement

1. *Désagrément*. – 2. *Exploit. Mao.* – 3. Biaisa. Aigu. – 4. Ogres. Alter. – 5. Reinette. Um. – 6. Dédicataire. – 7. Es. Pesa. – 8. Ma. Taon. Rit. – 9. Expectative. – 10. Née. Tana. Ru. – 11. Trame. Téter. – 12. Sauterelles.

François Dorlet

Echecs

nº 1598

TOURNOI INTERPOLIS

New-York, 1994.

Blancs : G. Kamsky.

Noirs : V. Kramnik.

Gambit-D. Système Botwinnik.

1. d4	d5	22. Fé3	é5
2. ç4	ç6	23. Cç3 ! ! (g)	bxç3 (h)
3. Cç3	Cf6	24. bxç3 (i)	Fç5 ! (j)
4. Cf3	é6	25. çxd4 ! (k)	Fxd4
5. Fg5	dxç4	26. Tf-b1 !	Dç5
6. é4 (a)	b5	27. Ta6 !	Tb8 ! (l)
7. é5	h6	28. Fç1 ! ! (m)	ç3 (n)
8. Fh4	g5	29. Fa3	Dç4
9. Cxg5 (b)	hxg5	30. Fd6+	Rd7
10. Fxg5	Cb-d7	31. Fç6+	Ré6
11. éxf6	Fb7	32. Fb5!	Fxf2+
12. g3	ç5	33. Rxf2	Dd4+
13. d5	Db6 (ç)	34. Rf1	Dé4
14. Fg2	0-0-0	35. Té1 (o)	Dh1+
15. 0-0	b4	36. Rf2	Dxh2+
16. Ca4	Db5	37. Rf3	Txb7
17. a3	Cé5 (d)	38. Fxé5+	Tb6 (p)
18. axb4	çxb4	39. Fç4+	Rd7
19. Dd4 ! (é)	Cç6	40. Txa7+	Rç8
20. dxç6 ! ! (f)	Txd4	41. Tç7+	abandon (q)
21. çxb7+	Rç7 !		

NOTES

a) On peut aussi essayer de sortir des sentiers connus de la « variante Botwinnik » par 6. a4 ; par exemple. 6..., Fb4 ; 7. é4, ç5 ; 8. Fxç4, çxd4 ; 9. Fb5+ ou 9. Cxd4.

b) Ou 9. éxf6, gxh4 ; 10. Cé5, Dxf6 ; 11. a4.

ç) Dans ce carrefour théorique, plusieurs voies sont bien connues ; outre 13..., Db6, la suite 13..., Fh6 est à la mode : 14. Fxh6, Txh6 ; 15. Dd2, Dxf6 ; 16. 0-0-0 ou 16. Cé4 V. Kramnik joue également 13..., Cxf6 ; par exemple, 14. dxé6 ! ?, Fg7 ! ; 15. Tg1, Db6 ; 16. Dé2, Dxé6 ; 17. Cxb5, Dxé2+ ; 18. Fxé2, Cé4 ! ; 19. 0-0-0, Cxg5 ; 20. Cd6+, Rf8 ; 21. Cxb7, Txh2 et les Noirs sont légèrement mieux (Lobron-Kramnik, Linares, 1993).

d) Supérieur à 17..., éxd5 ; 18. axb4, çxb4 ; 19. Té1, d4 ; 20. Dxd4 !, Fxg2 ; 21. Rxg2, Dxg5 ; 22. Dxç4+, Rb8 ; 23. Ta-ç1 ou 23. Ta-d1. Après 17..., Cb8 ; 18. axb4, çxb4 ; 19. Dd4 !, Cç6 ; 20. dxç6 ! (Salov - I. Cordoba, Madrid, 1993) nous retrouvons notre partie.

é) Plus fort que 19. Dé2, Cd3 ; 20. b3, éxd5. La double attaque du Cé5 et du pion a7 force le retour du C.

f) Ce splendide sacrifice de D, qui date de 1990, est considéré après de longues analyses comme favorable ux Blancs. Cependant, Kramnik, grand connaisseur de cette variante, semble avoir une idée différente.

g) Bien mieux que 23. b3. Cet autre magnifique sacrifice ouvre la colonne a.

h) Forcé. Si 23..., Dç5 ; 24. Txa7 !

i) Avec d'innombrables menaces comme 25. Txa7 ; 25. çxd4 ; 25. Tf-b1.

j) Le point critique de la défense. *24..., Td6,* joué dans la partie Salov-Cordoba de Madrid, 1993, est réfuté par 25. Ta-b1 !, a6 (ou 25..., Db3 ; 26. Txb3, çxb3 ; 27. Fxa7, Fh6 ; 28. Tb1 ou 25..., Dé8 ; 26. Fxa7. *Td8* ; 27. Fb6+) ; 26. Txb5, axb5 ; 27. Ta1 !, Td8 ; 28. Fé4 !, Fh6 ; 29. Fç5, Ff8 ; 30. Fxa7, Fh6 ; 31. Ta6, Tb8 ; 32. Tb6 !, abandon. De même, *si 24..., Fh6* ; 25. Fxh6, Txh6 ; 26. çxd4 et de même, si *24..., Dç5* ; 25. Tf-b1, Fd6 ; 26. Ta6 !, Tb8 ; 27. h4 !, Rd7 ; 28. çxd4, éxd4 ; 29. Txd6+ !, Dxd6 ; 30. Ff4. Les Noirs suivent maintenant une recommandation de Salov, *24..., Fç5*, qu'ils ont améliorée en secret.

k) Mais les Blancs innovent et n'entrent pas dans la suite 25. Tf-b1, Td1+ ! ; 26. Txd1, Fxé3 ; *27.* fxé3 qui leur est, cependant, favorable selon les experts et cela, au grand désappointement de Kramnik qui avait imaginé de poursuivre par 27..., Dç5 ; 28. Rf2, é4 ! interrompant la diagonale h1-a8 et supprimant la défense du pion crucial b7 (si *29. Fxé4*, Txh2+).

l) Et non 27..., Fxé3 ; 28. Tç6+ qui donne aux Blancs une finale supérieure, ce qui ne serait pas le cas avec la T noir en b8.

m) Le changement de diagonale du F-D est décisif.

n) Ou 28..., Fxf2+ ; 29. Rh1, ç3 ; 30. Fa3 !, Dd4 ; 31. Tç6+, Rd7 (si 31..., Rd8 ; 32. Fé7+) ; 32. Tç8 ! ! menaçant 33. Fh3 mat.

o) 35. Fxb8+ gagne aussi.

p) Si 38..., Rf5 ; 39. g4+ gagnant la D ; si 38..., Rd5 ; 39. Fç6+.

q) Si 41..., Rd8 ; 42. Td1+, Ré8 ; 43. Tç8 mat ; si 41..., Tb8 ; 42. Ff4, Dh8 ; 43. Fxf7, etc.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1597 V. KIVI (1945)

(Blancs : Ra1, Fd5, Pg6 et g3. Noirs : Rg5, Tç3.)

1. g7, Tç8 ; 2. g4 !, Tb8 ; 3. Fé6, Rf4 ; 4. Ra2, Rg5 ; 5. Ra3, Rf4 ; 6. Ra4, Rg5 ; 7. Ra5, Rf4 ; 8. Ra6, Rg5 ; 9. Ra7, Té8 ! ; 10. Ff7 !

A) 10..., Td8 ; 11. Rb6 !, Rh6 ; 12. g8=T !

B) 10..., Té7+ ; 11. R joue, Rh6 ; 12. g8=C+ !

Après 1..., Tç8 les Noirs menacent de faire nulle par 2..., Rf6 ; 3. g8=D, Txg8 ; 4. Fxg8, Rf5 ! Après 1..., Tç1+ ; 2. *Ra2* ! (et non 2. Rb2 ?, Tç8 ; 3. g4, Tb8+ nulle), Tç2+ ; 3. Ra3, Tç3+ ; 4. Ra4, Tç8 ; 5. g4 les Blancs gagnent.

Après 11..., Rb6 ! les Noirs ne peuvent prendre le pion g4. Si 11..., Rxg4 ; 12. Rç7, Ta8 ; 13. Fé6+, R joue ; 14. Fç8, Ta7+ ; 15. Fb7.

ÉTUDE Nº 1598 V. YAKIMCHIK (1933)



Blancs (4) : Rç5, Pé5, f6, g2.
Noirs (4) : Rb7, Cb6, Pé6 et h3.
Les Blancs jouent et font nulle.

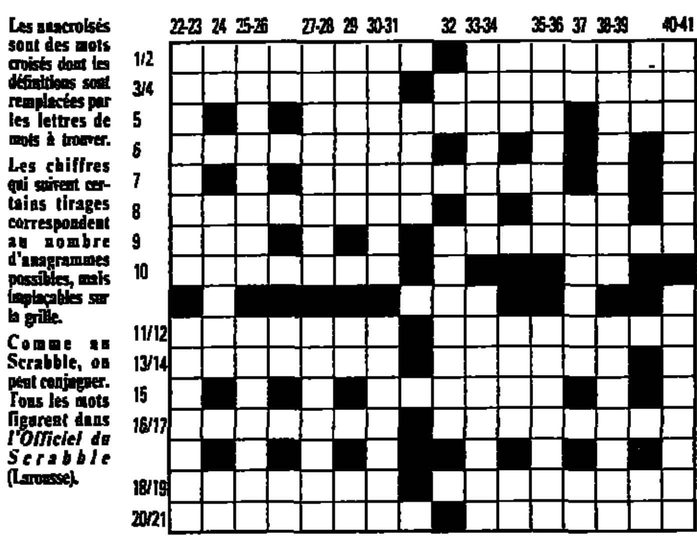
Claude Lemoine

Anacroisés (R)

nº 826

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).



HORIZONTALEMENT

1. CEINNNOT. – 2. ACILOTU (+ 2). – 3. ACENORU. – 4. AEEGRSST (4). – 5. CDEOORRU. – 6. ACEEHRTV. – 7. AEEENRSU. – 8. AILLNTTU. – 9. EEENSTTT. – 10. AEERSST (+ 1). – 11. ACDEIOT. – 12. AINNORRU. – 13. AAINORS. – 14. AEENPS (+ 3). – 15. AINNOZ. – 16. ANNORTT. – 17. EEIIMNNS (+ 2). – 18. INNOSSU (+ 3). – 19. BEEILOST. – 20. EEEINRRZ. – 21. AEENSST (+ 1).

VERTICALEMENT

22. ACEIINTV (+ 2). – 23. CDEORTU. – 24. EILRST (+ 1). – 25. CEELLNSU. – 26. ABCINOT. – 27. ACEORRTU (+ 1). – 28. AABESST (+ 2). – 29. AEERRR. – 30. EEEINNOT. – 31. EINOOST. – 32. AEINNOZ. – 33. CEENRRU (+ 1). – 34. ADENOPST (+ 1). – 35. EENORST (+ 3). – 36. AEENRTT (+ 3). – 37. EEORST (+ 2). – 38. AEEELSTT (+ 1). – 39. ACIOSTT (+ 1). – 40. AINSSST. – 41. EEIMNOSZ.

SOLUTION DU Nº 825

1. CREDIBLE. – 2. AERONEF. – 3. ERUCTERA (CREATEUR, CREATURE, ECARTEUR, REACTEUR). – 4. NIDIFUGE, qui quitte le nid très jeune. – 5. REJETAI. – 6. ERGONOME. – 7. NAGERAS (*GANSERA, RANGEAS*). – 8. PYRENE. – 9. LUMIERE (MEULIER). – 10. AMIRALES (AMARILES, LAMERAIS, MALAIRES, MARIALES). – 11. ARYLES (LYSERA). – 12. BEURETTE, petite Beur. – 13. AIGUISA. – 14. ACANTHE (ENTACHA, ETANCHA). – 15. SIESTERA (STARISEE...). – *16. ILIENNE.* – 17. NAGEOIRE. – 18. ANTIGEL (GENITAL, GLENAIT). – 19. EPOUSAIT (AUTOPSIE, EPOUTIAS, ETOUPAIS). – 20. NONANTE (ENTONNA, TENONNA). – 21. CONSEILS (CISELONS). – 22. BISONNE (BOSNIEN). – 23. BENIRA (BARINE, BERNAI, BINERA). – 24. ENDOGAME (EMONDAGE). – 25. OPINERAS (PAIERONS). – 26. INFINIE. – 27. NEUTRONS. – 28. LEGUMIER. – 29. TARIRAI (RAIRAIT, TRAIRAI). – 30. ECALENT (LATENCE). – 31. ACRONYME. – 32. ANGEVIN. – 33. ARISAIT (TAIRAIS). – 34. REJUGER. – 35. GHANEEN. – 36. ENARQUE. – 37. NATUREL. – 38. SATURAT. – 39. FUISSES. – 40. FANATISE (ANATIFES, ENFAITAS).

Michel Charlemagne et Michel Duguet

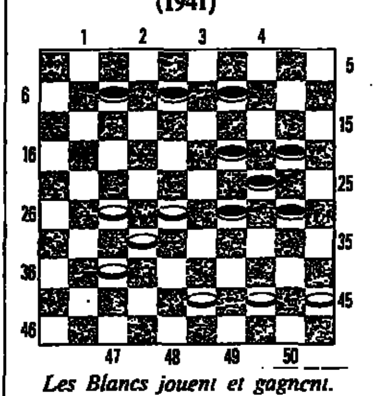
Dames

nº 486

LE COIN DU DÉBUTANT

Les grands classiques (suite)

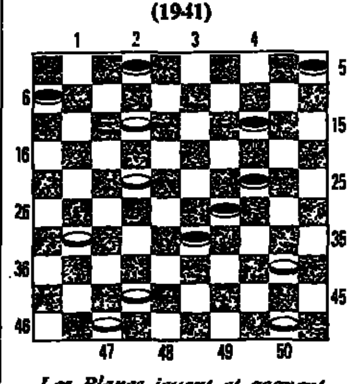
COUP DU QUATER L. COUTELAN (1941)



Les Blancs jouent et gagnent.
Sacrifice de quatre pions.

• **SOLUTION :** 28-23 ! (29 × 18) [prise forcée] 27-22 (18 × 40) 45 × 1, dame, +.

COUP DE LA PROMENADE L. COUTELAN (1941)



Les Blancs jouent et gagnent.
Le pion noir à 2 est conduit en promenade.

• **SOLUTION :** 12-8 (2 × 13) 22-18 (13 × 22) 31-27 (22 × 31) 40-34 (29 × 40) 42-37 (31 × 42) 47 × 9 !, +.

L'UNIVERS MAGIQUE

L'ancien champion du monde Fabre, en jouant en partie libre, dans la position ci-dessous, avec les Blancs, tenta la faute par 48-42 ! et les Noirs tombèrent dans le piège en répliquant (17-21) ?

Aprés 48-42 ! et (17-21) les Blancs exécutèrent un très élaboré coup de dame en 9 temps 40-34 ! (29 × 40) 22-17 ! (11 × 33) 38 × 18 (13 × 22) 39-34 (40 × 29) 32-28 (22 × 33) 42-38 (33 × 42) 37 × 48 (26 × 37) 48-43 (37 × 39) 44 × 2 !!, +. *Les sommets du jeu de dames.*

SOLUTION DU PROBLÈME nº 485

A. KOVRIJKINE, 1962.

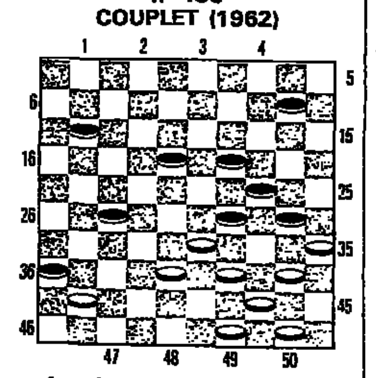
Blancs : pions à 12, 15, 16, 23, 34, 38, 44, 45.

Noirs : pions à 2, 3, 5, 13, 22, 26, 29, 31.

12-7 !! (29 × 49) 23-19 !! [diabolique] (49 × 14) [ou... ? 15-10 (2 × 11) 10 × 8 (3 × 12) 16 × 36 !!, + sur ce coup renversé superbement introduit.

PROBLÈME nº 486

COUPLET (1962)



Les Blancs jouent et gagnent.

Solution dans la prochaine chronique.

Jean Chaze

Bridge

nº 1595

UN *BLUFF* EXCEPTIONNEL

C'est dans le domaine de la ruse que certains coups sont encore mal connus. Voici l'un d'entre eux. Il a été utilisé avec succès au cours d'un championnat en Norvège.

Nord : ♠ V 10 9 ♡ 10 9 ♢ V 10 9 6 5 3 ♣ 7 6
Ouest : ♠ D 7 3 ♡ D 7 6 5 4 ♢ D 8 4 ♣ V 10
Est : ♠ R 8 6 5 4 2 ♡ A R 8 3 ♢ – ♣ 5 4 2
Sud : ♠ A ♡ V 2 ♢ A R 7 2 ♣ A R D 9 8 3

Ann. : O. don. E-O. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Helness	X...	Y...	Hoyland
passe	passe	1 ♠	contre
2 ♠	passe	4 ♠	5 ♣...

Tor Helness, en Ouest, a entamé le 3 de Pique pour le 9 du mort, sur lequel Est a fourni le 2 car il était certain que Sud avait l'As sec (Ouest aurait attaqué cette carte s'il l'avait eue). Le déclarant a tiré aussitôt As Roi et Dame de Trèfle *et, au troisième tour*, Ouest a défaussé un Cœur. *Grâce à quel stratagème* Hoyland, en Sud, a-t-il gagné CINQ TRÈFLES contre toute défense ?

Réponse

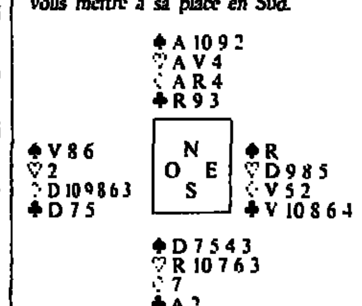
Est avait donc bondi à 4 Piques avec trois Trèfles perdants et seulement six Piques sans l'As et peut-être sans la Dame. Or, même avec une grande force à Cœur, il n'aurait pas pris ce risque vulnérable s'il avait eu aussi un Carreau perdant. Conclusion : *Est a chicane à Carreau* et la Dame de Carreau est forcément troisième en Ouest et par conséquent imprenable... sauf si on fait croire à Ouest que le partenaire a un gros honneur. De quelle façon? En prenant son courage à deux mains pour jouer *le... 2 de Carreau sous As Roi quatrièmes!*

Mettez-vous maintenant à la place de Helness. Il n'a pas pu imaginer un pareil bluff, et *il a fourni le 4 de Carreau.* On devine sa stupeur quand il a vu le 9 de Carreau faire la levée. Mais il s'est vite consolé car seul un débutant aurait été capable de fournir la Dame de Carreau!

TROUVEZ LA FEMME

Dans cette donne distribuée dans une épreuve de sélection de l'équipe de France, on pouvait croire que le but était de chercher la femme (la Dame de Cœur), mais il s'agissait de trouver à coup sûr cette Dame comme le fit la déclarante.

Cachez les mains d'Est-Ouest pour *vous mettre à sa place en Sud.*



Nord : ♠ A 10 9 2 ♡ A V 4 ♢ A R 4 ♣ R 9 3
Ouest : ♠ V 8 6 ♡ 2 ♢ D 10 9 8 6 3 ♣ D 7 5
Est : ♠ R ♡ D 9 8 5 ♢ V 5 2 ♣ V 10 8 6 4
Sud : ♠ D 7 5 4 3 ♡ R 10 7 6 3 ♢ 7 ♣ A 2

Ann. : N. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
–	–	1 ♣	passe
1 ♠	passe	3 SA	passe
4 ♢	passe	4 ♡	passe
5 ♠	passe	6 ♠	passe...

Ouest ayant entamé le 10 de Carreau, la déclarante, Colette Lise, a pris avec l'As de Carreau, puis elle a tiré l'As de Pique sur lequel le Roi sec d'Est est tombé. *Comment a-t-elle ensuite joué pour capturer la Dame de Cœur* (qui pouvait être aussi bien en Ouest qu'en Est) et gagner le PETIT CHELEM A PIQUE?

Note sur les enchères

La redemande de « 3 SA » était conventionnelle et promettait une main d'environ 19 points sans singleton, mais avec un « fit » de quatre cartes à Pique. Les enchères de « 4 Carreaux » et de « 4 Cœurs » étaient des annonces de contrôle, et le saut à « 5 Piques » invitait le partenaire à dire « 6 Piques » si son soutien d'atout était assez beau. Avec A 10 9 quatrièmes, Nord n'a pas résisté à la tentation...

LES CHAMPIONNATS D'ALBUQUERQUE

C'est aux Etats-Unis, à Albuquerque, au bord du Rio Grande, qu'auront lieu les championnats du monde Open par équipes de quatre et par paires. Deux mille bridgeurs sont attendus au Convention Center dans la seconde quinzaine de septembre. Des tournois adjacents sont prévus.

Voici la date des principales épreuves : paires mixtes : du 17 au 19 septembre; Coupe Rosenblum : du 20 au 28 septembre ; paires Open et paires Dames : du 25 septembre au 1er octobre ; paires Senior : du 28 septembre au 1er octobre.

Renseignements : FFB. tél. : (1) 47-38-24-40.

Philippe Brugnon

Versailles, l'eau souveraine

De sa main, il avait rédigé un petit opuscule, « Manière de montrer les jardins de Versailles ». Et ici, l'eau, que nul ne se lassait de voir *jaillir et rebondir* à gros bouillons, était sa fierté, son plaisir le plus secret et le plus délicat. Son œuvre.

Les mois s'écoulaient, de plus en plus funestes. Le roi de Siam, autre maître de l'univers, s'était éteint dans son palais doré. L'abbé de Choisy, qui s'habillait en femme, mais qui avait vu beaucoup de bêtes sauvages lors de son ambassade, ce qui lui valait à la cour une curieuse considération, était venu lui en faire la confidence au bas de Latone. Lui descendait désormais par les rampes pour sa promenade, dans son chariot garni de damas mauve. Le corps du roi était un corps perclus, saigné, purgé, opéré. Tous les regards convergeaient vers ce corps souffrant, couvert de bandelettes, naguère si triomphant.

Le parc avec sa descente majestueuse ressemblait à un long poème. C'était en fait une descente au cœur du temps, au cœur de soi. L'univers était tenu d'un seul regard. Au-delà du Grand Canal, c'était le dialogue avec l'infini, l'éternité. L'eau dans les bassins étalait son voile sur l'invisible. Elle reflétait la beauté parfaite. C'était une eau d'innocence, l'eau d'avant la chute, où les hommes mêlés aux dieux rieurs et ruisselants baignaient leurs corps et renouvelaient « inlassablement l'acte créateur ».

Les fêtes n'étaient plus de mise. Lully et Molière n'étaient plus. Les deuils familiaux, la guerre et son charroi de morts, la mise aux normes de sa vie privée, et ces médecins, cachés au coin des bosquets, comme le loup au coin du bois, prêts à fondre sur sa fistule, armés de lancettes et de clystères, l'avaient changé. Il y avait longtemps que le roi ne jouait plus. Le roi acteur qui, lors des divertissements, apprenait ses rôles avec tant d'application, le metteur en scène qui faisait de Versailles un théâtre permanent, le démiurge d'un monde enchanté, était devenu le roi spectateur. La cour, soumise, avait à présent de lui une image divinisée, il n'avait plus besoin de faire la comédie pour se parer des traits d'Apollon. Les courtisans, mis sur orbite, tournaient autour de l'astre, comme des satellites. Le roi machiniste était devenu le roi machine, le roi automate, qui répétait mécaniquement les gestes de la monarchie française. Désormais, c'était une effigie qu'on adorait.

Il guidait de moins en moins les visiteurs dans son Olympe. C'était le dernier rôle qu'il s'autorisait encore à tenir en personne. A leur usage, il avait rédigé et plusieurs fois remanié la « Manière de montrer les jardins de Versailles ». Il s'accrochait à ces quelques lignes, comme si le secret, l'*alchimie*, de son pouvoir était enfermé dans ce parc. Le parcours était devenu une sorte de « chemin de *croix » de la gloire, dont il avait* écrit le rituel et les stations, et dont les courtisans devaient suivre la *cérémonieuse progression. On passerait* par le haut de Latone, on ferait une pause au Marais, où il y *aurait des fruits et des glaces, on* entrerait dans le labyrinthe, on descendrait à l'Apollon...

Puis on retrouverait les carrosses à la grille pour aller à Trianon, à moins que l'on ne s'embarquât sur le Grand Canal, ce que Fagon lui déconseillait maintenant à cause de ses rhumatismes. Il avait voulu ses trirèmes comme Tibère. Le Grand Canal était là aussi pour montrer qu'il entendait régner sur les mers. On y croisait des matelots de Toulon et du Havre, et des Vénitiens sur leurs gondoles, en veste de brocart cramoisi. Il avait fait acheter sur les côtes du Maroc cinquante-quatre *jeunes nègres, et ceux-ci se prosternaient*, la face contre terre, à son passage. L'hiver, on faisait du traîneau sur la glace, et il était arrivé une fois, avait noté Dangeau, que Monsieur le Prince fût à l'eau et les princesses renversées.

Mais ce qui faisait toujours son contentement à Versailles, c'était l'eau vivante et jaillissante. L'eau miroir finissait par l'inquiéter, son voile était comme un linceul, elle appelait l'ensevelissement. Les « effets d'eau » procédaient d'une architecture rigoureuse. Il avait voulu ces « effets d'eau » que Le Nôtre avait déjà créés à Vaux, chez Fouquet, s'inspirant de l'Italie. Les Francine, qui étaient de cette Florence où les fontaines coulaient si gaiement dans les jardins des Médicis, avaient inventé un système où les jets se croisaient avec tant de précision qu'ils formaient une voûte liquide sous laquelle on était bien aise de se promener sans être mouillé. Des gerbes d'eau accompagnaient Apollon, jailli des flots, pour éclairer le monde. Ailleurs, c'était le jet puissant sortant de la bouche du titan Encelade.



PHILIPPE RENAULT/GAMMA

Le bassin d'Apollon.

L'eau s'égouttait aux coins des lèvres de Bacchus. Tout l'Olympe revivait, fouetté sous l'averse.

Mais pour créer la vie des eaux dans cette plaine de marécages, il fallait une volonté qui *« se plût à tyranniser la nature »*. La pièce des Suisses était à l'origine une mare qui portait le nom d'« Etang puant ». On avait commencé par drainer l'eau des sources des plateaux environnants de Saclay et de Satory, on avait installé sur l'étang de Clagny des moulins qui faisaient monter l'eau par des chaînes à godets, on avait construit de grands réservoirs à l'intérieur du domaine, de part et d'autre des parterres d'eau, et à l'extérieur du château. Tout cela s'était vite révélé insuffisant. On avait supplié les Francine qui, sous le parc, avaient caché d'immenses conduites de plomb jusque dans la bouche des faunes et la gueule des monstres.

Il fallait aller trouver l'eau plus loin, si l'on voulait dépasser, et ne serait-ce même qu'égaler Chantilly, où le Grand Condé avait installé durant les mêmes années des fontaines qui, disait Bossuet, *« ne se taisaient ni jour ni nuit »*. On avait cru trouver la solution avec la machine de Marly. Un gentilhomme liégeois, expert en hydraulique, Arnold de Ville, avec l'aide d'un charpentier, nommé Rennequin Sualem, avait barré une partie de la Seine entre Bougival et l'île de Croissy, et édifié une fabuleuse machine adossée au coteau. Quatorze roues à aubes plongeaient dans le fleuve, deux cent soixante seize pompes envoyaient l'eau au sommet du coteau, 165 mètres plus haut, puis, par l'aqueduc de Louveciennes, l'eau arrivait à Versailles. Le roi lui-même avait inauguré le pompeux et bruyant objet.

L'œuvre de Le Nôtre demandait toujours plus. Un temps, on avait songé à détourner la Loire. On s'aperçut que l'Eure, plus proche, ferait peut-être l'affaire. On avait mandé Louvois et Vauban, comme pour la guerre. Les deux hommes avaient commencé à se chamailler. Louvois prônait un « pont du Gard » pour la traversée de la vallée à Maintenon, Vauban un aqueduc « rampant », et Louis avait donné raison au premier. Aux côtés d'une nuée de maçons, de briquetiers, on avait sonné l'armée, trente mille hommes des régiments de Provence et de Languedoc avaient été amenés sur le chantier, on avait distribué des récompenses, mais les travaux avaient dû cesser, la guerre avait repris les hommes. Quatre-vingt-dix millions de livres avaient été englouties pour l'ensemble de la construction de Versailles de 1664 à 1688, les travaux hydrauliques en avaient absorbé près de la moitié. *« Une cruelle folie »*, avait maugréé Saint-Simon. C'en était fini du rêve d'un Versailles sans cesse animé par ses eaux. Il ne pourrait désormais les faire jouer qu'avec parcimonie. La symphonie aquatique serait inachevée.

Mais le monarque avait déjà quitté la sphère humaine.

Régis Guyotat

▶ **Bibliographie :**

– « **Manière de *montrer les jardins de Versailles* », de Louis XIV, introduction et commentaires de Simone Hoog, éditions de la Réunion des musées nationaux, 1992.**
– ***Louis XIV*, de François Bluche, Fayard, 1986**
– **« Dictionnaire du Grand Siècle », sous la direction de François Bluche, Fayard, 1990.**
– ***Le Roi-Machine*, de Jean-Marie Apostolidès, Minuit 1988.**
– ***L'Olympe du Roi-Soleil*, de Jean-Pierre Néraudau, Les Belles Lettres, 1986.**

▶ **Les Grandes Eaux musicales de Versailles : Grande Perspective de 11 h 15 à 11 h 45, Grandes Eaux de 15 h 30 à 17 h, bassin de Neptune de 17 h 20 à 17 h 30, tous les dimanches jusqu'au 9 octobre, ainsi que le lundi 15 août, entrée 20 F. Grande fête de nuit, autour du bassin de Neptune, les samedis 3 et 10 septembre à 22 h, prix des places de 60 F à 185 F. Information et réalisation : Office du tourisme de Versailles, 7, rue des Réservoirs, Tel. (1) 39-50-36-22.**

AUX SOURCES

De mémoire de fontainier

Les méthodes et l'organisation liées au travail de l'eau, dans les jardins du château, ne sont pas très différentes de celles mises en place sous le règne de Louis XIV. Entretien avec Jean-Pierre Babelon, directeur du Musée et du domaine national de Versailles et de Trianon.

« Cette question de l'eau a sans cesse préoccupé Louis XIV à Versailles ?

– Elle illustre le côté scientifique de Versailles, dont la construction développe toute une technologie de pointe, utilisée jusqu'à nos jours. Les travaux de la machine de Marly, qui, elle, a disparu et qui fait penser à une colossale vis d'Archimède, sont comparables à ceux des Egyptiens.

– Elle vous préoccupe encore aujourd'hui ?

– En février 1993 a été constitué un groupement d'intérêt économique entre les syndicats intercommunaux de gestion des eaux du bassin de Versailles et la direction du patrimoine. L'objectif est de restaurer le réseau qui, depuis, a été obstrué par l'urbanisation des villes nouvelles, en particulier celle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

» Les fontainiers, hélas en nombre insuffisant, sont toujours là avec leur lyre. Tout cela fonctionne encore comme au temps de Louis XIV. L'eau descend par gravitation, c'est un escalier d'eau depuis les réservoirs supérieurs sur les plateaux, puis dans l'enceinte du château depuis les réservoirs logés sous les parterres d'eau, jusqu'au Grand Canal, le point le plus bas. Une pompe la refoule par le haut. C'est un circuit fermé, mais il faut compter avec l'évaporation, les ponctions pour les arrosages et le débit des sources qui descendent des plateaux.

– Dans les fêtes, « Les Plaisirs de l'île enchantée » (1664), ou « Le Grand Divertissement royal » de 1668, quelle est la place de l'eau ?

– Les fêtes de 1668, qui se déroulent dans les jardins, font plus appel à la totalité des forces de la nature, l'eau, l'air, le feu. Le château n'est alors que peu de chose, le roi n'y habite pas encore, l'importance de l'architecture se trouve dans les jardins.

– Ces fêtes recouvrent une démarche politique ou philosophique ?

– Le roi est un jeune vainqueur. Le traité d'Aix-la-Chapelle vient d'être signé. Tous les arguments des divertissements le présentent comme le héros qui pourrait être insensible à l'amour, ce qui serait très dommage. Il faut donc que l'amour arrive à le convaincre de lui rendre tribut. Mais aussi les dieux concèdent leur puissance au roi pour vaincre ses ennemis, organiser la société autour de lui et maîtriser les éléments.

– Finalement, quand le roi s'amuse, il fait son travail de roi...

– La fête est la manifestation la plus puissante du roi, pour laquelle il a ses spectateurs, et pas seulement les gens de la cour. Il est important que les peuples puissent regarder la gloire du roi. La fête est une publicité, dans les deux sens du terme.

– L'eau, il en boit ?

– De l'eau parfois rougie, car le vin avait aussi la vertu de purifier le liquide. Et il se baigne. Pendant un temps, il y eut à Versailles la vogue de l'« appartement des bains ». Mais l'hydrothérapie et le bain, c'est vrai, ne sont pas très développés au grand siècle.

– L'idée de nature, quelle est-elle à l'époque ?

– De multiples représentations existent. Il y a les jardins italiens. Il y a le monde enchanté des romans de chevalerie qui décrivent un espace civilisé, puis au loin l'espace étrange de la forêt, source d'enchantements, mais aussi où l'on rencontre les monstres et les bêtes féroces. Il y a aussi le monde de la chasse, et la cour s'y adonne avec une ardeur insensée.

– Comment lire Versailles alors ?

– Il y a l'espace du château, purifié de tous les miasmes, placé sur une éminence, orienté en fonction de la course du soleil. Tout autour des espaces dégagés pour ménager la vue et la salubrité, où les broderies de fleurs sont faites pour être admirées des appartements. S'ajoute la nécessité de pouvoir satisfaire le désir de se réunir, de faire la fête non seulement à l'intérieur mais à l'extérieur, dans les salons de verdure. Toutes les combinaisons sont alors possibles, c'est-à-dire que vous allez du vide au plein, du civilisé salubre à la forêt totale, de la société des hommes à celle des animaux. Et dans tout cela l'Olympe ancien, mitigé de platonisme, s'établit comme une sorte de rappel philosophique et indique dans quelle partie nous nous trouvons. Nous sortons du château sur les terrasses, en plein soleil : c'est le règne d'Apollon, le mariage de l'eau et du ciel. Puis c'est la descente sur le bassin de Latone, qui est l'amorce de la promenade, le dernier élément du vide pénètre dans les pleins avec la fuite de la perspective. Sur les côtés, on va progressivement des salons de verdure à la forêt. Tous les pleins sont faits d'éléments forestiers dans lesquels les salons sont soigneusement cachés, où l'on ne pénètre que par des portes dérobées, invisibles de la perspective.

» Il y a toujours un élément de découverte, conduisant comme dans le palais d'Alcine à l'enchantement. L'eau participe à l'enchantement avec sa fragilité et sa permanence sonore. Enfin plus loin c'est la forêt et ses bêtes sauvages.

– On va du monde intime au monde fini ?

– Pour retrouver, après, la nature. On l'a « forcée » pendant un certain temps pour en faire des lieux d'habitation. Après, on la relâche... »

R. G.

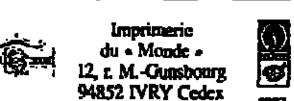
Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE



Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex



VIDÉO

DOMINIQUE ANGEL, à l'IMEREC

Le chaînon manquant

L'exposition à la Vieille Charité risque d'être la dernière manifestation consacrée à l'art vidéo à Marseille.

MARSEILLE

de notre envoyé spécial

Le 31 juillet, la Vieille-Charité de Marseille fermera ses portes à l'art vidéo. Les nounours et les moutons du sculpteur Dominique Angel veillés par un berger et un chien électroniques sont les ultimes locataires d'une salle qui a vu en cinq ans, sous le patronage de l'Institut méditerranéen d'études et de recherches (IMEREC), passer une trentaine d'installations vidéo signées Gary Hill, Ko Nakajima, Marie-José Burki, Nicole et Norbert Corsino, Dominique Bosq, Bernard Plossu, Pierre Lobstein, Jean-Michel Vecchiet, Benedicte Abergel, Alexandre Périgot, Victor Burgin, Térésa Wennberg (1)...

Savoir que l'on contemple un lieu pour la dernière fois ajoute à l'émotion du spectacle qu'il abrite. Les animaux en plâtre de Dominique Angel crient donc deux fois plus fort, dans les caves de l'IMEREC, leur appartenance à un espèce en voie de disparition. Dominique Angel sculpte des animaux comme un paléontologue collectionne des ossements de singe : pour en savoir plus sur l'aventure de l'homme. Il cherche le chaînon manquant entre la beauté classique et « La beauté moderne », titre de sa présente exposition, qui a lieu en deux endroits à la fois, à Nice et à Marseille.

Figurer l'homme, d'un geste neuf, cela paraît presque impossible aujourd'hui aux artistes, qui s'adonnent aux délices du collage d'objets sous le nom d'environnement ou d'installation. Pourquoi ? Professeur de sculpture à la Villa Arson (Nice), Angel se demande, comme nombre de ses collègues, si ce n'est pas à cause du cinéma et de la télévision, si prompts et si efficaces à représenter le monde. Mais d'où vient le mal peut venir le remède. Ses animaux, le sculpteur les accompagne de téléviseurs. *Il ne signe pas des installations* mais des « installations vidéo ». Nuance. Sa cohorte de nounours bleus et roses faisant de l'aérobic ou du kamasûtra sur un tapis de sol, s'exerce sous la protection d'un chien télévisé. Son troupeau de moutons marron, réduits à des têtes juchées sur de hauts socles, se presse autour d'un berger vidéo disert (le sculpteur lui-même, affublé d'un chapeau) pour entendre des histoires.

Ces histoires, qui parlent toutes, curieusement, de cinéma et de sculpture, débitées drôlement face à la caméra, prétendent enseigner aux statues, à ces statues-là, le secret de leur existence. Animaux, il s'en est fallu de peu qu'on ne vous appelle « ready-made ». *Mais le sculpteur vous a travaillés* de ses mains. Et surtout, après, il vous a confiés à la garde d'un veilleur toujours éveillé : la télévision, qui vous a englobés dans sa représentation permanente.

Sur la voie de la statuaire

Alors *ours et agneaux ne disent* pas l'impossibilité de sculpter un corps humain, mais sa possibilité retrouvée. Ce sont des hommes *« in progress »*, des chaînons sur la voie de la statuaire. La prochaine sculpture de Dominique Angel sera une femme nue. Couplée, bien sûr, avec un écran vidéo. Tous les chemins mènent à l'homme.

Sans sortir de la Vieille-Charité, en passant simplement de la cave au grenier, on voit se dessiner, en termes lumineux, des réponses aux questions que pose Dominique Angel. Sur les ordinateurs de l'IMEREC, des artistes construisent des figures humaines dont émane une réelle « beauté moderne ». Ghislaine Gohard, vidéaste parisienne « en résidence », façonne une speakerine en trois dimensions qu'elle compte vendre à *Canal Plus*. Yeux bleux, joues lisses, peau de satin, elle n'annoncera que des bonnes nouvelles. Une par jour, trente secondes. Joli défi. Son visage se déformera au gré de la teneur de ce qu'elle dira.

Nicole et Norbert Corsino, chorégraphes marseillais, travaillent à modéliser des corps de danseurs. A partir du logiciel Life Forms mis au point par Tom Calvert pour Merce Cunningham, les Corsino ont élaboré un vocabulaire subtil de mouvements leur permettant de composer des chorégraphies exceptionnelles. Chaque danseur est représenté par un empilement de traits évoquant les diverses articulations des membres, du torse et de la tête. La précision atteinte est telle que, par exemple, chacune des vertèbres (les sept cervicales, les douze dorsales, les cinq lombaires) sont contrôlables séparément. Les chorégraphes définissent les mouvements puis règlent leur durée, assemblent les danseurs, corrigent leurs trajectoires. Enfin ils placent leur « caméra », et la même scène peut être observée de face ou de profil, vue des cintres ou en contre-plongée.

En regardant circuler ces petits bonshommes sur l'écran de l'ordinateur, on pense tout à coup que les Corsino ne sont pas en train de réaliser une « vidéo danse » de plus mais de résoudre le problème qui obsède aujourd'hui tant de plasticiens : inventer une figuration nouvelle du corps. C'est avec Degas, Picasso ou Balthus, Rodin ou Giacometti, qu'ils dialoguent, pas avec les filmeurs de spectacle, même les plus talentueux. Reste à voir comment ils intégreront ces danseurs numériques dans la description de Vancouver, actuelle étape de leur ambitieux projet, *Circumnavigation*, suite de portraits dansés/filmés de villes portuaires (Marseille, Riga, Lisbonne, Vigo, toutes pour l'instant fort bien saisies).

Les Corsino et Ghislaine Gohard seront les derniers bénéficiaires de cette station numérique. La fin des projections mensuelles d'art vidéo organisées par Vidéochroniques à la Vieille-Charité est annoncée. Le soudain retrait du soutien de la mairie à Joëlle Metzger et à Marc Mercier, qui depuis cinq ans se sont dépensés sans compter pour faire exister l'art vidéo à Marseille, fait craindre le pire, malgré l'appui maintenu de la région et du département. Marseille est en train de gâcher une de ses meilleures chances.

Les vidéochroniques et les expositions de l'IMEREC comptent parmi ce qui se fait de mieux en France dans ce domaine. Alors que n'existait encore à Marseille aucun musée d'art contemporain, ce lieu a été une de ses multiples préfigurations officieuses. Il serait juste – justice vaut mieux que charité –, maintenant que le MAC est ouvert (*le Monde* du 1er juin), que ses artisans y trouvent, d'une façon ou d'une autre, une place pour y continuer en toute liberté leurs activités.

JEAN-PAUL FARGIER

(1) L'Institut méditerranéen d'études et de recherches a été fondé en 1985 par Jean-Claude Passeron, qui l'a dirigé jusqu'en 1993. Emanation du CNRS et de divers organismes de recherche, il abrite en particulier un laboratoire d'« anthropologie visuelle », qui utilise le film et la vidéo comme instruments de connaissance.

▶ Dominique Angel, « La beauté moderne ». IMEREC, Vieille Charité, Marseille (tél). : 91-56-16-44 jusqu'au 31 juillet. Musée d'art moderne de Nice, jusqu'au 28 août (tél. : 93-62-61-62).

CINÉMA

UN ANGE GARDIEN POUR TESS, de Hugh Wilson

Tess Carlisle (Shirley MacLaine) est la veuve d'un président des Etats-Unis. Elle coule une retraite névrotique dans l'Ohio, sous la protection d'agents du Service Secret commandés par Douglas Chesnic (Nicholas Cage). Ce dernier aimerait changer d'affectation, mais Mme Carlisle, qui jouit d'une influence certaine à Washington, fait échouer ses tentatives de mutation.

Il y a donc là les prémices d'une comédie de mœurs, appuyée sur un double numéro d'acteur. C'est d'ailleurs comme ça que le film *commence, sur quelques gags* bien trouvés, quelques échanges vivement enlevés. Puis le rythme se ralentit, le matériau dramatique se raréfie et les acteurs se trouvent tout seuls face à leur personnage. Nicholas Cage, grand, gros, un peu bovin, prend le temps de trouver un peu de profondeur. Shirley MacLaine travaille la dimension mélancolique de la vie d'une présidente.

Mais au moment où l'on commence à s'émerveiller qu'un film hollywoodien jette aux orties les conventions narratives actuellement en vigueur, le film bat en retraite sur des positions préparées à l'avance : Tess se fait enlever, pour de vrai, et Douglas la sauve, pour de vrai. Ce déploiement policier avec hélicoptère et scène de torture suffit à faire taire la petite musique qu'on avait cru percevoir quelques instants.

T. S.

Présentée par Gillo Pontecorvo

La sélection du Festival de Venise

Gillo Pontecorvo, directeur du Festival de Venise, a annoncé le 28 juillet la sélection officielle de la 51e Mostra, tout en reconnaissant que l'année n'avait pas été très fertile en grandes réussites. Du 1er au 12 septembre, dix-sept films devront être départagés par un jury dont la composition n'est pas encore connue.

Ces films sont : *la Teta y la Luna* (Espagne), de Bigas Luna, *Pigalle* (France), de Karim Dridi, *Magic Hunter* (Canada-Hongrie), d'Ildiko Enyedy, *A la folie* (France), de Diane Kurys, *Heavenly Creatures* (Nouvelle-Zélande), de Peter Jackson, *Journées ensoleillées* (Chine), de Jiang Wen, *Before the Rain* (Macédoine), de Milcho Manchevski, *la Vie et les extraordinaires aventures du soldat Ivan Chonkin* (République tchèque), de Jiri Menzel, *Una sombra ya pronto seras* (Argentine), d'Hector Olivera, *le Cri du cœur* (Burkina-Faso), d'Idrissa Ouedraogo, *Taxi Dancer* (Etats-Unis), d'Alexander Rockwell, *Natural Born Killers* (Etats-Unis), d'Oliver Stone, *l'America* (Italie), de Gianni Amelio, *Il Branco* (Italie), de Marco Risi, *Il Toro* (Italie), de Carlo Mazzacurati, *Vive l'amour* (Taïwan), de Tsai Ming-liang, et *Tres Irmaos* (Portugal), de Teresa Villaverde.

Hors-compétition, la Mostra présentera notamment le nouveau film de Woody Allen, *Bullets Over Broadway*, un film de Fassbinder inédit hors d'Allemagne, *Martha* (1973), *Vanya*, réalisé par Louis Malle autour d'*Oncle Vania* sur le principe de *My Dinner with André*. Et dans les sections parallèles, le panorama annuel du jeune cinéma italien, une forte représentation de productions hollywoodiennes « grand public », ainsi que des programmations conséquentes de courts et moyens métrages, de vidéos et de films d'animation.

Alessandra Mussolini demande l'interdiction d'un documentaire

Selon l'agence italienne Ansa, Alessandra Mussolini, député MSI, a demandé la mise sous séquestre du film *Au nom du Duce*, réalisé à Naples durant la campagne pour les élections municipales de décembre 1993 par Amos Gitai. Dans un communiqué, le groupe parlementaire néofasciste écrit que le film contiendrait *« des images et des commentaires qui déforment la réalité de l'activité politique d'Alessandra Mussolini, du MSI à Naples et de l'Alliance nationale »*. En réponse à ce communiqué, la société de production du film souligne que, *« comme tous les documentaires d'Amos Gitaï, le film ne comporte pas d'autre commentaire que les propos des protagonistes »*, qu'*« il n'y a d'autres images de Mme Mussolini que celles de sa campagne publique »* et pose la question de savoir si la demande de mise sous sequestre ne tiendrait pas à une séquence où le réalisateur est empêché de filmer une affiche au siège du MSI napolitain représentant Benito Mussolini.

Des films pour les banlieues

Cette année encore, pendant les vacances scolaires estivales, se déroule, à l'initiative du Centre national de la cinématographie (CNC), l'opération « Un été au ciné ». Cette manifestation, qui s'inscrit dans le cadre du programme « Une saison en banlieue », est destinée aux jeunes qui ne peuvent partir en vacances. Du 6 juillet au 6 septembre, des contremarques, disponibles dans les maisons de quartier, les mairies et les salles participant à l'opération, permettront aux jeunes de moins de vingt-cinq ans de bénéficier de tarifs réduits dans les salles de cinéma. Des séances gratuites en plein air ainsi que des avant-premières et des rencontres entre réalisateurs, producteurs ou acteurs et le public seront organisées. Des expositions et ateliers permettront d'initier les jeunes aux techniques du cinéma.

▶Renseignements : CNC, 32, rue de Galilée, 75016 Paris. Tél. : 44-34-34-40.

ÉCHECS

Premières victoires dans le tournoi des candidats au titre de champion du monde FIDE. – L'Indien Viswanathan Anand et le Russe Vladimir Kramnik ont pris, jeudi 28 juillet, un avantage dans le tournoi des candidats au titre de champion du monde de la Fédération internationale des échecs : ils ont remporté leur première victoire lors de la troisième partie du match – prévu en huit rencontres – qui les oppose respectivement à l'Américain Gata Kamsky et au Biélorusse Boris Guelfand. Anand et Kramnik mènent donc désormais sur le score de 2 points à 1. Dans le dernier match, le Néerlandais Jan Timman et le Russe Valeri Salov sont à égalité, 0,5 point partout, avec une partie nulle et une ajournée.

Anniversaires de naissance

– Tu as dix-huit ans.
Joyeux anniversaire,

Guillaume,

et bienvenue au club des citoyens actifs.

Joël, Denise, Julie, Thomas, Marie.

– Bon anniversaire.

Prune.

Décès

– Natalie Castetz.
Paulette et Robert Champinot,
Claude et Anne Champinot
et leurs enfants,
Rémi et Laëtitia Champinot
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Gérard CHAMPINOT,

survenu à l'âge de quarante-quatre ans.

Une célébration religieuse aura lieu en la chapelle du cimetière du Père-Lachaise, le jeudi 4 août 1994, à *10 h 30, suivie, selon ses volontés*, de l'incinération.

Une messe sera célébrée à sa mémoire, début septembre, avant le dépôt de ses cendres dans le caveau familial, aux Roches-de-Condrieu (Isère).

12, rue Saint-Ferdinand,
75017 Paris.
19, rue Vaucanson.
69001 Lyon.

– Mme Michèle Destombes,
Ses enfants,
Et ses petits-enfants,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Aris DESTOMBES,

survenu le 25 juillet 1994, dans sa soixante-deuxième année.

Bastide des Platanes,
route des Alpes,
13100 Aix-en-Provence.

– Meylan (Isère).

Toute sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raymond GAUCHÉ,

survenu le 27 juillet 1994, à Meylan.

L'inhumation a eu lieu à Romans-sur-Isère.

– *« Que m'advienne ta tendresse et je vivrai. »*

Ps. 119, 77.

Le Seigneur a rappelé dans sa paix

M. Charles HENRIET,

pieusement décédé le dimanche 24 juillet 1994, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le jeudi 28 juillet, en l'église Saint-Sulpice de Montsoult (Val-d'Oise).

De la part de
Gabrielle Pigneur,
Et des familles Henriet, Danchin, *Duponteil*, Lescuyer, *Villot*, Warzecha.

18 A, rue de l'Avenir,
78400 Chatou.

– Mme Odette Laurencin,
son épouse,
Ses fils, Jean-Paul et Yves,
Leurs épouses, leurs enfants et petits-enfants,
Mathilde, Anne, Chloé, Vincent, Maeve,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean LAURENCIN,

survenu le 28 juillet 1994, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Il a rejoint les cimes enneigées qu'il aimait tant.

Que ceux qui lui ont accordé leur estime s'unissent à nous par la pensée.

46, rue des Pommaries,
74940 Annecy-le-Vieux.

– Ma mère,

Andrée DONOT,
née Bughin,

s'en est allée après un long combat contre la maladie.

Ses obsèques seront célébrées le 30 juillet 1994, à 11 heures, en l'église *d'Ormesson-sur-Marne.*

Elle était tout pour moi.

Jean-Pierre Donot,
63, rue de Courcelles,
75008 Paris.

– Le Seigneur a accueilli dans sa paix et sa tendresse

Isabelle Sophie VIDOT.

Elle nous a brusquement quittés à Bonzac (Gironde), le 27 juillet 1994, à l'âge de trente et un ans.

La cérémonie religieuse est célébrée en l'église Saint-Jean-Baptiste de Libourne, le vendredi 29 juillet, à 14 h 30.

L'inhumation a lieu au cimetière de la Chartreuse, à Bordeaux, le même jour, à 16 h 30.

De la part de
Jacqueline et Max Vidot,
ses parents,
Annie et Jean-Louis Vidot
et leurs enfants, Marie, Constance et Alexia,
Catherine Vidot et Mahmoud Gabsi,
Armel Morlet,
le compagnon de sa vie,
Toutes leurs familles,
Parents et alliés.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Sous-préfecture,
42, rue Thiers,
33500 Libourne.
Guibayle,
33910 Bonzac.

Anniversaires

– Il y a cinquante ans, le 24 juillet 1944,

Claude FALCK,
lieutenant du génie,
ancien élève de Polytechnique,
croix de guerre 1940,

tombait héroïquement au Vercors, à vingt-six ans.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

De la part de
Ses proches
Et de sa « petite sœur ».

Nicole Schwob-Bigar,
1294 Genthod-Genève.

– Il y a cinquante ans, le 31 juillet 1944,

Lucienne, Denise et Georges KLOTZ,
Louise et Fernand OCHSE,
Claudine et Maurice SERGINE,

quittaient, par le convoi n° 77, le camp de Drancy pour Auschwitz, où il furent exterminés.

Sont associés à leur mémoire,

Henry KLOTZ,

mort à Paris, le 18 août 1944, victime de la barbarie nazie,

François KLOTZ,

disparu en service commandé, en août 1944,

Albert BLOCHE,

qui n'a pu supporter, le 14 juin 1940, l'entrée de l'armée occupante à Paris.

De la part de
Patrick Bloche,
conseiller du XIe arrondissement de Paris,
petit-fils de Lucienne Klotz,
arrière-petit-fils d'Henry Klotz et d'Albert Bloche.

– Le 31 juillet 1992, s'éteignait l'immense sourire de

Uzi PÉRÈS.

Il nous illumine à jamais.

Commémoration intime et amicale, le 31 juillet 1994, à 21 heures.

Outrelaise,
14680 Gouvix.

CARNET DU MONDE

15, rue Falguière,
75501 Cedex 15

Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96

Télécopieur : 45-66-77-13

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Communications diverses	110 F
Thèse étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

La croissance se confirme mais la pauvreté s'étend au Royaume-Uni

L'échec d'un pays riche

La situation économique de la Grande-Bretagne s'améliore nettement depuis un an et demi, si l'on se réfère aux indicateurs courants : produit intérieur brut, inflation, chômage... Le Royaume-Uni arrive même en huitième position dans le monde si l'on prend le montant du produit intérieur brut par tête. Mais le retour de la croissance ne bénéficie pas à tout le monde. Selon une récente enquête du gouvernement britannique, un quart des ménages et près d'un enfant sur trois vivent, aujourd'hui, dans la pauvreté, phénomène qui va s'aggravant.

■ « NEAR POORS ». Même s'ils bénéficient d'un emploi, de nombreux Britanniques sont considérés comme des « near poors ». Ces presque pauvres gagnent à peine plus que le seuil de pauvreté, fixé à 160 livres (1 325 francs) par semaine.

Suite de la première page

Pourtant les électeurs ont tout de même reconduit les conservateurs. Pour Joseph Szarka, la grande explication de ce phénomène vient de ce qu'*« après treize ans de propagande sur les mécanismes de marché »*, s'est imposée la thèse de l'irresponsabilité économique du gouvernement : on ne peut rien contre le marché. *« Quand le gouvernement Major a prétendu que la crise n'avait rien à voir avec la politique économique mise en œuvre ces dernières années, une majorité de l'opinion publique l'a cru. »* Au contraire, en France, le gouvernement socialiste, très critiqué par la presse, qui a débattu des options de fond comme le franc fort, a assumé la responsabilité et subi la sanction. Joseph Szarka note que la presse économique britannique a tout fait pour préserver la réputation des conservateurs comme bons gestionnaires. Et l'a fait avec succès.

Ironiquement, c'est aujourd'hui, tandis que la reprise bat son plein, que le *Financial Times* se met à s'inquiéter du fossé qui se creuse entre riches et pauvres. Ce n'est certes pas en première page ni en gros titres, mais enfin un éditorial du mardi 19 juillet, signé Joe Rogaly, regrette que, depuis 1979, *« les défavorisés aient été les moins favorisés »*. L'auteur note que le *« revenu disponible moyen a augmenté de 36 %, mais les 20 % les plus pauvres de la population n'en ont pas vu la couleur. Quant aux 10 % les plus pauvres, leur revenu réel moyen a en fait baissé de 17 %. »* Et il conclut que si John Major encourage les plus antisociaux des conservateurs, *« lui et son parti mériteront de perdre »*.

Il est tentant pour les Français de se servir de l'Angleterre comme repoussoir (la réciproque est d'ailleurs vraie), et de la plaindre pour son déclin. Certes, la Grande-Bretagne a reculé dans le classement des pays riches : entre 1960 et 1991, en utilisant comme critère le produit intérieur brut par tête, elle est passée de la 8e à la 17e place (la France passant de la 14e à la 7e), mais ce PIB par tête a tout de même été multiplié par 2,5, plus qu'aux Etats-Unis. L'Angleterre n'est pas devenue moins riche, mais moins juste.

Evolution paradoxale, car c'est en Grande-Bretagne que sont apparues la conception moderne de la lutte contre la pauvreté et la notion même de « seuil de pauvreté », il y a plus d'un siècle. En 1886, Charles Booth, armateur de Liverpool et conservateur bon teint, a le premier formulé cette idée dans une enquête sur les habitants de Londres : il évalue alors à 18 shillings par semaine le minimum au-dessous duquel une famille moyenne ne peut vivre décemment. Et il découvre qu'un tiers environ des familles londoniennes ne disposent pas de ce revenu, ou à peine. En 1901, le chocolatier Rowntree, dans une enquête comparable dans la ville de York, aboutira au chiffre de 28 %. Une proportion jugée assez représentative de la situation des villes anglaises à l'époque.

Le pourcentage, on le voit, n'est pas très éloigné de celui d'aujourd'hui. Ce qui ne veut évidemment pas dire que la Grande-Bretagne soit revenue à la situation sociale qu'elle connaissait au début de ce siècle. Les critères de la pauvreté ont changé. Il ne s'agit plus de chiffres absolus, mais d'une proportion du revenu moyen : en Grande-Bretagne, la moitié. Par suite de la hausse générale du niveau de vie, le « pauvre » d'aujourd'hui dispose – la plupart du temps – d'éléments de confort bien supérieurs à ceux du pauvre des années 1900. Mais l'inégalité dans la répartition des richesses et de la consommation persiste.

C'est sur la conception même de la pauvreté que la *« révolution conservatrice »* est revenue en arrière. Les enquêtes de Booth, de Rowntree et les multiples travaux qui les suivirent en Grande-Bretagne, puis aux Etats-Unis, sur le « chiffrage » de la pauvreté ont alimenté la réflexion des réformateurs, qui aboutira, après la deuxième guerre mondiale, à la création du *welfare state*, souligne le sociologue Christian Topalov, spécialiste des politiques sociales. Après avoir proposé la création d'un « filet de sécurité » (3), on en est venu progressivement à juger nécessaire une intervention de l'Etat pour protéger la plus grande partie de la population à travers le système de santé, de retraites... Cela afin de l'empêcher de tomber au-dessous d'un certain seuil de revenu.

L'ancien système juridique d'assistance individuelle aux « indigents » a été remplacé par un réseau de droits et de garanties – comme le salaire minimum. C'est seulement pour une minorité résiduelle, la plus petite possible, que subsistaient les *supplementary benefits*, accordés en fonction de situations personnelles.

Cette conception, longtemps admise par tous, a été mise à mal par les conservateurs. Tout n'a pas été aboli et, par exemple, les conservateurs n'ont pas démantelé le service national de santé. Ils ont notamment élargi la part de « prévoyance personnelle » dans la retraite, se sont appliqués à déréglementer le travail et l'emploi, en supprimant le salaire minimum, en « encadrant » très strictement l'aide aux chômeurs de longue durée ou en supprimant celle accordée aux jeunes de seize à dix-huit ans (« le Monde-l'Economie » du 19 juillet). Aujourd'hui, il n'est plus question de protéger les travailleurs contre le risque de la pauvreté, mais de réduire les aides et de les soumettre à des conditions plus strictes pour empêcher les chômeurs de s'« enliser » dans leur situation et d'être pris dans le *« piège de la pauvreté » (poverty trap)*.

Pour les conservateurs, c'est le moyen de libérer l'emploi. Et, de fait, la reprise économique se traduit par une réduction du chômage. C'est aussi le moyen de rendre son dynamisme à l'économie. Mais la thérapeutique, qui a fait plus ou moins école dans la plus grande partie de l'Europe, n'atteint-elle pas ses limites ? Même quand le chômage recule, la pauvreté continue de croître. Pis, les pauvres ne sont plus toujours chômeurs : on constate aujourd'hui, en Angleterre et aux Etats-Unis, que l'emploi ne suffit pas à assurer un niveau de vie décent.

Peut-on considérer cette remontée de la pauvreté – pas seulement outre-Manche – comme une sorte de résidu, compatible avec la prospérité générale d'un pays ? Après tout, la Grande-Bretagne des années 1900, malgré ses 25 % ou 30 % de pauvres, était la première puissance économique mondiale. Mais le développement, aujourd'hui, n'inclut-il pas nécessairement l'accès de la très grande majorité des citoyens aux bénéfices de la prospérité ? Quand on voit se dégrader les critères de bien-être que les Nations unies rassemblent dans leur *Rapport sur le développement humain* (4), on s'interroge sur les options des pays riches. S'efforcer d'assurer chaque année un sort meilleur au plus grand nombre, est-ce désormais une ambition réservée aux pays pauvres ?

SOPHIE GHERARDI et GUY HERZLICH

(3) Le premier à le proposer fut Winston Churchill en 1908, au moment où il quitta les conservateurs pour les libéraux, qui avaient lancé un vaste programme de réformes sociales

(4) *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Paris, Economica, 1994, 240 pages, 150 francs.

La richesse « relative » des nations

(PIB par tête en dollars constants)

		1960		1991
1.	Etats-Unis	9 983	Etats-Unis	22 130
2.	Suisse	9 313	Suisse	21 780
3.	Canada	7 758	Luxembourg	20 800
4.	Nouvelle-Zélande	7 222	Allemagne	19 770
5.	Australie	7 204	Japon	19 390
6.	Luxembourg	6 970	Canada	19 320
7.	Suède	6 483	France	18 430
8.	Royaume-Uni	6 370	Danemark	17 880
9.	Allemagne	6 038	Autriche	17 690
10.	Danemark	5 900	Belgique	17 510
11.	Pays-Bas	5 587	Suède	17 490
12.	Norvège	5 443	Islande	17 480
13.	Islande	5 352	Norvège	17 170
14.	France	5 344	Italie	17 040
15.	Belgique	5 207	Pays-Bas	16 820
16.	Finlande	4 718	Australie	16 680
17.	Autriche	4 476	Royaume-Uni	16 340
18.	Italie	4 375	Finlande	16 130
19.	Israël	3 958	Nouvelle-Zélande	13 970
20.	Islande	3 214	Israël	13 460

Source : « Rapport mondial sur le développement humain », 1994, PNUD.

Brian et Sandra, des « presque pauvres »

BRIGHTON

de notre envoyé spécial

Brian est originaire du nord du pays de Galles. Fils d'ouvrier, à seize ans, comme tant d'adolescents britanniques d'origine modeste, il quitte l'école dépourvu de toute formation professionnelle et, faute de travail, « émigre » en Angleterre, s'installant à Brighton. Vente de glaces l'été sur la plage, bricolages divers et autres petits métiers lui permettent de survivre. Aujourd'hui, Brian a trente-trois ans, une femme, deux enfants âgés de huit et neuf ans. Il travaille comme gardien dans une entreprise de Lewes, à une vingtaine de kilomètres de sa petite maison mitoyenne de Coombe Road. Sa femme, Sandra, est réceptionniste à la bibliothèque municipale. Le foyer possède un réfrigérateur, une télévision, un magnétoscope, une machine à laver et le téléphone. Mais si l'on s'en tient au critère officiel de pauvreté, ce ménage vit à la limite du niveau de subsistance. Ce sont des « presque pauvres » (near poors).

« Nous sommes toujours à court d'argent. Tout est calculé. Il faut faire des efforts pour payer les factures », déclare Brian, qui nous offre une chope de thé et ne se fait pas prier pour nous montrer ses comptes. Notre interlocuteur travaille cinq jours par semaine, huit heures par jour pour un salaire brut de 80 livres, l'équivalent de 670 francs. Son épouse gagne 2,85 livres de l'heure (une livre vaut environ 8,30 francs). Impôts et sécurité sociale déduits, il leur reste, pour vivre, 178,5 livres par semaine, soit à peine 1 500 francs, le prix d'un repas pour quatre dans un restaurant italien de Hove, le quartier chic de la station balnéaire du Sussex. La famille perçoit également 16,45 livres au titre des allocations familiales et 16,74 livres pour l'aide au logement. Total net : 214 livres sterling, soit 1 780 francs. On n'est pas loin du seuil de pauvreté, fixé à 160 livres. Si Brian était chômeur et si sa femme ne travaillait pas pour s'occuper des enfants, lui et les siens percevraient 188 livres de l'Etat, soit 1 570 francs.

« Je ne parviens pas à joindre les deux bouts »

Leur loyer s'élève à 65 livres par semaine ; les frais de transport à 50 livres par mois. Entre 30 % et 40 % du budget sont consacrés à la nourriture. Une alimentation fortifiante et bourrative achetée la plupart du temps congelée ou en boîte (haricots à la tomate, thon...) au grand magasin discount Beejam. Du poisson bon marché, comme le maquereau ou des bâtonnets panés, viennent de temps en temps améliorer l'ordinaire. Si l'on mange du poulet et des saucisses, la viande rouge est exclue. La famille achète peu de fruits ou de légumes frais et les desserts sont souvent confectionnés à partir de sachets de crèmes instantanées. Thé et café solubles sont servis aux repas. *« Notre régime n'est pas très équilibré mais nous n'avons pas le choix »*, explique, résignée, Sandra. Seules les heures supplémentaires de Brian, payées 1,30 livre net, permettent de financer les rares distractions, comme la sortie hebdomadaire au pub ou au restaurant *fish and chips* (poisson et frites). *« Même quand je travaille beaucoup, parfois jusqu'à 80 heures par semaine, je ne parviens pas à joindre les deux bouts »*, avoue Brian.

Brian et Sandra éprouvent de réelles difficultés à acheter les fournitures scolaires des enfants, notamment les livres, les articles de sport et l'uniforme. Comme il n'existe ni colonies de vacances ni activités gratuites organisées par la mairie, les enfants sont livrés à eux-mêmes pendant les vacances d'été.

Parfois, l'aîné aide le fils d'un voisin et va distribuer des journaux à l'aube. On estime que 40 % des écoliers travaillent au noir, les trois quarts d'entre eux en contravention avec le droit du travail, qui interdit toute prestation rémunérée aux moins de treize ans. Les vêtements sont toujours achetés d'occasion ou offerts par les grands-parents. En Angleterre, les soins médicaux sont gratuits, mais Brian et Sandra ne peuvent se permettre le dentiste, qui n'est plus remboursé par la Sécurité sociale. Bien que située dans un quartier où les cambriolages sont fréquents, leur maison n'est pas assurée.

Des vacances ? Ayant un emploi depuis moins de quatre mois, Brian ne bénéficie d'aucune protection sociale. Il n'a pas droit aux congés payés et ne peut adhérer à un syndicat. Se plaindre auprès de l'employeur de certaines lacunes en matière d'hygiène ou de sécurité ou réclamer une augmentation ? *« Pas question. Mon patron pourrait me congédier sur-le-champ, sans indemnité »*. Le système mis en place par le gouvernement conservateur constitue un sérieux obstacle à la mobilité professionnelle. Si Brian quitte son emploi, il doit attendre six mois avant de pouvoir bénéficier des indemnités de chômage. *« D'une certaine manière, les prestations sociales entretiennent les bas salaires au lieu de servir de filet de sécurité »*, souligne Chris Pond, directeur de la Low Pay Unit, un organisme d'études sociales basé à Londres. Là n'est pas le moindre paradoxe.

MARC ROCHE

La « guerre du thon »

La majorité des pêcheurs espagnols décident de lever le blocus des ports

SANTANDER

de notre envoyé spécial

Les pêcheurs espagnols qui bloquent les ports de la côte cantabrique devaient décider vendredi matin, 29 juillet, de la poursuite de leur mouvement à l'occasion d'assemblées convoquées par les syndicats des quatre régions concernées : Pays basque, Asturies, Cantabrique et Galice. La rencontre, exigée par eux, avec le ministre de l'agriculture et de la pêche, Luis Atienza, pour faire part de leurs revendications, a bien eu lieu à Madrid, dans l'après-midi de jeudi, mais le gouvernement n'a pas fondamentalement changé de position concernant les garanties qu'il est disposé à offrir afin que soient sanctionnées les infractions aux normes communautaires reprochées aux armateurs français. Après trois heures et demie de discussion, M. Atienza s'est déclaré *« raisonnablement optimiste »* quant à l'issue prochaine du conflit, l'échange de vues ayant été, selon lui, *« positif »*. En Guipuzcoa, Galice et Asturies en effet mes pêcheurs ont décidé vendredi en fin de matinée de lever le blocus.

Après trois jours de paralysie et cet entretien au sommet, le climat est en effet plutôt à l'apaisement. Une division est apparue au sein de la confrérie des pêcheurs du Nord. Les Asturiens et les Galiciens étaient favorables à une levée du blocus et disposés à repartir en mer afin de profiter un peu de la fin de la saison de la pêche au thon, tandis que les Basques et les pêcheurs cantabriques exigeaient un engagement plus ferme de la part du gouvernement. Cette scission est de nouveau apparue à l'issue de la réunion de Madrid. Les premiers ont estimé que les promesses du ministre étaient *« suffisantes »*, alors que les seconds ont considéré que *« les bonnes paroles »* n'étaient pas des garanties et ont décidé de s'en remettre à la base.

En fait, si les conversations avec le ministre ont permis de clarifier la situation, le gouvernement socialiste n'a rien offert de véritablement nouveau sur le fond. Luis Atienza a exprimé la volonté du pouvoir d'agir *« de façon ferme et exigeante »* pour que les Français respectent la longueur de 2,5 kilomètres des filets et a promis une campagne auprès du public pour que les consommateurs choisissent le poisson pêché de façon *« écologique »* plutôt que celui provenant de *« la pêche à la dérive »*. Le ministre a également demandé à ses interlocuteurs de vérifier concrètement, c'est-à-dire en reprenant la mer, le sérieux des progrès obtenus.

Sur le port de Santander, la base était plutôt sceptique quant à la possibilité de pouvoir contrôler sérieusement le respect des normes communautaires. *« Tant qu'il n'y aura pas des inspecteurs internationaux et la certitude de sanctions, rien ne changera »* entend-on chez les auteurs du blocus. Tout le monde dit que la limitation à 2,5 kilomètres des filets ne permet pas aux armateurs français de pratiquer une pêche rentable et qu'il est évident qu'un jour ou l'autre il y aura à nouveau transgression des règles communautaires. Le sentiment est donc qu'on en finisse une fois pour toutes, tandis que la plupart des responsables des syndicats étaient plutôt favorables à une reprise du travail. Face au risque de division, un appel à l'unité a été lancé. Montrer un front commun apparaît désormais comme le souci majeur des dirigeants des confréries de pêche.

MICHEL BOLE-RICHARD

Un soutien européen nommé PESCA

La pêche est un des secteurs économiques sur lesquels se penche avec attention la Commission européenne _ surtout depuis l'entrée de l'Espagne dans la CEE en 1986 _ soit au titre des politiques de reconversion, soit dans le cadre du développement régional ou du renforcement de la filière commerciale.

Au titre des *« programmes d'initiative communautaire »* (PIC) qui relèvent du libre arbitre du collège des commissaires et qui concernent aussi bien les zones frontalières (programme INTERREG) que l'adaptation des PME, les zones rurales (LEADER), les départements d'outre-mer (REGIS) ou la rénovation urbaine (URBAN), Bruxelles vient de décider de mettre en œuvre, sur la période 1994-1999, un programme intitulé PESCA. Une enveloppe de 250 millions d'écus (1,62 milliard de francs) est prévue à ce titre. Il s'agit de contribuer à la diversification des régions les plus directement touchées par la crise de la pêche (comme la Bretagne ou le nord de l'Espagne), d'éliminer les capacités excédentaires et de donner aux entreprises de pêche les moyens nécessaires au renforcement de la compétitivité du secteur. Madrid devrait être le principal bénéficiaire des crédits européens (41,5 millions d'écus), et l'enveloppe dévolue à la France ne devrait pas dépasser 30 millions d'écus.

Dans l'entourage de Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, on indique qu'il sera nécessaire d'optimiser le plus possible les actions et d'éviter à tout prix le saupoudrage. Trois orientations privilégiées sont retenues dans l'attribution des crédits européens : le soutien des démarches visant à une meilleure concentration de l'offre de poisson dans les criées (prévision des apports, mise en réseau des opérateurs du marché) ; la valorisation des produits de la mer et la promotion des espèces de qualité ; le renforcement de la structure financière des entreprises de mareyage.

Au début de novembre, après des réunions de concertation décentralisées sur le littoral avec les professionnels, les demandes d'aide françaises seront envoyées à Bruxelles.

F. Gr

Baisse du chômage en Espagne

Pour la première fois en trois ans, le taux de chômage a baissé en Espagne. Le nombre des chômeurs a diminué de 29 860 personnes au deuxième trimestre en Espagne, ramenant le taux des demandeurs d'emploi de 24,58 %, au premier trimestre, à 24,29 % de la population active, selon l'Institut national des statistiques dépendant du ministère de l'économie espagnol. Malgré les signes de redémarrage de l'économie qui se manifestent depuis le premier trimestre, le recul du chômage est encore peu marqué. Ce chômage, *« problème économique le plus grave en Espagne »*, selon la dernière étude de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) consacrée à ce pays (juin), est très largement structurel, les réglementations corporatistes du marché du travail, encore partiellement en vigueur, malgré les récentes réformes entravant la création d'emplois.

Envisageant d'intenter un recours

Le gouvernement britannique s'élève contre la recapitalisation d'Air France

Le ministre britannique des transports, Brian Mawhinney, a indiqué, jeudi 28 juillet, que son gouvernement pourrait déclencher une action en justice contre l'aide publique de 20 milliards de francs autorisée la veille par la Commission européenne à Air France. Cette action, ou d'éventuelles autres mesures, sera prise en fonction des attendus de la décision, a-t-il précisé en ajoutant que *« les compagnies aériennes affectées feront sans aucun doute la même chose »*.

L'aval de la Commission à la recapitalisation d'Air France contredit *« la décision du conseil des ministres européens visant à créer un marché unique du transport aérien ouvert et juste »*, a estimé M. Mawhinney. Selon lui, l'aide à Air France *« fausse la concurrence dans l'aviation européenne, va à l'encontre des intérêts de tous les consommateurs européens et des compagnies aériennes britanniques qui fonctionnent sans subventions »*.

« Le gouvernement britannique a combattu le plan de restructuration d'Air France longtemps et durement », a indiqué le ministre. Sur quatorze commissaires présents, mercredi matin à Bruxelles, deux se sont prononcés contre la recapitalisation d'Air France, le Britannique Leon Brittan et le Danois Henning Christophersen. Le Britannique Bruce Millan, travailliste, s'est abstenu. La décision de la Commission a suscité de vives protestations de la part de British Airways et de British Midland, dont son président, Michael Bishop, a estimé qu'Air France aurait dû être *« mise en faillite »*. En France, le PDG de la compagnie Euralair, Alexandre Couvelaire, indique dans un entretien accordé au quotidien économique *les Echos* des 29-30 juillet qu'il envisage de porter plainte, contre Air France.

La Lufthansa s'est également élevée, jeudi, contre l'autorisation de Bruxelles à la recapitalisation d'Air France, d'Olympic Airways et de la compagnie portugaise TAP, estimant que ces subventions constituaient une distorsion de la concurrence. La Lufthansa, détenue à 51,42 % par l'Etat, doit entamer sa privatisation d'ici à la fin 1994 pour l'achever à la fin 1995. Elle compte redevenir bénéficiaire cette année après un plan drastique qui a entraîné 8 000 suppressions de postes en deux ans.

La Commission faisait remarquer, jeudi, que la recapitalisation accordée à Air France était inférieure, si on la rapportait aux nombres d'employés, aux aides autorisées aux autres compagnies aériennes. Ainsi, elle s'élève à 72 000 écus (468 000 francs) par employé chez Air France contre une moyenne de 92 000 écus (600 000 francs) pour Sabena, Iberia, Aer Lingus, la portugaise TAP et Olympic Airways.

Si l'on s'en tient à cette comptabilité, la compagnie grecque bat tous les records avec une recapitalisation s'élevant à 1,9 milliard d'écus (12,3 milliards de francs) pour 11 500 employés. Viennent ensuite la compagnie belge Sabena, qui a reçu 1,65 milliard d'écus (10,7 milliards de francs) pour 12 000 employés, la TAP avec 910 000 millions d'écus (près de 6 milliards de francs) pour 9 690 employés, l'irlandaise Aer Lingus avec 220 millions d'écus (1,43 milliard) pour 5 000 employés et enfin Iberia avec 760 millions d'écus (près de 5 milliards de francs) pour 31 200 employés.

M. L.

Fin de semaine difficile dans le Sud-Est

M. Bosson nomme un conciliateur dans le conflit des aiguilleurs du ciel

Le ministre des transports, Bernard Bosson, a confié une mission de conciliation au conseiller d'Etat, Pierre Cabanes, ancien directeur des relations du travail et ancien secrétaire général du groupe Thomson, afin de renouer le dialogue avec les syndicats du contrôle aérien, a-t-il annoncé vendredi 29 juillet. La veille, le SNCTA (Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien), s'était déclaré *« prêt à reprendre sur-le-champ la négociation »*.

Ce conflit a provoqué les 23 et 24 juillet d'importantes perturbations dans le ciel européen, à la suite d'une grève des aiguilleurs d'Aix-en-Provence. Les négociations menées entre la direction générale de l'aviation civile (DGAC) et les syndicats avaient été interrompues, le 21 juillet, à la suite d'un différend sur les retraites. Les contrôleurs, payés pour moitié par des primes, se plaignent que leurs retraites ne représentent que 45 % de leurs salaires. Ils réclament également plus d'effectifs.

Le mouvement des aiguilleurs d'Aix-en-Provence qui travaillent sur un rythme de 32 heures hebdomadaires, au lieu de 36 heures depuis le 12 juillet, devrait entraîner des retards ce week-end, particulièrement dans l'après-midi et la soirée du dimanche 31 juillet, dans les aéroports du Sud-Est mais aussi pour les vols européens entre l'Allemagne et les Baléares. La Fédération nationale de l'aviation marchande a réclamé, le 29 juillet, la création d'une agence autonome de la navigation aérienne de statut public qui *« aurait maintenu le statut de fonctionnaire aux agents concernés, mais aurait permis, en s'affranchissant de certaines contraintes de la fonction publique, de faire évoluer les conditions de travail et les rémunérations dans un objectif de meilleure productivité du système »*.

Pour la première fois depuis un mois

Le dollar repasse au-dessus de 100 yens

NEW-YORK

de notre correspondant

Pour la première fois depuis un mois, le dollar est repassé, jeudi 28 juillet, au-dessus du seuil psychologique de 100 yens sur le marché des changes new-yorkais. Deux éléments ont contribué à ce rebond de la devise américaine : une série de rumeurs sur la conclusion probable d'un accord commercial entre Tokyo et Washington avant le 31 juillet et un redressement du marché obligataire à la suite d'achats importants de titres américains réalisés par des opérateurs arabes. Le dollar a finalement terminé, jeudi soir à New-York, à 100,13 yens (contre 98,50 la veille), 1,5915 deutschemark (contre 1,5743) et 5,44 francs français (pour 5,39 mercredi soir).

Les déclarations de Charlene Barshefsky, l'adjointe du représentant américain pour le commerce, Mickey Kantor, chargée des négociations avec le Japon, ont été, jeudi, le véritable détonateur de la remontée du dollar. Mme Barshefsky a d'abord déclaré dans la matinée que les Etats-Unis n'envisageaient pas de reporter le délai du 31 juillet, date à laquelle ils devront décider si, faute d'être parvenus à un accord avec Tokyo, ils imposent des sanctions commerciales à l'archipel. Les opérateurs en avaient conclu qu'un compromis allait être signé, peut-être même dès vendredi.

Un peu plus tard dans la journée, Mme Barshefsky a voulu rectifier le tir. Elle a précisé à cette occasion que des *« progrès minimum »* avaient été réalisés lors de discussions à Hongkong la semaine dernière entre les deux parties, mais que cela ne signifiait pas la fin des négociations. Les marchés ont à nouveau interprété ces propos comme le signe d'un accord imminent. Ils en ont déduit que l'un des facteurs qui poussent le dollar à la baisse vis-à-vis du yen allait bientôt disparaître.

E. I.

Nouvelle baisse du taux d'intervention de la Banque de France

Les appels d'offres ramenés à 5 %

Le taux des appels d'offres de la Banque de France sur le marché monétaire a été de nouveau réduit jeudi 28 juillet, passant de 5,10 %, où il se trouvait depuis la fin du mois de juin, à 5 %. En décidant de réduire le taux d'intervention le plus courant de la Banque de France sur le marché monétaire, le conseil de politique monétaire, qui s'était réuni jeudi matin, a voulu suivre le mouvement de baisse décidé la veille par la Bundesbank.

Il y a quelques jours, en effet, les autorités monétaires allemandes avaient ramené de 4,88 % à 4,85 % leur taux directeur le plus important, le Repo, qui est le taux des pensions et qui est déterminant pour le coût de l'argent au jour le jour que doivent se procurer les banques sur le marché monétaire. Le Repo évolue constamment entre deux autres taux directeurs qui d'une certaine façon bordent les limites de fluctuation extrêmes des taux sur le marché monétaire : limite supérieure avec le taux Lombard actuellement fixé à 6 %, limite inférieure avec le taux de l'escompte qui se trouve à 4,50 %. En abaissant régulièrement le taux Repo, la Bundesbank mange progressivement la marge dont elle dispose encore avant d'aller taper contre ce plancher que constitue le taux de l'escompte. Comme il lui reste maintenant moins d'un demi-point de baisse, on saura à la rentrée si les autorités monétaires allemandes entendent poursuivre leur politique de réduction des taux courts. Dans l'affirmative, il leur faudra abaisser le taux de l'escompte.

Pour l'heure, les autorités monétaires françaises calquent prudemment leur politique sur celle de l'Allemagne. En France, les taux du marché monétaire _qui sont donc les taux à court terme que paient les banques pour satisfaire leurs besoins courants_ évoluent entre une limite supérieure (le taux des prises en pension), qui reste fixé à 6,40 % depuis le 19 mai et une limite inférieure, le taux des appels d'offres, qui vient d'être abaissé à 5 % et qui correspond au taux Repo allemand.

On voit donc que la Banque de France approvisionne le marché monétaire à un coût légèrement supérieur à celui de la Bundesbank : 5 % contre 4,85 %. Cela malgré un taux d'inflation qui reste en France inférieur au taux allemand : 1,8 % sur un an contre 2,5 % en Allemagne.

Al. V.

REPÈRES

FISCALITÉ

Le FMI relance l'idée de l'introduction d'une TVA aux Etats-Unis

Pour réduire leur déficit budgétaire et favoriser un effort d'épargne dans la population, les Etats-Unis devraient introduire dans leur fiscalité une taxe fédérale sur la consommation. Dans son rapport annuel, publié mercredi 27 juillet à Washington, le Fonds monétaire international (FMI) relance un débat qui avait animé l'Amérique après l'élection de Bill Clinton et auquel le plan de réduction du déficit d'août 1993 avait mis fin. *« Après avoir évalué l'impact du plan de réforme du système de santé, les autorités américaines devront considérer si des mesures fiscales nouvelles sont nécessaires »*, écrit le FMI. En fait, comme Michel Camdessus, le directeur général du Fonds, l'a déjà souligné, le FMI attribue une partie de la hausse actuelle des taux d'intérêt à long terme à l'incertitude qui règne à Washington quant au financement du déficit budgétaire américain sur le moyen et le long terme. – *(Corresp.)*

GATT

La Chine juge « inacceptables » les conditions de sa réintégration

A l'occasion de la reprise des négociations, jeudi 28 juillet à Genève, sur la réintégration de la Chine au sein du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), Pékin a jugé *« inacceptables »* les demandes formulées par les membres de l'organisation. La Chine *« ne cherche pas l'adhésion à n'importe quel prix et n'est pas prête à brader ses intérêts fondamentaux pour réintégrer l'organisation »*, a menacé le vice-ministre chinois du commerce extérieur, Long Yongtu. Les Etats-Unis considèrent ainsi la Chine comme un pays développé et exigent qu'elle abolisse toutes ses barrières non tarifaires et ouvre son marché agricole aux importations de l'étranger dès son admission. Pékin réclame, au contraire, la possibilité d'appliquer graduellement les règles du GATT comme tout pays en développement.

Après l'annulation d'une circulaire par le Conseil d'État

L'ANPE publie de nouvelles directives sur la radiation des chômeurs

LYON

de notre bureau régional

Le Conseil d'État ayant annulé une circulaire de l'ANPE, en date du 25 mars 1992, sur la « gestion » des demandeurs d'emploi et les conditions de leur radiation (*le Monde* du 20 juillet), l'établissement vient de publier de nouvelles directives sur ces sujets. Dans une note adressée, le 22 juillet, à l'ensemble des cadres de l'ANPE, Gilbert Hyvernat, directeur général délégué, annonce que des instructions sur les modifications apportées à la pratique actuelle de l'inscription, définies en liaison avec les pouvoirs publics et l'UNEDIC, seront rendues publiques dès que possible. Il indique également que l'ANPE met en place immédiatement une cellule de gestion pour les réclamations écrites des usagers qui n'auraient plus pu prétendre à un revenu de remplacement du fait d'une radiation maintenant devenue illégitime (1).

Par ailleurs, le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques du ministère de l'intérieur, Jean-Paul Faugère, a adressé à l'ANPE, le 21 juillet, une circulaire donnant la liste des titres de séjour et de travail nécessaires pour l'inscription à l'ANPE des étrangers non communautaires et non ressortissants de pays membres de l'Espace économique européen. Selon l'union départementale CFDT du Rhône, une des organisations syndicales ayant introduit la procédure contre la circulaire de 1992, plusieurs dizaines de milliers de chômeurs sont susceptibles d'introduire des recours contre des défauts d'indemnisation survenus deux années durant. En revanche, cette décision de justice pourrait entraîner une révision à la baisse des chiffres officiels du chômage, en raison du classement de certaines demandes dans de nouvelles catégories (*le Monde* du 28 juillet).

G. B.

(1) ANPE, direction générale, cellule de gestion des recours, 4 rue Galilée, 93198 Noisy-le-Grand.

INDICATEURS

JAPON

■ **Chômage : + 0,1 point en juin.** – Le taux de chômage au Japon a augmenté de 0,1 point en juin par rapport à mai pour s'établir à 2,9 % de la population active en données corrigées des variations saisonnières. Par rapport à juin 1993, ce taux a progressé de 0,4 point.

■ **Production industrielle : + 2 % en juin.** – La production industrielle japonaise a progressé de 2 % en juin par rapport à mai, selon des données provisoires. Sur l'ensemble du deuxième trimestre, la hausse est de 0,8 % par rapport au premier trimestre, mais comparé au deuxième trimestre de 1993, la production industrielle est en recul de 1,3 %.

EN BREF

FONCTION PUBLIQUE : six syndicats signent l'accord sur l'hygiène et la sécurité. – Six fédérations syndicales (CFDT, CFTC, CFE-CGC, FEN, FO et FGAF) ont signé, jeudi 28 juillet au ministère de la fonction publique, l'accord améliorant les conditions d'hygiène et de sécurité des fonctionnaires de l'Etat, de La Poste et de France Télécom (*le Monde* du 22 juillet). Le décret reprenant les dispositions de ce protocole devrait être publié *« avant la fin de l'année »*.

PARTICIPATION : publication de la nouvelle loi. _ La loi sur l'amélioration de la participation dans l'entreprise, qui a été définitivement adoptée le 13 juillet, a été publiée mercredi 27 juillet au *Journal officiel*. Parmi les nouvelles dispositions figure la création d'un compte d'épargne-temps qui doit permettre au salarié qui le souhaite d'accumuler des droits à congé rémunéré. Ce compte peut être alimenté par le report de congés payés dans la limite de dix jours par an, la conversion de primes conventionnelles ou d'intéressement en jours de congé supplémentaires, une fraction de l'augmentation individuelle de salaire et les repos compensateurs. Ensuite, ces sommes sont utilisées pour indemniser, en totalité ou en partie, des congés sans solde d'une durée minimale de six mois.

CONTRÔLE : Peugeot rappelle des scooters Buxy et Zénith. – Les acheteurs de Buxy et de Zénith, deux scooters Peugeot de 50 centimètres cubes, modèles 1994, équipés de grosses roues, sont invités à procéder à un contrôle antivibratoire gratuit de leur machine auprès de leur concessionnaire, a indiqué mardi 26 juillet, Peugeot Motocycles. L'intervention, qui porte sur un *« indexage du guidon »*, demande une immobilisation d'une demi-heure dans un garage.

BIOLOGISTES : une nouvelle convention. – La précédente convention de 1991 ayant été annulée le 22 juin par le Conseil d'Etat, une nouvelle version a été signée, mardi 26 juillet, entre les caisses nationales d'assurance-maladie et les trois syndicats de biologistes. Par rapport à l'ancien, le nouveau texte ne comporte que des modifications mineures et prévoit un taux d'évolution des dépenses de 3,4 % pour 1994.

VIE DES ENTREPRISES

Malgré des capacités de production insuffisantes

Les constructeurs automobiles américains dégagent des profits records

La croissance du marché automobile américain s'est un peu ralentie au deuxième semestre 1994. Mais le redémarrage des ventes en Europe, et surtout les efforts de productivité accomplis aux Etats-Unis ont permis aux trois grands constructeurs américains General Motors, Ford et Chrysler de dégager de substantiels profits durant cette période.

Ford et General Motors ont presque doublé leurs bénéfices nets qui s'établissent respectivement à 2,6 et 2,8 milliards de dollars (respectivement 14 et 15 milliards de francs) pour la première moitié de l'année par rapport à la même période de 1993. Tous deux semblent avoir remédié à leurs point faibles : l'Europe pour Ford et l'Amérique du Nord pour General Motors. Ford Europe, en perte depuis trois ans, dégage ainsi un léger bénéfice (244 millions de dollars) durant ce second trimestre. Sur la même période, GM dégage un bénéfice de 723 millions de dollars en Amérique du Nord contre une perte de 33 millions de dollars l'année précédente à pareille époque.

Chrysler voit son profit augmenter de 55 % pour s'établir à 1,9 milliard de dollars. En termes de chiffre d'affaires, il enregistre la meilleure performance des trois : une croissance de 20 % pour un chiffre d'affaires s'établissant à 26,3 milliards de dollars. Les chiffres d'affaires de Ford (64,2 milliards de dollars) et de GM (77,9 milliards de dollars) sont en augmentation de 14 % et 10 % respectivement. De bons scores comparés à la progression du marché aux Etats-Unis où les immatriculations ont augmenté de 9,7 % sur six mois, et en Europe (+ 6,6 %). En dehors de ces deux importantes zones géographiques, GM continue aussi de tirer profit de ses implantations en Amérique latine, marché en très forte croissance. La production de son usine brésilienne est déjà entièrement vendue jusqu'à la fin de l'année. GM y fabrique sa petite Corsa depuis le mois de mars

Ces problèmes de capacité existent aussi en Amérique du Nord. Les trois grands contructeurs ont tous manqué de véhicules pour répondre à la demande : le zéro-stock a ses défauts.

A. K.

Troquant des participations contre des titres de la banque

Elf Aquitaine devient le deuxième actionnaire de la BNP

Echange ensemble de participations qualifiées de non stratégiques contre montée en puissance dans le capital d'une des toutes premières banques françaises, récemment privatisée.

Le groupe pétrolier Elf Aquitaine et la Banque nationale de Paris viennent ainsi de procéder à un troc peu banal. Aux termes d'un accord signé par les deux groupes jeudi 28 juillet, la BNP reprend le portefeuille de participations industrielles d'Elf logées dans sa filiale Financière Gamma et évaluées à 1,1 milliard de francs. En échange, la banque paie le groupe pétrolier en titres BNP à émettre.

Elf Aquitaine devrait ainsi recevoir entre 4 et 4,4 millions de titres BNP, selon le communiqué commun des deux groupes, et devenir, *« sous réserve de l'accord de l'assemblée générale d'actionnaires de la BNP et de l'avis des commissaires aux apports »*, le deuxième actionnaire de la banque présidée par Michel Pebereau, derrière l'UAP. La participation d'Elf Aquitaine au capital de la BNP est actuellement de 1,86 %. Elle devrait être ainsi portée *« à un niveau légèrement supérieur à 4 % »*. L'UAP, premier actionnaire de la banque avec 14,7 % du capital, devrait voir son poids très légèrement dilué à la suite de cette opération.

La Financière Gamma, présidée par Geneviève Gomez, est une filiale toute récente du holding CPIH, filiale commune d'Elf Aquitaine et d'Elf Gabon. Sa création s'inscrit dans la politique de nettoyage des participations, décrétée par Philippe Jaffré, le patron du groupe pétrolier, dès son arrivée aux commandes. *« On a voulu centraliser dans Gamma tout un ensemble de petites lignes – environ 70 participations minoritaires de 1 % à 20 % – qui figuraient dans CPIH aux cotés de liquidités et d'intérêts jugés plus stratégiques et qui étaient destinées à être cédées »*, explique-t-on chez Elf. Le contenu exact de Financière Gamma reste difficile à apprécier. *« En majorité, il s'agit de sociétés de capital développement, notamment aux Etats-Unis, du non-coté, auxquels s'ajoutent des participations dans des sociétés plus connues du type Marie Brizard, France-Elevage, Novalliance, Alta Berkeley. »*

C. M.

Remplaçant Pierre-Yves Cossé

François David nommé PDG de la Coface

François David, directeur général adjoint de l'Aérospatiale, a été nommé, mercredi 27 juillet, président directeur général de la Coface (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) par le conseil d'administration. M. David succède à Pierre-Yves Cossé, président démissionnaire, qui occupait ce poste depuis 1991 (*le Monde* du 18 juin). La Coface, passée au secteur privé depuis la dénationalisation de l'UAP _ en restant toutefois soumise au contrôle économique et financier de l'Etat, qui désigne deux représentants _ couvre les risques des entreprises françaises à l'exportation, secteur que connaît bien François David.

Cet énarque de 52 ans a été, de 1978 à 1980, conseiller technique au cabinet de Jean-François Deniau, alors ministre du commerce extérieur. Par la suite, il a été directeur de cabinet de Michel Noir, ministre du commerce extérieur dans le gouvernement Chirac, en 1986 et 1987, avant d'être nommé à la tête de la direction des relations économiques extérieures (DREE) du ministère de l'économie jusqu'en 1989. Depuis 1990, M. David était directeur général adjoint de l'Aérospatiale, chargé des affaires internationales.

Le capital de la Coface est réparti à 22 % pour les réassureurs (SCOR 20 % et SAFR 2 %), 50,1 % pour les banques (BFCE 20 %, BNP 5,56 %, Crédit lyonnais 5,56 % , Crédit national 13,42 %), et 27,9 % pour les assureurs (AGF 11,23 % et SFAC 16,67 %).

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

COOPÉRATIONS

BRITISH TELECOM ET MIC reçoivent le feu vert de Bruxelles pour leur alliance. – La Commission européenne a donné, jeudi 28 juillet, son feu vert à l'alliance entre les sociétés britannique British Telecom et américaine MCI dans le domaine des télécommunications, a annoncé un de ses porte-parole. British Telecom (BT) pourra ainsi acquérir une participation de 20 % dans MCI pour un montant total de 4,3 milliards de dollars (24 milliards de francs), a ajouté le porte-parole. BT est le quatrième opérateur mondial dans le secteur des télécommunications et MCI le cinquième. Les deux sociétés sont également autorisées à créer une compagnie en joint-venture appelée « Concert » et qui offrira des services dans plusieurs secteurs, comme la transmission de données, les conférences vidéo, les services aux voyageurs et les cartes de téléphones internationales, les réseaux interactifs intelligents et les transmissions par satellites (VSAT).

MARCONI et FINMECCANICA *créent une société commune* dans les radiocommunications. – Le groupe britannique d'électronique et de défense General Electric Company (GEC) a annoncé, jeudi 28 juillet à Londres, que sa filiale italienne Marconi SpA avait conclu un accord avec Finmeccanica pour former une co-entreprise (joint-venture) dans la radiocommunication, les systèmes télématiques et les « systèmes de contrôle d'accès ». Détenue à 50-50, la nouvelle société représentera des ventes de 500 milliards de lires (1,7 milliard de francs) et emploiera 2 000 personnes, selon GEC.

FINANCE

LA GÉNÉRALE DES EAUX lance un emprunt d'un milliard de francs. – La Compagnie générale des eaux a annoncé, jeudi 28 juillet, un emprunt sur dix ans en euro-obligations d'un montant nominal de 1 milliard de francs. Cet emprunt est assorti d'un taux d'intérêt nominal de 8,125 % et émis à un prix de 100,977 %. Parmi les banques participant à cette opération figurent la BNP, le CCF et la Société Générale.

DIFFUSION PLUS souhaite entrer au second marché. – Le groupe Diffusion Plus, qui mène l'essentiel de son activité dans la logistique de vente par correspondance (VPC), souhaiterait entrer sur le second marché, a déclaré William Meriel, PDG du groupe, lors d'une conférence de presse mercredi 27 juillet. Si la Commission des opérations de Bourse (COB) approuve le dossier, qui sera déposé début août, Diffusion Plus mettra à la disposition du public 10 à 15 % de son capital, soit 6,45 millions de francs. Le résultat net de l'exercice 1993-1994 (achevé le 30 avril) est de 7 millions de francs, soit une progression de 23 % , et devrait atteindre 15 à 19 millions en 1995. Selon M. Meriel, la raison de cette croissance s'explique par l'essort important du marché de la vente par correspondance. De plus, il a ajouté que cette entrée en Bourse devrait permettre *« d'accroître la notoriété de l'entreprise, ce qui est très important dans le secteur de la VPC »*.

COMPAGNIE BANCAIRE : l'OPR sur la Sinvim se déroulera du 1er au 17 août inclus. – Le projet d'offre publique de retrait (OPR) de la Compagnie bancaire sur les actions de la société Sinvim a reçu, jeudi 28 juillet, l'aval des autorités boursières. La Compagnie bancaire, dont la Banque Paribas s'est portée garante, s'est engagée à se porter acquéreur sur le marché au prix unitaire de 10 francs de toutes les actions Sinvim présentées à la vente du 1er au 17 août inclus. La cotation des actions Sinvim, suspendue depuis le 22 juillet, sera reprise le lundi 1er août sur le marché au comptant. A l'issue de l'OPR, l'action Sinvim sera radiée du marché au comptant. Ayant constaté que la participation du public à l'augmentation récente de capital de la Sinvim n'avait pas dépassé 0,6 %, la Compagnie bancaire, qui possède actuellement 96,57 % des actions Sinvim, avait jugé nécessaire de proposer le rachat de leurs titres aux actionnaires minoritaires.

RÉSULTATS

COMMERZBANK : hausse de 11,2 % du bénéfice d'exploitation au premier semestre. – La banque allemande Commerzbank a enregistré un bénéfice d'exploitation consolidé de 436 millions de deutschemarks (1,491 milliard de francs) au premier semestre 1994, soit une progression de 11,2 % par rapport au premier semestre 1993, a annoncé la banque, jeudi 28 juillet. La baisse de ses dotations aux provisions pour risques de 14,6 % à 710 millions de DM (2,428 milliards de francs) expliquerait ce résultat. Le bénéfice d'exploitation partielle, qui ne comprend que les opérations réalisées pour le compte de la clientèle, a progressé de 16,9 % à 968 millions de DM (3,31 milliards de francs). La banque précise que, malgré *« une légère reprise économique en Allemagne »*, la situation financière de nombreux ménages et entreprises était *« délicate »* mais elle ajoute que *« ses activités internationales n'ayant pas requis de nouvelles provisions, le montant des dotations a pu être réduit par rapport au niveau élevé de l'année passée »*.

SOCIAL

PEUGEOT : le retour au chômage partiel confirmé. – Après les journées de chômage partiel de juillet, l'usine Peugeot de Sochaux va de nouveau subir sept à huit journées chômées en septembre et en octobre, a annoncé, jeudi 28 juillet, la direction au comité d'établissement. Cette mesure affectera 15 000 ouvriers. Parallèlement, le comité d'établissement du centre de production Peugeot de Mulhouse a appris que de une à quatre journées de chômage partiel étaient programmées en septembre, alors que les 11 500 salariés travaillaient à temps plein depuis quatre mois, et même en heures supplémentaires pour une partie d'entre eux. En revanche, d'autres unités continueront de travailler normalement ou devront effectuer des heures supplémentaires. Le groupe PSA justifie ces adaptations par l'essoufflement de l'effet de la prime Balladur de 5 000 francs. PSA a annoncé le 28 juillet que son chiffre d'affaires consolidé avait progressé de 14,8 % au premier semestre 1994 et qu'il atteignait 83,8 milliards de francs.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 29 juillet ↑ Raffermissement

Après deux séances de consolidation, la Bourse de Paris repartait logiquement à la hausse vendredi 29 juillet. En progression de 0,68 % dès le début des transactions, les valeurs françaises gagnaient 0,48 % en milieu de matinée. Aux alentours de 12 h 30, les gains de l'indice CAC 40 étaient de *0,55 % à 2 064,61 points*.

Le marché des actions était soutenu, pour cette dernière séance de la semaine, par la bonne tenue du marché obligataire. Sur le MATIF le contrat notionnel septembre repassait *au-dessus des 117 à 117,02, en hausse* de 18 centièmes. Après une phase de consolidation consécutive aux *hausses du début de la semaine* et la liquidation positive du mois de juillet, le courant acheteur, assis sur des anticipations de bons résultats de sociétés, devrait réapparaître, selon les boursiers.

Le marché était toutefois sur la réserve en début d'après-midi en attendant le chiffre du produit intérieur brut (PIB) américain. Les experts tablent sur une augmentation de 3,8 % du PIB au deuxième trimestre, contre une hausse de 3,4 % durant les trois premiers mois de 1994.

Du coté des valeurs en hausse, on notait Alcatel Alsthom qui gagnait 3,2 % et Roussel Uclaf, 4,4 %. Jeudi le groupe pharmaceutique a annoncé une hausse de 44 % de son bénéfice semestriel.

NEW-YORK, 28 juillet ↑ Timide progression

Wall Street a enregistré une timide progression jeudi 28 juillet, profitant d'un repli des taux d'intérêt à long terme, à l'issue d'une séance atone. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 730,83 points, en hausse de 10,36 points, soit une avance de 0,28 %. Quelque 246 millions de titres ont été échangés.

L'activité a été limitée, les investisseurs ayant hésité à s'engager à la veille de la première estimation du produit intérieur brut (PIB) américain pour le deuxième trimestre. Les experts tablent sur une hausse de 3,6 % du PIB, contre 3,4 % au premier trimestre. Les investisseurs craignent que, si les chiffres du PIB dépassent les prévisions des experts, la Réserve fédérale ne soit amenée à resserrer sa politique monétaire, a indiqué Bob Walberg, analyste chez MMS International. En revanche, une estimation inférieure aux attentes devrait provoquer un recul des taux d'intérêt sur le marché obligataire, rendant plus attrayants les titres boursiers, a-t-il ajouté.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, a reculé à 7,54 % contre 7,61 % la veille.

VALEURS	Cours du 27 juillet	Cours du 28 juillet
Alcoa	77 7/8	78 7/8
Allied Signal Inc.	37 1/4	37 1/2
American Express	26 1/8	26 1/4
ATT	54 5/8	54 5/8
Bethlehem Steel	20 3/4	21 1/4
Boeing	45 3/8	45
Caterpillar Inc.	108 5/8	107 1/4
Chevron	42 7/8	43 1/2
Coca-Cola	43 3/8	44 1/8
Disney Corp.	42 1/8	42 1/8
Du Pont de Nemours	59 7/8	60 1/8
Eastman Kodak	48 1/4	48 1/8
Exxon	58 5/8	59
General Electric	48 3/4	49 1/2
General Motors	49 1/2	50 1/4
Goodyear Tyre	35 3/4	35 1/2
IBM	62 1/2	62 1/4
International Paper	71	71 1/8
Morgan (J.P.)	61 3/4	62
McDonnell Douglas	113 7/8	113 1/4
Merck and Co.	29 5/8	29 3/4
Minnesota Mining	51 3/8	52 1/2
Philip Morris	54 7/8	54 3/4
Procter & Gamble	54 1/8	55 1/8
Sears Roeb. and Co.	47 1/4	46 5/8
Texaco	62 3/4	63 1/8
Union Carbide	27 3/4	27 3/4
United Tech.	61 7/8	60 5/8
Westinghouse El.	12	12
Woolworth	15 1/8	15 1/8

LONDRES, 28 juillet ↑ Reprise

Après un début de séance plutôt mitigé, la Bourse de Londres a clôturé en hausse jeudi 28 juillet, encouragée par l'optimisme du rapport mensuel du Trésor britannique. L'indice Footsie des cent plus grandes valeurs a gagné 13,6 points à 3 095,9 points, soit une avance de 0,4 %. Quelque 655,5 millions de titres ont été échangés contre 599 millions la veille.

Rappelant les bons indices des ventes de détail, des immatriculations, de la production industrielle et du chômage, le Trésor britannique a souligné jeudi dans son rapport mensuel *« la croissance soutenue et régulière »* de l'économie, tout en notant que les peurs du marché d'un retour de l'inflation s'étaient apaisées.

VALEURS	Cours du 27 juillet	Cours du 28 juillet
Allied Lyons	5,83	5,78
BP	4,11	4,08
BTR	3,71	3,71
Cadbury	4,38	4,39
Glaxo	5,57	5,73
GUS	5,87	5,82
ICI	8,31	8,36
Reuters	4,62	4,67
RTZ	8,83	8,51
Shell	7,26	7,31
Unilever	10,08	10,07

TOKYO, 29 juillet ↑ Nouvelle hausse

La Bourse de Tokyo a clôturé en hausse vendredi 29 juillet dans des échanges peu étoffés grâce à des achats d'institutions financières apparus en fin d'après-midi. Au terme des transactions, l'indice Nikkei des 225 valeurs vedettes a gagné 201,54 points, à 20 449,39 points, soit une hausse sensible de 1 %.

Pourtant le sentiment demeure mitigé malgré cette hausse et nombre d'investisseurs restent attentistes, expliquent des boursiers. *« Le sentiment ne s'est pas réellement amélioré. Nous sommes justes revenus dans une vieille marge de 20 300/20 800 points et le marché manque encore d'énergie pour faire vraiment bouger les cours »*, a commenté un opérateur.

VALEURS	Cours du 28 juillet	Cours du 29 juillet
Bridgestone	1 610	1 640
Canon	1 700	1 710
Fuji Bank	2 240	2 260
Honda Motors	1 710	1 730
Matsushita Electric	1 630	1 640
Mitsubishi Heavy	770	777
Sony Corp.	5 780	5 870
Toyota Motors	2 110	2 120

CHANGES

Dollar : 5,4440 ↑

Vendredi 29 juillet, le dollar se redressait nettement en milieu de matinée sur le marché des changes parisien à 5,4440 francs, contre 5,3660 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le deutschemark se dépréciait à 3,4140 francs, contre 3,4194 francs jeudi soir (cours BdF).

FRANCFORT	28 juillet	29 juillet
Dollar (en DM)	1,5724	1,5940

TOKYO	28 juillet	29 juillet
Dollar (en yens)	98,44	100,50

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (29 juillet) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %

New-York (27 juillet) .... 4 5/16 %

BOURSES

PARIS

	27 juillet	28 juillet
(SBF, base 1000 : 31-12-87) Indice CAC 40	2 055,69	2 053,43
(SBF, base 1000 : 31-12-90) Indice SBF 120	1 416,47	1 413,36
Indice SBF 250	1 370,32	1 367,47

NEW-YORK (indice Dow Jones)

	27 juillet	28 juillet
Industrielles	3 720,47	3 730,83

LONDRES (indice « Financial Times »)

	27 juillet	28 juillet
100 valeurs	3 082,30	3 095,90
30 valeurs	2 398,20	2 401,40

FRANCFORT

	27 juillet	28 juillet
Dax	2 140,44	2 122,81

TOKYO

	28 juillet	29 juillet
Nikkei Dow Jones	20 247,85	20 449,39
Indice général	1 621,46	1 637

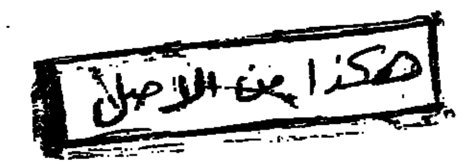
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,4340	5,4360	5,4430	5,4465
Yen (100)	5,4405	5,4480	5,4858	5,4953
Ecu	6,5294	6,5358	6,5208	6,5302
Deutschemark	3,4133	3,4157	3,4174	3,4211
Franc suisse	4,0237	4,0282	4,0345	4,0411
Lire italienne(1000)	3,4047	3,4082	3,3793	3,3844
Livre sterling	8,2933	8,2992	8,2950	8,3044
Peseta (100)	4,1474	4,1522	4,1212	4,1278

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 3/8	4 1/2	4 3/4	4 7/8	5 3/16	5 5/16
Yen	2	2 1/8	2 1/8	2 1/4	2 1/8	2 1/4
Ecu	5 11/16	5 13/16	5 13/16	5 15/16	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	4 7/8	5	4 7/8	5	4 7/8	5
Franc suisse	4 3/16	4 5/16	4 1/4	4 3/8	4 3/8	4 1/2
Lire italienne(1000)	8 1/16	8 5/16	8 5/16	8 9/16	8 11/16	9 15/16
Livre sterling	5 1/8	5 1/4	5 3/8	5 1/2	5 11/16	5 13/16
Peseta (100)	7 11/16	7 15/16	7 13/16	8 1/16	7 15/16	8 3/16
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 7/16	5 9/16	5 5/8	5 3/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 29 JUILLET

Liquidation : 24 août
Taux de report : 6,13

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,49 % (2063,51)

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 28 juillet

(1) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 20, multiplicat. nbre de titres par 20.
(2) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 15, multiplicat. nbre de titres par 15.
(3) 3-6-94 Division val. liquidat. par 8, multiplicat. nbre de titres par 8.
(4) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 2, multiplicat. nbre de titres par 2.

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 28/07	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,3930	5,3880	5,15	5,75
Ecu	6,5320	6,5305	—	—
Allemagne (100 dm)	341,6600	341,9400	328	352
Belgique (100 F)	16,6090	16,6155	16	17,10
Pays-Bas (100 fl)	304,4900	304,6800	290	312
Italie (1000 lires)	3,4035	3,3965	3,25	3,72
Danemark (100 krd)	86,9500	88,9700	82,75	91,05
Irlande (1 iep)	8,1570	8,1695	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,2500	8,2460	7,85	8,70
Grèce (100 drachmes)	2,2600	2,2590	2,10	2,65
Suisse (100 f)	403,3700	404,2200	389	413
Suède (100 krs)	69,7300	69,5300	65	75
Norvège (100 k)	78,4100	78,3700	74	83
Autriche (100 sch)	48,5590	48,5960	47,20	50,30
Espagne (100 pes)	4,1510	4,1505	3,90	4,50
Portugal (100 esc)	3,3450	3,3450	3,05	3,75
Canada (1 $ can)	3,8987	3,8851	3,70	4,30
Japon (100 yens)	5,5014	5,4466	5,30	5,65

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 28/07
Or fin (kilo en barre)	67100	66900
Or fin (en lingot)	67500	67150
Napoléon (20f)	387	385
Pièce Fr (10 f)	317	315
Pièce Suisse (20 f)	386	390
Pièce Latine (20 f)	387	387
Souverain	494	494
Pièce 20 dollars	2460	2500
Pièce 10 dollars	1380	1300
Pièce 5 dollars	640	645
Pièce 50 pesos	2510	2520
Pièce 10 florins	400	399

Matif (Marché à terme international de France)
28 juillet 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 172 945

Cours	Mars 95	Sept. 94	Déc. 94
Dernier	115,20	116,84	116,04
Précédent	115,64	117,18	116,34

CAC 40 A TERME
Volume : 47 151

Cours	Juillet 94	Août 94	Sept. 94
Dernier	2050	2058	2068
Précédent	2055	2063,50	2071,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

ILE-DE-FRANCE

Dans le Val-de-Marne

L'Haÿ célèbre les cent ans de sa roseraie

En 1892, Jules Gravereaux, qui fut le premier employé de Boucicaut, puis un conseiller proche du créateur du Bon Marché, s'est acheté une propriété à L'Haÿ une fois retiré des affaires. En 1894, il commençait une collection de roses. C'est cette année-là qui est considérée comme année de naissance de la roseraie. En 1899, arrivé à mille cinq centsvariétés, il demandait à Edouard André, célèbre architecte paysager, de dessiner un jardin qui soit un écrin pour la rose. Pour la première fois, un lieu était consacré à un végétal unique. Celle qui est considérée comme la première roseraie du monde venait d'éclore. Le Val-de-Marne célèbre donc cette année le centenaire de la roseraie de L'Haÿ-les-Roses.

En 1910, Jules Gravereaux rassemble les huit mille types de roses connus. En 1914, la consécration arrive. Pour que les demoiselles du téléphone ne la confondent plus avec Lagny, la ville de L'Haÿ ajoute les Roses à son patronyme. Aujourd'hui, la roseraie, devenue propriété du conseil général, regroupe trois mille deux cents variétés (35 000 pieds), essentiellement des espèces anciennes, ce qui en fait le conservatoire de la rose. Bagatelle, plus récent, consacré aux espèces nouvelles, en est le salon. Les 17 000 mètres carrés de la roseraie se développent comme un éventail. Onze jardins thématiques ou chronologiques (roses galliques, de l'Antiquité au XVII[e] siècle, roses sauvages, doubles des rosiers offerts à la Malmaison...) s'y déploient.

Huit jardiniers offrent chaque année un spectacle exubérant, embaumant, chatoyant. Pour cela, ils renouvellent 2 500 à 3 000 pieds chaque hiver, taillent interminablement les rosiers grimpants (ce qui occupe la moitié de leur temps), entretiennent les cinq kilomètres de bordures de buis... Au total, 8 millions de francs sont nécessaires chaque année.

La roseraie, qui accueille bon an mal an 40 000 visiteurs (1), espère atteindre, en 1994, les 50 000, ce qui correspondra à sa capacité maximale. En respectant le plan d'origine, le tracé de la roseraie interdit toute augmentation de sa capacité alors que chaque année une dizaine de variétés y sont plantées dans le jardin des roses nouvelles. A terme, c'est une partie de la création variétale du XX[e] siècle qui se trouve menacée. Les obtenteurs viennent parfois à L'Haÿ rechercher des variétés qu'ils ont laissé s'éteindre alors qu'ils en sont les créateurs.

Le Val-de-Marne a décidé de créer une nouvelle roseraie. Plus étendue que celle de L'Haÿ, elle accueillera un maximum de variétés représentatives de la création actuelle. Elle sera implantée dans le futur parc départemental des Lilas à Vitry-sur-Seine. Vitry-sur-Seine où était né Gravereaux en 1844.

FRANCIS GOUGE

(1) Roseraie de L'Haÿ-les-Roses, rue Albert-Watel, 94240 L'Haÿ-les-Roses. Entrée : 10 F. Renseignements : 43-99-82-80 et 43-99-82-83.

Conflits sociaux dans l'Essonne

Unilever veut fermer son usine Miko à Longjumeau

L'usine de production Miko de Longjumeau devra-t-elle fermer ses portes en 1995 ? La question est posée depuis que le groupe Ortiz-Miko a été racheté par le groupe anglo-néerlandais Unilever en décembre 1993. La multinationale, leader dans le domaine des surgelés et des crèmes glacées, veut entamer une politique de restructuration qui menace directement l'entreprise longjumelloise. C'est vers son autre unité située à Saint-Dizier (Haute-Marne) qu'Unilever envisage de transférer le total du circuit de production. L'ensemble des salariés contestent cette décision : *« On ne comprend pas qu'une multinationale qui réalise 11milliards de francs nets de bénéfices ferme ses usines »*, s'insurge Jean-Claude Thobois, délégué syndical FO.

L'usine de Longjumeau produit dix-huit millions de litres de crèmes glacées par an et emploie cent cinq salariés permanents ainsi qu'une centaine de saisonniers. La mobilisation a été immédiate pour empêcher les licenciements et réclamer des négociations. Implantée dans l'Essonne depuis près de trente ans, l'entreprise a connu sa première grève le mois dernier. Les élus locaux apportent également un soutien ferme aux salariés. La plupart des employés de Miko habitent Longjumeau, et le maire, Philippe Schmidt (PS), veut éviter la vague de licenciements. Il a récemment mis à leur disposition les panneaux d'affichage municipaux qui exposent aujourd'hui les revendications des salariés. C'est aussi la municipalité qui vient d'alerter les maires des soixante-seize communes où sont situés les dépôts de l'entreprise américaine en France : *« Nous avons déjà reçu de nombreuses réponses*, explique-t-on au cabinet du maire. *Ils ont compris qu'ils étaient également menacés »*.

Devant l'appel à la négociation des syndicats, le discours de la direction a évolué ces derniers jours. D'une fermeture pure et simple de l'entreprise, on pourrait s'orienter vers une reprise du site en unité de « découpe de congélation ». En attendant, les salariés veulent tout faire pour montrer leur détermination. *« Nous allons développer des actions originales dans quelques semaines »*, explique M. Thobois. La première devrait se concrétiser par une tournée des plages sur les côtes françaises, mais cette fois ce sont des tracts et non pas des glaces qui seront distribués aux derniers vacanciers.

ERIC FOURMENTAL

Après une action en référé

Le cinquième plan social chez Digital-Evry est annulé

Le bras de fer entre la direction du groupe informatique Digital Equipement (DEC) et les salariés d'Evry (Essonne) vient de connaître une nouvelle étape. Le comité d'entreprise, qui avait engagé une action en référé contre le cinquième plan social, vient d'obtenir gain de cause. Le tribunal de grande instance vient de prononcer la nullité de la procédure de consultation des salariés. Les 446 postes menacés, sur les 3 100 salariés de Digital-Evry, sont provisoirement maintenus.

Les quatre plans sociaux précédents ont déjà conduit, depuis 1990, à la suppression de 1 000 postes sur le site d'Evry. Face à la pression de la direction américaine, le comité d'entreprise veut jouer la carte de la négociation et multiplie les propositions. La dernière en date concerne un aménagement du temps de travail. L'Etat, par l'intermédiaire de la délégation à l'emploi, a mis au point un nouveau dispositif : le temps réduit indemnisé longue durée. Ce « TRIL » suscite, depuis début juillet, l'intérêt des syndicats.

Ce dispositif permet une diminution du temps de travail de 6 h 30 par semaine pendant dix-huit mois ; l'aide financière de l'Etat autorise à ne pas répercuter complètement cette diminution sur les salaires. Le projet qui sera soumis à la direction, après une consultation par sondage des salariés, est le suivant : 18 % du temps de travail en moins contre une baisse de salaire de 7 %. *« Cela pourrait permettre de dégager 550 postes, donc d'éviter 550 licenciements potentiels »*, assure Bruno Chavenon, délégué CFDT.

Le travail à temps partiel n'est pas une nouveauté pour les salariés de Digital-Evry. *« Aujourd'hui, il y a déjà 500 personnes qui sont employées aux quatre-cinquièmes*, explique M. Chavenon. *On peut dire que le terrain a déjà été préparé. »* Les syndicats veulent assortir ce plan d'une condition : un impact moins important des diminutions sur les plus bas salaires. Ils espèrent surtout un redémarrage normal de l'entreprise au bout des dix-huit mois du TRIL.

Le directeur général de DEC, Robert B. Palmer, vient d'annoncer, sur l'ensemble du groupe, une accélération de son plan de restructuration. Au départ, 20 000 emplois devaient disparaître en deux ans. Le plan devrait être conclu à présent au terme d'une année.

E. F.

REPÈRES

GRAND STADE

Des habitants de Saint-Denis dénoncent des « reculades »

Alors qu'une enquête publique est ouverte à la mairie de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) sur la reconstruction de deux gares devant desservir le futur Grand Stade, une association vient de se créer : l'Observatoire indépendant du suivi du Grand Stade. Ce comité, constitué d'habitants de Saint-Denis, entend observer la mise en œuvre des décisions concernant le stade et informer la population. D'ores et déjà, cet observatoire met le doigt sur plusieurs « reculades ». Selon le dossier de l'enquête publique, l'achèvement de la reconstruction des gares pourrait être reporté après 1998 pour des raisons financières. Le même motif incite la direction de l'équipement à revoir à la baisse la couverture de l'autoroute A 1 traversant Saint-Denis. L'association met en garde les décideurs contre l'allongement des délais de travaux.

PARIS

M. Chirac a promis son aide au séminaire musulman

A l'invitation du recteur Dalil Boubakeur, Jacques Chirac s'est récemment rendu à la Grande Mosquée de Paris afin de juger du résultat des travaux de rénovation qui y avaient été entreprise pour lesquels le Conseil de la capitale avait débloqué 30 millions de francs. Le maire de Paris en a profité pour souligner que dans ce lieu du culte s'exprime *« un islam modéré, généreux et tolérant »*. On lui a indiqué que, créé à l'automne dernier, l'Institut de théologie formant les imams de France (*le Monde* daté 3-4 octobre 1993) venait de délivrer ses dix premiers diplômes. Cependant, pour répondre aux besoins de la communauté musulmane de France, il faudrait agrandir cet institut, en creusant plusieurs amphithéâtres et trois salles de cours. Devis : 60 millions de francs. M. Chirac a indiqué qu'il souhaitait voir ce projet aboutir *« le plus rapidement possible »* et que la ville était *« disposée à apporter son concours »*.

Les lenteurs de la ZAC Dupleix

Au cours de son ultime séance, avant les vacances, le Conseil de Paris a dû prolonger de trois ans la concession de la Sémea XV, société d'économie mixte chargée de réaliser la ZAC Dupleix (quinzième arrondissement) et lui accorder un supplément de 9 millions de francs qui s'ajoutent aux 8 millions déja versés. Le nouveau quartier, qui occupera le terrain de la caserne Dupleix, a été victime de la crise immobilière et des procès intentés par une association locale. Sur les mille logements, le parking de cinq cents places, les équipements publics, la galerie commerciale et le jardin de 7 500 mètres carrés du projet initial, seuls trois cent dix appartements sociaux ont été livrés. Cent quatre-vingt-dix autres le seront avant la fin de l'année. Une crèche et un gymnase sont prévus pour 1995. Le quartier, dont l'achèvement était programmé pour 1994, ne sera pas terminé avant 1998.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

L'ANNEAU DE CRIN. Film franco-polonais-britannique-allemand d'Andrzej Wajda, v.o. : Utopia, 5[e] (43-26-84-65).

BAD BILLY. Film américain de Nick Mead, v.o. : Ciné Beaubourg, 3[e] (36-68-69-23) ; George V, 8[e] (36-68-43-47) ; Gaumont Parnasse, 14[e] (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14[e] (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15[e] (36-68-29-31).

UN ANGE GARDIEN POUR TESS. Film américain de Hugh Wilson, v.o. : Forum Horizon, 1[er] (36-68-51-25) ; UGC Montparnasse, 6[e] (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6[e] (36-65-70-72) ; UGC Champs-Elysées, 8[e] (36-68-66-54) ; UGC Opéra, 9[e] (36-68-21-24) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15[e] (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17[e] (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2[e] (36-65-70-23) ; Les Nation, 12[e] (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12[e] (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins, 13[e] (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14[e] (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14[e] (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15[e] (36-68-75-55).

VOYAGE. Film européen de John MacKenzie, v.o. : Gaumont Les Halles, 1[er] (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8[e] (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Sept Parnassiens, 14[e] (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9[e] (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13[e] (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14[e] (36-65-70-42).

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Laberde

Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

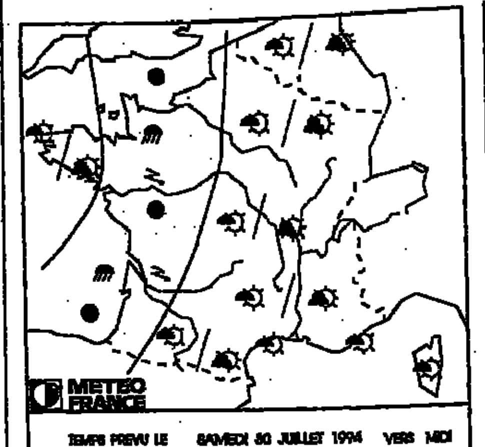
Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE SAMEDI 30 JUILLET 1994 VERS MIDI



TEMPÉRATURES maxima – minima	
FRANCE	
AJACCIO	32/20
BIARRITZ	24/19
BORDEAUX	26/19
BOURGES	27/20
BREST	19/10
CAEN	20/10
CHERBOURG	22/ 8
CLERMONT-FER.	30/17
DIJON	31/19
GRENOBLE	30/21
LILLE	28/16
LIMOGES	25/19
LYON, BRON	32/21
MARSEILLE	34/23
NANCY, ESSEY	32/18
NANTES	22/16
NICE	31/23
PARIS-MONTS	26/17
PAU	25/19
PERPIGNAN	35/23
POINTE-A-PITRE	33/24
RENNES	21/13
ST-ETIENNE	31/17
STRASBOURG	31/19
TOULOUSE	28/20
TOURS	26/18
ÉTRANGER	
ALGER	31/21
AMSTERDAM	28/16
ATHÈNES	32/22
BANGKOK	34/27
BARCELONE	31/23
BELGRADE	31/15
BERLIN	35/21
BRUXELLES	25/17
COPENHAGUE	29/22
DAKAR	31/25
GENÈVE	31/18
ISTANBUL	29/22
JÉRUSALEM	28/17
LE CAIRE	34/ –
LISBONNE	26/17
LONDRES	20/13
LOS ANGELES	22/18
LUXEMBOURG	32/18
MADRID	38/21
MARRAKECH	34/18
MEXICO	23/12
MILAN	32/16
MONTRÉAL	22/17
MOSCOU	21/ 9
NAIROBI	21/10
NEW-DELHI	29/ –
NEW-YORK	29/23
PALMA-DE-MAJ.	34/19
PÉKIN	34/25
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	31/22
HONGKONG	31/26
SÉVILLE	38/23
SINGAPOUR	31/25
STOCKHOLM	33/20
SYDNEY	18/ 7
TOKYO	33/25
TUNIS	33/21
VARSOVIE	34/15
VENISE	30/20
VIENNE	33/20

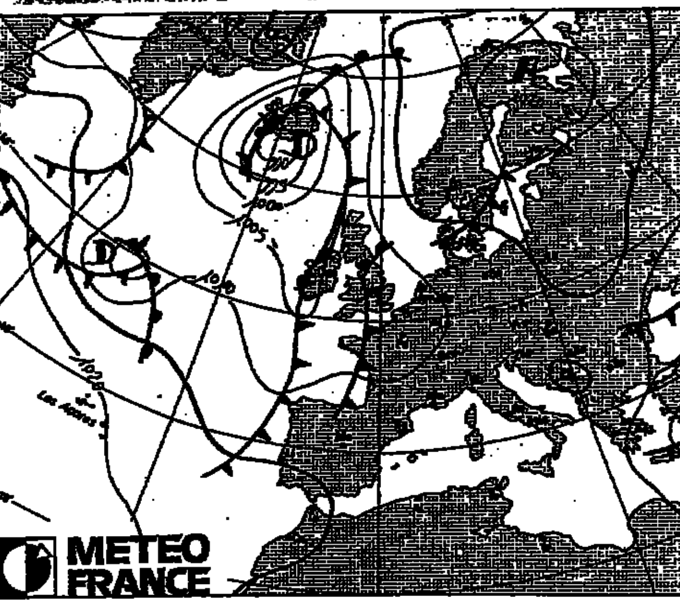
Valeurs extrêmes relevées entre le 28-07-1994 à 6 heures TUC et le 29-07-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Samedi : temps lourd, devenant orageux. – Des ondées, parfois orageuses, se produiront en tout début de matinée déjà, de l'Aquitaine au Poitou, à la Basse-Normandie. Ailleurs, le temps sera plus calme, parfois brumeux, mais le ciel sera bien dégagé. Le relief de l'est sera toutefois assez chargé avec quelques petites ondées résiduelles qui cesseront dans la matinée.
Dès la mi-journée, la ligne orageuse progressera vers le Midi-Pyrénées, le Centre, le Nord, tandis que quelques éclaircies se développeront sur la Bretagne. Les orages prendront plus d'activité, ils seront localement violents, accompagnés de rafales de vents et de chute de grêle. Sur les autres régions situées plus à l'est, le temps deviendra également de plus en plus lourd et menaçant ; en fin d'après-midi, des orages éclateront un peu partout, ils seront violents sur les versants sud du relief alpin. Seul le pourtour méditerranéen conservera un temps calme et encore très bien ensoleillé du matin jusqu'au soir. Les températures minimales seront comprises entre 14 et 17 degrés au Nord, entre 18 et 21 degrés au Sud.
Dans l'après-midi, il fera près de 23 degrés en bordure de la Manche et de l'Atlantique et 28 degrés près de la Méditerranée. Dans l'intérieur, le mercure affichera entre 27 et 33 degrés ; les valeurs les plus élevées, approchant 34 degrés, seront relevées dans le Nord-Est, le Centre, le Centre-Est, ainsi que dans l'arrière-pays provençal.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

PRÉVISIONS POUR LE 31 JUILLET 1994 A 0 HEURE TUC



VENDREDI 29 JUILLET

TF 1

13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.25 **Série : Côte Ouest.**
16.20 **Série : Extrême limite.**
16.50 **Club Dorothée vacances.** Harry et les Henderson ; Arnold et Willy ; Ici bébé ; Clip ; Jeux.
17.50 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
18.20 **Série : Premiers baisers.**
18.50 **Série : Hélène et les garçons.**
19.20 **Série : Les Filles d'à côté.**
20.00 **Journal, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Feuilleton : Les Cœurs brûlés.** De Jean Sagols, avec Mireille Darc, Pierre Vaneck (4e épisode).
22.25 **Série : Perry Mason.** Meurtre en direct, de Ron Satlof.
0.05 **Magazine : Formule Foot.** Reprise du Championnat de France.
0.40 **Feuilleton : L'Ultime Secret** (4e épisode).

FRANCE 2

13.45 **Série : Le Lyonnais.** Cérémonie religieuse.
15.15 **Série : Riptide.**
16.10 **Variétés : La Chance aux chansons.** Emission présentée par Pascal Sevran. Les meilleurs moments.
17.10 **Jeu : Des chiffres et des lettres.** Animé par Laurent Romejko.
17.40 **Série : Goal.**
18.05 **Série : Génération musique.**
18.30 **Série : Kung-fu, la légende continue.**
19.59 **Journal, Journal des courses, Météo et Point route.**
20.50 **Téléfilm : Mortelle amnésie.** De Gabriel Pelletier.
22.30 **Divertissement : Ainsi font, font, font.** Les meilleurs moments.
23.15 **Journal, Météo et Journal des courses.**
23.35 **Documentaire : portrait définitif Paul Delvaux,** D'Adrian Maben.
0.40 **Téléfilm : Guérison fatale.** De Stephan Meyer.

FRANCE 3

13.30 **Série : Fruits et légumes.**
14.00 **Documentaire : La Fin de l'isolement.** De David Parer et Diane Gilmour.
14.50 **Feuilleton : La Grande Vallée.**
15.40 **Série : La croisière s'amuse.**
16.30 **Magazine : 40e à l'ombre.** En direct d'Hendaye (Pyrénées Atlantiques). Invités : Shana, Images.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Dessin animé : Les Simpson.**
20.35 **Tout le sport.**
20.50 ▶ **Magazine : Thalassa.** Présenté par Georges Pernoud. Les Loutres du Bengale, de Robert Minangoy et Jean-Michel Vennemani.
21.45 **Magazine : Faut pas rêver.** Japon : Petit sumo deviendra gros, de Philippe Lallet ; France : Minuit Grévin, de Corinne Glowacki et Arnaud Vincenti ; Syrie : Les savonniers d'Alep, de Frédéric Soltan et Dominique Rabotteau (rediff.).
22.40 **Journal et Météo.**
23.00 **Magazine : Aléas.** Pont coupé, de François Porcile ; Le grillon du métro, de Guy Olivier ; L'héritage, d'Irène Richard ; Le milieu de nulle part, de Michel Arowns.
23.55 **Documentaires : Les Cavales de la nuit.** Patrimoine arabe : Sana'a et Shibam : les tours de sable, Pétra : le silence rouge, Fès : promenade dans la médina, trois films d'Olivier Descamps.

CANAL +

En clair jusqu'à 13.30

12.30 **Flash d'informations.**
12.35 **Documentaire : Mourtala Diop, voyageur de l'art.** De Laurence Attali. *Un sujet traité avec complaisance.*
13.28 **Guignol, le retour.**
13.30 **Cinéma : Obsession fatale.** ■ Film américain de Jonathan Kaplan (1992).
15.20 **Le Journal du cinéma du mercredi** (rediff.).
15.45 **Cinéma : Ballroom Dancing.** ■ ■ Film australien de Baz Luhrmann (1992).
17.15 **Surprises** (et à 6.45).
17.40 **Canaille peluche.**

En clair jusqu'à 20.35

18.30 **Court métrage : Zoo Cup.**
18.35 **Série animée : Les Simpson.**
18.59 **La Coccinelle de Gotlib.**
19.00 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Best of.
19.50 **Flash d'informations.**
20.00 **Magazine : C'est pas le 20 heures.**
20.35 **Téléfilm : Le Silence d'un homme.** De Harry Winer.
22.05 **Flash d'informations.**
22.15 **Magazine : Jour de foot.** Buts et extraits des matches de la 1re journée du championnat de France de D1.
23.00 **Cinéma : L'embrouille est dans le sac.** □ Film américain de John Landis (1990).
0.45 **Cinéma : Filofax.** ■ Film américain d'Arthur Hiller (1990, v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Documentaire : Histoire parallèle.** Actualités françaises et soviétiques de la semaine du 23 juillet 1944, commentées par Marc Ferro et le général Jean Delmas (rediff.).
17.55 **Magazine : Macadam.** Bossa Nova. Documentaire de Walter Salles (rediff.).
19.00 **Série : Fast Forward.**
19.30 **Documentaire : Voyage à Hawaï.** De Matthias Wendt.
19.40 **Documentaire : La Balade des étalons arabes et des fougueux mustangs.** De Wolfgang Ebert. *A bride abattue, d'Afrique du Nord en Amérique, via l'Andalousie. Presque un film d'action.*
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 ▶ **Téléfilm : Jules Ferry.** De Jacques Rouffio.
22.30 **Documentaire : Joanna, de retour.** De Joanna Helander et Bo Persson. *Photographe et écrivain, Joanna Helander, issue d'une famille germano-polonaise d'origine juive, est arrêtée en 1968, alors qu'elle était étudiante à Cracovie, pour avoir protesté contre l'intervention des troupes du Pacte de Varsovie à Prague. Elle émigrera en Suède. Ce film est un pèlerinage en Allemagne et en Pologne, à la recherche des siens morts pendant la guerre.*
23.30 **Cinéma : Embrasse-moi.** ■ ■ Film français de Michèle Rosier (1989) (88 min).

M 6

13.25 **Série : Le Saint.**
14.40 **Musique : Plage des clips.**
17.00 **Variétés : Multitop.**
17.30 **Série : Classe mannequin.**
18.00 **Série : Un flic dans la Mafia.**
19.00 **Série : Pour l'amour du risque.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.30 **Météo des plages.**
20.35 **Magazine : Capital.**
20.50 **Série : Extra-large.** L'épée du samouraï, d'Alessandro Capone.
22.25 **Série : Mission impossible.** L'An 2000.
23.20 **Série : Amours secrètes.** L'Histoire de Jacques.
23.50 **Magazine : Les Enquêtes de Capital** (et à 6.35). Atterrissage en catastrophe : la déréglementation aux Etats-Unis.
0.20 **Six minutes première heure.**
0.30 **Culture rock.** La saga de 1967.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Radio archives.** Paul Eluard à la radio – 1949.
21.32 **Musique : Black and Blue.** Night and Day, avec Noël Hervé.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** « Et l'amour, comment va ? » (4).
0.05 **Du jour au lendemain.** Dans la bibliothèque de... Raymond Jean.
0.50 **Coda.** Cinq îles dans quatre coins du monde. 5. Taquilé.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (en direct du Royal Albert Hall de Londres) : Symphonie nº 6 en ut majeur, de Schubert ; Concerto pour violon et orchestre, de Berg ; Sinfonia, de Bério, par Electric Phoenix et l'Orchestre philharmonique de la BBC, dir. Arturo Tamayo.
22.40 **Concert** (donné le 9 mai en l'église Saint-Pierre de Chaillot, à Paris) : Fantaisie en sol majeur BWV 572, Six chorals Schübler BWV 645 à 650, de Bach ; Fantaisie et fugue sur Ad nos ad salutarem undam, de Liszt, par Jean Boyer, orgue.
0.05 **Jazz nuit.** Par Xavier Prévost. Le Trio de Bobby Rangell, saxophone avec Vincent Charbonnier, contrebasse, David Pouradier-Duteil, batterie ; le Trio de Pierre Boespflug, piano avec Louis-Michel Marion, contrebasse, et Charles Devot, batterie.

IMAGES

Références

LES socialistes contemporains sont catégoriques : Jean Jaurès reste, quatre-vingts ans après son assassinat, une référence fondamentale. Ils paraissent toutefois partagés sur l'actualité de sa pensée révolutionnaire, du moins si l'on en juge par la soirée thématique qu'ARTE a consacrée à leur grand ancêtre. Pierre Mauroy et Paul Quilès semblent plus affirmatifs que Jean-Pierre Chevènement et Max Gallo, tandis qu'en bon héritier de Jules Guesde, le communiste Jack Ralite regrette que l'héritage jauressien ait été édulcoré par ses descendants directs. Quant à la présidente de la Ligue des droits de l'homme, Madeleine Rebérioux, elle se montre encore plus dubitative. A ses yeux, le grand Jaurès est déjà mort trois fois : d'abord, sous les balles de son meurtrier ; ensuite, sous l'effet anesthésiant du culte instauré par ses légataires politiques ; enfin, sous l'oubli de son message républicain d'union et de fraternité. Pronostic alarmiste du professeur Rudolf von Thadden, membre du PSD allemand : *« Si nous dormons, il va mourir. »*

Comment juger de la portée des utopies ? Que retiendront les nouvelles générations de télévision d'un tribun dont la voix s'est perdue et dont il ne subsiste que quelques rares images muettes ? Ses écrits résisteront-ils à l'avalanche cathodique ? Il suffit d'éclairer ces interrogations à la lanterne de l'actualité pour mesurer le caractère aléatoire d'un tel débat.

Nous ne pourrons jamais savoir, par exemple, ce qu'écrirait Jaurès dans *l'Humanité* à propos de la saisie des meubles d'un Tapie. Le député de Carmaux abhorrait trop les meutes, il avait lui-même essuyé trop de crachats pour qu'on conçoive qu'il applaudirait, aujourd'hui, au spectacle d'une curée. Mais le sacerdoce politique, chez lui, était trop affaire de morale, son allergie à l'argent et à la recherche des profits personnels était trop fervente pour qu'on l'imagine imperméable au soupçon, au vu du nombre de camions nécessaires pour déménager le mobilier d'un élu du peuple familier du luxe et accusé de tricheries par le fisc, la police, certains de ses pairs et son propre banquier.

Est-il d'ailleurs vraiment important de se demander comment un homme du passé réagirait au présent ? A quoi sert la nostalgie des harmonies mortes si elle n'engendre pas des harmonies nouvelles ? Jaurès ébranlait les âmes. Qu'ébranle un Tapie ? La question vaut pour beaucoup d'autres mais elle mérite réflexion. Sinon, en ces temps d'images dérisoires, on finirait par se demander ce qu'aurait pensé le normalien Jaurès de ce cul protestataire dévoilé dans le port d'Hendaye par un pêcheur espagnol en colère sous le regard d'une caméra de France 2, qui nous l'a aussitôt resservi à table...

Une seule chose est sûre : nous savons ce que Jaurès le pacifiste, l'anticolonialiste et l'antimilitariste aurait fait en entendant l'amiral Jacques Lanxade parler d'honneur pour rendre hommage au *« sale boulot »* accompli au Rwanda par les soldats français voués par le choléra à une mission de fossoyeurs. Il l'aurait embrassé.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

SAMEDI 30 JUILLET

TF 1

6.00 **Série : Intrigues.**
6.30 **Club mini Zig-Zag.** Will Cwac Cwac ; Caliméro ; Alfred J. Kwak.
7.20 **Club mini.** Bof ; Adorable Creamy ; Candy ; Le Jardin des chansons.
8.25 **Télé-shopping.**
8.55 **Club Dorothée.** Charles s'en charge ; Arnold et Willy ; Parker Lewis ; Jeux ; Le Jacky Show Maximusic avec Manuella, Hélène, Jeanne Mas, Mallaury, Babsi.
10.30 **Télévitrine.**
10.48 **Météo** (et à 12.23).
10.50 **Ça me dit... et vous ?** Avec les séries : Dinosaures, La Maison en folie.
11.53 **Météo des plages.**
11.55 **Jeu : La Roue de la fortune.**
12.25 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
12.55 **Météo, Trafic infos et Journal.**
13.15 **Magazine : Reportages.** Cahora Bassa, le barrage maudit, de Michel Fulla et Serge Billard.
13.45 **Jeu : Millionnaire.**
14.15 **La Une est à vous.** Avec la série : Sydney Police.
17.40 **Magazine : Trente millions d'amis.**
18.10 **Série : Tonnerre de feu.**
19.05 **Série : Beverly Hills.**
20.00 **Journal, Spécial formule 1, Tiercé, La Minute hippique, Météo et Trafic infos.**
20.45 **Magazine : Destins brisés.** Emission de Guy Job. Michel Berger. Avec France Gall, Françoise Hardy, Johnny Hallyday, Vanessa Paradis, Peter Kingsbery, Philippe Labro, Luc Plamondon, Jérôme Savary.
22.40 **Téléfilm : Passeport pour l'enfer.** De Robert Collins.
0.15 **Magazine : Formule 1.** Grand Prix d'Allemagne.
0.50 **Journal et Météo.**
1.00 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
1.55 **TF 1 nuit** (et à 2.25, 3.25, 4.25).
2.00 **Série : Côté cœur.**
2.35 **Histoires naturelles** (et à 5.05). Insolites : Tronçais, l'arbre et la forêt.
3.35 **Histoire de la vie.** Le propre de l'homme.
4.35 **Série : Passions.**
5.00 **Musique.**

FRANCE 2

6.05 **Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde** (rediff.).
6.50 **Dessin animé.**
7.00 **Les Matins de Saturnin.** Michel Vaillant ; Les Ratties ; Bleu, l'enfant de la Terre ; Les Aventures de Saturnin.
8.00 **Hanna Barbera Dingue Dong.** Les Pierrafeu ; Le Capitaine Caverne ; George et Jo ; Tom et Jerry Kids ; Droopy et Dripple.
9.00 **Télévisator 2.** Jeux vidéo et dessins animés.
11.30 **Jeu : Ces années-là.**
12.00 **Documentaire : Les Inventions de la vie.** De Jean-Pierre Cuny. 1. La patience du macho à plumes 2. Va te faire faire un œuf.
12.55 **Météo** (et à 13.20).
13.00 **Journal et Point route.**
13.35 **Magazine : Savoir plus santé.** Comment s'arrêter de fumer.
14.35 **Magazine : Animalia.**
15.20 **Magazine : Samedi sport.** A 15.25, Tiercé, en direct de Saint-Cloud ; Equitation : Jeux équestres mondiaux ; Rugby : Résumé des deux victoires historiques du XV de France : Nouvelle-Zélande-France à Christ-Church et Auckland ; Cyclisme : portrait du vainqueur du Tour de France 1994.
17.40 **Série : Tatort.**
19.10 **Divertissement : Rien à cirer.**
19.50 **Tirage du Loto** (et à 20.35).
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.40 **Jeu : Fort Boyard.** L'équipe : Nina Morato et les membres de l'Ecole nationale du cirque de Rosny. Au profit de Clowns sans frontières.
22.00 **Opéra : La Flûte enchantée.** De Mozart, texte d'Emmanuel Schikaneder, mise en scène de Robert Carsen, décors et costumes de Patrick Kinmonth, par le Chœur et l'Orchestre des Arts florissants, dir. William Christie ; sol. : Hans Peter Blochwitz, Gillian Webster, Kathleen McKellar Ferguson, Ruth Peel, Anton Scharinger, Natalie Dessay, Steven Cole, Rosa Mannion, Theo Adam, Reinhard Hagen, Linda Kitchen, Jean Delescluse, Laurent Naouri, Jean-Gabriel Saint-Martin, Cyril Verhulst, Bruno Coppens. En direct du Théâtre de l'Archevêché d'Aix-en-Provence et retransmis en simultané et en stéréo sur France-Musique ; à 23.30, Entracte : entretien avec Robert Carsen et William Christie ; à 0.05, 2e partie.
1.40 **Téléfilm : Le Pouvoir et la Haine** (1re partie).
3.10 **Dessin animé** (et à 4.50).
3.20 **Documentaire : OZTOTL.**
3.50 **Documentaire : Le Corbusier.**
4.55 **Magazine : De quoi j'ai l'air ?** (rediff.).

FRANCE 3

6.00 **Euronews.**
7.00 **Magazine : L'Heure du golf.** Le magazine ; La compétition : l'Open de Hollande ; Le Murphy's English Open.
7.30 **Bonjour les petits loups.** Les Oursons volants ; Mine de rien ; Mimi Cracra ; Les Aventures de Tintin : les Cigares du pharaon.
8.15 **Les Minikeums.** Babar ; Casper ; Denver ; Tom Sawyer.
10.00 **Magazine : D'un soleil à l'autre.**
10.30 **Continentales d'été.** Présenté par Nicolas Don. Série : The Twilight Zone (La Quatrième Dimension, v.o.).
11.05 **Magazine : Le Jardin des bêtes.** Présenté par Pierre Rousselet-Blanc.
11.58 **Flash d'informations.**
12.03 **Magazine : Estivales.** Dans le sud de la Bretagne.
12.45 **Journal.**
13.00 **Magazine : Couleur pays.** Evasion : randonnées en Bretagne : les dunes de Saint-Malo ; A 14.00, En flânant avec Roger Gicquel à bord de la *Recouvrance* à Brest ; A 14.50, Méridionales : cabanes et cabanons, les salins de Giraud ; A 15.20, Passion pêche : spécial Canada ; A 15.45, Littoral : Sables d'Or, les Pins du cap Ferret ; A 16.15, Génération sensations : Scurf et dragsters ; A 16.45, L'Angleterre sur un divan ou le tunnel sous la Manche vu par les Anglais.
17.55 **Magazine : Montagne.** Le Ladakh, petit Tibet, de Claude Francillon.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.** Animé par Julien Lepers.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Dessin animé : Les Simpson.**
20.35 **Magazine : Tout le sport.**
20.50 **Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie.** De Jean Beaudin, avec Marina Orsini, Roy Dupuis (9e et 10e épisodes).
22.35 **Journal et Météo.**
22.55 **Planète chaude.** Phu-Nu, femmes vietnamiennes, de Pierre Sénélas. *A travers images d'archives et témoignages, le rôle de la femme vietnamienne, en temps de guerre hier, et en temps de crise économique aujourd'hui.*
23.50 **Magazine : Ruban rouge.** Emission interactive sur le sida. Avec le docteur Serge Hefez. Prison et sida.
0.50 **Musique : Cadran lunaire.** *Valse nº 1 en sol bémol majeur op. 70, Valse posthume en si mineur,* de Chopin, par Maria-Joao Pires, piano.

CANAL +

En clair jusqu'à 8.15

6.59 **Pin-up** (et à 7.24, 12.29, 0.58).
7.00 **CBS Evening News.**
7.25 **Ça cartoon.**
8.15 **Documentaire : Ibera, le pays des marais d'argent.** De John Waters.
9.00 **Surprises.**
9.15 **Cinéma : Une place à prendre.** □ Film américain de Bryan Gordon (1991).
10.40 **Cinéma : Obsession fatale.** ■ Film américain de Jonathan Kaplan (1992).

En clair jusqu'à 13.30

12.30 **Flash d'informations.**
12.35 **Documentaire : Cent ans de cinéma américain.** 4. Le système du studio.
13.30 **Téléfilm : La Dernière Chance d'Annie.** De John Gray.
15.10 **Documentaire : National Geographic.** Les Gardiens du monde sauvage.
15.55 **Surprises.**
16.15 **Série : Le Juge de la nuit.**
17.05 **Les Superstars du catch.**
17.55 **Surprises** (et à 5.50).
18.05 **Série animée : Ren & Stimpy Show.**

En clair jusqu'à 20.30

18.25 **Court métrage : Zoo Cup.**
18.30 **Décode pas Bunny.**
19.30 **Flash d'informations.**
19.35 **Musique : Nirvana.** *Un show « unplugged » du groupe enregistré à New-York en 1993, pour MTV.*
20.30 **Téléfilm : La mort ne meurt pas.** De Jack Bender.
22.00 **Documentaire : Au fil des cimes.** De Bernard Germain.
22.50 **Flash d'informations.**
23.00 **Cinéma : The Five Heartbeats.** ■ Film américain de Robert Townsend (1992).
1.00 **Cinéma : La Nuit sacrée.** ■ Film français de Nicolas Klotz (1992).
2.45 **Cinéma : Proof.** ■ ■ Film australien de Jocelyn Moorhouse (1991).
4.15 **Cinéma : Téléphone public** ■ Film français de Jean-Marie Périer (1979.)
6.00 **Cinéma : L'Arche et les Déluges.** ■ Film français de François Bel (1992).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Documentaire : Peke Peke, le bruit des bateaux.** De Patrick Jan (rediff.).
17.55 **Magazine : Mégamix.** Musique et commerce (rediff.).
19.00 **Série : Belphégor.** De Claude Barma, avec Juliette Gréco, René Dary.
19.30 **Chronique : Le Dessous des cartes.** De Jean-Christophe Victor. L'OTAN pour tous ?
19.35 **Documentaire : Histoire parallèle.** Actualités japonaises et britanniques de la semaine du 30 juillet 1944, commentées par Marc Ferro et Hisonori Isomura.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Documentaire : Best Boy.** D'Ira Wohl.
22.25 ▶ **Téléfilm : République des rêves.** De Carl Ehlers, avec Henryk.
0.05 **Magazine : Snark.** De Paul Ouazan et Louisette Neil. *Pendant la durée des vacances, le magazine de l'image et de l'imaginaire rediffuse quelques-uns de ses numéros. Cette semaine,* O, Tannenbaum, *de Herbert Wentscher ;* Les Habitants, *d'Artavazd Pelechian ;* Pain de sucre, *de Ralf Drechsler ;* Kiss, *de Chris Newby ;* Electric Moon nº 2, *de Nam June Paik* (40 min).

M 6

7.00 **Boulevard des clips** (et à 2.10, 6.30).
8.30 **Téléfilm : Splash 2.** De Greg Antonacci.
10.00 **M 6 boutique.** Télé-achat.
10.30 **Infoconsommation.**
10.35 **Variétés : Multitop.**
11.50 **Série : Loin de ce monde.**
12.20 **Série : Ma sorcière bien-aimée.**
12.55 **Série : Les Rues de San-Francisco.**
13.50 **Série : V.**
14.45 **Série : L'Ile mystérieuse.**
15.40 **Série : Pause café.**
16.45 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
17.45 **Série : Le Saint.**
18.45 **Magazine : Les Enquêtes de Capital** (et à 3.00). Atterrissage en catastrophe, la déréglementation aérienne aux Etats-Unis.
19.15 **Magazine : Turbo.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.30 **Météo des plages.**
20.35 **Magazine : Stars et couronnes** (et à 0.15).
20.45 **Téléfilm : Les Liens du sang.** De Paolo Fondato.
0.05 **Six minutes première heure.**
0.20 **3 000 scénarios contre un virus.** Les trente courts métrages pour la lutte contre le sida.
3.25 **Rediffusions.** Fax'O ; Culture pub ; Chine impériale et millénaire ; Fréquenstar ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

Informations : 7.00 ; 7.30 ; 9.00 ; 12.30 ; 18.30 ; 22.30 ; 0.00.

1.00 **Les Nuits de France-Culture** (rediff.). Le Bon Plaisir... de Jacques Monory ; à 3.29, Une vie, une œuvre : James Cain et le roman noir ; à 4.58, Fiction : Rencontres imaginaires, entrevues réelles, de Michel Schilovitz : Cinq journées à Prague ; à 5.56 Radio Archives : Autour de Victor Hugo...
7.02 **Des idées en revues.** Actualité philosophique et sociologique : le lien social, avec Jeanine Alquier, de la revue *Transversales*, Ahmel Imsel, de la revue *Mauss*, Michel Deguy, de la revue *Rue Descartes*.
8.00 **Parle français.** Beyrouth.
9.07 **Parlez-moi d'elle.** Portraits de mère. 1. Louis Malle.
10.05 **50 ans de chanson française.** 1945-1955.
11.03 **Planète verte.** Les créations du monde.
12.02 **Panorama.** Borgès (1) (rediff.) ; à 12.45, Cinéma.
13.30 **Portrait sans pareil.** Pierre Verger, destin d'un passeur.
16.05 **L'Été des banlieues.** Avec Ahmed Kalouaz, Anne Coppel, Moïse Touré, Malik Lounes, Alain Faure, Louis Dubouchet, Farida Bekouch, Christiane Boileau.
18.35 **Comédie française.** Hamlet, de Shakespeare. Mise en scène de Georges Lavaudant, avec François Chaumette, Christine Fersen, Nicolas Silberg.
21.52 **Agora.** Avec Jean-Pierre Troadec (Amlethus).
22.35 **Musique : Jazz à la belle étoile.** Gonzalo Rubalcaba, pianiste.
0.05 **Clair de nuit.** Rencontre avec Clotilde Escalle, romancière.

FRANCE-MUSIQUE

Informations : 7.00 ; 9.00 ; 13.00 ; 19.30 ; 0.00.

1.00 **Les Nuits de France-Musique.** Programme Hector. Œuvres de Schubert, Brahms, Schumann, Bruch, Nordgren, Bartok, Janacek, Harbison, Granados, Mercadante, Rebel, Dandrieu, Rosenmuller, Haydn, Liszt, Tchaïkovski, Moussorgski.
7.02 **Mémoire d'orchestres.** Par Philippe Hersant. L'Orchestre national, dir. Kyril Kondrachine : Symphonie nº 8 en ut mineur op. 65, de Chostakovitch. L'Orchestre national, dir. Charles Bruck : Concerto pour violon et orchestre en ré majeur op. 77 de Brahms ; Concerto pour piano et orchestre nº 2 en la majeur, de Liszt.
9.10 **En scène.** Par Claude Carrière. Cole Porter.
10.00 **Les jeunes sont musiciens.** Concert (donné le 22 juillet à Montpellier) : Scènes d'enfants, de Schumann ; Les Oiseaux tristes, de Ravel ; Sonate pour piano nº 8 en si bémol majeur, de Prokofiev.
11.30 **Les Mets et les Notes.** Par Mildred Clary.
12.30 **Paris jardins.** Par Gérard Pesson.
13.05 **Paris quartiers.** Par Martin Penet.
14.00 **Histoires de Festivals.** Par Martine Kaufmann.
17.00 **Jazz.** Par Frédéric Charbaut.
18.00 **L'Été des festivals.** Par Jean-Michel Damian. En direct du Festival de La Roque d'Anthéron. Michel Dalberto, piano.
19.37 **France-Musique l'été.** Par Martine Kaufmann. Concert (donné le 24 juillet lors du Festival d'Aix-en-Provence) : Trois airs pour l'Avent, Symphonie nº 77 en si bémol majeur, de Haydn ; Stabat Mater, de Pergolesi, par l'Ensemble orchestral de Paris, dir. Christopher Hogwood ; sol. : Maria Bayo, soprano, Marianne Roerholm, alto.
22.00 **Concert** (en direct d'Aix-en-Provence) : La Flûte enchantée, de Mozart, par la Maîtrise des Hauts-de-Seine, le Chœur et l'Orchestre des Arts florissants, dir. William Christie. En simultané sur France 2.

Le Monde

TRAVERSES — PIERRE GEORGES

Nus et égaux

C'ÉTAIT vraiment du vol à l'étalage. Trois jeunes femmes viennent d'être arrêtées à Cannes. Sur la Croisette, elles avaient trouvé un système ingénieux pour détrousser le vacancier.

Deux d'entre elles que l'on suppose et même espère bien faites se douchaient nues sur la *plage. Nues, absolument nues,* et fières de l'être. La troisième, le laideron peut-être, supposons-le pour la joliesse de l'histoire, avait la main leste et le geste expert. Pendant que les deux attiraient l'attention, la troisième faisait les sacs et les *portefeuilles des chalands*-voyeurs.

Elles ont été prises en flagrant *délit, entendues par* la police, remises en liberté. Et le trio fatal, ce gang vénusien, *sera jugé à Pâques ou à la mi*-Carême quand tout le monde, juges et délinquantes, sera *redevenu sérieux. C'est-à-dire* rhabillé.

Délices des dépêches d'été. L'*actualité vue ainsi* sent le pastis et l'indolence, l'amaquebagnat et le délit coquin. Et ce qui surprend dans une telle affaire, c'est moins son sérieux tout relatif que le plaisir suave qu'on y prend. Une belle et vraie envie de rire, et de penser *qu'après tout ils ne l'ont pas* volé, les volés du toujours plus.

Comme s'ils n'avaient pas l'embarras du voir. Dans ces multiples étalages d'été que *sont devenues les plages, avec* viandes rôties à tous les étages, la nudité est devenue d'un commun porcin, d'une banalité souvent affligeante. *Elle est la chose la mieux, ou la* moins bien, partagée du monde. A tel point que la vue *d'un joli maillot de bain vous* est parfois comme un sorbet dans le désert des désolations.

Les hommes, les femmes ne naissent pas nus et égaux. Il faut en prendre son parti et admettre de jeter, parfois, un voile sur cette inégalité des chances. *Voilà pourquoi, après* un autre instant de douce rigolade, on a mieux compris la *longue et douloureuse plainte* des maires de Saint-Raphaël et de Sainte-Maxime. Poussés *par leurs administrés ulcérés,* par l'association des commerçants en colère, par la coalition des ligues de vertu et des clubs d'esthètes, les deux maires ont dit stop à ces débordements fâcheux.

Halte-là ! Plus de déambulation en équipage réduit à la ficelle dans les rues. La nudité, il y a des plages pour cela. Les deux magistrats ont pris des arrêtés de décence : ici nontenue de plage, là tenue de *ville. Verbalisez, sergent. Tout* vacancier sera donc prié désormais d'aller se rhabiller, dès *lors qu'il franchira une ligne* solaire imaginaire. Celle qui sépare l'été de la morale, le *sable du trottoir et la peau du* textile.

P.-S. Cette chronique reprendra le lundi 29 août.

L'ESSENTIEL

LA TRÈS GRANDE GUERRE

Romain Rolland, « au-dessus de la mêlée »

L'écrivain, prix Nobel de littérature 1915, aura beaucoup de *mal à se défendre contre les* attaques que déclenche son article *« Au dessus de la mêlée »,* credo pacifiste incongru ou profession de foi d'un grand Européen ? *(page 2).*

INTERNATIONAL

Rwanda : une commission d'enquête de l'ONU

Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, *a annoncé la création d'une commission* d'enquête chargée d'identifier *les responsables des actes* de génocide commis au Rwanda depuis le début du mois d'avril. *Cette commission,* composée de trois experts, devra rendre son rapport avant le 30 novembre. Sa création avait été demandée le 1er juillet par le Conseil de sécurité *(page 6).*

POLITIQUE

Maurice Arreckx attend sa convocation chez le juge

Le bureau du Sénat, ayant répondu favorablement à la requête en *« autorisation d'arrestation et de placement en détention provisoire »* qui lui avait été adressée par le procureur général d'Aix-en-Provence, le *sénateur du Var* est désormais voué à une mise en examen rapide dans le dossier de corruption sur le chantier de l'école d'ingénieurs de Toulon *(page 8).*

COMMUNICATION

Le CSA contre la violence à la télévision

Trop de violence, trop de sexe et trop d'infractions à la réglementation sur la publicité. C'est le constat que vient de dresser le Conseil supérieur de l'audiovisuel à l'occasion du regard estival qu'il porte sur la manière dont les diffuseurs ont respecté leur cahier des *charges au cours de l'année* écoulée *(page 9).*

SOCIÉTÉ

Bernard Tapie : une saisie contestée

L'enlèvement des meubles de Bernard Tapie à son domicile parisien, sur ordre du Crédit Lyonnais, était-il légal ? Le tribunal de grande instance de Paris devra trancher ce litige le 26 octobre, et dire si oui ou non le protocole conclu entre la banque et le député des Bouches-du-Rhône doit toujours s'appliquer *(page 10).*

CULTURE

Don Giovanni au Festival de Salzbourg

C'est le plat de choix du festival de Salzbourg 1994 et, sans conteste, l'événement lyrique de l'année : Patrice Chéreau *présente enfin son Don Giovanni* avec Daniel Barenboïm à la tête d'un orchestre exalté *(page 12).*

ÉCONOMIE

« Guerre du thon » : dissensions parmi les pêcheurs espagnols

Une division est apparue au sein de la confrérie des pêcheurs espagnols. Les Asturiens *et les Galiciens sont* favorables à une levée du blocus et disposés à repartir en mer afin *de profiter un peu de la fin de* la saison de la pêche au thon, tandis que les Basques et les pêcheurs cantabriques se montrent beaucoup plus réservés *(page 20).*

SERVICES

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

Le numéro du « Monde » daté *vendredi 29 juillet 1994* a été tiré à 456. 948 exemplaires

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT

Le Monde RADIO TÉLÉVISION

L'opération « Mains propres » en Italie

Paolo Berlusconi s'est livré à la justice

Soupçonné de corruption, l'homme d'affaires italien Paolo Berlusconi, frère du président du conseil, s'est présenté, vendredi 29 juillet, devant les juges. Il est arrivé vers 8 h 30 au Palais de justice de Milan, où un officier *de la brigade des finances lui a* notifié son mandat de détention préventive. Recherché depuis mardi dernier, Paolo Berlusconi avait été accusé par le chef des services fiscaux de l'empire de communication Fininvest, Salvatore Sciascia (lui-même en détention préventive) d'avoir autorisé le paiement de pots-de-vin à la police financière afin d'obtenir des audits favorables lors de divers contrôles fiscaux. Les sommes atteindraient 330 millions de lires (un million de francs) pour *trois sociétés liées* au groupe : Mediolanum (assurances), Videotime (productions télévisées) et Mondadori (édition).

Les avocats de M. Berlusconi s'étaient entretenus mercredi avec le juge de l'enquête « Mains propres », Antonio Di Pietro, pour s'assurer que leur client ne serait pas emprisonné, mais aucun accord n'a pu être trouvé. Selon des sources judiciaires, le juge aurait *répondu* qu'il *demandait* d'abord à interroger l'homme d'*affaires avant* de se prononcer sur le sort qui l'attendait. L'impact politique de cette affaire a été considérable en Italie, car les faits reprochés à Paolo Berlusconi remontent aux années 1989-1992 alors que Silvio Berlusconi était directement en charge du groupe Fininvest, dont il a conservé le contrôle. Le premier *ministre avait* démenti mercredi soir les rumeurs de remaniement ministériel dues à des *frictions au sein de la coalition* au pouvoir (*le Monde* du 29 juillet) et annoncé qu'il s'expliquerait, mardi 2 août, devant les députés sur ses rapports avec la justice. – *(AFP, Reuter.)*

La lutte contre la fraude électorale au Mexique

Le président Salinas s'est engagé à organiser des élections crédibles

A moins d'un mois des élections générales du 21 août, qui pourraient mettre fin au monopole du pouvoir exercé par le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) depuis 1929, le président Carlos Salinas vient de s'engager à respecter une éventuelle victoire de l'opposition et à punir ceux qui « veulent ternir le processus électoral ».

MEXICO

de notre correspondant

S'adressant à près de deux mille cinq cents maires réunis au palais présidentiel, le chef de l'Etat les a invités à contribuer à l'organisation d'élections *« impartiales »* et à empêcher *« toute tentative de fausser les résultats ».* Cette mise en garde vise à rassurer la communauté internationale, en particulier les Etats-Unis, préoccupés par les risques de violence au Mexique en cas de fraude électorale. Elle s'adresse aussi, de toute évidence, aux secteurs du PRI qui semblent tentés d'empêcher une éventuelle victoire du candidat de l'opposition conservatrice, Diego Fernandez. Ce dernier, donné favori par plusieurs sondages jusqu'à tout récemment, semble toutefois en perte de vitesse.

Malgré les engagements, tout à fait inhabituels, du président de la République en faveur d'élections crédibles, *les Mexicains* restent largement incrédules face à la volonté réelle du PRI d'accepter l'alternance au pouvoir. Selon la plupart des sondages réalisés sur ce thème, près de la moitié des Mexicains sont convaincus que les élections seront, une fois de plus, *« frauduleuses ».*

« Nous avons investi plus de 1 milliard de dollars [environ 5,5 milliards de francs] *dans l'amélioration de notre système électoral, qui est désormais le plus moderne du monde (...), mais les Mexicains ne s'en sont pas encore rendu compte »,* dit le secrétaire international du PRI, José-Angel Gurria, plus particulièrement chargé de « vendre » à la communauté internationale l'image d'un Mexique en voie de démocratisation.

« Depuis cinquante ans, ajoute-t-il, *l'opposition ne cesse de dénoncer la fraude électorale, à juste titre ou pas. Il faut en finir avec cette culture politique qui favorise le cynisme et le scepticisme. »* L'opposition a beau jeu de rappeler que le PRI s'est maintenu au pouvoir grâce à la manipulation des résultats électoraux et à l'utilisation massive des ressources de l'Etat, y compris lors des dernières élections, en 1988, qui permirent à M. Salinas de parvenir à la présidence avec 50,7 % des suffrages exprimés.

« En 1988, nous avons vraiment gagné, affirme un haut dirigeant du PRI, *mais nous avons peut-être forcé un peu la dose pour garantir la majorité absolue à Salinas. Cette fois-ci, il est probable que notre candidat, Ernesto Zedillo, n'obtiendra pas 50 % des voix car il doit faire face à huit autres candidats. »*

Progrès techniques

Malgré les modifications spectaculaires apportées à la loi électorale sous la pression de l'opposition, *le spectre de 1988 hante* de nouveau les colonnes de la presse indépendante, guère convaincue par les professions de foi du PRI en faveur de la démocratie. Sur un plan purement technique, les progrès sont remarquables : les quarante-cinq millions d'électeurs ont *désormais une carte avec leur* photo en couleurs ; les listes électorales ont été soumises à une profonde révision ; l'encre utilisée pour marquer l'index des électeurs ayant déjà voté sera vraiment indélébile ; la taille de la fente des urnes sera considérablement réduite pour empêcher la vieille pratique des « tacos », qui consiste à glisser plusieurs bulletins pour un seul électeur ; des observateurs nationaux, *conseillés* par les Nations unies, et des « visiteurs étrangers » pourront *observer* le *déroulement* des élections...

Sur les neuf partis en lice, seul le Parti de la *révolution démocratique* (PRD, opposition de gauche) a refusé de reconnaître la validité des listes électorales, estimant qu'elles pouvaient comporter *« jusqu'à 17 % d'erreurs »* destinées à favoriser la fraude. Le candidat du Parti d'action nationale (PAN), Diego Fernandez, estime, en revanche, que les conditions sont en général réunies pour organiser un scrutin *démocratique* – *« C'est une exigence du peuple mexicain »,* dit-il – mais il continue de dénoncer l'utilisation des ressources de l'Etat par les candidats du PRI.

Selon un élu du PRI, Demetrio Sodi, qui a récemment quitté le parti et siège à titre d'indépendant, son ancienne formation continue de bénéficier de moyens infiniment supérieurs à ceux de l'opposition. Il dénonce également l'existence d'une opposition *« fictive », fabriquée et généreusement* financée par le pouvoir pour enlever des suffrages, au PRD notamment. Il s'interroge en particulier sur l'origine des ressources du Parti du travail (PT), une minuscule formation de gauche qui a littéralement couvert les murs de la *capitale de coûteuses affiches, sur*passant même la traditionnelle débauche publicitaire du PRI.

Le recours à la violence est une autre donnée « incontrôlable » : sérieusement blessé, Amado Avendano, le candidat du PRD au poste de gouverneur de l'Etat du Chiapas, a été victime, lundi 25 juillet, d'un « accident de la route » qui ressemble fort à un *guet-apens.*

BERTRAND DE LA GRANGE

Répit pour les vingt-cinq locataires d'un meublé à Nice

Un commissaire de police sursoit pour « raisons humanitaires » à une exécution d'expulsions

Pour des « raisons humanitaires », un commissaire de police n'a pas procédé, jeudi 28 juillet à Nice, à l'expulsion de vingt-cinq locataires d'un meublé. Après la vente des murs de l'immeuble, le juge des référés avait ordonné, à la fin de 1993, le départ des occupants.

NICE

de notre correspondant

A deux pas de la *promenade* des Anglais et de la mairie, à l'entrée du très touristique cours Saleya, le marché aux fleurs, l'aspect dépouillé du lieu paraît incongru. Mais pour les vingt-cinq locataires du « Nouveau Meublé », aux deux derniers étages du bâtiment, c'est un havre précieux. Certains logent ici depuis dix ans, tous y ont trouvé une chambre modeste, pas chère, à la propreté exemplaire. Quatre personnes handicapées se déplacent difficilement. Les autres sont RMistes, chômeurs, retraités...

L'an dernier, l'immeuble est vendu. Le nouveau propriétaire obtient en référé l'expulsion des occupants du meublé. Conseillé par un avocat, le gérant de l'hôtel, Jacques Gonella, conteste la validité de la décision de justice, dont le fondement est l'objet d'une polémique. Son appel, qui n'est pas suspensif, sera examiné le 18 octobre prochain. En attendant, la procédure suit son cours et, jeudi matin 28 juillet, un huissier se présente, escorté par un commissaire de police.

A leur arrivée, les deux hommes *sont pris à partie* par les locataires. Pour eux, l'expulsion sera synonyme de *« mise à la rue »* pure et simple. *« Ici, je paie 2 360 francs par mois toute l'année, pour une grande pièce »,* explique un homme au visage livide. *« Il y a deux ans, je logeais avenue Jean-Médecin. Quand la saison est arrivée, le propriétaire du meublé a doublé le loyer. 6 000 francs ! » « Je suis en arrêt-maladie et j'ai une amie qui est handicapée,* renchérit un autre. *Comment je fais dans la rue avec nos bagages ? Tous les meublés sont pleins et hors de prix à cette époque de l'année. C'est beau la Côte d'Azur, le soleil, les palmiers, mais nous, on nous place dans une situation de détresse. »*

Le commissaire Muscat écoute et demande à visiter toutes les chambres. Il revient sur le palier et annonce : *« Il est évident que, pour des raisons humanitaires, l'expulsion ne peut avoir lieu. »* M. Gonella, lui aussi menacé de départ, obtient l'assurance que le délai accordé lui permettra d'attendre le résultat de l'appel. Soulagement général. Pour combien de temps ? *« Le nouveau propriétaire ne veut plus de nous,* explique le gérant, *car il a l'espoir de réaliser une opération immobilière très lucrative. »*

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les deux étages, 400 mètres carrés, ont été achetés 900 000 francs, dans un quartier où le mètre carré atteint habituellement 15 000 francs.

JEAN-PIERRE LABORDE

Selon l'INSEE

L'optimisme des chefs d'entreprise se modère mais la reprise s'étend

« Les perspectives générales de production dans l'industrie sont un peu moins optimistes », écrit l'INSEE, commentant sa dernière enquête de conjoncture, effectuée en juillet auprès des chefs d'entreprise et publiée jeudi 28 juillet. Quant aux perspectives personnelles, *« elles ne connaissent pas de changement remarquables par rapport à l'enquête de juin »,* ajoute l'INSEE, qui note que la progression de l'activité *« devrait se maintenir au cours des prochains mois ».*

Le moindre optimisme noté par l'INSEE peut s'expliquer de deux façons : ou bien la *croissance* qui n'a été tirée jusqu'à présent que par la production des biens intermédiaires, faute de relais, commence à s'essouffler après un très fort redémarrage ; ou bien le rythme de croissance a été tel depuis la fin de l'année dernière qu'un ralentissement est inévitable. C'est plutôt cette seconde interprétation qu'il convient de retenir. Les réponses faites à l'INSEE sur la production industrielle passée montrent que celle-ci *« est restée soutenue ces derniers mois ».* Le solde des réponses optimistes et des réponses pessimistes n'a cessé de s'améliorer, et cela de façon spectaculaire, passant de – 21 en décembre 1993 à + 17 en juin et + 10 en juillet. En outre, la reprise s'étend, comme le montre l'INSEE, notamment aux biens d'équipement professionnels et aux biens de consommation.

Dans le massif du Mont Blanc

Trois cordées ont été ensevelies sous une chute de séracs

GRENOBLE

de notre bureau régional

Les sauveteurs du peloton de gendarmerie de haute montagne de Chamonix (PGHM) ont perdu tout espoir de retrouver des survivants sous l'énorme amas de blocs de glace qui s'est détaché de la face nord du mont Blanc, jeudi 28 juillet, en fin de matinée. Trois cordée, composées de cinq alpinistes français et de quatre Italiens, membres de l'école militaire de haute montagne d'Aoste, ont été balayées par cette avalanche, alors qu'elles se trouvaient à 4 000 m d'altitude, sur l'itinéraire des Grands-Mulets.

Jeudi soir une seule des victimes italiennes avait pu être dégagée avant la suspension des opérations de secours en raison du mauvais temps. Vendredi matin, les sauveteurs ont dégagé les corps des trois autres Italiens. L'un des responsables du PGHM n'excluait pas la présence d'autres alpinistes sous la couverture de glace qui recouvre, sur une distance d'environ trois cents mètres, la voie dite « classique » de redescente du « toit de l'Europe » en son passage le plus dangereux, surplombé de séracs pouvant, à tout instant, se détacher sous l'effet de la poussée du glacier des Bossons.

Seuls les craquements de ce puissant fleuve alpin, aisément perceptibles lorsqu'on se trouve à ses côtés, signalent aux alpinistes ses mouvements. Mais ils ne leur permettent pas de déterminer le moment où les séracs se détacheront du corps du glacier. *« En montagne, les écroulements de séracs sont les phénomènes naturels les plus difficiles à prévoir. C'est la fatalité qui a emporté ces alpinistes »,* souligne un spécialiste des ascensions glaciaires.

Les cordées qui s'étaient engagées le long de ce passage délicat, jeudi en fin de matinée, probablement après avoir gravi le mont Blanc aux toutes premières heures de la journée, avaient respecté les horaires conseillés pour cette course de moyenne difficulté.

CLAUDE FRANCILLON